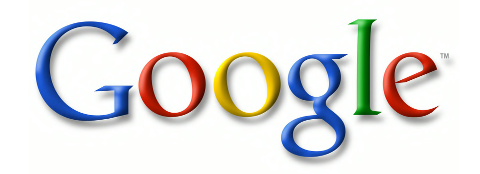
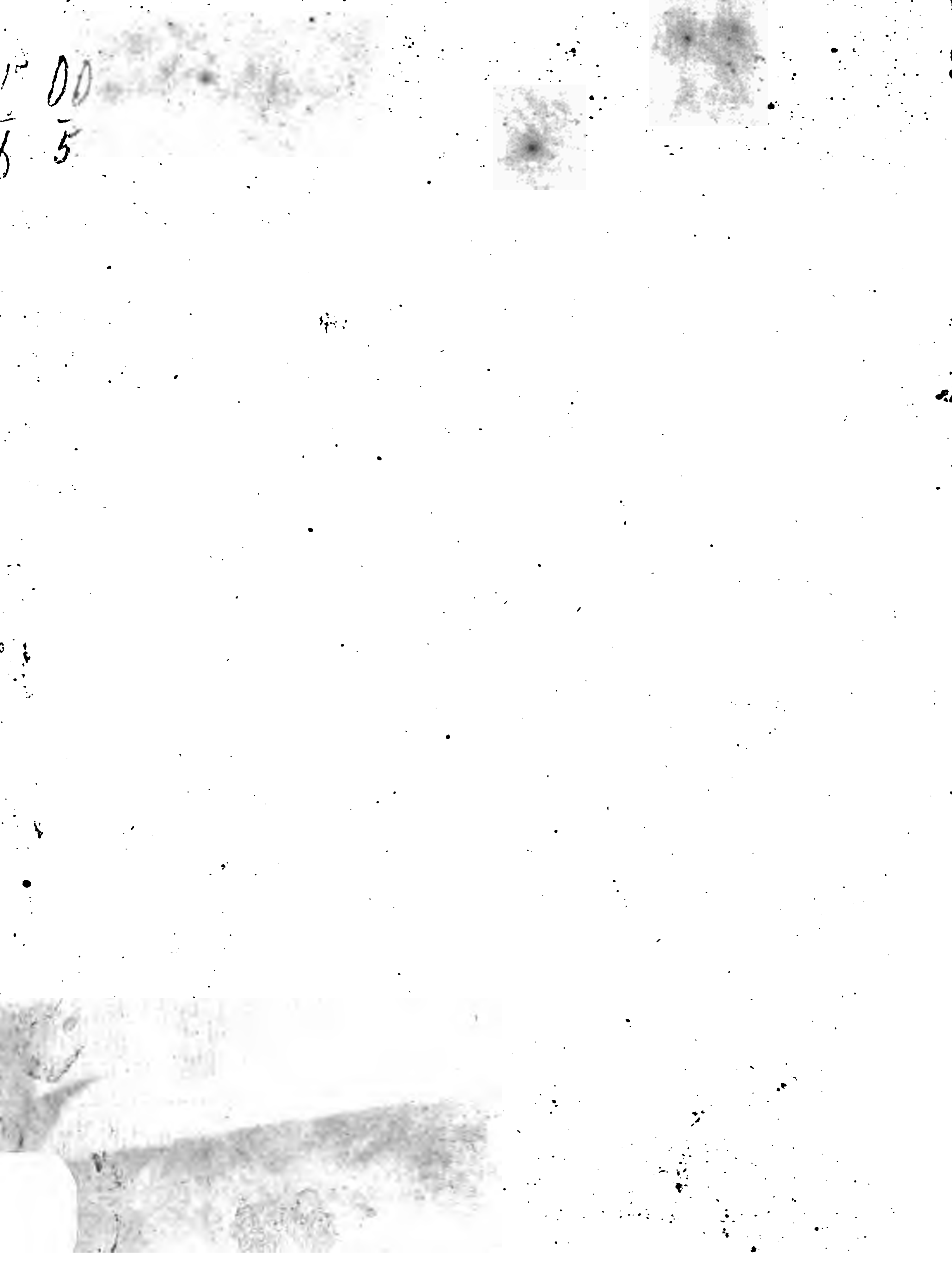





Virtutem coronat Honos
Prius mori quam fidem fallere
Henry Drummond.
Albury Park, SURREY.





HISTOIRE GÉNÉRALE

DE L'EUROPE

SOUS LE REGNE

DE LOUIS XIII.

TOME SIXIEME, SECONDE PARTIE, p. 579.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIII,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

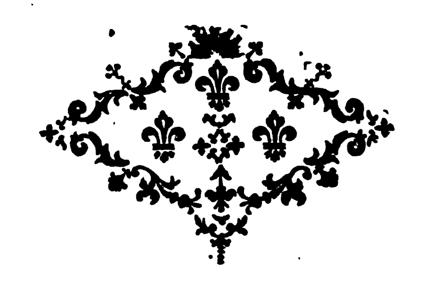
CONTENANT les choses les plus remarquables arrivées en France & en Europe, depuis la découverte, au Cardinal de RICHELIEU, du Traité négocié à Madrid jusqu'à la mort du Roi.

PAR MICHEL LE VASSOR.

NOUVELLE EDITION,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES.

TOME SIXIEME. IIE PARTIE, p. 579.



A AMSTERDAM,

AUX DÉPENS DES ASSOCIÉS.

M. DCC. LVII.



HISTOIRE
DU RÉGNE
DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE CINQUANTIEME.

SOMMAIRE.

*E Cardinal de Richelieu est averti du traité négocié à Madrid par Fontrailles. Le Duc d'Orléans & Cinq-Mars concertent de se retirer à Sedan. Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars & de Thou sont arrêtés. Le Roi va visiter le Cardinal de Richelieu malade à Tarascon. Mort de Marie de Médicis. Bassesses du Duc d'Orléans, qui tâche de faire sa paix avec le Roi & avec le Cardinal de Richelieu. Le Duc d'Orléans demande pardon au Roi & au Cardinal de Richelieu, & leur envoie des indignes déclarations. Cinq-Mars & de Thou sont condamnés à mort. Exécution de l'arrêt rendu contre Cinq-Mars & de Thou. Le Duc de Bouillon sauve sa vie en cédant Sedan au Roi. Prise de Perpi-*

gnan & de Salces. Le Marquis de Léganez marche pour assiéger Lérida ; & le Maréchal de la Motte-Houdancourt l'oblige à se retirer. Prise de Tortone & de quelques autres Places en Italie. Progrès de Torstenson Général de Suede en Allemagne. Le Maréchal de Guébriant s'approche de lui. Le Cardinal de Richelieu cherche à faire de nouvelles créatures. Il oblige le Roi à chasser de sa maison certains Officiers suspects au Cardinal. Mort du Cardinal de Richelieu. Déclaration du Roi contre le Duc d'Orléans. Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat. Conduite des nouveaux Ministres de Louis XIII. Disgrace du Comte Duc d'Olivarez. Retour du Duc d'Orléans à la Cour. Elargissemens de quelques Seigneurs prisonniers. Rappel des exilés. Anne d'Autriche tâche d'obtenir la Régence du Royaume après la mort de Louis XIII. & se fait des amis & des créatures. Des-Noyers, l'un des trois Ministres d'Etat, se retire de la Cour. Déclaration de Louis XIII. pour le gouvernement du Royaume durant la minorité de son Fils. Le Roi ordonne qu'on fasse les cérémonies omises au baptême du Dauphin, & se prépare à la mort. Mouvemens & intrigues à la Cour de France dans les derniers jours de la Vie de Louis XIII. Mort de Louis XIII.

1642.

Le Cardinal de Richelieu est averti du traité négocié à Madrid par Fontrailles.

Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. Liv. 6. Cap. 85. Mémoires de Bouillon & de Montrésor. Relation de Fontrailles dans ceux-ci. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II.

RICHELIEU ne demeura pas long-temps à Tarascon, sans avoir connoissance du traité négocié par Fontrailles à Madrid. Par quel canal il apprit une nouvelle capable de rétablir sa fortune ébranlée, & de le rendre supérieur à tous les efforts de ses ennemis, c'est ce qu'on n'a jamais bien découvert. Ses créatures firent de concert avec lui courir le bruit, que le Maréchal de Brezé, Viceroi de Catalogne, avoit intercepté un pacquet venu d'Espagne, où se trouva un original du traité, qu'il envoya incessamment à son beau-frere. Mais cela ne paroit gueres croyable. Pourquoi une piéce de cette conséquence seroit-elle venue par mer du côté de la Catalogne ? A qui l'adressoit-on ? Si le Comte Duc d'Olivarez dût envoyer à quelqu'un l'original, ou du moins une copie authentique du traité : ce fut à Dom Francisco de Melo dans les Pays-Bas par l'Océan, à Dunkerque, ou à quelqu'autre endroit maritime de Flandres. Il étoit nécessaire que cet Officier, avec qui les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & le Grand Ecuyer, devoient avoir une étroite correspondance, dès qu'ils seroient à Sedan, du moins jusques à ce que l'Arhiduc Léopold se rendit à Bruxelles, fût plenement instruit des conditions du traité. Les gens de bon sens crurent que ce bruit étoit artificieusement répandu par les confidens du Cardinal, afin de faire accroire au monde qu'il avoit en main le traité ; quoique dans le fonds il n'en eût ni original, ni copie, mais tout au plus un extrait tiré par quelqu'un qui l'avoit vû. Encore cela est-il assez incertain. L'original que Fontrailles apporta fut envoyé par le Comte d'Aubijoux au Duc d'Orléans, qui le brûla dès qu'il apprit que Cinq-Mars étoit arrêté. Il en garda une copie, qu'il avoit fait tirer. S'il eût voulu la brûler pareillement, ou qu'il eût constamment refusé de la donner, & de la

reconnoître pour véritable & authentique, jamais on n'auroit pû le convaincre juridiquement, ni condamner Bouillon, Cinq-Mars & de Thou. Mais intimidé par les menaces qu'on lui fit de le chasser de France, & de le reléguer avec une modique pension à Venise, ou ailleurs, il en passa par tout ce que Richelieu lui prescrivit. Lâcheté qui sera, comme plusieurs autres, une flétrissure éternelle à la mémoire de ce Prince.

1642. *Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 2.*

Un Historien du Cardinal dit que la premiere nouvelle de la négociation faite en Espagne vint du Nonce du Pape à Madrid, qui écrivit qu'un François avoit eu de fréquentes & longues conférences avec le Comte Duc d'Olivarez; qu'on eut ensuite un plus grand éclaircissement par une dépêche de Dom Francisco de Melo interceptée; que le Cardinal Mazarin reçut en même-temps d'Italie plusieurs avis d'une grande conspiration tramée en France contre la personne & l'autorité du premier Ministre. On put apprendre encore d'ailleurs quels en étoient les complices. Quelques jours avant son emprisonnement, le Grand-Ecuyer reçut une lettre de la Princesse Marie de Gonzague, qui l'avertissoit de prendre garde à lui. *Votre affaire*, disoit-elle, *est connue à Paris, comme on y sçait que la Seine passe sous le Pont-neuf.* Selon le systême de cet Auteur, il faudroit ajoûter, que pour derniere confirmation Richelieu reçut un extrait des articles du traité, qu'il l'envoya incessamment au Roi par Chavigni, qu'il assura Sa Majesté qu'il avoit été fait sur l'original, & que *sur sa vie* il en auroit des preuves convaincantes. On dit communément que c'étoit la copie même du traité que Gaston reconnut ensuite. Mais cela ne s'accorde pas avec la lettre que Marca Conseiller d'Etat, & depuis Archevêque de Toulouse & de Paris, l'un des juges Commissaires donnés à Cinq-Mars & à de Thou, écrivit à Brienne Secrétaire d'Etat. Nous y lisons que le Duc d'Orléans, ayant brûlé l'original, retint la copie. Il faut donc que le papier envoyé au Cardinal ne fût qu'un extrait, ou une seconde copie tirée à l'insçu de l'imprudent Gaston, qui auroit apparemment fait transcrire le traité par l'Abbé de la Riviere, mort depuis Evêque de Langres, son confident, ou par Goulas Secrétaire de ses commandemens, tous deux espions & pensionnaires de Richelieu. Tout ceci est fort incertain, pour ne pas dire absolument faux. J'en marquerai incontinent les raisons.

Quelques-uns, dit l'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Gassion, *imputent cette découverte à la legereté du Duc d'Orléans, qui n'avoit point de secret pour l'Abbé de la Riviere, le plus fameux, le plus riche, & le mieux récompensé de tous les traîtres du Royaume. Par ses vices, ou par son esprit*, ajoûte-t-il, *cet homme de néant fut assez heureux pour plaire à Son Altesse Royale, & pour parvenir à sa confidence. Mais il trahit sans cesse un si bon maître, au rapport de quels-uns, l'Abbé pénétra dans cette affaire dès-les commencemens, & en donna les premiers avis au Cardinal. Cela ne se dit pas sans fondement. L'Ame sordide & les trahisons fréquentes du personnage sont de notorieté publique.* Cependant, lorsque je réfléchis sur la maniere dont le Roi, son Ministre, & Chavigni en userent avec la Riviere, afin de l'intimider, & de l'obliger à déclarer, ou du moins à faire en sorte que Gaston avouât ingénument

1642. tout ce qui s'étoit passé, j'ai peine à me persuader qu'il ait été le premier délateur. De maniere que je soupçonnerois plûtôt Goulas, s'il étoit bien sûr que Richelieu connut l'intrigue par quelqu'un des domestiques ou des confidens du Duc d'Orléans. Le Comte de Bethune fut accusé d'avoir révélé le secret; mais Montrésor proteste que c'est *la plus lâche calomnie qui se pût inventer contre la probité reconnue* de ce Seigneur. Un mémoire du Cardinal, alors embarrassé à trouver des preuves suffisantes pour faire condamner ses ennemis à la mort, donne à penser qu'il fut premierement averti par des personnes de grande distinction, qui ne voulurent pas être nommées. Ce fut apparemment le Maréchal de Schomberg, à qui Cinq-Mars s'ouvrit trop librement, le croyant ennemi juré & irréconciliable de Richelieu. *Si ceux qui sçavent beaucoup de particularités de cette affaire vouloient être allégués*, dit le Cardinal à Chavigni & à Des-Noyers, *on n'auroit pas tant de peine. Mais la raison veut qu'on choye ses amis & qu'on s'en serve selon leur goût. Avec le temps, M. de Schomberg sera nécessaire ici. Outre qu'il sçait des circonstances, il est vraisemblable que M. le Grand plus resserré qu'auparavant, & pressé par un Commissaire, voudra parler à M. de Schomberg. Du moins son humeur l'y doit porter.* Cela suppose que le Maréchal avoit déja révélé quelque chose; & qu'on espéroit qu'il en diroit davantage, si Cinq-Mars, alors prisonnier, s'ouvroit à lui.

Ces paroles de Richelieu me font croire que l'Historien de Gassion peut bien être celui qui a le mieux connu la maniere dont l'intrigue fut découverte. Je rapporterai son texte même. » J'ai peine à me persuader d'une » chose, *dit-il par maniere de préface à un fait qui doit surprendre*. J'ai con- » nu le cœur & la probité de celui qu'on accuse. Cependant les Ministres » & les plus clairvoyans de la Cour n'en veulent point d'autre. Voici ce » qu'on raconte. Je le publie à regret pour l'amour du coupable. Mais je » ne puis taire, ni dissimuler la vérité. Le Maréchal de Schomberg reçut » ordre de venir commander l'Armée de Roussillon. Le monde fut suppris » de ce qu'on appelloit un homme si peu nécessaire, & de ce qu'on don- » noit un compagnon au Maréchal de la Meilleraïe, qui n'en souhaitoit » point. Cela parut d'autant plus extraordinaire, que le Cardinal avoit de- » puis peu seulement mortifié Schomberg sur le gouvernement de Langue- » doc. Le Grand-Ecuyer, se flattant de trouver un ami dans un Seigneur » désobligé par le Ministre, ouvrit son cœur au Maréchal, lui dit tout le » secret de la conspiration, & lui en nomma les complices. L'absence de » Richelieu, le chagrin du Roi, & la faveur de Cinq-Mars qui comman- » doit presqu'en chef, surprirent d'abord Schomberg. Il va bride en main, » tâche de pressentir les intentions de Sa Majesté, & reconnoissant qu'elle » ne sçait rien des projets, il lui découvre tout ce qu'il a appris du Grand- » Ecuyer. On envoye querir Chavigni, qui surpris de la chose en éxagere » les conséquences. Le Roi, informé de la brouillerie entre son Ministre » & Schomberg, fut plus sensible à la déposition de celui-ci. Il l'éxamina » en particulier, & parla au Favori, qui tint bon. Richelieu, averti de » tout, fut d'avis d'approfondir l'affaire dans les formes, de se saisir des

»papiers des accusés, & de leur donner des Commissaires. En cas qu'ils »soient coupables, disoit-il en lui-même, on le découvrira bientôt. Que »s'ils se trouvent innocens, le Roi les disculpera facilement devant le mon»de, en leur accordant de nouvelles graces.» L'embarras du Cardinal dans ses lettres, quand il est question de trouver de quoi convaincre juridiquement les accusés, les artifices employés pour surprendre le Duc d'Orléans, & les menaces qu'on lui fait afin de l'obliger à donner la copie du traité qu'il avoit gardée, & à la reconnoître pour authentique, en présence du Chancelier & de quelques Magistrats, rendent à mon avis le récit de l'Historien de Gassion plus vraisemblable que celui des autres. 1642.

Lorsque la conspiration commençoit de se découvrir, ou du moins peu de temps auparavant, le Duc d'Orléans & Cinq-Mars, qui attendoient fort tranquillement la mort de Richelieu, résolurent, à la sollicitation de Fontrailles, de se retirer à Sedan. Le Grand-Ecuyer s'appercevoit de la diminution de sa faveur, quoiqu'il se vantât à Gaston d'être mieux que jamais dans l'esprit du Roi. La perte de la bataille d'Honnecour, la longueur du siege de Perpignan, & les mouvemens du Roi d'Espagne pour secourir la Place, inquiétoient le foible Louis. Il craignoit de ne se pouvoir démêler des embarras que des créatures de Richelieu affectoient de lui représenter comme des suites inévitables de la levée du siége de Perpignan, à laquelle il se faudroit bien résoudre, si l'armée Espagnole s'avançoit une fois jusques dans le Roussillon. Ces insinuations disposerent insensiblement le Roi à contenter son Ministre irrité, & à lui sacrifier tout, afin de le détourner de sa feinte résolution d'abandonner le timon des affaires. *Monsieur*, dit un jour le Comte de Brion à Gaston, *ne croyez-vous point trop facilement M. le Grand sur sa parole? Il vous écrit qu'il est tout-puissant auprès du Roi, & entierement maître de son esprit. Il est facile de vous en convaincre par vous-même. Le Cardinal vous donne de continuels sujets de plainte. Ecrivez-les au Roi, & priez M. le Grand de lui rendre la lettre, & d'appuyer ce que vous direz contre le Cardinal. Nous verrons s'il osera la présenter.* Le Duc d'Orléans agrée l'expedient, dépêche Brion à la Cour, sous prétexte de demander à Sa Majesté la permission d'aller prendre les eaux de Bourbon, & de donner la lettre concertée. Cinq-Mars proteste qu'on ne peut être mieux que lui dans l'esprit du Roi. Cependant il ne rend pas la lettre: d'où Brion conclut que le Grand-Ecuyer en fait accroire à Gaston. Afin que son voyage fût de quelque utilité, Brion engagea Cinq-Mars à presser le Duc d'Orléans d'éloigner l'Abbé de la Riviere, qui, par sa longue habitude dans la maison & auprès de la personne de Son Altesse Royale, pénetroit, dit-on, ses plus secretes intentions, & en avertissoit Richelieu. La tentative fut inutile. Plus prévenu que jamais en faveur de son perfide domestique, Gaston le garde, se confie uniquement à lui, & abandonne ses plus fideles serviteurs.

Le Duc d'Orléans & Cinq-Mars concertent de se retirer à Sedan.

Mémoires de Bouillon & de Montrésor. Relation de Fontrailles dans ceux-ci.

Quelque temps s'étant écoulé, dit Frontrailles, *durant lequel M. le Grand étoit en de violentes inquiétudes, & vouloit fort avoir quelqu'un capable de le soulager, & auquel il pût parler confidemment, il m'envoya prier plusieurs*

1642. *fois d'aller à la Cour. Déterminé à n'y plus retourner, je m'en excusai toujours. Enfin souhaitant que je me rendisse auprès de Monsieur, pour finir l'affaire, il me dépêcha un Gentilhomme avec une lettre de sa part.* Le Roi est à l'extrêmité, *m'écrivoit-il.* Accourez promptement. Je ne crois pas que vous le trouviez en vie, quelque diligence que vous fassiez. *Je pars la nuit même, & en arrivant devant Perpignan, je rencontre M. de Thou, qui me dit qu'à la vérité le Roi a été fort mal, mais qu'il se porte beaucoup mieux. Je me plaignis a M. le Grand de ce qu'il m'avoit fait venir à fausses enseignes.* C'est par nécessité, *me répondit-il.* Je ne reçois aucune nouvelle de Monsieur : il faut que vous l'alliez trouver pour sçavoir au vrai l'état des choses. Je le veux bien, *repartis-je.* Mais agréez que pour me bannir tellement de la Cour qu'il ne me reste aucun prétexte d'y revenir, je fasse appeller M. d'Espenan. Nous avons eu un démêlé, comme vous sçavez. Le Roi m'ayant fait défendre par M. le Cardinal & par M. le Maréchal de Schomberg d'appeller M. d'Espenan, Sa Majesté sera si fort irritée contre moi, qu'il ne me sera plus possible de m'approcher de la Cour, sans m'exposer au danger d'être infailliblement arrêté. *M. le Grand en étant convenu, l'appel fut fait. Ayant été séparés selon notre desir, je m'en allai à Chambor. J'y trouvai Son Altesse Royale, qui attendoit la mort du Cardinal, sans penser à son affaire, quelqu'importante qu'elle fût.*

Vous êtes, Monsieur, en un fort grand péril, *lui dis-je franchement.* Le traité que vous avez fait avec le Roi d'Espagne ne doit pas être regardé comme une chose de néant, & indigne de votre application. Le Cardinal n'est point si malade qu'on se l'imagine, & je ne sçai si M. le Grand n'est pas absolument ruïné dans l'esprit du Roi. Ne comptez ni sur la mort de l'un, ni sur la faveur de l'autre. Il n'y a point de temps à perdre. Pensez à votre sûreté, & à celle des gens qui vous ont servi. Vous avez raison, *me répondit-il.* L'avis que vous me donnez est fort bon. Je l'aurois déja suivi, si on ne m'eût pas assuré que le Cardinal ne pouvoit vivre long-temps. *Le Comte d'Aubijoux fut dépêché à M. de Bouillon pour tirer les ordres nécessaires, afin que Son Altesse Royale fût reçue à Sedan.* Quand d'Aubijoux sera de retour, *me dit-elle*, je m'en irai, dès-que M. le Grand le jugera nécessaire. Pour être plus près de lui, je m'avancerai jusques à Bourbon. J'ai permission d'y aller prendre les eaux. *Je m'en retourne donc à Perpignan, & ne marche que la nuit. Après avoir rendu à M. de Cinq-Mars la lettre de Son Altesse Royale, je le pressai de se retirer à quelque prix que ce fût, & sans perdre un moment de temps. Je l'y avois une fois déterminé, quand tout d'un coup il me fit la question suivante.* Avez-vous dit à Monsieur que j'irois si promptement le trouver ? Non, *répondis-je.* Vous ne m'en aviez pas donné charge. Et bien, *reprit-il*, je ne veux pas me présenter devant lui comme un fugitif. Il faut que cela se fasse de concert. Je dépêcherai Montmor à Son Altesse Royale. Il arrêtera le jour & le lieu où je me rendrai pour sortir du Royaume avec elle. *Je l'exhortai inutilement à prendre le parti le plus sûr, & à ne hazarder point sa vie sur une bienséance. Mais n'ayant pû rien gagner, je lui prédis avec douleur à notre séparation, que je ne le reverrois*

rois plus. Cela ne s'accorde pas avec cette raillerie assez froide qu'on met communément à la bouche de Fontrailles quand il prit congé du Grand-Ecuyer. *Pour vous, Monsieur, qui êtes un homme fort bien fait, vous aurez encore assez bonne mine, quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules. Mais un petit homme aussi mal tourné que moi seroit étrangement défiguré, s'il perdoit la sienne.* Des personnes de ma connoissance ayant demandé à Fontrailles, si ce conte étoit vrai, il répondit que non. Plus sage que les autres, il se sauva au plus vîte en Angleterre. D'Aubijoux & Montresor l'y suivirent de même. En vérité il y eut tant d'imprudence & si peu de concert dans la conduite de Gaston, de Bouillon & de Cinq-Mars depuis la conclusion de leur traité avec le Roi d'Espagne, que s'ils ne s'étoient pas perdus, ç'auroit été la chose du monde la plus extraordinaire. 1642.

Voyons maintenant ce que d'Aubijoux fit avec le Duc de Bouillon. L'Auteur de ses Mémoires en donne un long détail. Transcrivons-le. On examinera ensuite, s'il est exact, ou non. *Aubijoux*, dit-il, *n'apporta qu'une lettre de créance. Il étoit chargé de demander au Duc de Bouillon les ordres nécessaires pour faire recevoir dans Sedan Monsieur avec la Reine & Messieurs ses Enfans.* Fontrailles, ni aucun autre, ne raconte qu'on ait parlé de conduire alors la Reine, le Dauphin, & le Duc d'Anjou son frere à Sedan. Ce conte est de la façon de Langlade, qui cherche à diminuer la faute de son Héros, & à nous faire accroire que le Duc d'Orléans & Cinq-Mars le tromperent. Suivons le récit de cet Historien. D'Au-»bijoux, *continue-t-il*, avoit lié une assez grande amitié avec le Duc de »Bouillon. Il étoit homme de grande qualité, de la maison d'Amboise, »& il passoit pour avoir beaucoup d'honneur & de courrage. Le Duc de »Bouillon ne se pouvant déterminer le garda trois jours caché dans le camp. »Il lui répéta plusieurs fois les mêmes choses qu'il avoit dites au Duc »d'Orléans à l'hôtel de Venise, lorsqu'on y parla de Sedan, du traité d'Es-»pagne, & de ce que Monsieur avoit à faire, si le Roi venoit à mourir. »Plus le Duc de Bouillon y pensoit, & moins il pouvoit comprendre que »la Reine & Monsieur s'imaginassent que le Roi étant mort, ils seroient »obligés de sortir du Royaume. De maniere que lorsqu'il joignoit aux rai-»sonnemens qui lui venoient sur cela dans l'esprit ce qui s'étoit passé entre »le Duc d'Orléans, Cinq-Mars & lui, cette derniere instance sur Sedan »ne lui paroissoit qu'un artifice du Grand-Ecuyer.

»Le prétexte de donner retraite à la Reine, aux enfans de France, & à »Monsieur, étoit plausible & glorieux au Duc de Bouillon. Mais il avoit »tout sujet de craindre que par cet engagement il ne se trouvât dans la »suite embarqué malgré lui avec les Espagnols pour soûtenir une guerre ci-»vile. Cependant d'Aubijoux, qui sçavoit avec quelle impatience on at-»tendoit son retour, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit dissiper les »soupçons du Duc de Bouillon, & celui-ci ne doutoit pas que si on avoit »dessein de le surprendre, on n'eût commencé par tromper d'Aubijoux.» Je suis trop votre serviteur, Monsieur, *avoit dit plus d'une fois le Gentilhomme au Duc*, pour vous dissimuler l'artifice si j'y en connoissois le moin-

1642. dre. Considérez, s'il vous plaît, que si vous me renvoyez sans me rien accorder, Monsieur en aura un chagrin mortel. En quel terrible embarras serez-vous, si le Roi meurt, comme je n'en doute pas? Le Cardinal vous haïra toujours secretement, & Monsieur se déclarera votre ennemi. *Le Duc de Bouillon avoit résisté à ces considérations. Mais enfin il arriva un courier de la Cour, chargé de lettres pour lui, & pour plusieurs Officiers de l'armée. Elles portoient toutes qu'on désespéroit de la vie du Roi. Alors, le Duc de Bouillon se détermina, donna les lettres que le Duc d'Orléans lui demandoit: mais à condition, qu'elles ne sortiroient des mains d'Aubijoux qu'après la mort du Roi, & que si Sa Majesté revenoit en santé, d'Aubijoux les rendroit au Duc de Bouillon, ou qu'il les brûleroit, s'il y avoit du peril à les garder.* Fable inventée à mon avis par un Auteur entêté de justifier son Héros, comme je l'ai déja insinué. Et quand il seroit vrai que le Duc de Bouillon fut trompé, seroit-il excusable de s'être laissé surprendre dans une affaire où il y alloit de sa vie & de tout son bien?

Venons au fait. Comment Aubijoux osa-t-il dire que le Roi étoit mourant? Il se portoit mieux lorsque Fontrailles alla trouver le Duc d'Orléans à Chambor, & par conséquent avant qu'Aubijoux partît pour le Piémont. Dire que lorsqu'il y étoit, un courier rapporta des lettres qui assuroient qu'on désespéroit de la santé de Louis, c'est la chose du monde la plus insoutenable; car enfin Sa Majesté ne fut qu'une fois dangereusement malade au camp devant Perpignan; après quoi elle voulut retourner à Narbonne, & de-là vers Paris. Le Duc de Bouillon ne pouvoit pas non plus ignorer l'état de la santé du Roi. Tous les jours, il arrivoit quelque courier de la Cour à l'armée d'Italie, & le Duc de Bouillon avoit un de ses domestiques confidens auprès de Sa Majesté, qui l'avertissoit de ce qui s'y passoit. Son Historien auroit donc mieux fait d'avouer de bonne foi, que le Duc avoit pris de si grands engagemens avec Son Altesse Royale, qu'il ne put honnêtement lui refuser une retraite à Sedan, après l'avoir si solemnellement promise. *Fontrailles me vient trouver à Chambor*, dit Gaston, dans la déclaration donnée au Roi, & confirmée depuis en présence du Chancelier & de plusieurs Magistrats, *pour me dire que les affaires de M. le Grand alloient mal, & qu'il falloit pourvoir à notre sûreté. Sur quoi j'envoyai le Comte d'Aubijoux à M. de Bouillon, lui demander une lettre, pour me faire recevoir à Sedan. Il me l'envoya. M. le Grand me dépêcha ensuite un courier, afin d'avertir qu'il étoit en fort mauvais état auprès du Roi, & de me demander ce que je voulois qu'il devînt. Je lui répondis de se trouver à Moulins le 4. Juillet, & qu'il se retirât avec moi dans la franche Comté & de là à Sedan. Mais le courier trouva qu'il étoit arrêté.* Le Duc d'Orléans demanda donc une retraite à Bouillon, non sur la maladie du Roi parfaitement guéri alors; mais sur la nécessité de pourvoir à la sûreté de sa personne, à cause du changement arrivé à la faveur de Cinq-Mars.

Aubijoux, dit Frontrailles, *apporta tout ce qu'il avoit demandé. M. de Bouillon supplia seulement Son Allteße Royale, de differer son depart de quelques jours. La maladie du Cardinal*, & non pas celle du Roi, *les avoit*

tous amusés. Montresor enfin. *Le Comte d'Aubijoux alla dans ce même-temps en Piémont, vers le Duc de Bouillon, pour tirer de lui les pouvoirs qu'il avoit promis, & des ordres à ceux qui commandoient dans sa Place, d'y recevoir Son Altesse Royale, toutes les fois qu'il lui plairoit d'y chercher sa sûreté. M. de Bouillon les remet tous à d'Aubijoux, qui les emporta si à propos à Moulins, que Monsieur eût pû s'en servir s'il fut demeuré dans la même résolution.* En voilà suffisamment pour réfuter le Roman de Langlade. Mais quel fut l'aveuglement du Duc de Bouillon, de demeurer tranquillement dans l'armée d'Italie après avoir envoyé de pareilles lettres au Duc d'Orléans? Prétendoit-il la faire soulever en sa faveur, ou qu'on lui en laisseroit le commandement lorsque Gaston seroit à Sedan? La prudence vouloit qu'il s'y enfuît lui-même au plûtôt. *M. de Bouillon fut arrêté à Cazal d'une maniere fort peu honorable pour lui*, dit Montresor avec beaucoup de raison. En effet il n'y eut jamais de conduite plus irréguliere, plus imprudente que celle de ce Seigneur, fort habile d'ailleurs. 1642.

Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars, & de Thou sont arrétés.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Chap. 85. & 87. Vie nouvelle du même. Lib. 6. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mémoires du Duc de Bouillon, de Montrésor, du Maréchal du Plessis-Praslin,

Contre le sentiment de ses Medecins, qui l'assuroient que l'air du Roussillon étoit contraire à sa santé, Louis s'opiniâtroit à demeurer dans son camp devant Perpignan. Mais lors qu'ébranlé par le témoignage du Maréchal de Schomberg, & par les vives instances de Chavigni, il eut enfin consenti à l'emprisonnement du Grand-Ecuyer, Sa Majesté prit la résolution d'aller à Narbonne. On crut qu'il seroit facile à Cinq-Mars de s'échapper du camp, où il avoit beaucoup d'amis & de créatures, & qu'on auroit moins de peine à s'assurer de lui dans une ville dont les portes seroient fermées & éxactement gardées. Louis ne s'étoit rendu qu'après de grands combats. Incertain si son premier Ministre, dont la conservation sembloit dépendre de la ruïne du Favori, n'avoit point engagé Schomberg à faire une découverte fondée sur des conjectures peut-être éloignées, & craignant de mettre Cinq-Mars dans la nécessité de révéler tout ce qui s'étoit passé entr'eux contre Richelieu, le Roi auroit plus long-temps résisté à donner son consentement, si le P. Sirmond Jésuite, son Confesseur, ne le lui eût enfin arraché. On dit que s'étant mis d'abord à genoux, il pria instamment Dieu de lui inspirer la résolution qu'il devoit prendre dans une conjoncture qui lui paroissoit fort embarassante. Le vieux Jésuite, gagné peut-être par le Secrétaire d'Etat, dont la fortune étoit uniquement appuyée sur celle du Cardinal, persuada facilement à son Pénitent superstitieux de punir des perfides qui traitoient avec ses ennemis, pour l'obliger à faire une paix désavantageuse, & de n'épargner pas même son propre frere, qui nonobstant plusieurs révoltes pardonnées retomboit toujours dans la même désobéïssance. Louis chercha plus d'une fois à se défaire de son Ministre arrogant: mais il voulut le chasser de son propre mouvement, du moins en apparence. Jaloux avec raison de certains dehors d'autorité, il ne pouvoit souffrir qu'on entreprît de l'y forcer malgré lui, ni qu'on prît aucun engagement avec la Maison d'Autriche. Sa Majesté va donc à Narbonne: Cinq-Mars la suit. Plus attentif à contenter ses passions criminelles qu'à sa sûreté, & à l'éxécution de ses projets déja trop évantés, le jeune étour-

1642. & de Chavagnac. di suborne, dès le jour même de son arrivée à Narbonne, une infâme créature, & l'engage à lui vendre la fille qu'elle avoit d'un nommé Burgos faiseur de poudre à canon dans la même ville.

Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 2.

Le 13. Juin, Louis donne ordre au Comte de Charrost, Capitaine de ses gardes, d'arrêter le Grand-Ecuyer. La chose ne fut point si secrete qu'elle ne vînt à la connoissance d'un ami de Cinq-Mars, qui l'en avertit lorsqu'il faisoit la débauche chez Beaumont, Gouverneur de S. Germain, dit-on. Il va prendre ses bottes au Palais de l'Archevêque, où il étoit logé près de l'appartement du Roi, monte à cheval suivi d'un seul valet de chambre, & court aux portes de la ville. Les trouvant toutes fermées, il se réfugie chez la Burgos, dont le mari étoit absent. Charrost ayant manqué son coup, le va dire au Roi, qui ordonne des perquisitions dans toute la ville, défend sous peine de la vie, à qui que ce soit, de cacher Cinq-Mars, & menace de la même peine ceux qui auront connu le lieu de sa retraite sans le découvrir. L'infortuné Favori auroit pu échapper aux recherches de l'Archevêque créature de Richelieu, du Lieutenant de Roi, & des Consuls de la ville, si Burgos ne fût pas malheureusement revenu au logis. Quelqu'un de ses domestiques l'ayant averti qu'un jeune Gentilhomme fort bien fait étoit dans la maison, il conjectura que ce pourroit bien être le Grand-Ecuyer. Burgos, ébranlé peut-être par les grandes promesses que Cinq-Mars lui faisoit, consulte un de ses amis, qui lui conseille de ne s'exposer point au danger de perdre la vie. Il avertit donc le Lieutenant de Roi, qui vient prendre Cinq-Mars, & le conduit prisonnier à l'Archevêché. De Thou & Chavagnac le pere furent arrêtés en même-temps au camp devant Perpignan, par Ceton Lieutenant de la compagnie des gardes Ecossois. Il en usa si bien avec de Thou, dont le mérite étoit généralement estimé, qu'on lui laissa la liberté de brûler les lettres & les papiers dont il crut devoir dérober la connoissance à ses ennemis. Le Grand-Ecuyer fut transféré de Narbonne dans la Citadelle de Montpellier; de Thou & Chavagnac à Tarascon, où Richelieu leur fit subir divers interrogatoires. Je n'ai pû me dispenser de marquer par avance que le Cardinal interrogea lui-même de Thou sur les propositions de paix envoyées à Rome par ordre du Roi.

Avant le depart de Sa Majesté pour Narbonne, Chavigni expédia l'ordre d'arrêter le Duc de Bouillon, & de le faire conduire à Pignerol. Il étoit adressé à Aiguebonne Ambassadeur de Louis en Piémont, au Comte du Plessis Praslin, & à Castellans Maréchaux de camp dans l'armée que le Duc commandoit en Italie. On enjoignoit dans un autre à tous les Officiers des troupes & des Places de Sa Majesté dans le même Pays, d'obéïr à tout ce qu'Aiguebonne, du Plessis, & Castellans leur ordonneroient. *Ceci est ma volonté*, mit Louis de sa propre main à la fin des deux ordres. On raconte différemment la maniere dont elle fut éxécutée. Voyons premierement ce que le Comte du Plessis rapporte dans ses mémoires. Il y marque en même-temps comment le Duc se préparoit à l'ouverture de la campagne. L'an 1642, *dit cet Officier brave & intelligent à la véri-*

té, mais importun par l'affectation continuelle de se donner des louanges, 1642.
»le Duc de Bouillon passa en Italie pour y servir de Général. On se pré-
»pare à la campagne, on assemble les troupes, on tient plusieurs Conseils,
»où, comme l'on peut juger le Comte du Plessis devoit avoir grande part
»aux résolutions qui se prirent. Il avoit seul le secret des affaires, & sça-
»voit mieux que tout autre la guerre en Italie. Aussi le Duc de Bouillon
»déféra-t-il presque toujours à ses avis. L'armée s'assemble vers Albe, &
»passe de là dans le voisinage d'Alexandrie. Le Comte y reçut l'or-
»dre d'arrêter le Duc de Bouillon. C'étoit une action assez difficile & fort
»épineuse. Elle ne se put faire le même jour, comme il le desiroit. Par
»un bonheur extraordinaire le secret se garda quatre jours avant l'exécu-
»tion. Tout se passa heureusement; mais avec une véritable douleur, &
»beaucoup de civilité de la part du Comte du Plessis. Le Duc de Bouillon
»ne s'en plaignit pas, & le Cardinal de Richelieu, assez délicat en de sem-
»blables choses, fut content de la conduite du Comte. Il en eut assez dans
»cette rencontre pour réprimer une espece de soulevement des soldats, qui
»devenus insolens depuis la prison du Duc de Bouillon, croyoient que tout
»étoit permis. En trois ou quatre marches, le Duc les avoit voulu réduire
»par une extraordinaire sévérité à l'ordre tant desirable parmi les gens
»de guerre. Mais des troupes qui n'y étoient pas accoûtumées ne s'y pou-
»voient mettre qu'avec un peu de temps. Dans cette extrémité qu'il ju-
»geoit dangereuse, sur tout au milieu du pays ennemi, le Comte se ré-
»solut à la fermeté. Inébranlable à plusieurs insolences qu'il châtia rigou-
»reusement, il s'acquit autant d'autorité dans l'armée, où il n'étoit que
»Maréchal de camp avec plusieurs camarades, que s'il l'eût comman-
»dée en chef.

Un Auteur Italien, que le dernier Historien de Richelieu suit préférablement aux autres, raconte qu'Ossonville Capitaine des gardes du Duc de Bouillon, qui demeuroit auprès du Grand-Ecuyer afin d'avertir le Duc de tout ce qui se passoit à la Cour, prit la poste pour l'Italie, dès qu'il sçut que Cinq-Mars étoit arrêté. Le Duc auroit pû se sauver, si le Vicomte de Turenne, qui se trouvoit alors à Monfrin, n'eût par un contretemps fâcheux, été lui-même la cause innocente de l'emprisonnement de son frere. Il crut devoir donner avis à Richelieu malade à Tarascon, de ce qui venoit d'arriver à Narbonne. Le Vicomte, ajoûte-t-on, ne sçavoit rien de l'engagement du Duc avec le Grand-Ecuyer, & s'imaginoit que le Cardinal pourroit ignorer la disgrace de celui-ci. L'un est véritable, à mon avis. Mais qui persuadera jamais que Turenne ait pû croire, qu'une pareille chose se fût passée à l'insçu de Richelieu, & qu'il n'en fût pas le principal, l'unique auteur? Pour rendre sa nouvelle plus croyable, poursuit-on, le Vicomte marque au Cardinal qu'il la tient du Capitaine des gardes de son frere, qui va du Roussillon en poste à l'armée d'Italie. Autre circonstance qui rend ce fait douteux. Comment Ossonville, qui sçavoit la liaison de son Maître avec Cinq-Mars, ne découvrit-il pas à Turenne que le Duc étoit lui-même en danger, & qu'il alloit l'avertir de

1642. pourvoir à la sûreté de sa personne ? Richelieu, reprend l'Auteur Italien dépêche incessamment un de ses gens, qui devoit porter le commandement d'arrêter Bouillon, lui ordonne de faire la plus grande diligence qu'il sera possible, de dévancer Ossonville, & de laisser par-tout des ordres de l'arrêter prisonnier. Si cela est, celui de Sa Majesté fut donc envoyé du camp devant Perpignan à Tarascon, afin que le Cardinal le fît exécuter comme il le jugeroit à propos. Il n'y a rien là d'impossible. J'y trouve seulement une difficulté. Cinq-Mars fut arrêté quelques jours après l'expédition de l'ordre de s'assurer de Bouillon. D'où vient que Richelieu, si actif en des affaires dont le succès dépend de la diligence, tarde si long-temps à dépêcher quelqu'un en Italie ? Ossonville, dit-on enfin, est fait prisonnier à Valence, & le Comte du Plessis reçoit son pacquet, avant que Bouillon sçache rien de la révolution arrivée à la Cour.

Bienaise d'exécuter sûrement ce qui lui étoit commandé, & de se décharger en même-temps sur un autre d'une commission odieuse, le Comte insinue adroitement au Duc d'aller visiter la citadelle de Cazal, & ordonne à Couvonges, Commandant de la garnison Françoise qu'on y avoit mise, d'arrêter Bouillon de la part du Roi. Couvonges invite le Duc à souper, & durant le repas lui déclare l'ordre venu de la Cour. Bouillon demande à le voir. Couvonges répond qu'il ne l'a pas, & qu'il le va chercher. Dans cet intervalle, le Duc s'échappe suivi d'un de ses domestiques, & tâche de sortir de la ville. Mais il étoit trop tard. Bouillon trouve les portes fermées, passe toute la nuit dans un cul de sac, appuyé contr'une muraille. Au point du jour, il entre dans une maison, & feint d'être un Gentilhomme qu'on veut arrêter pour un duel. Le valet du logis le cache dans le grenier au foin. Le Duc y demeure jusques à ce que des soldats, envoyés pour visiter la maison, le saisissent & le conduisent en prison. *Heureux Couvonges*, s'écrie l'Italien, *qui, après une des plus grandes fautes qu'un homme de sa profession pût commettre, évita la punition qu'il avoit justement méritée.* L'Auteur de la nouvelle vie de Richelieu fait une réfléxion autant & plus judicieuse. *Ainsi*, dit-il, *Bouillon & Cinq-Mars furent pris sans se pouvoir sauver, en partie par leur imprudence, & en partie par je ne sçai quel bonheur attaché aux desseins du Cardinal, à qui fort peu de ses ennemis échapperent, pendant qu'il se tiroit heureusement des plus évidens dangers.*

Ce que l'Ecrivain des Mémoires de Bouillon raconte paroit moins éloigné de la vérité. *Les ordres d'arrêter le Duc*, dit-il, *étoient adressés au Comte du Plessis-Praslin, à Couvonges, & à Castellans. Après qu'ils eurent raisonné tous trois ensemble sur la maniere de les exécuter, ils convinrent qu'il falloit differer jusques au lendemain que Bouillon devoit aller visiter la citadelle de Cazal; jugeant qu'ils ne pouvoient sans péril entreprendre de l'arrêter à la tête de l'armée; tant étoit grande la vénération qu'on y avoit pour lui, & l'estime qu'il s'y étoit acquise. Il l'avoit trouvée dans une licence si extraordinaire, qu'il n'y manquoit qu'un Chef pour la révolte. Par ses soins, & par sa connoissance parfaite des ordres de la guerre, il la réduisit en six semaines à une discipline exemplaire. Il n'en couta la vie qu'à deux soldats. Jamais peut-être*

Général n'acquit en si peu de temps la réputation d'un grand Capitaine, sans avoir fait de siege, ni donné de Bataille, sans avoir presque eu d'ennemis en tête. 1642.
Le Comte du Plessis ne convient pas de cette habileté du Duc à rétablir le bon ordre dans l'armée. Il insinue au contraire que Bouillon irrita les soldats par une trop grande sévérité, & pour avoir voulu faire en peu de semaines ce qui ne se pouvoit exécuter que dans un plus long-temps. Quoiqu'il en soit, *l'armée se trouvant près de Cazal*, ajoûta Langlade, *Couvonges, qui en étoit Gouvèrneur, y alla de grand matin disposer toutes choses. Bouillon y mena Castellans avec lui, & laissa le commandement du camp à du Plessis. Après que le Duc eut soupé à la citadelle, il descendit à la ville, où son logis étoit préparé. Ayant rencontré en son chemin un Officier qui venoit de l'armée, il lui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau.* Je n'ai rien appris, *répondit l'Officier.* S'il y a quelque chose, vous le pourrez sçavoir de M. le Comte du Plessis. Il doit être arrivé long-temps devant moi. Je ne sçai, pas *dit alors le Duc en se tournant vers Couvonges*, comment M. du Plessis l'entend, d'avoir quitté l'armée sans mon ordre. Je ne suis ici que depuis un moment, *repartit Couvonges embarrassé. Puis s'approchant de l'oreille de Bouillon, il lui allegue une si méchante excuse, que le Duc commence de soupçonner qu'il y a quelque chose. Immédiatement après, Bouillon se retire dans sa chambre, disant qu'il vouloit écrire.* Ce récit ne paroît ni éxact, ni véritable. J'en dis autant de la suite.

Couvonges qui avoit remarqué la surprise du Duc, comme celui-ci avoit remarqué la sienne, poursuit Langlade, *alla promptement dire à du Plessis ce qui venoit de se passer. Il l'avoit fait cacher dans un logis voisin de celui de Bouillon, en attendant que le Duc fût couché. Les trois Officiers avoient résolu entr'eux de l'arrêter lors qu'il seroit au lit. Le sort de porter la parole tomba sur Couvonges. Mais il avoit déja conçu tant d'estime & de respect pour Bouillon, que prévenu qu'en éxécutant l'ordre dans la ville, il ménageroit en quelque maniere les droits de l'hospitalité, & qu'il y feroit avec moins de répugnance une action dont il ne pouvoit se défendre, Couvonges ne se put jamais déterminer à l'arrêter dans la citadelle. Ayant dit à du Plessis & à Castellans ce qui s'étoit passé entre le Duc & lui, les trois Officiers jugerent qu'il y avoit du péril à différer un moment l'exécution de leur dessein. Couvonges revient donc sur ses pas à la chambre de Bouillon, & demande à lui parler en particulier, sous prétexte qu'un espion rapporte quelque nouvelle considérable des ennemis. Après que le Duc eut fait retirer ceux qui se trouvoient auprès de lui, Couvonges débute par le compliment ordinaire en pareilles occasions:* J'ai un extrême déplaisir, Monsieur, de ce que le Roi m'ordonne de vous arrêter prisonnier. Cela ne peut pas être, *repartit Bouillon.* Où est votre ordre? Montrez-le-moi. Je l'ai laissé à M. le Comte du Plessis, *dit Couvonges.* Allez le chercher, *reprit le Duc. Puis portant la main sur la garde de son épée*, je ne sçai, *ajoûta-t-il*, ce qui m'empêche de vous en donner dans le corps. Sçavez-vous si peu votre devoir, que d'oser arrêter une personne de mon rang, sans en avoir l'ordre à la main? *Couvonges troublé de l'entreprise, & encore plus de l'incident, retourne à du Plessis, qui pour lors étoit dans la cour.*

1642. *Sans perdre du temps, & sans faire aucun bruit, Bouillon éteint lui-même les flambeaux de sa chambre, & sort par une porte de derriere. Il rencontre dans la rue S. Aubin, son Maréchal des logis, qui se retiroit. Après lui avoir confié l'état où il se trouve, il lui dit de le suivre, prend son manteau pour se mieux cacher, marche vers les remparts, cherche quelque endroit par où il se puisse sauver. Mais il jugea la chose impossible après avoir jetté des pierres, pour reconnoître la hauteur des murailles. S. Aubin offrit de se jetter lui-même, afin de faire une épreuve plus assurée du péril; mais le Duc, qui le croyoit évident, n'y voulut pas consentir. La ronde ayant paru dans ce temps-là, Bouillon retourne sur ses pas, & s'arrêtant près d'une muraille, envoie S. Aubin à la ville voir ce qui s'y fait, lui ordonne d'acheter des cordes, ne désespérant pas encore de pouvoir descendre de la muraille, & se sauver à la faveur de la nuit. S. Aubin revient un moment après, & rapporte qu'il y a des corps de garde à toutes les avenues, qui ne laissent passer personne.* Un soldat m'a dit, *ajoûta-t-il*, que les Bourgeois sont sous les armes, sur le bruit répandu que vous avez voulu livrer Cazal aux Espagnols. *S'imaginant que S. Aubin s'est peut-être effrayé mal à propos, le Duc marche du côté dont il l'avoit vû revenir, trouve que le rapport est véritable, & entend lui-même sa proscription. Couvonges faisoit promettre à son de trompe mille pistoles à celui qui prendroit Bouillon, mort ou vif. Le Duc étoit dans un cul de sac, où il y avoit un cabaret à biere. Il entre & en demande à une femme qui étoit seule dans la maison. Le mari revient de la ville un moment, & raconte tout ce qu'il sçait du désordre qui avoit excité sa curiosité.*

Persuadé pour lors qu'il n'a plus d'autre ressource, que de gagner cet homme, Bouillon donne de l'argent à la femme pour aller chercher du vin, renvoie S. Aubin, se découvre au mari, tire sa bourse, où il y avoit vingt ou trente piéces d'or, la lui met dans la main, le comble de promesses, & le gagne si bien qu'avant le retour de sa femme, il cache le Duc dans un grenier à foin, & lui promet de le faire sauver la nuit suivante. Mais l'indiscret cabaretier ne put s'empêcher de tout dire à sa femme, ni celle-ci de le révéler à Couvonges, qui va reconnoître à l'instant si l'avis est véritable. Quelques soldats étant montés au grenier, Bouillon qui se voit découvert, met l'épée à la main, & menace de tuer le premier qui l'approchera. Un d'eux lui tira un coup de pistolet; mais il fit faux feu. Couvonges entendant le bruit monte en diligence par une échelle de main, & menace de faire pendre le premier qui touchera au Duc. L'émeute étoit si grande & si générale dans Cazal, à cause de la haine qu'on y avoit pour les Espagnols, & du bruit répandu que Bouillon vouloit les rendre maîtres de la Place, que quelque précaution qu'on pût prendre, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on le garantit de la fureur du peuple, lorsqu'il traversa la ville. Mais parce que les ordres portoient de le conduire incessamment au Château de Pierre-Encise, on le fait partir au plutôt dans un carrosse cadenassé, & avec une escorte qui marquoit assez combien on jugeoit important qu'il ne se pût échapper. Langlade se trompe. Louis enjoignit de mener Bouillon *à la citadelle de Pignerol*, & non pas au Château *de Pierre-Encise* à Lyon. Ceci arriva le 20. Juin ou environ

environ, huit jours après l'expédition de l'ordre. Je défèrerois beaucoup au récit de cet Historien, qui a pû tout apprendre de la bouche même du Duc. Mais il affecte tellement de disculper son Héros, & de déguiser ce qui peut lui être désavantageux, que j'aime mieux m'en tenir à une lettre datée de Cazal le 23. Juin 1642. Voici ce qu'elle marque. 1642.

L'armée partit du camp de Cermant, & alla camper aux cassines de S. Germain près d'Auximian. M. le Duc de Bouillon en laissa le commandement à Mrs. du Plessis & de Castellans. Lorsqu'elle commençoit à défiler, il prit le chemin de Cazal, où il arriva sur les neuf heures du matin accompagné de Mrs. de S. André & de Salis Maréchaux de camp, de quelques Officiers de cavalerie & d'infanterie, de certains Gentilshommes de sa maison, & de sa compagnie des gardes. Il fut salué de l'artillerie, & alla descendre au logis de M. de Couvonges, où il vit la garnison qui passa devant lui, & le salua selon la coutume. Il dîna sur les onze heures, employa quelque temps après à entendre Couvonges sur l'état de la garnison; visita le Château, le pont qui se faisoit sur le Pô pour le passage de l'armée, les magasins des vivres & des munitions de guerre, fit le tour de la ville par dedans, retourna au logis de Couvonges sur les sept heures du soir, joua au trictrac avec S. André jusques à huit, & puis soupa. Cependant du Plessis & Castellans qui avoient quitté l'armée aussitôt que le campement fut fait, s'étoient rendus à Cazal en diligence, & ayant fait voir à Couvonges les ordres du Roi, ils résolurent ensemble d'arrêter Bouillon immédiatement après son souper; pendant lequel Couvonges feroit fermer les portes de la ville, & ordonneroit ce qu'il jugeroit nécessaire pour la sûreté de cette exécution. A quoi ayant été pourvû, du Plessis & Castellans furent conduits de la maison où ils étoient, dans les écuries de Couvonges, dont la porte donne sur un jardin vis-à-vis de la chambre où M. de Bouillon se devoit retirer après souper. Afin de l'induire à quitter le monde qui étoit avec lui dans la salle, & à entrer dans la Chambre, Couvonges lui propose d'écouter des paysans mandés pour l'instruire du chemin que l'armée devoit tenir le lendemain, après avoir passé le Pô. Mais il arriva que le Duc ayant appris que du Plessis & Castellans avoient quitté l'armée contre son ordre, & qu'ils étoient à Cazal depuis cinq heures du soir, sans l'avoir vû, il commença de soupçonner qu'il y avoit quelque chose qu'on lui vouloit céler.

M. de Bouillon déclara son soupçon à S. André & à Salis. Avez-vous observé, *leur dit-il*, que M. de Couvonges m'a fait attendre plus d'une heure & demie à souper, & qu'à son retour il avoit le visage tout changé? Son excuse, qu'il venoit de faire la ronde, est ridicule. L'armée ne couvre-t-elle pas la Place? Si vous sçavez quelque chose, dites-le-moi, je vous en prie. *Couvonges l'étant venu trouver alors*, M. du Plessis & de Castellans, *lui demanda le Duc*, ne sont-ils pas à Cazal? Oui, Monsieur, *lui répondit Couvonges.* Ils me veulent arrêter, *reprit le Duc en élevant la voix.* Rien moins que cela, *repartit Couvonges, & pria M. de Bouillon d'entrer dans la chambre pour entendre les paysans Montferrins.* Il faut parler tout haut, *dit encore le Duc.* On me veut arrêter sans ordre

1642. du Roi. Qu'on me le montre auparavant, je sçai bien qu'il n'y en a point. *M. de Bouillon marche droit à la porte du logis, où il y avoit un corps de garde, qui le laisse passer, pendant que Couvonges court avertir du Plessis & Castellans. Ils trouverent en arrivant que le Duc s'étoit échappé. On changea l'ordre. Deux coups de canon furent tirés pour donner l'allarme dans la ville. La garnison & les paysans prirent les armes, & borderent toutes les murailles afin d'animer les habitans. On publia que le Duc vouloit livrer la ville aux ennemis, & qu'il le falloit avoir mort ou vif. A la pointe du jour le Conseil Souverain de Cazal s'assemble, & enjoint de la part de Son Altesse de Mantoue à tous les habitans, de déceler M. de Bouillon sous peine de la vie. Couvonges fit une pareille injonction aux Officiers & aux soldats de la garnison. Dans le temps même de la publication de l'ordre, une femme dont le mari étoit à la garde des murailles entendit du bruit chez elle, fit monter son neveu au grenier. Le Duc y fut trouvé couvert de paille, sans colet, & accompagné d'un Officier de sa maison. Quelques habitans le saisirent, & le menerent avec beaucoup d'ignominie & de mauvais traitemens jusques devant l'Eglise de S. Paul, où Couvonges le reçut. On le conduisit à pied au logis. De là, il fut mené dans un carrosse au Château, où il est gardé jusques à présent.* Si l'ordre du Roi fut suivi à la lettre, Bouillon dut être transporté du Château de Cazal à la Citadelle de Pignerol.

Le Comte du Plessis disoit ci-dessus, que Bouillon fut arrêté *avec beaucoup de civilité*, & qu'il *ne se plaignit pas.* On ne la remarque point, cette grande *civilité*. Lui imputer faussement d'avoir voulu livrer Cazal aux Espagnols; exciter par une noire calomnie les habitans à le maltraiter; ce fut un artifice utile, peut-être nécessaire après l'imprudence de Couvonges. Mais étoit-ce une conduite honnête & *civile?* Si le Duc *ne se plaignit pas*, sa patience est certainement louable. Car enfin, il essuya *beaucoup d'ignominie* & de *mauvais traitemens* de la part de ceux qui le conduisirent à Couvonges. Peut-être qu'il ne crut pas devoir imputer aux Officiers chargés de l'arrêter la brutalité des gens qui le saisirent dans le grenier. *Le Cardinal de Richelieu assez délicat en de semblables choses*, ajoûte-t-on, *fut content de la conduite du Comte.* Passons cela. Son Eminence fut-elle satisfaite de celle de Couvonges, qui, après avoir signifié l'ordre du Roi à Bouillon, le laisse seul, & prend si peu de précaution, que le Duc s'échappe le plus facilement du monde? Le 3. Juillet Louis, retournant de Narbonne à Paris, écrivit de Montelimar en Dauphiné, une lettre à la Duchesse douairiere de Bouillon mere du prisonnier, pour lui recommander d'empêcher qu'aucune personne qui pût être suspecte à Sa Majesté n'entrât ou ne séjournât à Sedan, & qu'il ne s'y fit aucune cabale préjudiciable au service de Louis. Deux jours après, il écrivit de S. Valier à la Duchesse épouse du même, & lui défendit de recevoir le Duc d'Orléans à Sedan, s'il se présentoit pour y entrer, & d'avoir aucun égard aux instantes prieres que Gaston lui en feroit peut-être.

Richelieu, désormais supérieur à ses ennemis, recommande à Cha-

vigni & à Des-Noyers, Secrétaires d'Etat, ses créatures, de persuader à Louis, dont la santé s'altéroit extrêmement, de s'en retourner à Paris, & de l'engager à venir auparavant consoler le Cardinal toujours malade à Tarascon : que dis-je ? se réconcilier solemnellement avec son Ministre, & lui faire comme une réparation publique de sa facilité à écouter les insinuations de Cinq-Mars. Bon Dieu ! quelle fut la surprise du monde, quand on vit un Roi si tourmenté des hémorroïdes, & si foible, qu'il ne pouvoit ni se tenir debout, ni demeurer assis sur un fauteuil, passer le Rhône, & se faire porter dans la chambre de Richelieu, où il fallut dresser un petit lit, afin que Sa Majesté se pût entretenir avec le Cardinal couché dans un autre ! On dit que dans la conversation il se plaignit amerement, de ce que Louis avoit souffert les médisances & les entreprises de son jeune & audacieux Favori, contre un Ministre qui l'avoit si utilement servi. Sa Majesté se mit alors à pleurer, & l'entrevûe finit par de nouvelles assurances qu'elle donna de sa reconnoissance à Richelieu, & par de grandes promesses de le protéger. Combien le Cardinal se seroit-il récrié ? Quels reproches n'auroit-il pas fait, s'il eût sçû que Cinq-Mars *n'avoit point eu de mauvais desseins contre lui, que le Roi n'y eût consenti ?* Ce mystere ne fut découvert à Richelieu que dix ou douze jours après son entrevûe avec Sa Majesté, comme il le dit lui-même dans un Mémoire envoyé à Chavigni & à Des-Noyers le 4. Juillet. *Je me trouve toujours bien de vous voir*, écrivit Louis dans un billet à son Ministre. *Je me porte beaucoup mieux depuis hier, & ensuite de la prise de M. de Bouillon. C'est un coup de partie. J'espere qu'avec l'aide de Dieu tout ira bien, & qu'il me donnera une santé parfaite.* Il y eut plus de grimace que de réalité dans cette réconciliation. Les larmes que le Roi versa furent plutôt un effet de la foiblesse de son esprit & de son inconstance naturelle, que d'un repentir & d'une douleur sincere. Les choses avoient été portées trop loin. Louis demeura toujours dégoûté du Cardinal ; & celui-ci, plus soupçonneux que jamais, vécut environ six mois dans une continuelle défiance de son Maître. L'habile Mazarin sçut bien profiter d'une si heureuse conjoncture. Il ménagea Richelieu, & s'insinua dans les bonnes graces du Roi avec toute la dextérité possible.

1642.

Le Roi va visiter le Cardinal de Richelieu malade à Tarascon.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 91. Mémoires de Montrésor. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.

Chavigni & Des-Noyers le suivirent à Paris. Le Cardinal leur donna des Mémoires de tout ce que Sa Majesté devoit ordonner pour toutes les Provinces du Royaume. Il recommanda instamment qu'elle exécutât *la résolution prise après la mort du Comte de Soissons*, de faire le Duc de Lesdiguieres Gouverneur du Dauphiné ; mais avec cette clause, que le Roi se réservoit *la prononciation des arrêts en son nom, & la nomination aux charges & aux offices. Le Parlement de Grenoble*, ajoûte Richelieu, *souhaiteroit que le Gouverneur fût aussi privé de la préséance qu'il a sur lui. Mais je ne crois pas que le service du Roi le demande. Cette Compagnie a besoin plutôt d'être abaissée, qu'élevée.* Telle fut la constante maxime du Cardinal pour l'établissement du pouvoir arbitraire, de ruïner l'autorit

1642. des Parlemens & à Paris & dans les Provinces. Il semble que nonobstant la foiblesse de l'Espagne, on craignoit à la Cour que le Comte Duc d'Olivarez ne tentât une diversion en Guienne, & qu'il n'y envoyât des troupes par mer, afin de faire une descente. En ce cas, Richelieu ne croyoit point le Vicomte d'Arpajon *capable de soutenir cet effort. On pourroit penser au Maréchal de la Force*, dit-il: *mais outre que l'expérience a fait connoître que son âge a beaucoup diminué de sa capacité, il me semble qu'il est bon d'éviter, autant qu'on pourra, de mettre des troupes qui seront presque toutes Huguenotes entre les mains d'un Chef zélé pour cette Religion; sur-tout en une Province éloignée de Sa Majesté, & où elle n'a point de corps d'armée composé de vieilles troupes Catholiques, ensuite de la connoissance qu'on a, que M. de Cinq-Mars a tâché d'émouvoir les esprits des Huguenots de tous côtés.* Je trouve seulement que le Grand-Ecuyer fut soupçonné d'avoir employé Chavagnac le pere, qui avoit servi sous le Duc de Rohan dans les Cevennes & dans le Vivarez, afin d'exciter quelque mouvement dans ces Provinces. Voilà pourquoi ce Gentilhomme d'Auvergne fut arrêté en même temps que Cinq-Mars & de Thou. Mais on ne put le convaincre.

Ce que Richelieu dit dans un autre Mémoire à ses deux autres créatures est remarquable. *Il faut sçavoir du Roi, si dans les choses importantes & pressées le Cardinal donnera les ordres qu'il jugera les plus convenables au service de Sa Majesté; ainsi qu'elle le lui a commandé plusieurs fois par le passé. En cas que le Roi le veuille, il écrira de son propre mouvement au Cardinal, n'y ayant rien de si dangereux que de faire les affaires à demi.* Telle fut la réponse de Louis sur cet article. Mazarin en fut le porteur. Si le Roi écrivit de *son propre mouvement*, ou de celui que Chavigni & Des-Noyers lui inspirerent, je le laisse à penser. *Mon Cousin, étant contraint par la considération de mes affaires, & par l'état de votre santé; de vous laisser en ce Pays avec grand regret, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'ayant une entiere confiance en vous, mon intention est que vous y fassiez les choses qui regarderont mon service, avec la même autorité que si j'y étois. Que tous les ordres que vous enverrez, soit dans les Provinces de deçà, soit hors du Royaume, aux Lieutenans Généraux de mes armées, ou à mes Ministres, soient aussi ponctuellement exécutés, que les miens propres. Que vous pourvoyiez aux choses pressées, sans m'en donner avis. Je suis assuré que je ne sçaurois jamais mettre mes affaires en meilleure main.* Richelieu répondit de la sorte le 2. Juillet. *Je n'ai jamais abusé des honneurs qu'il a plû à Votre Majesté de me faire. J'userai du pouvoir qu'elle me donne avec la modération que je dois, & le plus avantageusement que je pourrai pour son service.*

Mort de la Reine Marie de Médicis.

Ferai-je un jugement téméraire, si je dis que Marie de Médicis retirée à Cologne depuis neuf ou dix mois, & réduite à la derniere indigence, attendoit avec impatience à quoi aboutiroient les bruits répandus de la disgrace ou de la mort prochaine de Richelieu son violent & opiniâtre persécuteur? N'espéra-t-elle point plus d'une fois que ses maux finiroient bientôt? Elle en fut délivrée véritablement le 3. Juillet, non

par la mort de son ingrat domestique, mais par la sienne propre. Guérie, du moins en apparence, d'une maniere d'hydropisie, dont elle fut attaquée l'hyver précédent, l'infortunée Princesse tomba vers la fin du mois de Juin dans une fievre ardente, accompagnée d'une soif extraordinaire. Son visage couvert de rougeurs fit penser aux Médecins que c'étoit une érésipele. Dans l'extrême agitation que la fievre lui causa le premier Juillet, Riolan son premier Medecin apperçut des taches noires sur ses jambes, qui augmenterent à vûe d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la gangrene. Rossetti, Nonce du Pape à Cologne, se chargea de la disposer à souffrir les remedes douloureux & incertains dont il faut user dans une pareille maladie. La Reine y consentit, & se prépara premierement à la mort par la confession de ses péchés, & par la réception de ce qu'on nomme, selon l'usage de l'ancienne Eglise, *le dernier Viatique*. On lui fit quelques incisions. Elle en parut d'abord un peu soulagée. Mais la fievre redoubla si fort la nuit du 2. ou 3. du mois, qu'elle mourut vers midi. Telle fut la triste fin d'une Reine autrefois si puissante, fille de François de Médicis Grand Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche sœur de l'Empereur Maximilien II. épouse d'Henri IV. Roi de France, mere de Louis XIII. de Gaston Duc d'Orléans, d'Elizabeth Reine d'Espagne, de Christine Duchesse de Savoye & d'Henriette Reine d'Angleterre. Il seroit inutile de parler ici de ses bonnes & de ses mauvaises qualités. On ne les a ni omises, ni dissimulées dans les livres précédens de cet ouvrage. L'Auteur de la derniere vie de Richelieu rapporte, sur le témoignage de quelques autres, que Louis retournant à Paris reçut cette nouvelle avec une extrême douleur. La tendresse qu'il avoit eue pour sa mere se réveilla lorsqu'il n'en étoit plus temps. Sa conscience lui reprochoit d'avoir par sa dureté, & par une complaisance trop aveugle pour un Ministre vindicatif & inéxorable, laissé mourir sa mere dans l'éxil & dans l'indigence, sans se vouloir réconcilier avec elle, quelqu'instantes, quelque soumises que fussent les prieres qu'elle lui fit plus d'une fois, de la rappeller, ou du moins de lui permettre de jouïr librement de son bien. Quels furent les sentimens intérieurs de Richelieu, nous ne le sçavons pas. Forfante & comédien jusques à la fin de ses jours, il fit faire, selon l'usage superstitieux de la Communion de Rome, un service magnifique dans l'Eglise Collégiale de Tarascon, pour le repos de l'ame d'une libérale bienfaictrice, qu'il avoit cruellement tourmentée durant plusieurs années.

1642. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 91. Vie nouvelle du même. Liv. 6. Nani Historia Veneta. Lib. 12.* 1642. *Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.*

Le Duc d'Orléans fut apparemment moins touché de la mort de sa mere. Il avoit alors de terribles affaires en tête. Dès que Gaston apprend à Bourbon la découverte de la conspiration, & l'emprisonnement du Grand-Ecuyer, il envoie le 17. Juin la lettre suivante à Richelieu. *Mon Cousin, le Roi mon Seigneur m'a fait l'honneur de m'écrire quelle a été enfin la conduite de l'ingrat Cinq-Mars. C'est l'homme du monde le plus coupable, de vous avoir déplû après les obligations qu'il vous a. Nonobstant les graces qu'il recevoit de Sa*

Bassesses du Duc d'Orléans qui tâche de faire sa paix avec le Roi & avec le Cardinal de Richelieu.

1642. *Majesté, je me suis toujours tenu sur mes gardes contre lui, & contre ses artifices. Vous avez bien vû, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusques aux Autels. Aussi est-ce pour vous, mon Cousin, que je conserve mon estime, & mon amitié toute entiere. Je vous prie de croire que vous ne sçauriez jamais avoir de plus véritable, de plus fidele ami que moi.* De pareils monumens doivent être transmis à la postérité, afin que le monde connoisse que les Princes sont souvent plus rampans, plus fourbes, plus parjures que les autres. Le Duc avoit recherché le premier l'amitié du Grand-Ecuyer. De quelle indigne maniere le sacrifie-t-on maintenant au Cardinal? Mais ceci n'est que peu de chose, en comparaison des bassesses que Gaston fera dans la suite. Au lieu de se retirer promptement à Sedan, comme il l'avoit promis à Aubijoux & à Montrésor, Place où il auroit pû, en menaçant d'appeller les Espagnols à son secours, obtenir une bonne composition pour lui & pour ses amis, *il choisit la voie de la négociation*, dit Montrésor, *la commet à l'Abbé de La Riviere, qui dépendoit entierement de Richelieu*, & le dépêche de Moulins avec des lettres de créance datées du 25. Juin, pour le Roi, pour les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, pour Des-Noyers, & Chavigni Secrétaires d'Etat.

Mémoires de Montrésor.

Mon Cousin, écrit-il au premier Ministre, *je vous envoie l'Abbé de La Riviere, pour vous dire ce que j'attens de votre générosité. Je vous prie d'avoir une entiere créance en lui, & de garder cette lettre, pour m'être un reproche éternel, si je manque à la moindre chose dont il vous assurera de ma part. Je prends Dieu à témoin de la sincérité avec laquelle je vous fais cette protestation, & celle d'être toute ma vie le plus fidele de vos amis.* C'est ainsi que les personnes du premier rang ne font aucun scrupule d'ajoûter le parjure au mensonge. Le Duc d'Orléans étoit-il si simple que de se flater qu'il pourroit en imposer à l'homme du monde le plus pénétrant, le plus habile à cacher ses artifices, & à découvrir ceux des autres? Richelieu, fier de voir un si puissant ennemi à ses pieds, lui répond avec beaucoup de dignité, peut-être avec trop d'arrogance. *Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes ayent recours à une entiere & ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre Altesse a bien commencé. C'est à elle d'achever, & à ses serviteurs de supplier le Roi d'user en ce cas de sa bonté en votre endroit. Il y est fort disposé. C'est tout ce que je vous puis dire.* La lettre de Gaston à Chavigni Officier de sa maison, aussi bien que de celle du Roi, est flateuse & insinuante; mais plus supportable que celle au Cardinal. *Je vois bien par vos dernieres lettres*, y dit Son Altesse Royale, *que vous n'êtes pas content de moi: & certes vous en avez sujet. Cependant, je ne laisse pas de vous prier de travailler à mon accommodement avec Son Eminence. J'attens cette marque de la véritable affection que vous avez pour moi. Je crois qu'elle sera plus grande que votre colere. Vous sçavez le besoin que j'en ai. J'espere qu'elle ne me manquera pas dans une conjoncture si pressante pour mon repos. J'ai commandé à l'Abbé de*

la Riviere de vous rendre compte de toutes choses, de prendre vos avis, & de les suivre. Il me faut tirer de la peine où je suis. Vous l'avez déja fait deux fois auprès de Son Eminence. Je vous jure que ce sera la derniere que je vous donnerai de pareilles commissions. Je ne vous fais point de complimens ; ce sera lorsque vous m'aurez délivré de l'embarras où je me trouve. Je vous conjure que je puisse voir Son Eminence devant le Roi. Après cela tout ira bien. Chavigni servit le Duc comme il avoit fait auparavant. Il employa toute son adresse à le faire donner dans les piéges qu'on lui tendoit. Plus attaché à Richelieu l'auteur de sa fortune, qu'à un Prince dans la maison duquel il n'entra que pour être son espion, il souhaitoit de voir humilié & banni du Royaume, le plus puissant & le plus dangereux, s'il avoit été plus prudent & moins léger, ennemi du Cardinal, sans l'appui duquel le Secrétaire d'Etat ne se pouvoit jamais soutenir à la Cour. Ni le Roi, ni son Ministre, ne voulurent voir Gaston. Trop heureux d'en être quitte pour la peur d'être chassé de France. Menace dont le but unique fut d'extorquer de lui une confession telle qu'on la demandoit. 1642.

Chavigni raconte ainsi dans un Mémoire envoyé de Monfrin le 30. Juin à Richelieu, que cette ame aussi prophane que servile signe en se disant, *la très-humble, la très-obligée & très-fidele créature* du Cardinal ; Chavigni, dis-je, raconte ainsi le détail de l'audience donnée à l'Envoyé du Duc d'Orléans. *Le Roi parla hier à M. de la Riviere aussi bien & aussi fortement qu'on le pouvoit desirer. Je l'obligerai de mettre par écrit tout ce qu'il dit à Sa Majesté, de la part de Monsieur. Lorsqu'il fit difficulté d'obéir à l'ordre qu'elle lui donna, le Roi lui parla en maître. L'Abbé eut si grande peur d'être arrêté, qu'il tomba presque en défaillance, & qu'il eut ensuite une violente colique. On l'en guérit en lui rassurant l'esprit. Le Roi fut ravi de ce qu'en parlant à la Riviere Son Eminence n'eut point dans la pensée de voir Monsieur. J'ai fait ensorte que l'Abbé est insensiblement tombé dans le dessein de proposer à Monsieur de donner une confession ingénue de toutes choses, dans un écrit qu'il enverra au Roi, & de s'en aller, après avoir vû Sa Majesté, hors du Royaume pour un temps, avec les bonnes graces du Roi, & celles de Son Eminence.* Quel orgueil ! Quelle insolence ! Le Frere unique de Louis étoit-il donc sujet d'un Prêtre arrogant ? Devoit-il se croire trop heureux, d'être banni, *avec les bonnes graces de Son Eminence*, d'un Royaume dont il fut long-temps l'héritier présomptif ? *L'Abbé m'a dit*, ajoûte le Secrétaire d'Etat, *qu'il feroit cette proposition à Monseigneur le Cardinal, & qu'il lui demanderoit sa parole pour la sureté de Monsieur, si en confessant toutes choses il vient trouver le Roi avant que de sortir de France. En ce cas, Son Eminence aura la bonté de faire sçavoir à ses créatures*, c'est-à-dire, à Chavigni & à Des-Noyers, *si Venise n'est pas le meilleur endroit où Monsieur peut aller, & quelle somme d'argent on lui promettra par an.*

J'envoie à Monseigneur le Cardinal la réponse du Roi, qui doit être mise au pied de la déclaration de la Riviere, afin qu'elle soit corrigée comme Son

1642. *Eminence le jugera convenable, & qu'elle la mette entre les mains de l'Abbé, quand il passera* par Tarascon. C'est ainsi que Richelieu prescrivoit à son foible Maître tout ce qu'il devoit dire, ou faire. Prenons une maniere particuliere de raconter un fait. Rapportons seulement ce que le Cardinal marquoit à sa *très-fidele créature*. Le Lecteur voudra bien le prendre pour un récit historique de ce qui s'est passé. Louis obéissoit éxactement aux ordres de son Ministre. *La réponse du Roi*, écrit Chavigni à Richelieu dans un Mémoire daté du premier Juillet, *sera mise au bas de l'écrit de M. de la Riviere, telle que Monseigneur le Cardinal l'a envoyée. Tout ce qui est dans le Mémoire de Son Eminence du dernier Juin sera ponctuellement exécuté. Les choses y sont si nettement expliquées, qu'on ne peut faillir. Si Monsieur fait sincerement ce qui est proposé, il se mettra en repos, & le Roi aura son compte.* Que signifie cela en bon François? Que le Cardinal sera lui-même *en repos* & fort à son aise, quand Gaston ira vivre à Venise, & que banni du Royaume, il n'en pourra plus disputer la Régence à Richelieu, qui espere de survivre à Louis. C'est ainsi que le Cardinal & non pas le Roi, *aura son compte.*

Je ne fais point de difficulté, si Sa Majesté le trouve bon, répond Richelieu à Chavigni, *de donner parole à l'Abbé de la Riviere, que si Monsieur déclare par écrit & sans reserve tout ce qu'il sçait, il viendra voir le Roi, avant que de sortir du Royaume, selon la proposition qui en a été faite. On lui permettra de s'en aller librement, & sans recevoir du mal, pourvû que ce soit avec le consentement de Sa Majesté. Venise est une bonne demeure. En ce cas il faudra mettre cette clause dans la permission que Son Altesse demandera*; pour ne revenir en France, que lorsqu'il plaira au Roi nous le permettre & nous l'ordonner. *Quant à l'argent, je crois que Monsieur se doit contenter de ce que le Roi d'Espagne promettoit de lui donner, à sçavoir, de dix mille écus par mois*, ajoûte le Cardinal par une raillerie insultante. *Car enfin lui accorder davantage, c'est lui donner le moyen de mal faire. Le Roi ne peut pas consentir que Monsieur mene avec lui les mauvais esprits qui l'ont perdu*, on désigne ici Fontrailles, Montrésor, d'Aubijoux. *Cela suffit pour lui & pour les gens de bien. Cependant, s'il faut passer jusques à quatre cent mille livres, je ne crois pas qu'il faille s'arrêter pour peu de chose.* Merveilleuse condescendance! Au reste ces paroles, que Gaston doit être content de ce que le Roi d'Espagne, *promettoit de lui donner, sçavoir dix mille écus par mois*, prouvent que Richelieu n'avoit pas vû l'original du traité, qui en promet *douze mille*, & que, sur le rapport de quelqu'un, il en sçavoit tout au plus quelques particularités.

Voici maintenant ce que le Cardinal prescrit au Roi de dire dans l'audience que Sa Majesté devoit donner à l'Envoyé du Duc d'Orléans. *Ou l'Abbé de la Riviere vient avec un simple compliment de paroles, & une confession de fautes déguisée; ou il est chargé de découvrir une partie de ce qui s'est fait. S'il vient avec le premier, Sa Majesté doit ajoûter foi à ce qu'il dira, ou du moins le témoigner, répondre qu'elle pardonne volontiers à Monsieur, encourager l'Abbé à déclarer ce qu'il a sur la conscience, & lui pro-*

mettre

mettre qu'il ne sera jamais inquiété pour cela. Que s'il vient avec la seconde commission, le Roi doit encore témoigner croire que l'Abbé ne dissimule rien, & lui parler de la sorte. Monsieur de la Riviere, ce que vous venez de découvrir me surprend, & ne me surprend pas. J'en suis étonné, parce que je n'aurois jamais attendu de la part de mon frere une chose qui prouve qu'il n'a pas d'affection pour moi. D'un autre côté, je ne suis point surpris de ce que vous m'avez dit. Car enfin, depuis que M. de Cinq Mars est arrêté, il s'enquiert beaucoup si on ne l'accuse point d'intelligence avec mon frere. Monsieur l'Abbé, je vous parlerai franchement. Ceux qui ont donné ces mauvais conseils à mon frere ne doivent rien attendre de moi que la rigueur de la justice. Pour ce qui est de lui, s'il me découvre sans réserve tout ce qui s'est passé, il recevra des témoignages de ma bonté, aussi grands que ceux que je lui ai déja donnés plus d'une fois. *Quelque instance que la Riviere fasse d'obtenir un pardon général, sans l'obligation de découvrir tout ce qui s'est passé, le Roi demeurera dans sa derniere réponse, & dira :* Monsieur de la Riviere, vous ne voudriez pas me conseiller de faire plus que Dieu. Avant que de pardonner, ne demande-t-il pas un vrai repentir, & une confession ingénue ? C'est assez que je vous promette de donner à mon frere des marques de ma bonté, s'il en use avec moi comme son devoir l'y oblige. Je veux que mon procédé soit si net & si justifié dans le monde, en une affaire qui me touche de fort près, que j'entends que vous mettiez par écrit tout ce que vous m'avez dit. *Le Roi ordonnera que sa réponse y soit ajoûtée. Quoique la Riviere s'en excuse, il faut l'y obliger. Il ne peut, ni n'oseroit le refuser, par raison.*

1642.

Louis ayant fidelement suivi la leçon que son Ministre lui avoit envoyée à Monfrin, où il demeura quelques jours, en attendant la fin de de la négociation, ou plutôt de la comédie, l'Abbé donna l'écrit suivant daté du 29. Juin. *Monsieur m'ayant commandé d'assurer Son Eminence du déplaisir qu'il a d'avoir failli, & de son ardent desir de la voir, pour lui avouer tout ce qu'il sçait ; Son Eminence a voulu que je déclarasse la même chose au Roi ; bien que je n'en eusse point l'ordre positif de Monsieur, mais seulement celui de faire tout ce que Son Eminence me prescriroit. A quoi ayant obéï, Sa Majesté m'a commandé absolument d'écrire. Je l'ai fait après une longue & respectueuse résistance de ma part. Monsieur m'a ordonné de dire à Son Eminence, qu'il souhaite de la voir. Qu'il la conjure d'obtenir sa grace du Roi & l'oubli de sa faute. Qu'il a eu des liaisons avec M. de Cinq-Mars, dont il expliquera le détail à Son Eminence. Qu'il en a eu aussi quelques-unes avec M. de Bouillon, & qu'il en dira les particularités à Son Eminence. Je ne les sçai point.* Telle fut la réponse du Roi mise au bas de cet écrit. *Après ce que le Sieur de la Riviere a déclaré de la part de mon frere, je desire qu'il retourne le trouver, pour lui dire que s'il envoie par écrit toutes les choses par lesquelles il s'étoit engagé & ausquelles on l'a voulu porter contre mon service, & que s'il déclare ce qu'il sçait, sans rien reserver, il recevra des effets de ma bonté, ainsi qu'il en a déja reçu plusieurs fois par*

1642. *le passé. Je desire que le Sieur de la Riviere m'apporte promptement réponse, & qu'il vienne au-devant de moi.* Louis étoit sur le point de s'en aller à Fontainebleau par le Dauphiné & par Lyon.

Richelieu raconte de la sorte son entretien avec le Duc d'Orléans. *La proposition faite à la Riviere, c'est que si Monsieur confesse tout sans réserve, le Roi trouve bon, que sans voir Sa Majesté il sorte du Royaume pour aller vivre à Venise. L'Abbé témoigne croire, que si on accorde la liberté à Monsieur, il donnera une confession entiere & ingénue de toutes choses. Il m'a demandé plusieurs fois ma parole sur ce sujet. Je n'ai osé la lui donner, ne sçachant pas si Sa Majesté le trouveroit bon. Mais ma pensée est, qu'il n'y a pas de difficulté à le faire, parce que Monsieur envoyra une bonne & entiere confession, ou une mauvaise & défectueuse. En ce dernier cas, on le fera poursuivre par des troupes, selon la résolution prise. Cependant la confession, quoique mauvaise, pourra servir à la conviction de ses complices, & à celle de sa propre personne. S'il l'envoie bonne, on en fera encore un meilleur usage. Le Roi ne sera obligé qu'à le laisser aller à Venise, & à ne lui ôter pas la liberté. Cela n'empêchera point qu'on ne fasse ensuite ce qu'il faudra pour l'Etat.* Tel étoit donc le projet du Cardinal. En cas que Gaston ne voulût pas révéler tout ce qu'il sçavoit, on le devoit poursuivre avec des troupes, de peur qu'il ne s'échappât du Royaume, l'arrêter prisonnier, le convaincre par sa propre confession, quoiqu'imparfaite, & le déclarer du moins incapable d'avoir aucune part à l'administration des affaires, si le Roi venoit à mourir. Le Comte de Noailles fut destiné à la conduite de ces troupes. Chavigni l'insinue d'un air railleur dans un Mémoire du premier Juillet. *Si ce n'est qu'une demi-confession, M. de Noailles aura part à la négociation .... Les troupes marchent*, ajoûte-t-il; *car enfin, la peur est un excellent Orateur pour persuader Monsieur de faire ce qu'on desire de lui.* Que si Gaston la donnoit, cette *confession entiere*, si artificieusement demandée, Richelieu consentoit qu'on lui permît d'aller à Venise, mais à condition qu'il y demeureroit jusques à ce qu'il plût au Roi, ou plutôt au Cardinal, de le rappeller. Après quoi, on auroit fait ce que le bien de *l'Etat* demandoit. Que cela signifie-t-il dans le dictionnaire de Richelieu? Que le Duc d'Orléans auroit été déclaré incapable d'avoir après la mort du Roi aucune part à l'administration des affaires. Le Cardinal prétendoit se la faire donner toute entiere, en son nom, ou du moins sous celui de la Reine Anne d'Autriche. Etrange ambition d'un Prêtre mourant!

Mon avis est, dit-il encore à Chavigni, *que vous parliez ainsi à l'Abbé de la Riviere.* M. le Cardinal ne vous a pas voulu donner parole, que le Roi laisseroit aller librement Monsieur à Venise, sans le voir, en cas qu'il envoyât à Sa Majesté une entiere confession de ce qu'il sçait. Cependant, pour vous montrer que Son Eminence fait toujours plus qu'elle ne promet, elle m'a écrit de conseiller au Roi de donner son consentement. Je le ferai fidelement, & en ce cas, je vous donnerai, par ordre de Sa Majesté, la parole de M. le Cardinal. De maniere qu'il ne tiendra qu'à Mon-

ſieur de ſortir, par l'intervention de Son Eminence, du mauvais pas où il eſt. *J'ai promis à l'Abbé, qu'on ne dira point à Monſieur, que ſa confeſſion eſt défectueuſe, mais ſeulement que la déclaration qu'il donnera doit être ſignée de lui, & contreſignée de Gaulas* Secrétaire de ſes commandemens. *La Riviere eût bien voulu avoir un projet; mais j'ai cru qu'il valoit mieux que ces Meſſieurs agiſſent à leur mode. Je vous avoue que je ne crois point que Monſieur déclare la vérité. Alors il faudra faire avancer des troupes vers lui ſans perdre aucun temps. Je penſe même qu'en attendant la déclaration, leur marche ne doit pas être differée.* L'Abbé ſuivit quelques jours le Roi, qui s'en retournoit vers Paris. Il ſemble par une lettre de Chavigni à Richelieu, datée de Montelimar en Dauphiné le 3. Juillet, que ce fut-là, que la Riviere prit congé de Louis, pour aller rapporter au Duc d'Orléans, fort inquiet à Aigueperce en Auvergne, ville du Duché de Monpenſier, le ſuccès de ſa négociation auprès du Roi & de ſon Miniſtre. 1642.

L'Abbé, dit le Secrétaire d'Etat, *a été dépêché avec la réponſe & la la lettre de Sa Majeſté. M. Des-Noyers & moi lui avons donné la parole de Son Eminence aux termes qu'elle nous l'a commandé. Il témoigne eſpérer que Monſieur acceptera le parti propoſé.* Richelieu avoit peine à le croire. *Quoiqu'on ait fait*, dit-il à Chavigni dans un Mémoire daté du 30. Juin, *pour porter Monſieur à donner une confeſſion ingénue, & que la Riviere ait intérêt que cela s'éxécute, la connoiſſance que j'ai de ce perſonnage fait que je ne puis croire qu'il y conſente.* De ce perſonnage: L'inſolent Cardinal parloit-il donc ainſi, non-ſeulement du premier Prince du Sang, comme je l'ai remarqué dans quelqu'un des livres précédens de cet ouvrage, mais encore du Frere unique de ſon Maître? *Ou Monſieur déguiſera le traité d'Eſpagne*, continue Son Eminence, *ou il en diſſimulera les principales conditions, ou il ne nommera point ſes complices. En un mot, je crois que la confeſſion ſera défectueuſe. En ce cas il eſt à propos que M. de Noailles parte inceſſamment. Il faut le faire avancer autant qu'il ſera poſſible, pour l'éxécution du juſte deſſein du Roi, ſi Monſieur ne veut pas faire ce qu'il doit.* Cela ne prouve-t-il pas manifeſtement que le Cardinal n'avoit ni l'original, ni une copie autentique du traité? Si l'un ou l'autre étoit entre ſes mains, ſe ſeroit-il donné de ſi grands mouvemens, pour avoir du moins une *confeſſion entiere* du Duc d'Orléans, & l'original du traité? Pourquoi les demandoit-il avec tant d'inſtance? Pour avoir en main de quoi faire couper la tête à ſes ennemis priſonniers. L'original du traité ſuffiſoit preſque pour cela. D'où il s'enſuit que ſi le Duc de Bouillon, le Grand-Ecuyer, & l'innocent de Thou ſe virent perdus, ce ne fut que par l'imprudence de Gaſton, qui garda une copie du traité qu'il pouvoit brûler auſſi-bien que l'original, & par ſa facilité à donner dans les piéges que les créatures de Richelieu lui tendoient, en le preſſant de faire la confeſſion qu'on lui demandoit, & de reconnoître la copie du traité pour autentique. Sans cela, les priſonniers n'auroient jamais pû être juridiquement convaincus. Voici une autre preuve que Richelieu n'avoit pas des piéces juſtificatives en main. *Il faut*, dit-il, *que Monſieur donne l'original du*

1642. *traité qu'il a fait. Sans cela une confession ne peut être regardée comme entiere.* Se seroit-on tant tourmenté, pour tirer une piéce qu'on tenoit entre ses mains? Chavigni pensoit de même que Richelieu sur le refus que le Duc d'Orléans feroit d'avouer tout. Cependant & le Ministre & le Secrétaire d'Etat devoient sçavoir par une longue expérience, quelles étoient & la foiblesse & la timidité de ce Prince. *Quoique l'Abbé de la Riviere espere de la confession de Monsieur*, dit Chavigni au Cardinal, *le peu de connoissance que j'ai de lui me porte à croire qu'il n'y consentira pas: ainsi, à tout événement, nous ferons avancer M. de Noailles le plus diligemment qu'il se pourra.*

Le Duc d'Orléans demande pardon au Roi & au Cardinal de Richelieu, & leur envoie des indignes déclarations. *Mémoires de Montrésor.*

La suite convainquit le Ministre d'Etat, qu'il avoit eu raison de dire *que la peur* étoit *un excellent Orateur*, *pour persuader* au Duc d'Orléans *de faire tout ce qu'on desiroit de lui.* A peine la Riviere est-il arrivé à Aigueperce, que Gaston le renvoie avec une ample confession, & des lettres les plus soumises du monde, au Roi & à son Ministre. » Monseigneur, *écrivit-il à Louis le* 17. *Juillet*, je suis au désespoir d'avoir manqué encore à la fidélité que je dois à Votre Majesté. Je la supplie très-humblement d'agréer que je lui en demande un million de pardons, & que je l'assure de ma soumission & de mon repentir. J'espere de votre extrême bonté, Monseigneur, que vous aurez compassion du malheureux état où me réduit votre indignation, & que le premier acte d'obéïssance que vous m'avez commandé de vous rendre, & auquel je proteste d'avoir satisfait très-sincerement, m'obtiendra la grace & le pardon que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me promettre par l'Abbé de la Riviere, & qu'elle sera pareillement conviée par la tendresse qu'elle a toujours eue pour moi, à écouter favorablement les très-humbles supplications qu'il lui en fera de ma part. C'est ce dont je la conjure par son propre Sang.« Ne blâmons point Gaston, d'avoir écrit si respectueusement à son frere. Mais lui pardonnerons-nous les complimens bas & flateurs dont la lettre à Richelieu est remplie? » Mon Cousin, *lui dit-il*, après avoir satisfait au commandement qu'il a plû au Roi mon Seigneur de me faire, & au conseil que vous m'avez donné, ayez agréable que je vous prie, qu'ensuite du pardon & de la grace que vous m'avez obtenue du Roi mon Seigneur, j'emploie encore votre générosité pour l'adoucissement du triste état où je me trouve réduit. Je vous avoue, mon Cousin, qu'après toutes les choses qui se sont passées, il faut qu'elle ait fait un dernier effort sur vous, pour vous obliger à m'aider dans cette malheureuse conjoncture. Mais si vous pouviez voir la sincérité de mon cœur, je n'aurois aucun sujet de craindre que vous ne voulussiez ajoûter à la grande gloire que vous avez acquise, celle de donner à un Fils de France le secours qu'il vous demande. Je vous renvoie l'Abbé de la Riviere, pour vous dire avec quelle résignation je vous fais cette priere, & celle de me conserver toujours l'honneur de votre amitié. Je suis si résolu à vous donner de telles preuves de la parfaite estime & de l'extrême affection que j'aurai pour vous toute ma vie, que je suis assuré que vous aurez un jour une entiere confiance en moi, &

» que vous connoîtrez que je suis aussi inviolablement que je vous le pro- 1642.
» teste votre très-affectionné Cousin.

Quelle étoit donc cette *entiere confiance* que le Duc d'Orléans prétendoit que le Cardinal auroit un jour en lui? Que Son Altesse Royale serviroit Richelieu à se faire Régent du Royaume? Le délié Ministre n'étoit pas si dupe. Quoi qu'il en soit l'Eminence répondit à Gaston en termes généraux, & évita fort soigneusement de s'engager à servir le Duc dans le dessein qu'il avoit de demeurer en France. Elle connoissoit trop bien ses intérêts. Peut-être qu'elle pensoit seulement à l'intimider d'une telle maniere, qu'il n'osât rien refuser de tout ce qu'on éxigeroit de lui pour la conviction des accusés; & que par un acte autentique il se désistât de ses justes prétentions à l'administration des affaires après la mort du Roi. » Monseigneur, *lui répondit Richelieu*, j'ai été fort aise d'apprendre » par la lettre qu'il vous a plû de m'écrire, & par Mrs. de Chavigni & » la Riviere, que Votre Altesse prend le vrai chemin pour se retirer du » malheur & du crime où les ennemis de l'Etat l'ont précipitée. En con- » tinuant comme vous avez commencé, je ne doute point que vous ne » receviez des effets de la bonté de Sa Majesté. Je tiendrai à faveur de » vous y servir, dans les termes de ce que je dois au Roi & à l'Etat. » Je m'y porterai d'autant plus volontiers, que j'oublie sans peine les » projets formés contre moi, pourvû qu'en le faisant je ne préjudicie point » aux intérêts publics. Vous le connoîtrez toujours, Monseigneur.« Quels étoient-ils, *ces termes* de ce que le Cardinal devoit *au Roi & à l'Etat?* Que demandoient ces *intérêts publics*, ausquels il ne vouloit point *préjudicier?* Que le Duc d'Orléans consentît à demeurer à Venise aussi longtemps que Son Eminence le jugeroit à propos, c'est-à-dire, le reste de la vie de l'un ou de l'autre; que Gaston se contentât tout au plus, de vivre *en particulier, sans charge, sans train* dans le Royaume; qu'il renonçât enfin à la part que sa naissance & son rang lui donnoient à l'administration des affaires après la mort du Roi. A telles conditions, & à de plus dures encore, *Richelieu oublioit-il sans peine les projets formés* contre lui.

Comment *oublia*-t-il ceux qu'il attribuoit à la Reine mere, aux Ducs de Montmorenci, de Bouillon, de la Valette, aux Maréchaux de Marillac & de Bassompierre, au Grand-Ecuyer & à de Thou? En laissant sa bienfaictrice dans l'éxil & dans l'indigence; en persuadant au Roi de faire mourir les uns par la main du bourreau, & de présider lui-même aux jugemens où d'autres furent condamnés à être décapités en effigie, sans avoir égard à la bienséance que le Souverain doit garder, aux services importans que les prétendus criminels lui avoient rendus, & aux preuves que quelques-uns alléguoient de leur innocence; en insinuant à Louis d'obliger un d'eux à racheter sa vie par la cession d'une Principauté, & de tenir toujours dans une étroite prison l'infortuné Bassompierre. Les Ducs de Vendôme & de Guise, le Grand-Prieur de France, la Princesse de Conti, comment leurs prétendus *projets* furent-ils *oubliés?* Celle-ci chassée de la Cour, & releguée à Eu, mourut de chagrin & de déplaisir. Guise son frere alla trif-

1642. tement finir ses jours à Florence. Vendôme prisonnier se tira d'intrigue en se démettant de son gouvernement de Bretagne. Accusé depuis par des scélérats subornés, il crut que pour sauver sa vie, du moins sa liberté, il se devoit réfugier en Angleterre. Le Grand-Prieur son frere, enfermé à Vincennes, y mourut peut-être de poison, ou du moins du mauvais air & de la puanteur de sa prison. Si le Cardinal eut *oublié* autrement *les projets formés* contre sa personne, ce n'auroit pas été *dans les termes* de ce qu'il devoit *au Roi & à l'Etat :* il auroit crû *préjudicier aux intérêts publics.* Son Eminence a-t-elle pû s'imaginer que les gens d'esprit se payeroient de pareilles fadaises ?

Gaston s'explique plus particulierement dans sa lettre à Chavigni. Elle n'est gueres moins indigne que la précédente. Le bon Prince étoit-il assez aveugle pour ne voir pas que le Secrétaire d'Etat le jouoit & le sacrifioit au Cardinal ? » J'avoue d'avoir failli, *dit le Duc à Chavigni.* La confes» sion que j'envoie le prouve assez. Mais j'ai fait aussi une grande faute, » & c'est la cause de toutes les autres. Je ne vous ai pas cru. L'Abbé de la » Riviere m'a rapporté avec quelle affection vous avez essayé de me ser» vir. « Etoit-ce en intimidant l'Abbé, peut-être en subornant cette ame vénale, en éxécutant si ponctuellement les résolutions prises de faire suivre Son Altesse Royale par des troupes, & de l'arrêter en cas qu'elle ne voulût pas sortir du Royaume ? » Je sçai, *poursuit-elle*, *que* si vous n'avez » pas réüssi, c'est plutôt ma faute que la vôtre. Aussi je n'accuse de mon » malheur que moi-même. « Le Duc avoit grande raison. Il choisit pour négociateur un misérable vendu à Richelieu, & pour médiateur *la très-humble créature* du Cardinal. Il pouvoit connoître l'un & l'autre. Le reste de la lettre n'est pas moins ridicule. » Je conserve le souvenir de la bon» ne volonté que vous m'avez témoignée, & j'espere que vous trouve» rez un jour moyen de la faire valoir plus utilement. « S'il y avoit ici de l'ironie, on la pardonneroit peut-être. Mais la suite montre que Son Altesse Royale parle sérieusement. » Je me résous de ma part à faire » tout ce que vous me conseillerez. Pour cet effet, j'ai commandé à la » Riviere, de vous demander certaines choses que je vous prie de ne pas » refuser. Je vous conjure aussi de lui ouvrir, si cela se peut, les voies » qu'il doit prendre auprès du Roi & de Son Eminence, pour obtenir » que je ne sorte pas du Royaume. Il n'y a point de condition & de » demeure que je refuse pour cela.

Pouvoit-il donner plus aveuglément dans le panneau grossier que le Ministre & le Secrétaire d'Etat lui tendoient ? Ne valoit-il pas mieux se résoudre à sortir de France qu'à commettre de si étranges indignités ? La santé de Louis étoit fort altérée : mais enfin, selon toutes les apparences, il devoit survivre Richelieu. Après la mort de son implacable ennemi, Gaston auroit été rappellé sans doute. Quand même le Roi seroit mort le premier, tant de gens interessés à empêcher que le Cardinal ne demeurât Régent du Royeume n'auroient-ils pas aidé le Duc d'Orléans à y revenir ? Richelieu & ses deux alliés, le Prince de Condé

& le Duc d'Enguien, lui en pouvoient-ils jamais fermer les portes? 1642.
» Quoi qu'il arrive, *dit-il enfin à Chavigni*, je vous proteste devant Dieu, » que je conserve une affection toute particuliere pour vous, & que je » vous en donnerai de telles preuves, que si je me trouve jamais en état » de cela, vous ne douterez point de la vérité de mes paroles, & de » la foi que je vous en donne. « Triste nécessité, à laquelle Gaston s'étoit véritablement réduit par *sa faute*, de ramper de la sorte devant son domestique! Il se seroit exempté de cette bassesse, & de quelques autres beaucoup plus grandes, s'il eût voulu croire ceux qui lui conseilloient de se retirer au plûtôt à Sedan. Il valoit mieux se fier à eux qu'à Chavigni & à la Riviere. Son Altesse Royale, trompée peut-être par d'infideles confidens, ne le fit pas. En ce sens, elle a raison de *s'accuser* elle-même *de son malheur*.

L'Abbé portoit encore deux déclarations de son maître, l'une pour le Roi, & l'autre pour Richelieu. Dans la premiere le Duc confessoit, qu'à la sollicitation de Cinq-Mars, il s'étoit lié avec lui pour *mettre le Cardinal hors des affaires*. Que le Duc de Bouillon entra dans le complot, qu'il promit de se retirer à Sedan avec Son Altesse Royale. Qu'ils traiterent tous trois avec le Roi d'Espagne à certaines conditions que Gaston rapporte. Dans la déclaration envoyée au premier Ministre, il proteste qu'il eut bien quelque soupçon que Cinq-Mars vouloit attenter à la vie de Richelieu; mais le Grand-Ecuyer ne lui déclara nettement. » Je n'aurois jamais prêté l'oreille, ni le cœur, *ajoûte-t-il*, à la moin» dre proposition contre la personne de M. le Cardinal, en quelque fa» çon, ou en quelque temps que ce pût être. Ma conduite est une preu» ve suffisante. Dieu m'a fait la grace de me donner de si bonnes incli» nations, que j'aurai toute ma vie horreur de si damnables pensées con» tre le moindre homme du monde; à bien plus forte raison contre une » personne sacrée & si précieuse, que je prie Dieu de la conserver long» temps pour la France, & pour mon bien particulier, que je veux es» pérer & attendre entierement d'elle. « Le Duc est certainement louable d'avoir eu tant d'horreur des assassinats, & encore plus de n'avoir voulu prêter, *ni l'oreille, ni le cœur*, à ceux qui lui ont pû proposer de se défaire de son plus dangereux ennemi. Mais est-il bien certain qu'il ne *prêta* pas du moins *l'oreille* à Montrésor, lorsque le complot de tuer le Cardinal dans Amiens fut formé? On doit rendre justice à Gaston. S'il sembla quelques fois être tenté de consentir à l'assassinat, une action si noire lui fit horreur lorsqu'on fut sur le point de la commettre. Il refusa d'y avoir part, & ne voulut jamais la commander. Mais qui l'obligeoit de dire ici que *la personne* de Richelieu étoit *si précieuse?* Lui qui avoit attendu avec tant d'impatience à Chambor la nouvelle de la mort du Cardinal. Qu'il ait prié Dieu de *le conserver long-temps*; à la bonne heure. Cependant on aura peine à se le persuader. A-t-il jamais pensé, & devoit-il penser, que la vie du Cardinal lui fût avantageuse & nécessaire? Il attendoit *son bien particulier* de celui qui le vouloit chasser du

1642. Royaume, & le dépouiller des droits attachés à ſa qualité de Fils de France. Cela eſt bon à dire aux ſots. Richelieu ne l'étoit pas aſſez pour regarder comme ſincere des flateries que la ſeule crainte arrachoit.

Ces declarations que Chavigni porta lui-même à Taraſcon, après que la Riviere les lui eut remiſes, ne contenterent pas le Cardinal. Il vouloit avoir en main de quoi convaincre de léze-majeſté ſes ennemis priſonniers. Ces piéces ne lui ſembloient pas ſuffiſantes. » Autre choſe eſt de » connoître un crime, *dit-il dans un Mémoire donné à Chavigni lorſqu'il* » *s'en retourna vers le Roi, & daté du* 15. *Juillet*, & autre choſe de le pou- » voir prouver en juſtice. Le Roi ſçait que celui de Mrs. Bouillon & de » Cinq-Mars ne peut être plus certain qu'il l'eſt. Si on le peut vérifier » aux Juges ſans l'intervention de Monſieur, je crois qu'il le faut laiſſer » aller à Veniſe. Que ſi elle eſt néceſſaire, Sa Majeſté lui peut déclarer, » que pourvû qu'il conſente à tout ce qu'il faudra pour faire châtier les » méchans qui l'ont voulu perdre, en perdant l'Etat, elle lui peut per- » mettre de vivre en particulier dans le Royaume, aux conditions qui » lui ſeront preſcrites. C'eſt ce qu'il demande. Mais avant que de rien » accorder, il faut que lui & quelques-uns des ſiens ſoient confrontés » aux criminels le plus noblement qu'il ſera poſſible. De maniere que la » preuve de leur crime ſoit complette. Cela doit être promptement exé- » cuté. Monſieur ne peut appréhender cette confrontation. En la faiſant » hautement, elle paſſera pour un acte de la bonté d'un Prince qui veut » ſauver ceux qui ſont avec lui. « Plaiſante imagination! Richelieu croyoit-il le monde aſſez dupe de regarder comme un *acte de bonté* ſa *noble* confrontation, extorquée à un Prince foible & timide, pour faire couper la tête à ceux qui l'avoient voulu ſervir? Se rendre indignement témoin contre des amis accuſés qui ne peuvent être autrement convaincus, eſt-ce les vouloir ſauver? Voyons la ſuite du Mémoire. On y découvre les nouveaux projets formés par le Cardinal *après avoir bien philoſophé ſur cette affaire.* Ce ſont ces termes.

» Cela fait, *y ajoûte-t-il*, Monſieur renonçant à ſon gouvernement » d'Auvergne, à ſes compagnies de gens-d'armes & de chevaux-légers, » conſervant celle de ſes gardes, & déclarant qu'il ne prendra jamais » ni charge, ni emploi, ni adminiſtration dans le Royaume, en quelque » temps & en quelque occaſion que ce puiſſe être, Sa Majeſté lui peut » accorder de vivre en particulier à Blois, avec le train dont il ſera con- » venu, ſans pouvoir jamais garder auprès de lui aucune perſonne déſa- » gréable au Roi, & ſe ſoumettant à décheoir de la grace que Sa Majeſté » lui veut bien faire, s'il contrevient en aucune maniere à la moindre de » ces conditions. Il n'eſt pas beſoin de faire ſçavoir maintenant que le » Roi deſire cela. Il ſuffira de lui dire en général, qu'après avoir con- » vaincu ceux qui l'ont voulu perdre, le Roi lui permettra de demeurer » en France, aux conditions que Sa Majeſté jugera convenables. Mon- » ſieur ſe contentera préſentement de cette promeſſe. Lorſqu'il ſera temps » de l'éxécuter, on la lui expliquera. « L'Abbé de la Riviere s'en va porter

porter à son maître les nouvelles demandes du Cardinal. Gaston le renvoie à Fontainebleau, où le Roi étoit arrivé vers la fin de Juillet, & lui donne ordre de promettre tout de sa part, pourvû qu'on lui épargne la confusion d'être confronté avec les accusés. En cas qu'il plût à Sa Majesté de s'engager par un écrit à lui permettre de demeurer à Blois, de lui laisser la jouïssance de son appanage, & de faire vérifier au Parlement une déclaration pour le pardon de sa faute, le Duc d'Orléans promettoit de se rendre à Trevoux, ville de la Principauté de Dombes, ou à Villefranche dans le Beaujolois, & de confesser devant le Chancelier Séguier, qui le viendroit trouver à l'un de ces deux endroits, la vérité de ce qu'il avoit écrit dans sa déclaration envoyée au Roi, & de reconnoître autentiquement le traité fait avec l'Espagne, & toutes ses circonstances. 1641.

Loüis ayant demandé à Séguier si une pareille reconnoissance seroit équivalente à la confrontation, & au récollement juridique des témoins, le Chancelier consulta deux ou trois Magistrats habiles & expérimentés dans les affaires criminelles, & écrivit ensuite une longue lettre à Richelieu. » Ces Messieurs, *y dit-il*, ont donné leur avis que j'envoie à Votre Emi» nence. Elle verra qu'on peut dispenser Monsieur d'être présent à la lec» ture de sa déclaration, qui sera faite aux accusés, en observant les » formalités contenues dans leur avis. Il est appuyé d'exemples & de rai» sons. Nous avons la procédure faite contre * la Mole & Coconas, accu» sés du crime de léze-majesté. En ce procès les déclarations du Roi ** » de Navarre, & du Duc † d'Alençon furent reçues & lûes aux accusés, » sans confrontation, quoiqu'ils l'eussent demandée. Il n'y a point d'exem» ple que les Enfans de France ayent été oüis autrement dans un procès » criminel. Cette procédure, que j'ai proposée, approche de la confron» tation. La personne du témoin est absente à la vérité. Mais sa décla» ration est lûe aux accusés. On leur donne la liberté d'y répondre, & » d'alléguer même ce qu'ils ont à dire contre Monsieur. On lui lira en» suite ce que les accusés auront dit, & on recevra sa replique. Je ne » crois pas qu'il fasse difficulté sur cette formalité. L'Abbé de la Riviere » assure que Monsieur se soumet à tout, pourvû qu'on l'exempte d'être » présent.

Puisque l'affaire dont je parle étoit *une des plus importantes de cette nature, qui fût jamais en France*, dit le Cardinal dans son Mémoire du 15. Juillet, on ne sera pas fâché de trouver ici quel fut l'avis de Jacques Talon, du sçavant Jerôme Bignon, & d'Omer Talon, donné par écrit à Fontainebleau le premier Août au Chancelier de France. Le voici dans leur vieux style du Palais. » Nous estimons que c'est chose nouvelle, & » que nous ne sçachions, qu'aucun Fils de France ait été oüi dans au-

* Sous le regne de Charles IX.
** Depuis Roi de France sous le nom d'Henri IV.
† François, dernier fils du Roi Henri II.

1642. „ cun procès criminel, par forme de dépoſition ; ains ſeulement par dé„ clarations qu'ils ont baillées par écrit, & ſignées de leurs mains, con„ tenant la vérité du fait dont il s'agiſſoit. Leſquelles déclarations ont „ été reçues, & fait partie du procès, ſans que l'on ait deſiré leur pré„ ſence, lorſque la lecture de leur déclaration a été faite aux accuſés : „ Et ſçavoir qu'il a été ainſi pratiqué dans le Parlement de Paris aux cri„ mes de léze-majeſté. Et ſur ce que M. le Chancelier nous a dit, que „ ladite déclaration ſeroit reçue par lui-même, en la place de ceux qui „ ſeroient Juges du procès, & que d'icelle lecture ſera faite aux accu„ ſés, qui ſeront à l'inſtant interpellés de dire ce que bon leur ſem„ bleroit contre le contenu en ladite déclaration, dont ſera fait procès „ verbal, qui ſera par après préſenté à Monſieur Frere du Roi, pour „ expliquer ſon intention ſur le dire des accuſés : nous croyons que ces „ formalités étant ajoûtées à ce qui a été fait par le paſſé, rendront l'acte „ plus ſolemnel & plus autentique qu'il n'a été fait & pratiqué ci-de„ vant en telle matiere. De telle ſorte que les Enfans de France n'ayant „ été accoutumés d'être ouïs dans les procès criminels, en autre forme „ que celle ci-deſſus, nous eſtimons qu'une déclaration ainſi faite par „ Monſieur Frere du Roi, & accompagnée des formes ci-deſſus, doit être „ auſſi véritable en ſon eſpece, que la dépoſition d'un particulier, ſui„ vie de récollement & de confrontation.

Sur cette aſſurance, Louis donne parole par écrit, que ſon Frere aura la permiſſion de demeurer à Blois; & le Duc d'Orléans ſigne l'acte ſuivant, dont la Riviere lui porte la minute. » Après avoir donné, *y dit-il*, » une ample déclaration au Roi, du crime auquel le Sieur de Cinq» Mars Grand-Ecuyer de France nous a fait tomber par ſes preſſantes » ſollicitations, recourant à la clémence de Sa Majeſté, nous déclarons » que nous nous tiendrons extrêmement obligés, & bien traités, s'il plaît » à Sa Majeſté de nous laiſſer vivre comme un ſimple particulier dans » le Royaume, ſans gouvernement, ſans compagnie de gens-d'armes ni » de chevaux-légers, ni ſans jamais pouvoir prétendre pareille charge, » ni adminiſtration telle qu'elle puiſſe être, ni à quelque occaſion qu'el» le puiſſe arriver. « Pauvre homme, qui étourdi par la crainte, ou trompé par des domeſtiques artificieux & infideles, ſe dégrade lui-même ! Plus pauvre encore, ſi en ſignant un acte ſi honteux il ne s'apperçut pas qu'il renonçoit aux prétentions que ſa naiſſance & ſon rang lui donnoient à l'adminiſtration du Royaume après la mort de ſon frere ! » Nous conſentons en outre, *ajoûte-t-il*, à la vie particuliere que nous » ſupplions Sa Majeſté de nous permettre de mener, ſans avoir aucun » train que celui qu'il plaira au Roi de nous preſcrire, & ſans pouvoir » tenir auprès de nous aucune perſonne que Sa Majeſté nous témoigne » lui être déſagréable : le tout ſous peine de décheoir, par la moindre » contravention à tout ce que deſſus, de la grace que nous ſupplions » le Roi de nous accorder, après la faute que nous avons commiſe.

Le 3. Août le Chancelier part de Fontainebleau, pour aller à Lyon

présider au jugement du procès qui s'y devoit faire au Duc de Bouillon, au Grand-Ecuyer, & à de Thou. Accompagné de quelques autres Magistrats, Séguier se transporte le 22. du même mois à Villefranche en Beaujolois, où Gaston s'étoit rendu. » Là Son Altesse Royale, *dit Montrésor*, interrogée par le Chancelier assisté de Conseillers d'Etat & de » Maîtres des Requêtes, déclare en leur présence toutes les particula- » rités les plus secretes. Comme il n'y en pouvoit avoir aucune, dans » la vérité de l'affaire, capable de me rendre criminel, *ajoûte par une* » *ironie piquante le Gentilhomme justement indigné de l'ingratitude & de la* » *foiblesse de son maître*, la bonté de Monsieur, surprise sans doute, » le laissa consentir qu'il fût mis dans un article, que si j'avois fait » quelque autre traité avec M. de Thou mon cousin, ou avec un autre, » Son Altesse le désavouoit. Elle sçavoit pourtant bien que je n'étois » pas capable de rien faire à son insçû dans une occasion si considéra- » ble & de telle importance. Néanmoins, je fus nommé de la sorte, dans » un monument que les Princes de sa naissance n'ont pas coûtume de » laisser à la postérité. « Par cette nouvelle déclaration Gaston confirme celle qu'il avoit déja envoyée au Roi; ajoûte plusieurs circonstances omises dans la premiere, parce qu'il *ne s'en étoit pas souvenu*, dit-il; jure *en foi de Prince*, que la copie qu'il a gardée du traité fait par Fontrailles avec le Roi d'Espagne *est conforme à l'original, & qu'elle contient les mêmes clauses & conditions;* met sa *reconnoissance* au bas, *signée de sa propre main, & contresignée du Secrétaire de ses commandemens*, & consent quelle *demeure entre les mains* du Chancelier. 1642.

Non content d'avoir contraint Son Altesse Royale à servir de témoin contre ceux dont elle avoit recherché l'amitié, Richelieu sçut encore engager Louis à déposer lui-même contre son propre Favori, autant qu'il le pouvoit, & que la majesté du Souverain le lui permettoit. Je n'avance point un paradoxe : c'est une réalité. Le 6. Août, sans autre nécessité que celle de rendre plus croyable l'accusation que son Procureur Général au Parlement de Grenoble devoit intenter contre Cinq-Mars, le Roi témoigne dans une lettre de cachet envoyée au Parlement de Paris & à ceux des Provinces, sur l'emprisonnement du Grand-Ecuyer, que depuis un an il lui avoit paru mal intentionné pour l'Etat, & entretenir de grandes correspondances à la Cour d'Espagne. *Le notable & visible changement qui a paru depuis un an dans la conduite du Sieur de Cinq-Mars notre Grand-Ecuyer*, dit Louis, *nous fit résoudre, aussitôt que nous nous en apperçûmes, à prendre soigneusement garde à ses actions & à ses paroles, afin de pénétrer quelle en pourroit être la cause. Pour cet effet, nous le laissâmes agir & parler avec nous plus librement qu'auparavant.* C'est ainsi que Louis tâche de mettre sa réputation à couvert du bruit qui commençoit de se répandre, que Cinq-Mars lui avoit proposé de se défaire de Richelieu, & que Sa Majesté y avoit consenti. Ces fréquens & longs entretiens contre le Cardinal, on les vouloit faire passer pour une politique raffinée, qui tendoit à découvrir les vûes secretes du

Cinq-Mars & de Thou sont condamnés à la mort.

Mémoires de Montrésor. Recueil de diverses pieces imprimées en 1652. Bernard Histoire de Louis XIII L. XX. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.

1642. Grand-Ecuyer. *Par ce moyen, nous reconnûmes*, poursuit le Roi, *qu'agissant selon son génie, il prenoit un extrême plaisir à ravaler tous les bons succès qui nous arrivoient, & à publier les nouvelles qui nous étoient désavantageuses. Qu'une de ses principales fins, c'étoit de blâmer les actions de notre Cousin le Cardinal de Richelieu, & de louer hardiment celles du Comte Duc d'Olivarez. Qu'il favorisoit tous ceux qui étoient en notre disgrace, & qu'il traversoit les personnes qui nous servoient le mieux. Qu'il désapprouvoit continuellement ce que nous faisions de plus utile pour notre Etat. La promotion des Sieurs de Guébriant & de la Motte à la charge de Maréchal de France lui fut insupportable.* Quel venin! quelle malignité! Le Grand-Ecuyer n'aimoit pas celui-ci, parce qu'il avoit rendu de mauvais offices à l'Archevêque de Bourdeaux, oncle de la Marquise d'Effiat belle-sœur de Cinq-Mars. Guébriant, uniquement attaché à Richelieu & à ses créatures, lui déplaisoit. S'ensuit-il de là qu'il voulût les éloigner des emplois, parce que l'un servoit utilement la France contre le Roi d'Espagne, & l'autre contre l'Empereur.

Ce n'est pas tout. On tâche de décrier le Grand-Ecuyer, comme libertin & impie. *Il entretenoit*, ajoûte-t-on, *une intelligence très particuliere avec quelques-uns de la Religion Prétendue Réformée, dont le principal étoit Chavagnac, mauvais esprit, nourri dans les factions. Il parloit ordinairement des choses les plus saintes avec une si grande impieté, qu'il étoit aisé de voir que Dieu n'étoit pas dans son cœur.* Quelle pauvreté! Qu'un jeune homme de vingt-un ou vingt-deux ans, plein d'ambition, & emporté par les passions ordinaires aux Courtisans, ait tenu des discours trop libres, peut-être prophanes, en des occasions de débauche; cela n'est que trop vraisemblable. Mais la patience & la résignation Chrétienne avec laquelle Cinq-Mars souffrit le dernier supplice prouvent manifestement qu'il n'avoit point secoué le joug, & que les sentimens de la Religion qu'il professoit demeurerent toujours profondément gravés dans son cœur. Laubardemont Conseiller d'Etat, & Rapporteur du procès, Magistrat servilement vendu à Richelieu, ne manqua pas de faire valoir la déposition de Louis. *La lettre que le Roi a écrite dans les Provinces doit être considérée*, dit-il. *Ses principales circonstances ont un si grand rapport à certaines choses dites par le Sieur de Cinq-Mars, & aux dépositions du Duc de Bouillon & de Monsieur, qu'il semble quasi que c'est une même chose.* Pouvoit-on nous marquer plus clairement la raison pourquoi on persuada au Roi d'envoyer une pareille lettre à Paris & dans les Provinces.

Soit que le Cardinal, moins chagrin & plus tranquille depuis la dissipation du parti formé contre lui, sente de nouvelles forces; soit qu'il veuille, à quelque prix que ce soit, se trouver à Lyon au temps de l'instruction du procès qui s'y devoit faire par le Chancelier & par des Commissaires esclaves de la Cour, & choisis exprès dans le Conseil d'Etat & dans le Parlement de Grenoble, selon la jurisprudence qu'il a établie, Son Eminence part de Tarascon pour se rendre à Lyon, & de là au-

près du Roi. Ne vouloit-elle point faire couper la tête à son ennemi dans la même ville où il avoit projetté de l'assassiner quelques mois auparavant ? Quoi qu'il en soit, sa présence lui parut du moins nécessaire, pour tenir les Juges dans le respect, pour les empêcher de se laisser fléchir, & d'avoird égard à la jeunesse imprudente d'une des deux victimes qu'il vouloit sacrifier à sa vengeance, & à la droiture des intentions de l'autre. Comme il étoit encore si foible qu'il ne pouvoit demeurer hors du lit, on lui fit une espece de chambre portative, dit un Auteur Italien, couverte de damas & d'une toile cirée par-dessus. Il y pouvoit être couché dans son lit, & s'entretenir avec quelqu'un assis près de lui sur une chaise. Dix-huit de ses gardes, relayés d'espace en espace par autant d'autres, portoient la machine, & demeuroient la tête découverte, nonobstant le mauvais temps qu'il pouvoit faire. La litiere étant trop large, ou trop haute, pour entrer par les portes de quelques villes, ajoûte le même Historien, il en fallut abattre les murailles, aussi bien que celles des maisons où il logeoit. On élargit les chemins trop étroits, on applanit les plus raboteux. Richelieu pouvoit épargner bien de la peine à ses gardes durant deux cent lieuës. La saison étoit douce. Sa santé ne lui permettoit-elle pas de remonter le Rhône jusques à Lyon dans un bateau, de se faire porter à Rouanne, & de descendre la Loire jusques à Orléans. Je trouve en effet dans un Auteur, qu'il se mit sur le Rhône, sur la Loire, sur le canal de Briare, & sur la Seine même. Quoi qu'il en soit, Pontis témoin oculaire de l'entrée du Cardinal à Paris dans son nouveau char de triomphe, n'en dit pas tant que l'Auteur étranger : voici son récit. *Richelieu trouva moyen de marcher dans son lit, & porté par seize personnes. Jamais il n'entroit par la porte de la maison où il devoit loger. Son fidele M. Des-Noyers, faisant, pour ainsi dire, le Maréchal des logis, alloit devant, & avoit soin que l'endroit des fenêtres de la chambre où Son Eminence passeroit la nuit fût ouvert. On dressoit en même temps un grand échaffaut dans la rue, sur lequel on montoit par degrés, afin que le lit magnifique où le Cardinal étoit couché pût entrer dans la chambre. On tendit les chaînes dans les rues de Paris, de peur que la foule du peuple qui accouroit de toutes parts, pour voir cette espece de triomphe d'un Ministre qui revenoit en grande pompe, après avoir vaincu ses ennemis, ne causât trop de confusion.* Le Roi, presqu'aussi malade, ne marcha pas à si grands frais. Il prit moins de précautions, & ne causa pas tant de fatigues à ses gardes, à ses domestiques, à ses sujets. Content d'emprunter la litiere ordinaire de son Ministre jusques à Lyon, il acheva le reste du voyage en carrosse. Si le Secrétaire d'Etat se fit *Maréchal des logis* de Richelieu, ce ne fut pas depuis Lyon jusques à Paris, comme il est marqué dans les Mémoires de Pontis. Car enfin il suivit Louis de Narbonne à Fontainebleau. Ce fut apparemment depuis cette maison Royale, où Richelieu se rendit auprès du Roi, que Des-Noyers fit jusques à Paris ce que l'Auteur des Mémoires lui attribue. J'ai remarqué plus d'une fois que cet Historien manque souvent d'exactitude.

1642.

1642. Retournons à Lyon. Le Duc de Bouillon, Cinq-Mars & de Thou, y furent transférés, l'un de Pignerol, l'autre de la Citadelle de Montpellier, & le troisiéme du Château de Tarascon, afin d'être jugés par les Commissaires nommés au gré de leur implacable ennemi. Je trouve dans un Journal de l'instruction de ce fameux procès, que le 7. Septembre Séguier alla visiter le Grand-Ecuyer au Château de Pierre-Encise, où il étoit enfermé. *Monsieur*, lui dit l'artificieux & dissimulé Chancelier, *bien loin d'avoir sujet de craindre, vous devez espérer toutes choses à votre avantage. Vous avez en moi un bon Juge. A Dieu ne plaise que je sois méconnoissant de vos faveurs. Je n'ignore pas que je vous suis redevable de ce que le Roi ne m'a pas ôté les Sceaux. Une si grande obligation ne demande pas seulement un souvenir immortel, mais encore une reconnoissance infinie. Je vous la témoignerai dans l'occasion.* Il étoit vrai que Cinq-Mars adoucit une fois l'esprit de Louis fort irrité contre Séguier. Mais le but véritable du compliment n'étoit pas tant de témoigner sa gratitude, que d'empêcher que le Grand-Ecuyer ne recusât le Chancelier, & ne demandât d'être renvoyé à ses Juges naturels. *Votre civilité, Monsieur*, répondit Cinq-Mars, *me donne de la confusion. Mais la procédure commencée me fait juger qu'on en veut à ma vie. Je suis perdu; le Roi m'abandonne. Je ne me regarde plus que comme une victime qui doit être bientôt immolée à la passion de ses ennemis, & à la facilité du Roi. Vos sentimens ne sont pas justes*, repartit le Chancelier. *Je suis persuadé du contraire par diverses expériences. Dieu le veuille*, reprit le Grand-Ecuyer; *mais je ne le puis croire.* On lit dans un autre Journal, que Séguier s'insinua si bien dans l'esprit du trop crédule Cinq-Mars, que celui-ci déclara confidemment au Chancelier tout ce qu'il dit depuis sur la sellette, à condition que Séguier ne s'en serviroit point comme Juge; mais qu'il en parleroit seulement à Richelieu. Facile à donner dans les piéges qu'on lui tendit, le Grand-Ecuyer espéra-t-il de fléchir le Cardinal par un aveu sincere de son crime? Voici comment.

Ceton, Lieutenant des gardes Ecossois, chargé de garder Cinq-Mars dans sa prison, l'exhorta plusieurs fois à implorer la clémence du Roi, & à fléchir Richelieu par une confession ingénue. *M. le Cardinal*, dit un jour le prisonnier à Ceton, *a raison de faire ce qu'il fait contre moi. Vous vous sentez donc coupable, Monsieur*, répondit l'Officier. *Que ne recourez-vous à la bonté du Roi en confessant votre faute? Je ne veux rien déclarer*, reprit le Grand-Ecuyer. *J'ai appris autrefois une chanson qui dit:* J'aime mieux mourir que parler. *On n'a point de preuve contre moi: veut-on que je me condamne par ma propre bouche?* Cela étoit fort bien: mais falloit-il s'ouvrir de la sorte à un homme dépendant de son ennemi, & donner des présomptions contre soi, que Ceton ne manqueroit pas de révéler? Il le fit en effet. *Ne sçavez-vous pas*, repartit un autre jour l'imprudent Cinq-Mars au Lieutenant qui le pressoit d'avouer la vérité, *qu'on est pendu pour la dire? Sans grace, je n'ai rien à déclarer. Qu'on me la promette, & je découvrirai des choses qu'on ne sçaura pas autrement.*

Je vois bien qu'on vient pour me faire parler. Mais m'assure-t-on de quelque chose? Qu'on m'accorde la vie, je donnerai la carte blanche pour le reste. Je me soumettrai à tout. Il ne faut pas attendre que dans une si fâcheuse & si embarrassante conjoncture la conduite d'un jeune homme soit unie & réguliere. *Je ne dirai rien, & je n'accuserai personne,* repliqua-t-il au Lieutenant des gardes en une autre occasion. *S'il faut mourir, je mourrai en homme d'honneur. Tout le monde me parle de confesser. C'est une vieille chanson. Pourquoi me vient-on prêcher ce que je ne puis espérer?* Puis oubliant ces sentimens raisonnables, *on veut que je confesse,* dit-il, *mais on ne promet rien. Qu'on me donne la moindre assurance par une personne de crédit & d'autorité, je déclarerai des choses qu'on ne découvrira pas autrement. Je puis bien avoir la volonté de confesser; mais on ne me promet rien. Est-il possible que vous n'ayez rien à me proposer?* Cinq-Mars ayant ainsi témoigné plus d'une fois sa disposition à tout avouer, pourvû qu'*une personne de crédit & d'autorité* l'assurât de la vie; Séguier, le voyant peut-être encore plus ébranlé par la crainte d'une condamnation prochaine, le porta par des espérances générales, & sans lui rien promettre de positif, à tout confesser devant ses Juges. Il le fit en effet deux jours après d'une maniere honnête; j'ajoûterois, judicieuse, s'il n'eût pas dû connoître que son ennemi étoit l'homme du monde le plus artificieux & le plus vindicatif.

Bouillon, le Grand-Ecuyer, & de Thou se perdirent eux-mêmes. S'ils n'eussent rien déclaré, il auroit été difficile, pour ne pas dire impossible, de les condamner juridiquement. De l'aveu du Rapporteur, il y avoit quatre points à bien établir dans le procès; & cela n'étoit pas si aisé. *Que la déposition du Duc d'Orléans, sans confrontation, étoit bonne & valable.* Tout le monde n'en convenoit pas avec les Avocats Généraux du Parlement de Paris consultés par le Chancelier. *Que sçavoir une conjuration contre l'Etat, & n'en avertir pas, c'est un crime punissable de mort.* Quelques Jurisconsultes le peuvent dire; mais leur sentiment est-il généralement reçu? *Qu'entreprendre contr'un Ministre qui sert utilement son Prince, c'est un crime de même nature que celui d'entreprendre contre la personne du Souverain.* Si les complots pour *mettre* un Ministre d'Etat *hors des affaires* sont des crimes capitaux, combien faudroit-il couper de têtes? Richelieu croyoit *servir inutilement* son Maître. Toute la France en étoit-elle convaincue? Louis lui-même l'a-t-il toujours pensé? *Qu'en un crime de leze-majesté les conjectures pressantes peuvent établir une preuve.* A ce compte un Roi soupçonneux ou prévenu, un Ministre ambitieux ou vindicatif, feront mourir tous ceux qu'il leur plaira. Les loix équitables doivent être conçues de telle maniere, que dix coupables puissent être plutôt sauvés, qu'un innocent condamné. Ce quatrieme point étoit la derniere & grande ressource du Cardinal & des Magistrats qui se dévouerent servilement à lui. Supposons, je le veux, que la déclaration du Duc d'Orléans fût recevable en justice, il n'y avoit qu'un seul témoin contre les accusés : encore étoit-il fort reprochable. Fontrailles, Montresor, Aubijoux, Montmor, Brion,

1642. s'étoient échappés. Bouillon fut convaincu par la déposition de Gaston, par la confession de Cinq-Mars : celui-ci par celles des Ducs d'Orléans & de Bouillon. L'infortuné de Thou n'avoit contre lui que l'aveu du Grand-Ecuyer, & le sien propre.

Au-lieu de donner un long, & peut-être ennuyeux extrait des divers interrogatoires que les trois accusés subirent, je transcrirai ce que Marca Conseiller d'Etat, & depuis Archevêque de Toulouze & de Paris, l'un des Commissaires, écrivit à Brienne Secrétaire d'Etat le 16. Septembre. » Après » la déposition de Monsieur, reçue à Villefranche en forme judiciaire, » *dit-il*, on a procédé à l'interrogation de M. le Duc de Bouillon dans le » château de Pierre-Encise. M. le Chancelier, assisté de M. de Laubardemont & de moi, y vaqua une après dînée. Le Duc demeura d'accord » dans ses réponses, de ce qui regardoit la liaison avec Monsieur & le traité » d'Espagne, quoiqu'il dît ne l'avoir pas approuvé. M. le Grand fut interrogé dans le même château par M. le Chancelier assisté de quatre » Commissaires. Il nia toutes choses avec beaucoup de fermeté. Deux jours » après, on lui confronta M. de Bouillon. Cela ne l'obligea pas à reconnoître son crime, quoiqu'il parût extrêmement surpris de la confession » du Duc. On lui lut ensuite la déposition de Monsieur. Après l'avoir interpellé de donner des reproches, s'il en avoit, il dénia. Le procès verbal fut fait sur cette lecture de la déposition de Monsieur, qui s'étoit approché jusques à Vimi, *maison de l'Abbé d'Esnai, frere du Marquis de* » *Villeroi, & depuis Archevêque de Lyon, à deux lieuës de la même ville.* » En présence de sept Commissaires, le Chancelier interrogea de nouveau » Monsieur sur les contredits des accusés. Son Altesse Royale persista en » tout ce qui étoit contenu dans sa déposition. M. le Grand fut ouï enfin » sur la sellette dans la chambre du Présidial de Lyon. Il confessa ingénument la liaison avec Monsieur, avec le Duc de Bouillon, & le traité d'Espagne. Surquoi il fut condamné *à la mort* «. Ou le récit de Marca n'est pas tout-à-fait éxact, ou bien il y a faute dans les dates des interrogatoires imprimés. Cela n'est pas important.

L'une de ces pieces du 9. Septembre découvre que les Juges se trouvant denués de preuves suffisantes, & embarrassés du déni de Cinq-Mars, dont la fausseté ne se pouvoit montrer juridiquement, on lui avoit insinué, que s'il avouoit tout de bonne foi, le Cardinal fléchi obtiendroit la grace au fils d'un Maréchal de France qui l'avoit fidelement servi. Mais Richelieu étoit moins sensible au souvenir de ce qu'Effiat fit autrefois pour lui, qu'au mal que Cinq-Mars venoit de projetter contre sa fortune & contre sa personne. » Je suis persuadé, *dit le Grand-Ecuyer à ses Juges*, que cette » détention n'a point été faite pour mon bien. Je n'ai aucune espérance d'en » avoir bonne issue, à moins que le Roi n'use de miséricode en mon endroit, & que Monseigneur le Cardinal ne veuille en cette occasion me » donner une nouvelle marque de sa bonté, dont il m'a libéralement fait » sentir les effets en des conjonctures moins importantes que celle-ci. Il est » vrai, Messieurs, *ajoûta-t-il de son propre mouvement & sans qu'aucun des*

» Juges

» *Juges l'interrompît*, que Monsieur n'a jamais laissé perdre aucune occasion » de me faire solliciter par Fontrailles, de me mettre dans ses intérêts » toutes les fois qu'il a vû que j'étois mal avec le Roi ou avec M. le Car» dinal, & qu'il n'a point cessé qu'il ne m'ait fait consentir à sa volonté. M. » de Bouillon étant venu en Cour après l'accommodement de Sedan, ils » firent un projet entr'eux pour l'acheminement de la paix. Ils me l'ont com» muniqué, & les moyens qu'ils prétendoient tenir, par l'entremise de » Fontrailles. Le traité me fut montré. On le dressa, on le conclut avec le » Comte Duc au nom du Roi d'Espagne. Voilà, Messieurs, la pure véri» té de ce qui s'est passé. Il n'en faut imputer la faute qu'à nous. Du moins, » je n'en sçai pas davantage. J'avoue que j'ai failli, & que je n'ai autre es» pérance qu'en la grace du Roi, & en celle de M. le Cardinal. Je ne la » mérite pas. Mais sa générosité paroîtra plus grande, s'il l'employe pour » une personne qui en est aussi indigne que moi. *Cinq-Mars fit la même » confession sur la sellette le 12. Septembre, jour de sa condamnation & de sa » mort.* Il parla, *porte un Journal de cette fameuse affaire*, avec tant de dou» ceur & de tranquillité d'esprit, que les Juges, saisis d'étonnement & » d'admiration, se regarderent l'un l'autre, furent contraints d'avouer » qu'une pareille constance étoit sans exemple, & que jamais accusé ne fit » paroître un esprit plus ferme ni plus net. *Que dirent-ils donc, quand ils » eurent entendu de Thou immédiatement après?*

1642.

» *Marca s'étend davantage sur l'affaire de celui-ci, plus particuliere & plus » difficile. Ce que Gaston, le Duc de Bouillon & le Grand-Ecuyer déposerent » d'abord contre lui paroissoit si peu criminel, que plusieurs de ses Juges* étoient » disposés, *dit ce Magistrat*, à ne le pas condamner sur ces preuves. Mais il » arriva, *continue-t-il*, que M. le Grand dit sur la sellette, que M. de » Thou avoit sçu & désaprouvé le traité d'Espagne. Au-lieu de se tenir » dans sa dénégation, celui-ci avoua qu'il en avoit eu connoissance par » Fontrailles à Carcassonne. Qu'il l'avoit blâmé, sans le découvrir, de » de peur d'être accusé par les complices. Qu'il avoit résolu d'aller en Ita» lie, & de voir en chemin M. de Bouillon, afin de le détourner de cette » entreprise. Qu'il croyoit que ce traité ne pouvoit nuire à l'Etat, parce» qu'il falloit battre premierement M. de Guebriant. Cette confession d'a» voir eu connoissance du traité, sans le révéler; les preuves qui sont au » procès, des entremises pour la liaison des complices; le temps de six se» maines, ou plus, que M. de Thou demeura près de M. le Grand, lo» geant dans sa maison près de Perpignan, le conseillant dans ses affaires, » après qu'il avoit connu qu'il avoit traité avec l'Espagne, & par consé» quent qu'il étoit criminel de leze-majesté; tout cela, dis-je, joint ensem» ble porta les Juges à le condamner, selon les loix & l'ordonnance qui dé» clarent expressément coupables ceux qui ont sçu une conspiration contre » l'Etat, sans la découvrir; quoique leur silence ne soit pas accompagné » des autres circonstances qui se trouvoient dans l'affaire de M. de Thou. » Et quelles sont ces *circonstances* si aggravantes? De Thou s'étoit *entremis pour la liaison des complices*. Prétendoit-il les unir dans le dessein de traiter

1642. avec les ennemis de l'Etat ? On le lui cacha. Il pensoit seulement à lier les *complices*, afin d'empêcher que Richelieu ne se fit Régent du Royaume, en cas que le Roi vînt à mourir. Il *logea* chez Cinq-Mars, il le *conseilla dans ses affaires*. Et quels conseils lui donna-t-il ? De renoncer aux engagemens pris avec la Cour de Madrid, de porter le Roi à faire la paix, & à éloigner de lui un Ministre odieux à toute la France. Il valoit mieux dire rondement, que sous le prétexte de je ne sçai quelle loi, ou ordonnance, prise trop à la lettre, on voulut aider le Cardinal à se venger d'un Gentilhomme bien intentionné pour sa Patrie, qui chercha seulement à lui procurer la paix, & à se servir de la faveur de Cinq-Mars, pour persuader à Louis de la donner promptement à l'insçu d'un Ministre qui dévoré par son ambition avoit allumé la guerre, & l'entretenoit, de peur que son Maître ne se dégoûtât de lui, quand il ne le croiroit plus si nécessaire.

Voici ce que je lis encore dans un des Journaux déja cités. *M. de Thou fut conduit du château de Pierre-Encise au Palais, & présenté aux Juges pour être interrogé sur la sellette. Après les demandes ordinaires, M. le Chancelier lui fit celle-ci.* M. de Cinq-Mars ne vous a-t-il pas découvert la conspiration ? Messieurs *répondit l'accusé*, je pourrois nier absolument que je l'aie jamais sçue ; vous ne pouvez me convaincre de faux que par la confession de M. de Cinq-Mars. Je n'en ai jamais ni écrit, ni parlé à personne du monde. Or un accusé ne peut validement accuser un autre. On ne condamne à la mort que sur la déposition de deux témoins irréprochables. Ma vie & ma mort, ma condamnation & mon absolution, sont dans ma bouche. Cependant, Messieurs, j'avoue que j'ai sçu la conspiration. Je le confesse pour deux raisons. Durant trois mois de prison, j'ai si bien envisagé la mort & la vie, que j'ai clairement connu, que quelque vie dont je pusse jamais jouïr, elle ne seroit que triste & ennuyante. La mort m'est beaucoup plus avantageuse. Je la regarde comme la marque la plus certaine de ma prédestination. Je me suis préparé à mourir, & je ne me trouverai jamais en meilleure disposition. Je ne ne veux donc pas perdre cette occasion de mon salut. Quoique mon crime soit punissable de mort, il n'est ni noir, ni énorme. Je le confesse, Messieurs, j'ai sçu la conspiration, & j'ai fait tout mon possible pour en détourner M. de Cinq-Mars. Il m'a cru son ami unique & fidele ; je ne l'ai pas voulu trahir. C'est pourquoi je mérite la mort, & me condamne moi-même selon la loi *Quisquis*. N'y a-t-il point ici une ironie ingénieuse & piquante ? Je suis fort tenté de le croire.

Ce discours prononcé avec une vivacité d'esprit merveilleuse, ajoûte-t-on dans le même Journal, *ravit tellement les Juges, qu'ils avoient peine à revenir de leur étonnement. Il n'y en avoit pas un qui n'eût une extrême envie de le sauver, & de conserver à la France la plus grande espérance de la Cour. Ses ennemis même l'appelloient ainsi.* Et qui empêchoit ces Magistrats de *sauver* la vie à un Héros Chrétien, dont les nobles sentimens & la vertu les *ravissoient ?* La peur de déplaire à un Ministre mourant. Ne voyoient-il pas qu'en pareil cas la rigueur du droit étoit une grande injustice ? De Thou

ne leur remontra-t-il pas, qu'il n'avoit passé aucun jour sans dire quelque chose à son ami, pour le détourner de l'éxécution du traité? Que s'il ne l'avoit pas révélé, c'étoit parceque le Grand-Ecuyer l'assuroit qu'une des conditions portoit, qu'il n'auroit lieu qu'après que l'armée du Maréchal de Guébriant seroit chassée des postes qu'elle occupoit trop près de Sedan. Que cela paroissant peu pratiquable, de Thou avoit eu sujet d'espérer que le traité s'en iroit en fumée. Enfin, que ne l'ayant jamais vû, & n'en pouvant alléguer aucune preuve, il devoit craindre de se perdre lui-même, par une accusation intentée en l'air contre le frere unique du Roi, contre uue personne du rang du Duc de Bouillon, & contre le Favori de de Sa Majesté. Un des Juges opina, dit-on, aux galeres, & une autre à toute sorte de punition, exepté la mort. Rare exemple d'intégrité! 1642.

Il n'est pas possible, dit l'Auteur des Mémoires de Bouillon, *d'aller à la mort avec plus de courage, ni avec de plus grandes marques de piété, que Cinq-Mars & de Thou en firent paroître.* Le premier sur le point de monter sur l'échaffaut écrivit à la Maréchale d'Effiat sa mere, pour la prier de faire payer les dettes d'un fils enlevé à la fleur de son âge & au commencement d'une grande fortune. *La lettre étoit une preuve de la liberté de son esprit & du soin qu'il prenoit de sa conscience. L'autre plus instruit de sa Religion, fit des discours surprenans, & remplis de passages tirés des Pseaumes & du Nouveau Testament. On voit dans toutes ses paroles une foi vive, & un entier détachement des choses du monde. Mais enfin, si dans les dernieres actions de leur vie ils témoignerent une constance égale, il est difficile, qu'en considérant la disproportion de leur âge & de leur fortune, on ne trouve en faveur de Cinq-Mars quelque différence à leur gloire.* Je pense tout autrement que cet Ecrivain. On jugera de l'extrait que je ferai, le plus éxactement qu'il me sera possible, des trois Rélations que nous avons de la mort de ces deux illustres malheureux, si j'ai raison, ou non. J'avoue qu'il ne faut pas attendre d'un jeune homme de vingt-deux ans, toujours rempli de pensées d'ambition & de plaisir, la gravité, la modestie, & la piété d'un homme de trente-cinq ans, ou environ, élevé pour succéder à ses ancêtres dans les premieres Magistratures d'un grand Royaume. Je pardonne beaucoup de choses à la jeunesse du Grand-Ecuyer. Mais je ne sçai s'il n'y eut point plus d'ostentation & de fanfaronade que de véritable constance dans sa démarche & dans sa contenance; au-lieu qu'à quelques pratiques superstitieuses près, cependant ordinaires à ceux de sa communion, tout est grand, héroïque, Chrétien, dans les paroles & dans les actions de l'autre. S'il témoigna se défier de lui-même au dernier moment de sa vie, c'est qu'il suivit sans affectation les sentimens raisonnables de la nature & du solide Christianisme. Cinq-Mars ne tâcha-t-il point de s'étourdir par la gloire d'avoir regardé fixément la mort? Il voulut paroître intrépide; l'étoit-il dans le fonds de son cœur? De Thou envisagea la mort en disciple de Jesus-Christ: Convaincu de la foiblesse naturelle de l'homme, il pensa seulement à se fortifier par les sentimens d'une foi presqu'aussi vive que celle des anciens Martyrs. *Ils moururent l'un & l'autre avec beaucoup de ré-*

Exécution de l'arrêt rendu contre Cinq-Mars & de Thou. *Mémoires de Montrésor & de Bouillon. Recueil de diverses piéces imprimées en 1652.*

1642. *solution & de constance*, remarque judicieusement l'Auteur d'une des trois Relations. *De Thou témoigna plus de devotion, & le Grand-Ecuyer parut plus résolu aux yeux du peuple, parcequ'il eut moins d'action.* Entrons dans le détail de ce triste, mais instructif événement.

L'Arrêt de mort fut prononcé le 12. Septembre, & exécuté le même jour selon la coûtume de France. De Thou, voyant le Greffier qui venoit le leur lire, dit en s'écriant ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui nous apportent l'heureuse nouvelle de la paix, qui nous annoncent le bonheur !* L'Arrêt portoit que Cinq-Mars seul, seroit *appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir plus ample révélation de ses complices.* Je trouve dans une des Relations, que le Grand-Ecuyer *ne changea, ni de couleur, ni de contenance durant la triste lecture de sa condamnation, qui tiroit les larmes des yeux des Juges & des gardes. Qu'il ne perdit rien de sa gayeté ordinaire, ni de la majesté qui accompagnoit toutes ses actions. Que sur la fin ayant ouï le mot de question, il dit à ses Juges avec la même douceur :* Messieurs, cela me semble bien rude. Une personne de mon âge & de mon rang ne devoit pas être sujette à toutes ces formalités. Je sçai les formes de la Justice ; mais je connois aussi ma condition. J'ai tout dit, & je le répéterai encore. Je me soumets de bon cœur à la mort. Après celà, Messieurs, la question n'est point nécessaire : j'avoue ma foiblesse, la torture me trouble l'esprit. *Il poursuivit son discours pendant quelque temps avec tant de grace & de douceur, que la pitié ne permettoit pas à ses Juges de lui repliquer, ni de le contredire.* Une autre Relation est fort différente. Je la trouve plus naïve. Ne seroit-elle point aussi plus vraisemblable ?

Dès que Cinq-Mars eut ouï parler de la question ordinaire & extraordinaire, *il s'emporta*, raconte l'Auteur, *& dit tout ce que le désespoir peut faire dire à un homme. Il fut conduit dans la Chambre où il devoit y être appliqué. En passant par une de celles où étoient les prisonniers :* Mon Dieu, *s'écria-t-il*, où me menez vous ? Ah ! qu'il sent mauvais ici ! *Appercevant les instrumens de la torture qu'on lui préparoit, il se mit encore à détester son malheur. Puis témoignant un peu de tendresse*, n'y a-t-il point de miséricorde, *demanda-t-il ? Un Huissier du Conseil s'étant presenté à ses yeux, il l'envoya prier M. le Chancelier, qu'on ne fit point cet affront & cette infamie à une personne de son rang, puisqu'il avoit déclaré tout ce qu'on pouvoit desirer de lui. M. de Laubardemont, Rapporteur du Procès, arriva là-dessus, pour recevoir sa déposition pendant la question. M. le Grand s'approcha de lui, & demanda de lui parler en particulier. Il y consentit. Tous ceux qui étoient dans la chambre sortent. Mrs. de Cinq-Mars & de Laubardemont demeurent seuls. Le Magistrat va ensuite faire la déclaration du criminel aux Commissaires, qui le déchargent de la question. Depuis ce temps-là le Grand-Ecuyer ne fit aucune action qui ne fût pleine de courage & de resolution.* Ne menaça-t-il point le Rapporteur, de déclarer à la torture tout ce qui s'étoit passé entre Louis & son Favori, lorsque celui-ci proposa de tuer Richelieu ? Le Chancelier & les autres Juges auroient-ils osé décharger le criminel de la question, sans la permission du Cardinal ? Il étoit parti de Lyon ce jour-là même. Il faut

donc que Séguier ait eu une raison bien pressante de n'exposer pas Cinq-Mars à parler trop devant un Greffier & des bourreaux. Car enfin, il n'est gueres vraisemblable que Richelieu voulût épargner celui qui avoit pressé Louis de faire assassiner son Ministre. L'entretien secret de Cinq-Mars & de Laubardemont, la conférence de celui-ci avec le Chancelier, & la question relâchée ensuite, donnent beaucoup à penser. 1642.

De Thou écouta fort tranquillement la lecture de l'Arrêt de sa condamnation. Lorsqu'il entendit les mots *de trahison & d'infidélité* qu'on y avoit mis : *Cela n'est point pour moi*, dit-il seulement. Un des Juges, dont il n'avoit pas sujet de se louer, entreprit de l'exhorter à la patience & à la résignation. Il se détourna de lui avec dédain, & s'approchant de Thomé, Prevôt des Maréchaux à Lyon, chargé de garder désormais les deux condamnés : *Monsieur*, lui dit de Thou qui le connoissoit, *voulez-vous bien que je vous parle un moment ? Vous allez perdre un bon ami*, ajoûta-t-il. *Je pouvois mieux défendre ma vie en chicanant. Mais j'ai considéré que des personnes haïes, comme moi, ne doivent point espérer de pardon au temps où nous sommes. Le meilleur marché que je pouvois obtenir, c'étoit d'être exposé aux tourmens d'une dure question, & d'être mis ensuite dans une prison perpétuelle. Je me suis tellement ennuyé dans celle que j'ai soufferte, que la mort m'est plus douce que ne me seroit le déplaisir de retomber entre les mains de mon Exempt. Il m'a traité en barbare. Incapable de supporter cela, je serois peut-être mort, ou dans les tourmens, ou dans la prison, moins préparé pour le Ciel que je ne le suis. Je ne veux pas perdre une si bonne occasion. La plus grande peine, c'est de s'y résoudre. Cela est fait. Ma mort n'est point une flétrissure à ma famille. Qu'y a-t-il de noir dans mon crime ? Je vous prie de dire à M. le Cardinal de Lyon * que j'ai vécu & que je meurs son très-humble serviteur, & que je le prie de demander pardon pour moi à M. le Cardinal de Richelieu, non pas pour avoir haï sa personne, j'en prens Dieu à témoin ; mais pour avoir haï son gouvernement. Je ne me suis jamais tant aimé moi-même, que j'ai honoré le Roi, & chéri la conservation de l'Etat. Je n'ai jamais été Espagnol. Assurez aussi M. le Chancelier, que je meurs son très-humble serviteur. Je suis bien fâché de ce qu'étant issu d'une famille qui a si bien & si fidélement servi tant de Rois, j'ai failli en ne révélant pas un secret important.* Que ces sentimens sont justes & nobles !

Il écrivit ensuite deux lettres de grand sens. Une au sçavant Dupuy son parent, & l'autre à une Dame, sans aucune suscription. Il en dit le nom au Jésuite Mambrun son Confesseur, & tira parole de lui qu'il ne la découvriroit à personne du monde. La Dame inconnue, ne seroit-ce point la Reine Anne d'Autriche ? De Thou apprit d'elle premierement, & non de Fontrailles, le traité d'Espagne. Je l'ai déja remarqué. Ce parfaitement honnête-homme ne voulut-il point tirer d'inquiétude une Princesse persécutée, en l'assurant qu'il lui avoit été fidele, & qu'elle ne devoit rien appréhender ? Quoi qu'il en soit, toujours maître de lui-même, il com-

* Frere du Cardinal de Richelieu.

1642. posa ensuite une courte, mais belle & judicieuse inscription Latine. On la devoit mettre dans la Chapelle qu'il fit vœu de fonder en l'Eglise des Cordeliers de Tarascon. L'inscription étoit *à Jesus-Christ Libérateur*, envers lequel *François-Auguste de Thou, sur le point d'être délivré de la prison de son corps, s'acquittoit du vœu fait pour obtenir sa liberté.* Que de présence d'esprit ! que de Religion ! Les anciens Héros d'Athenes & de Rome, que dis-je ! les Chrétiens des premiers siecles eurent-ils plus de constance, plus de vertu ?

Son Confesseur l'ayant abordé immédiatement après la prononciation de l'arrêt : *Allons, mon Pere*, lui dit-il en le prenant par la main, *allons à la mort & au Ciel ; allons à la véritable gloire Qu'ai-je fait pour Dieu en ma vie, qui m'ait pû obtenir la grace qu'il m'accorde aujourd'hui, de mourir avec ignominie, pour passer plutôt à la gloire ?* Cinq-Mars étoit déja dans la chambre où de Thou fut conduit. Dès que le Grand-Ecuyer l'apperçoit, il court à lui en criant, *Ami, ami, que je regrette votre mort ! Ah ! que nous sommes heureux de mourir de la sorte !* répond de Thou en baisant Cinq-Mars. Ils se demanderent pardon l'un à l'autre, s'embrasserent tendrement, & s'entretinrent quelques momens. *Cher ami*, dit Cinq-Mars en quittant de Thou, *allons employer le reste de notre vie à notre salut. C'est bien penser*, repartit celui-ci. Après avoir confessé ses péchés selon l'usage de la Communion de Rome, il récita en se promenant, & à haute voix, le Pseaume 50. avec une ferveur d'esprit incroyable, & des tressaillemens si extraordinaires, que son corps sembloit s'élever de terre. Il répeta plusieurs fois les mêmes versets, en forme d'oraison jaculatoire, y mêla des endroits de S. Paul ; puis revenant toujours au premier verset, il répéta jusques à neuf fois ces paroles, *selon ta grande miséricorde.* Quelques Gentilshommes étant venus lui dire les derniers adieux. : *Ne m'interrompez point, s'il vous plaît*, cria-t-il en leur faisant signe de se retirer. *Je ne suis plus de ce monde ; je ne pense qu'au Ciel.* Il récita pour lors cette partie du Pseaume 116. *J'ai crû, c'est pourquoi j'ai parlé*, & le reste jusques à la fin. Il en étoit si vivement touché, que sur l'échaffaut il en fit une pieuse paraphrase, par rapport à l'état où il se trouvoit. On nous l'a conservée. Après avoir achevé d'écrire l'inscription dont j'ai parlé ci-dessus, il récita le Pseaume 138. *avec des transports si violens, qu'il ne se pouvoit plus soûtenir*, dit-on dans une des Relations.

En allant au supplice, où Cinq-Mars & de Thou furent menés dans un méchant carrosse de louage, celui-ci exhorta continuellement le Grand-Ecuyer. *Mon Maître*, lui dit-il, *voici la séparation de nos corps & l'union de nos ames. Ne vous souvenez plus que vous avez été grand, l'admiration de tous ceux qui vous voyoient, l'espoir de ceux qui vous pouvoient approcher, & jeune avec tous les avantages imaginables. Il faut mépriser tout cela, comme périssable & passager. Considérons le Ciel qui est éternel.* Je me suis réjouï à cause de ceux qui me disoient, nous irons dans la maison du

Seigneur, conclut-il par le premier verset du Pseaume 121. Lorsque le carrosse fut arrivé au pied de l'échaffaut. *Allez mon Maître*, dit de Thou à Cinq-Mars, *allez; l'honneur vous appartient. Montrez que vous sçavez bien mourir.* Des trois Relations je me tiendrai à celle qui me paroît la plus simple, la moins étudiée, & par conséquent la plus vraisemblable. *Le Grand-Ecuyer*, porte-t-elle, *étant descendu de carrosse, vêtu d'un habit couleur de noisette couvert de dentelles d'or, avec un chapeau noir retroussé à la Catalane, des bas de soie verts, un bas blanc par-dessus bordé de dentelle, & un manteau d'écarlate, monta lui seul sur l'échaffaut. Lorsqu'il étoit sur le second ou troisiéme échelon*, Monsieur, il faut témoigner plus de modestie, *dit un Garde à cheval, en enlevant le chapeau de dessus la tête de Cinq-Mars, qui se détourne si promptement, qu'il arrache son chapeau des mains du Garde. L'ayant remis sur sa tête, il acheve de monter l'échelle avec autant de courage que s'il fût allé à l'assaut. Il fit la révérence à toute l'assemblée, se tourna des trois côtés de l'échaffaut, ayant la main gauche sur le côté, avec la même grace & la même démarche qu'il avoit dans la chambre du Roi.* 1642.

Il se mit ensuite à genoux devant le poteau, ou billot, l'embrassa, pencha la tête dessus, & dit au bourreau: Est-ce ainsi que je me dois mettre? Ouï Monsieur, *répondit ce vieux crocheteur de la ville, pris au défaut du bourreau ordinaire, dont la jambe se trouvoit cassée. Le Grand-Ecuyer se releve, s'entretient quelque temps avec le Jésuite son Confesseur, & lui donne son manteau. Puis tirant une boëte de portrait, la met entre les mains du Pere, le prie de brûler le portrait qui étoit dedans, & d'employer la valeur de la boëte à des œuvres de charité. L'anneau qu'il portoit à son doigt fut destiné pareillement à des aumônes. Ne voulant pas que le bourreau lui coupât les cheveux, ou qu'il le touchât en aucune maniere, que lorsqu'il en seroit temps, il prit les ciseaux, se coupa lui-même la moustache, dit au Jésuite de la brûler avec le portrait, lui donna les ciseaux d'un air gracieux, & le pria de lui couper les cheveux. Il se tourna ensuite vers le poteau, & l'embrassa fort étroitement.* Suis-je bien? *dit-il alors au bourreau.* Oui, Monsieur, *répond celui-ci.* Frappe, *reprend le Grand-Ecuyer. Le bourreau, qui à l'âge de soixante ans fait encore son apprentissage, tire une hache de son sac, & lui tranche la tête d'un seul coup. Du moins il s'en fallut fort peu qu'il n'achevât de la couper. Elle fit plusieurs bons en tombant: mais le corps demeura dans la même posture, embrassant le poteau. Il se baissa seulement d'un demi-pied par sa pesanteur, les mains toujours jointes. Ce qui témoignoit*, ajoûte l'Auteur de la Relation, *le grand calme d'esprit*, qu'Henri Ruzé d'Effiat, Seigneur de Cinq-Mars & Grand-Ecuyer de France, conserva dans les derniers momens de sa vie.

La haine que ce jeune, imprudent & ingrat Favori de Louis XIII. conçut contre Richelieu, à qui le Maréchal d'Effiat & Cinq-Mars lui-même son fils furent redevables de leur élevation, le conduisit à une si triste fin. Il haït le Cardinal, & n'aima jamais le Roi qui le combloit de biens. *Je ne puis souffrir son haleine puante*, répondoit-il à ceux qui

lui reprochoient son peu de complaisance pour un Maître si affectionné. 1642. Plus attentif à la conservation de sa fortune qu'à celle de la vie de Louis, il se lia étroitement avec le Duc d'Orléans, dès que la santé du Roi lui parut trop altérée. *Vous verrez qu'il traînera encore*, dit-il avec quelque chagrin de ce qu'un Maître si bienfaisant se portoit un peu mieux. Cinq-Mars déclara au Chancelier Séguier les principaux motifs de son aversion pour Richelieu, mortelle en un double sens. Elle lui coûta la vie, & il projetta de l'ôter à son ennemi. Je les ai déja marqués ci-dessus, ces motifs : répétons-les encore. Qu'après le siege d'Arras, le Cardinal avoit parlé de lui comme d'un poltron. L'envie de démentir son ennemi ne le porta-t-elle point à cette intrépidité peut-être affectée, qui parût à sa mort ? Qu'ayant souhaité d'être créé Duc & Pair, Richelieu en détourna le Roi. Qu'ayant fait confidence au Cardinal que la Maréchale d'Effiat ménageoit le mariage du Grand-Ecuyer son fils avec la Princesse Marie de Gonzague, depuis Reine de Pologne, Richelieu en fut indigné. *Votre mere est une folle*, dit-il ; *& si la Princesse Marie pense à une telle mésalliance, elle est plus folle que votre mere. Voudroit-elle vous épouser, après que Monsieur l'a recherchée ? Votre prétention est extravagante & ridicule.* Enfin, que le Cardinal avoit trouvé mauvais que le Roi appellât Cinq-Mars à son Conseil, & que Richelieu l'en avoit fait sortir.

De Thou vêtu d'un habit de deuil, & suivi de deux Jésuites, monte à l'échaffaut, le chapeau à la main & le manteau sur le bras, dit-on dans la même Relation. *Il voit le billot tout sanglant, & le corps de son ami étendu & couvert d'un drap. Ces objets ne l'effrayent point encore.* Nous sommes faits un spectacle aux hommes & aux Anges, *dit-il en montrant la foule du peuple à son Confesseur.* Seigneur, fais-moi connoître tes voies ; enseigne moi tes sentiers. *Il demanda l'assistance des prieres du peuple, & récita la partie du Pseaume 116. selon la version vulgate ;* J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; j'ai été extrêmement humilié, *& en fit une assez longue paraphrase. Son Confesseur s'offrit à lui couper les cheveux.* Plus humble & raisonnable que Cinq-Mars, *il remercia le Pere, & dit que c'étoit au bourreau de lui rendre cet office. Il pria le bourreau de lui couper les cheveux, lui baisa la main avec une humilité nonpareille, lui pardonna, l'embrassa en l'appellant son frere.* Nous ne regardons point les choses visibles, *dit-il après S. Paul, lorsque le bourreau lui coupoit les cheveux*, mais celles qui ne se voient point. Les unes sont passageres, & les autres demeurent toujours. *Ayant prié le bourreau de le bander*, Monsieur, je n'ai point de bandeau, *répondit celui-ci.* Je suis homme, *dit alors de Thou, en se tournant vers la Compagnie*, je crains la mort. Cet objet me trouble, *ajoûte-t-il en montrant le corps de son ami étendu, sur les pieds duquel son chapeau étoit tombé.* Je vous demande par aumône de quoi me bander les yeux. *On lui jette deux mouchoirs, dont l'un tombe dans sa main :* Dieu vous le rende dans le Ciel, *dit-il à ceux qui les lui avoient jettés. Il voulut encore être lié au poteau. Il prie alors les deux Jésuites de ne l'abandonner pas,*

&

appuye sa tête sur le billot. Le malheur voulut que le bourreau, homme vieux & mal-adroit, ne le frappât que sur le haut de la tête. L'ayant repris, & mis sur le plancher de l'échaffaut, il lui donna douze coups avant que de séparer la tête du corps. Ainsi mourut à l'âge de trente-cinq ans, ou environ, François-Auguste, fils aîné de l'illustre Jacques-Auguste de Thou Président au Parlement de Paris, & Auteur de l'excellente Histoire universelle de son temps, que les gens d'esprit lisent avec admiration. Quelqu'un a dit dans une épitaphe de François-Auguste, que le Cardinal haïssoit le nom & la postérité du Président de Thou, parce que dans le XVIIe. livre de son Ouvrage il ne dissimule pas les mauvaises qualités & les méchantes actions d'Antoine du Plessis de Richelieu surnommé *le Moine*. Le Cardinal auroit-il porté si loin sa délicatesse & son ressentiment? C'étoit un homme extrêmement vain & vindicatif, je l'avoue. Cependant, il ne descendoit point de cet Antoine du Plessis de Richelieu, qui fut tout au plus son grand-oncle. 1641.

La maniere dont le Duc de Bouillon racheta sa vie, par la cession de sa Souveraineté de Sedan, est différemment racontée. *Peu sçavant dans les loix du Royaume*, dit Langlade, *le Duc étoit persuadé qu'il n'avoit fait que l'action d'un homme d'honneur, en ne révélant pas le secret de ses amis, & que pour n'être pas criminel de léze-majesté, il suffisoit de n'avoir donné aucun pouvoir, ni rien signé touchant le traité d'Espagne. Mais lorsqu'il apprit la condamnation de M. de Thou; il ne douta point qu'il ne fût perdu lui-même. Durant trois jours qu'il demeura sans recevoir aucunes nouvelles, il ne pensa qu'à se préparer à la mort. Néanmoins, il n'y eut point d'arrêt prononcé contre lui, soit par le défaut des preuves, soit par les instances du Vicomte de Turenne. Mais ce qui sans doute contribua le plus efficacement que toutes choses au salut du Duc de Bouillon, c'est que dès le moment que la Duchesse son épouse fut avertie de sa détention, elle fit partir pour la Cour Mademoiselle de Bouillon sa belle-sœur, Princesse d'un grand esprit, & très capable d'affaires. Elle la chargea de déclarer de sa part au Cardinal, que si on faisoit mourir le Duc, elle livreroit Sedan aux Espagnols. Afin que Richelieu n'en pût douter, elle avoit déja envoyé vers eux, pour les faire approcher. Mais lorsque Mademoiselle de Bouillon vit de Thou condamné, elle retourna au Cardinal; lui dit qu'elle avoit pouvoir d'entrer en négociation, & de s'engager à toutes choses pour la vie & pour la liberté du Duc son frere.*

Le Duc de Bouillon sauve sa vie en cédant Sedan au Roi. *Histoire du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. Chap. 88. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Bouillon. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 3. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 3.*

Les autres Historiens ne disent rien, ni du voyage de Mademoiselle de Bouillon à la Cour, ni de sa négociation avec Richelieu. Il est certain que la Duchesse douairiere de Bouillon & sa belle-fille, ayant appris l'emprisonnement du Duc, écrivirent incontinent au Cardinal, & aux deux Secrétaires d'Etat, Chavigni & Des-Noyers ses confidens, afin de leur demander leurs bons offices pour le Duc, qu'elles supposoient innocent. Henri-Frédéric Prince d'Orange & la Princesse son épouse, non contens de parler à l'Ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies en faveur de Bouillon, écrivirent d'une ma-

1642. niere fort pressante au Roi & à son Ministre. Nous avons ces lettres. Est-il vraisemblable que dans le temps même que les plus proches parens du Duc s'efforçoient de fléchir Louis & Richelieu, la Duchesse de Bouillon ait chargé sa belle-sœur de faire une pareille menace ? La Demoiselle de *grand esprit & très capable d'affaires*, dit-on avec justice, dut-elle penser à rien d'approchant ? C'étoit le moyen d'irriter encore plus le Cardinal bien convaincu de la foiblesse présente des Espagnols, qu'il auroit bientôt chassés de Sedan. Mais voici une preuve positive & incontestable de la fausseté de tout le récit de Langlade. *Le Duc*, dit-il, *demeura trois jours*, après la condamnation de son ami *de Thou*, *sans recevoir aucunes nouvelles*. Or il est évident par des actes indubitables que dès le jour même, il pria le Comte de Rouci, son beau-frere, d'aller en Cour proposer la cession de Sedan, & que le lendemain il souhaita que le Chancelier Seguier le vînt trouver à Pierre-Encise. Mademoiselle de Bouillon, ajoûte le même Historien, parla *d'accorder toutes choses*, quand elle vit l'éxécution faite à Lyon. Les mêmes piéces autentiques prouvent que la négociation commença quelques jours auparavant. Le Cardinal partit de Lyon le 12. Septembre au matin, avant que Cinq-Mars & de Thou fussent condamnés. Mazarin dit dans un acte daté de Lyon le 15. Septembre, que Richelieu lui avoit donné pouvoir de promettre en son nom la vie & la liberté du Duc de Bouillon, dès que Sedan seroit remis entre les mains du Roi. On avoit donc entamé la négociation avant que Richelieu partît de Lyon. C'est pourquoi Mazarin y demeura quelques jours après le départ du premier Ministre.

Voici donc la vérité du fait, à mon avis. Il importoit plus au Roi d'avoir Sedan, que de faire mourir le Duc de Bouillon. Une Souveraineté indépendante de la Couronne n'étoit pas confisquable au profit de Sa Majesté. Le Prince d'Orange auroit bien sçu la conserver aux enfans du Duc ses petits-neveux. Richelieu le voyoit fort bien. Content d'avoir donné à Bouillon la peur toute entiere, en le faisant confronter avec Cinq-Mars & de Thou, il charge Mazarin d'aller voir Bouillon à Pierre-Encise, & de lui proposer de se tirer d'intrigue par la cession de Sedan. Le Duc n'en paroissant pas éloigné, Richelieu avant son départ de Lyon donne pouvoir à Mazarin, de finir la négociation aux conditions proposées, & de signer en son nom. Bouillon y auroit-il consenti, s'il eût plus aimé ses enfans que sa propre vie ? Effrayé de la mort du Grand-Ecuyer, il envoie le 13. Septembre Boisloüet Lieutenant des Gardes du Corps mis auprès de lui, prier Séguier de venir à Pierre-Encise, parce que le Duc avoit une proposition importante à lui faire. *Je vous prie, Monsieur*, dit Bouillon au Chancelier, *de surseoir le jugement de mon affaire jusques à ce que j'aie reçu réponse du Roi. M. le Comte de Rouci est allé de ma part implorer la clémence de Sa Majesté. Sedan est la cause de toutes mes fautes passées. J'ai résolu de le remettre entre les mains de Sa Majesté, à quelles conditions il lui plaira.* Séguier, assisté de six Commissaires qu'il avoit amenés avec lui, dresse inconti-

ment un procès-verbal. On y voit que le Duc se croyoit plus coupable qu'il ne plait à son Historien de le supposer. Le Duc de Bouillon *nous a représenté*, dit-on dans cet acte qu'il signa aussi bien que le Chancelier & les six autres Magistrats, *qu'ayant sçu le jugement & l'exécution des Sieurs de Cinq-Mars & de Thou, & connoissant par les charges qui sont au procès contre lui, & par sa propre confession, qu'il ne sçauroit éviter une pareille condamnation, s'il étoit jugé, il nous supplioit au nom de Dieu, de différer de mettre son procès sur le bureau jusques à ce qu'il eût réponse d'une proposition qu'il veut faire au Roi. Que la Place de Sedan ayant été cause de tous ses malheurs, il supplie le Roi de la recevoir, de la prendre en ses mains, & de lui donner grace. Qu'il n'a point de condition à faire avec son maître, qu'il lui remettra la Place purement & simplement, pour en user ainsi qu'il semblera bon à Sa Majesté, & que cependant il prendra la hardiesse d'écrire à M. le Cardinal Duc, pour faire connoître à Son Eminence, & par le détail, tout ce qui est de son intention; laquelle il soumet toutefois entierement à la volonté du Roi. Qu'il ne fait point cette proposition pour gagner du temps, ni pour allonger l'affaire; parce que, si Sa Majesté l'agrée, il prétend lui faire remettre la Place dans dix jours, envoyant expressément à Sedan, comme il fera, un de ses beaux-freres à cet effet.* 1642.

Mazarin fut une partie de ce jour-là enfermé avec le Duc. Ils concerterent apparemment la lettre que celui-ci vouloit *prendre la hardiesse d'écrire* à Richelieu. Elle mérite d'être rapportée. *Monsieur, ayant fait ce matin une ouverture à M. le Chancelier, qu'il n'aura pas manqué d'envoyer à Votre Eminence, qui est de remettre la Place de Sedan au Roi, pour obtenir ma grace, & promis de donner par le détail les conditions que je desirerois, si la bonté du Roi me permettoit de souhaiter autre chose qu'un effet de sa clémence; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'adresser mes pensées à Votre Eminence, que je soumets non seulement à Sa Majesté, mais encore à Votre Eminence, étant résolu de les changer, ou diminuer, selon qu'elle l'estimera à propos. Mon intention seroit donc, de remettre sans aucune récompense, que celle de la vie & de la liberté que je demande, dans quinze jours au plus-tard, le château & la ville de Sedan entre les mains du Roi, pour être inséparablement unis à cette Couronne, & possédés par Sa Majesté, & à l'avenir par ses successeurs, comme leur propre, & ainsi que le sont les autres Places de ce Royaume qu'ils ont en propriété. J'entens aussi de remettre entre les mains de Sa Majesté tout le Domaine de Sedan, & celui dont je jouïs aux environs, ne prétendant faire aucun marché avec Sa Majesté, mais me soumettre entierement à ses volontés & à celles de Votre Eminence, déclarant que si par son entremise, Sa Majesté a la bonté de me récompenser des domaines & revenus de Sedan, de quelque façon qu'elle en use, je demeurerai très-satisfait, puisque mes fautes ne me permettoient pas seulement d'espérer la grace de ma liberté, ni celles que j'ai déja reçues. Je déclare de plus à Votre Eminence, que je ne prétens rien pour l'artillerie, boulets, & autres choses semblables. Mais j'ose très-humblement la supplier, de considérer les grandes dettes dont ma maison est chargée, & que les dépen-*

1642. *ses faites pour mettre la Place de Sedan en bon état, & pour la bien munir d'artillerie, en sont la seule cause; me soumettant derechef aux volontés du Roi & de Votre Eminence, desquelles toute ma vie je dépendrai, comme j'y suis si étroitement obligé, confessant lui être redevable de tout, & qu'aussi je n'ai souhait ni pensée, que de faire connoître par toutes mes actions à Votre Eminence, que je suis sans réserve, Monseigneur, votre très-humble & très-obeïssant serviteur.*

C'est ainsi que la peur de mourir fait prendre un style humble & soumis aux ames les plus fieres. Le Cardinal de Bouillon, fils du Duc, à écrit depuis peu d'un style fort différent au Fils de Louis XIII. dès qu'il s'est vû hors des mains du *grand & invincible Monarque*, disoit-on autrefois. Je blâmerois plûtôt M. le Cardinal d'être allé de Rome se mettre a la discrétion d'un Prince enyvré de son pouvoir arbitraire, & irrité, que de s'être tiré d'un long & dur esclavage. Il faut croire que M. le Cardinal eut ses raisons de retourner en France. Pour dire librement ce que je pense de sa lettre, je ne vois pas comme il peut soutenir raisonnablement, que n'ayant été lié à Sa Majesté Très-Chrétienne que par les sermens faits à cause de la charge de Grand Aumônier de France, & de la dignité de Commandeur des ordres du Roi, il rentre par sa démission dans les droits que *la naissance* donne au fils d'un Prince Souverain qui ne dépend que de Dieu seul. M. le Cardinal n'a pas soixante-huit ou neuf ans. Il est donc né d'un pere entierement sujet, comme il paroît par les actes de la cession de Sedan. Et quand il seroit même plus âgé, dès qu'un pere renonce absolument à sa Principauté, & se rend sujet d'un autre, les enfans ne sont-ils pas dépouillés par le même acte de tous les droits qu'ils peuvent avoir comme fils d'un Souverain dépendant de Dieu seul? Je ne crois pas que M. le Cardinal veuille fonder sa prétention sur la terre de Bouillon, ni sur ce que le Roi de France a bien voulu accorder à la postérité du feu Maréchal de Bouillon le titre & le rang de Princes étrangers. La terre de Bouillon n'est entrée dans la maison de M. le Cardinal que par le traité de Nimegue. L'Eglise de Liege la possédoit auparavant. Le titre & le rang de Prince étranger ne signifient rien, à moins qu'on ne soit issu d'une maison actuellement Souveraine, comme sont celles de Savoye & de Lorraine. C'est seulement une distinction que le Roi veut bien accorder au Louvre, sans exempter pour cela du nom & des devoirs de sujet. N'auroit-il pas été plus raisonnable de dire seulement, que par la dignité de Cardinal obtenue à la nomination du Roi, on étoit, du consentement de Sa Majesté, devenu membre du Clergé de Rome, & par conséquent sujet du Pape. De maniere que délié des sermens faits depuis au Roi, M. le Cardinal a droit de s'en aller à Rome, où il est le premier sujet de l'Etat Ecclésiastique, en qualité de Doyen de ce qu'on nomme le *Sacré Collége*. Mais quoi! on veut être Prince. Il faut donc parler en Prince, dût-on faire de faux raisonnemens.

Le traité fut conclu le 15. Septembre, comme il paroît par un billet de Mazarin donné ce jour-là. *Monseigneur le Cardinal de Richelieu*,

porte-t-il, *n'étant pas en état de signer*, à cause de l'extrême foiblesse de son bras droit, *une promesse pour l'assurance de la liberté de M. le Duc de Bouillon, suivant le pouvoir que le Roi lui en a donné, m'a chargé de le faire au nom de Son Eminence. Je promets donc à M. le Duc de Bouillon, qu'aussi-tôt que la Ville, Château & Citadelle de Sedan seront entre les mains de Sa Majesté, on donnera tous les ordres nécessaires pour le faire sortir du Château de Pierre-Encise, & qu'il aura la liberté d'aller à Rouci, à Turenne, ou à celle de ses maisons qu'il lui plaira.* Mazarin entroit de la sorte dans les affaires, en se faisant, pour ainsi dire, le *Sous-Ministre* de Richelieu. Les letres d'abolition en faveur du Duc de Bouillon furent expédiées peu de jours après, *à la priere de notre Cousin le Prince d'Orange*, dit Louis, *& de notre Cousine la Landgrave de Hesse.* L'enregîtrement ne s'en fit au Parlement de Paris que le 5. Décembre. Fabert Capitaine au régiment des Gardes, & depuis Maréchal de France, obtint le gouvernement de la Ville & du Château de Sedan. *On arrêta que le Roi auroit la Place*, dit Langlade; *qu'il en donneroit récompense en terres dans le Royaume; que pendant qu'on travailleroit à l'éxécution des conditions, le Duc de Bouillon sortiroit de prison, & que les troupes du Roi entreroient dans Sedan. Le Cardinal y fut envoyé de la part de Sa Majesté, pour prendre & pour donner toutes les suretés nécessaires. La Duchesse de Bouillon, persuadée que la vie & la liberté de son époux dépendoient de livrer Sedan, le livra du même esprit dont elle auroit pu recevoir une grace considérable, & alla trouver le Duc retiré à Turenne. Chaque jour, il y donnoit quelques heures à la lecture des saints Peres*, si nous en croyons son Panégyriste. 1642.

Je lis ailleurs que le Comte de Buquoi, Officier du Roi d'Espagne, se mit en embuscade près de Doncheri avec huit cent cavaliers & autant de fantassins en croupe, pour enlever Mazarin, avant qu'il entrât à Sedan. Mais le Cardinal, averti du dessein de Buquoi, évita le péril, en marchant la nuit, & arriva heureusement à Doncheri avec onze compagnies des régimens des gardes Françoises & Suisses. Après quelques conférences avec la Duchesse de Bouillon & le Comte de Rouci, Mazarin alla prendre possession de Sedan au nom de Louis. N'omettons pas ici ce que Langlade ajoûte à la gloire de son Héros. *Dès le moment que le Duc apprit la mort du Cardinal de Richelieu, arrivée* deux mois après, ou environ, *il ordonna que dans toutes ses terres on fit des prieres publiques pour Son Eminence; soit par le seul motif d'une pieté Chrétienne; soit parceque la haine personnelle faisant peu d'impression sur les ames élevées, elles ne puissent la porter jusques dans le tombeau de leurs plus cruels ennemis.* N'y eut-il point aussi quelque ostentation? Ne voulut-on point faire le zélé converti au Papisme, afin d'en imposer au Roi & au monde?

Sire, vos armes sont dans Perpignan, & vos ennemis sont morts, écrivit Richelieu à son départ de Lyon d'un air triomphant au Roi, pour le féliciter sur la conquête de la meilleure Place du Roussillon, & ce qui est indigne & inhumain, sur l'éxécution de l'arrêt rendu contre Cinq-Mars Prise de Perpignan & de Salces.

1642.

& de Thou. Le Cardinal ne sçavoit-il pas encore la cession de Sedan? Cette acquisition valoit bien l'autre. Du moins, elle ne coûtoit pas tant. Perpignan ayant été plûtôt étroitement bloqué par les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraïe, qu'assiégé dans les formes; il ne se passa rien de mémorable à la prise d'une Place uniquement forcée par la famine à se rendre. Philippe Roi d'Espagne, qui s'étoit avancé jusques à Saragosse avec le Comte Duc d'Olivarez, prit des mesures pour secourir Perpignan qui souffroit les dernieres rigueurs de la disette des vivres. Dom Charles de Médicis, frere du Grand-Duc de Toscane, fait Généralissime des forces maritimes d'Espagne, devoit conduire à Roses les provisions qu'on espéroit de jetter dans Perpignan, par le moyen du Marquis de Torrecuse excellent Officier Italien, qui se préparoit à marcher au secours des assiégés, avec un corps d'armée dont le *rendez-vous* général étoit à Tarragone. Mais les ordres se donnoient, ou s'éxécutoient trop lentement, & la mésintelligence étoit trop grande entre les principaux Officiers. Les Espagnols peu expérimentés, & jaloux de la réputation de Torrecuse, ne lui obéissoient qu'avec une extrême répugnance, & le contredisoient dans toutes les occasions. Cependant Dom Florès d'Avila, de la maison de la Cueva, frere du Duc d'Albuquerque, Gouverneur de Perpignan, & les Officiers de la garnison, réduits à la derniere extrémité, capitulerent le 20. Août avec les deux Maréchaux de France, à condition de rendre la Place en cas qu'elle ne fût pas secourue dans le 8. du mois suivant. Schomberg & la Meilleraïe eurent l'humanité de permettre aux assiégés d'acheter des vivres dans le camp des assiégeans; mais seulement, autant qu'il en falloit pour un jour, & avec de telles précautions, que la faveur accordée aux vaincus ne pût préjudicier aux victorieux.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Chap. 89. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. Part. III. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Liv. 3.

Le secours ne paroissant point, les François entrent le 9. Septembre dans Perpignan, & la garnison Espagnole en sort. Le Duc d'Enguien volontaire au siége, & les Généraux François, firent toutes les civilités possibles à Dom Florès d'Avila & aux autres Officiers Espagnols. On trouva dans l'Arsenal *de quoi armer vingt mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, six vingts pieces de canon, trois cent milliers de poudre, & autant de meche, avec toutes les autres munitions de guerre* nécessaires à la défense de la frontiere d'Espagne. J'ai déja remarqué plus d'une fois, que sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, les Prélats tâchoient de lui faire leur cour, en allant aux expéditions militaires, & qu'ils y prenoient même des emplois indignes de leur caractere. L'Archevêque de Narbone & les Evêques d'Albi & de Nîmes se trouverent à la prise de Perpignan. Fut-ce seulement pour entonner le *Te-Deum*, & pour officier à une Messe solemnelle d'action de graces?

Le bruit courut que le Comte Duc d'Olivarez, désespéré de la perte d'une Place si importante à son Maître, & craignant qu'elle ne fût bientôt suivie de celle de sa fortune déja chancelante, entra dans le cabinet de Philippe, les larmes aux yeux; que poussant de profonds soupirs, il se jetta aux genoux de Sa Majesté Catholique, & qu'il la conjura de

trouver bon qu'il se précipitât, qu'il se fit couper les veines, ou du moins qu'il s'allât cacher pour le reste de ses jours, dans le coin le plus obscur & le plus écarté du monde. Surpris de ce transport, le Roi en demande la raison. *Sire, Perpignan est perdu*, lui répond le désolé Olivarez avec une voix entrecoupée de sanglots. *Il se faut soumettre à la volonté de Dieu*, reprend gravement Philippe, embrasse le Comte Duc, & se met à le consoler. Si cela est, il y eut plus d'affectation & de forfanterie que de réalité dans le prétendu désespoir d'Olivarez. Ce n'étoit qu'un artifice grossier, pour apprendre une fâcheuse nouvelle à Philippe, & pour prévenir les premiers mouvemens de sa juste colere. Tout autre que ce foible Prince auroit chassé sur l'heure, & fait mettre en prison un Ministre négligent & malhabile, qui ne pensoit qu'à l'avancement de ses indignes créatures, pendant que son Maître perdoit ses meilleures Places frontieres; que dis-je? des Provinces, des Royaumes. Un Auteur Italien raconte, qu'Olivarez tâcha de dissimuler son chagrin, & de paroître supérieur aux disgraces dont le Roi & tous ses fideles serviteurs étoient publiquement consternés. Le Comte Duc, dit un Historien François, engagea je ne sçai quel Ecrivain *à composer un traité, où il s'efforçoit de prouver que la perte de Perpignan étoit aux Espagnols la plus favorable & la plus importante conquête qu'ils pussent souhaiter dans la conjoncture présente.* Voici le fondement du ridicule paradoxe. Il plaisoit à l'Auteur de supposer, que Louis content du Roussillon, afin de couvrir le Languedoc, abandonneroit bientôt la Catalogne, & qu'il ne se mettroit plus en peine d'en fomenter la rébellion. L'Historien de Richelieu a tiré cette particularité de l'Italien que je cite assez souvent. L'exactitude & la fidélité ne demandoient-elles pas qu'il rapportât ce que le Mercure Italien ajoûte, que l'impertinent écrit fut incontinent supprimé, & que le Comte Duc l'ordonna selon toutes les apparences?

L'armée Françoise renforcée des volontaires que les Evêques d'Albi & de Nîmes, Prélats guerriers, eurent soin d'assembler par ordre de Richelieu, alla mettre le siege devant Salces, Place moins forte, & plus dépourvuë de vivres que Perpignan. L'Espagne allarmée de la perte infaillible de tout le Roussillon faisoit des efforts extraordinaires, afin de la prévenir. Madrid, les Provinces, les Grands animés par la Reine Elizabeth de France, Princesse d'un courage mâle, d'un zele ardent & sincere pour la conservation de la Monarchie de Philippe son époux, contribuoient à l'envi, de l'argent & des troupes levées à leurs dépens. Le Comte de Monterey, revenu depuis peu de sa Viceroyauté de Naples avec des trésors immenses, crut se devoir signaler en cette occasion. Il dépense quatre cens mille écus, dit-on, à lever huit cens Gentilshommes, à leur acheter des chevaux, & les autres choses nécessaires. Vivement sollicité de s'avancer au-plûtôt avec un renfort si considérable, Monterey marche à petites journées, suivi d'une troupe de comédiens, & se délasse de son pénible voyage, en prenant par tout où il peut les divertissemens que ses bouffons lui peuvent donner. Une armée nombreuse &

1642. leste s'assembloit près de Tarragone, par les soins d'Olivarez, qui nullement effrayé, du moins en apparence, de la perte de Perpignan, se vantoit de réduire bientôt les Catalans, & de chasser les François hors du Roussillon. Mais pour éxécuter ce noble projet il devoit donner à de si belles troupes un autre Général que son Marquis de Léganez, entiérement perdu de réputation, depuis la levée honteuse du siege de Cazal, & le secours de Turin manqué. Le Marquis éxilé de la Cour étoit venu à Valence, & demandoit instamment la permission de se justifier auprès du Roi. Quelle fut la surprise de tous les bons Espagnols quand ils virent que bien loin de punir Léganez, comme il le méritoit, on lui donnoit le commandement de l'armée. Le Comte Duc avoit assuré Philippe, que les mortifications essuyées dans le Montferrat & en Piémont rendroient Léganez plus vigilant, plus actif; & qu'il feroit tous ses efforts pour recouvrer la réputation qu'il avoit premierement acquise dans les Pays-Bas. Mais le Marquis ne se mit pas trop en peine de répondre aux bonnes espérances que son patron avoit données de lui.

Il quitte le camp de Tarragone avec sa lenteur ordinaire, & apprend à Fraga, que les François sont maîtres de Salces, conformément à la capitulation accordée le 15. Septembre à Quiroga Gouverneur de la Place. Il s'étoit engagé à la rendre le 29. du même mois, en cas qu'elle ne fût pas secourue. Vit-on jamais tant de foiblesse, ou de négligence? Louis tourne ses forces principales contre le Roussillon: il y va lui-même de bonne heure avec Richelieu. Cependant Philippe ne pense pas à pourvoir de vivres les Places capables de faire quelque résistance. Le Cardinal, prévenu qu'après la conquête de Perpignan, Salces ne seroit plus si nécessaire, avoit résolu de la faire démolir. Mais il changea d'avis sur les vives remontrances du Maréchal de Schomberg, que la Place étant beaucoup mieux fortifiée depuis que les Espagnols l'avoient reprise sur les François, il étoit à propos de la laisser dans le même état; que sans elle on auroit peine à conserver Colioure; & que durant la guerre, elle seroit d'une extrême importance à la sûreté de Perpignan.

Le Marquis de Léganez marche pour assiéger Lérida, & le Maréchal de la Motte-Houdancourt l'oblige à se retirer.

Pour dédommager son Maître en quelque maniere de la perte des deux meilleures Places du Roussillon, le Comte Duc résolut de prendre Lérida, Ville de Catalogne sur la Ségre. Le Marquis de Torrecuse chagrin de ce que par la nomination de Léganez, on lui ôtoit le commandement de l'armée en chef, & persuadé que la Place, dépourvue d'une bonne garnison, pourroit être facilement emportée avec un peu de diligence, projetta de profiter d'une occasion favorable de se signaler, avant que Léganez l'eût joint. Il s'avance donc, laisse derriere lui le Maréchal de la Motte-Houdancourt, qui le côtoyoit, s'approche de Lérida, reconnoît lui même le pont, & commande au Marquis d'Inojosa de l'attaquer. Les Officiers Espagnols, informés que Léganez arrivera bientôt avec trois mille chevaux & cinq mille hommes d'infanterie, ne peuvent souffrir qu'un étranger enleve au Général de leur nation l'honneur de la conquête projettée dans le Conseil du Roi. Inojosa découvre le dessein de

Torrecuse.

Torrecuse au Connétable de Castille, & aux Marquis de Mortare & d'Ayetone. *Endurerons-nous*, disent ces quatres Seigneurs, *qu'un Italien se signale au préjudice de notre Général? Le Roi, content de ce que Torrecuse l'aura bien servi, s'avisera peut-être d'appeller le Marquis de Léganez à la Cour; & nous demeurerons encore sous le commandement de cet étranger. Non, non, déclarons lui nettement, qu'il ne faut rien entreprendre avant l'arrivée du Général nommé par Sa Majesté.* Inojosa retourne à Torrecuse. *Monsieur*, lui dit-il, *les principaux Officiers de l'armée demandent que le Conseil de guerre soit assemblé.*

1642.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. chap. 90. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. 2. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 3.

Torrecuse y consent. Pouvoit-il s'en deffendre? *Messieurs*, leur remontra-t-il, *vous sçavez qu'il n'y a pas plus de huit cent hommes de garnison dans Lérida. Nous emporterons la Place dans un assaut imprévû. On y a ramassé tous les grains de la plaine d'Urgel. L'armée manque de vivres, & les ennemis sont tellement postés, qu'ils peuvent facilement nous couper tous les convois. Il faut donc avoir les provisions enfermées dans Lérida. Croyez-vous que cela soit fort difficile?* Mortare & Inojosa répondent qu'on ne doit pas espérer de se rendre maître de la Place, sans l'assiéger dans les formes, & qu'un assaut coûtera trop de gens au Roi. *Combien Monsieur, pensez-vous*, replique Torrecuse, *que Sa Majesté en pourra perdre? Deux cent tout au plus. N'en mourra-t-il pas davantage dans un siege réglé? En un mot, c'est à moi de commander, & je prétens emporter Lérida dans un assaut. Monsieur*, éprend Inojosa, *on ne vous conteste point votre pouvoir. Cependant nous protestons contre l'entreprise. Je vous entends, Messieurs* dit alors Torrecuse. *J'ai eu l'honneur de vous commander jusques à présent. M. le Marquis*, ajoûte-t-il en s'adressant à Inojosa, *nous commandera tous désormais. Je vous remets le bâton, Monsieur. Je vas prendre une pique dans le régiment de M. le Comte Duc.* Il se retire incontinent. Les soldats témoignerent hautement leur chagrin de la résolution du brave & habile Italien. *Vive, vive, M. de Torrecuse*, crioit-on dans l'armée. *Pourquoi quitte-t-il le bâton? Qu'il vienne le reprendre. Nous lui obéirons plus volontiers qu'à tout autre.* Cependant la Motte, renforcé d'une partie des troupes employées aux sieges de Perpignan & de Salces, vient se poster de telle maniere, qu'il peut empêcher que Léganez ne joigne l'armée qu'Inojosa commandoit depuis la généreuse retraite de Torrecuse. L'Espagnol, effrayé du voisinage des ennemis, prie l'Italien de reprendre le bâton, & proteste que toute l'armée est disposée à lui obéir. *Monsieur*, répondit-il à Inojosa, *hier on s'imaginoit qu'il n'y avoit rien à craindre, & je n'étois pas capable de commander. Vous vous croyez plus habile que moi. L'ennemi s'est approché. Montrez votre expérience. Faites-en autant avec votre bâton, que j'en ferai avec ma pique. Elle n'a pas peu contribué à quelques avantages remportés par les armes du Roi.* Inojosa n'osant se mesurer avec la Motte passe la Segre sur un pont de bâteaux, & se campe si bien, qu'il peut attendre sûrement l'arrivée de Léganez. Le Général François profite de ce mouvement, jette du renfort dans Lérida, met le pont en état de défense, & se campe avantageusement.

1642. *J'ai toujours côtoyé les ennemis*, dit-il dans une lettre du 3. Octobre. *Sçachant qu'ils étoient campés à Ville-Novette, dans le dessein d'assiéger Lérida, je les allai reconnoître avec ma cavalerie, pour essayer de combattre la leur. Mais je ne pus les attirer à la campagne. Après avoir considéré leur camp, je jugeai que pour mieux secourir la Place, il étoit à propos de passer par Balaguer. Je l'ai fait, & les ennemis se sont retirés vers la Tour de Segre. Je suis venu occuper leur poste, où j'attens ce qu'ils voudront entreprendre. J'ai sçû par les déserteurs, qu'ils sont en grande nécessité de toutes sortes de vivres. Le pain leur a manqué, & nous avons pris tous leurs bœufs & tous leurs moutons.* Dans une lettre du 6. du même mois. *Je fatigue les ennemis par les partis de cavalerie que j'envoie des deux côtés de la Segre, & je les tiens comme assiégés. Depuis qu'ils sont partis de Tarragone, ils ont perdu plus de mille chevaux, & autant d'infanterie. Le pont de Fraga est rompu, & ils n'ont pû encore achever celui de Scarpe. La disette des vivres est grande chez eux, & la division continue plus que jamais parmi leurs Généraux. Toutes ces choses me font espérer un heureux succès.* Le Maréchal ne fut pas trompé. *Le Marquis de Léganez*, dit-il dans une troisieme lettre du 10. Octobre, *ayant joint les autres Généraux avec son armée, ils vinrent tous ensemble m'attaquer Mardi dernier 7. de ce mois. Le combat dura depuis dix heures du matin jusques à la nuit. Nous y eûmes toutes sortes d'avantages. Les ennemis s'étant retirés, je demeurerai maître du champ de bataille, sans qu'ils pussent retirer leurs morts, qui sont au nombre de plus de quatre cent. Nous avons pour le moins soixante prisonniers; tous gens de condition, la plûpart Chevaliers des Ordres d'Espagne. Nous n'avons perdu que quarante hommes tués, & environ trente prisonniers. On a pris quantité de cornettes & de drapeaux. Les ennemis nous ont enlevé trois petits fauconneaux; mais nous en avons aussi gagné des leurs. Ils sont à présent dans leur poste vers la Tour de Segre. J'attens ce qu'ils voudront faire.* On s'en pourroit tenir à ce récit du Général de France. Voyons cependant les autres circonstances rapportées dans le Mercure Italien.

Après la jonction de Léganez & des autres Généraux de Philippe, l'armée Espagnole, dit l'Auteur, se trouva forte de dix-sept mille hommes de pied, de quinze cent dragons, de six mille chevaux, & de quarante pieces de canon. La Françoise inférieure en nombre, mais composée de soldats aguerris, étoit d'environ huit mille hommes d'infanterie, & quatre mille de cavalerie. Léganez jaloux de la réputation & de l'estime que Torrecuse avoit acquise dans l'armée, & irrité de ce qu'un étranger a formé le projet de lui ravir l'honneur de la conquête de Lérida, que le Général Espagnol croit assurée, lui donne toutes les mortifications imaginables, & l'oblige à prendre le parti d'aller trouver le Roi à Sarragosse. *Quand je serois sûr de subjuguer toute la France avec le secours de cet Italien*, disoit le Marquis, *je ne voudrois pas le souffrir dans mon armée.* Il écrivit même à la Cour, qu'il ne feroit aucune fonction de Général, si Torrecuse demeuroit plus long-temps auprès de lui. Les soldats indignés & découragés, crioient contre Léganez. *Non contens*

de tout perdre par sa lenteur & par sa négligence, disoit-on, *il écarte l'homme le plus capable de suppléer à sa malhabileté.* Torrecuse va donc à la Cour. Philippe tâcha de le consoler en le faisant Grand d'Espagne, & en lui accordant la permission d'aller pour quatre mois dans le Royaume de Naples son pays. Dégoûté du monde, il se fit Capucin. Du moins, le bruit en courut, comme on le voit dans une lettre du Maréchal de la Motte-Houdancour écrite le 29. Novembre. 1642.

Léganez fier de sa supériorité marcha droit aux ennemis, dans le dessein de les combattre. Leur Général avantageusement posté l'attend. L'aîle droite de l'armée Françoise est d'abord enfoncée. Au-lieu de profiter de cet avantage, l'Espagnol donne temps aux ennemis de se rallier. Ils retournent alors avec tant de bravoure & d'impétuosité, que l'avant-garde Espagnole est enfoncée, & le corps de bataille mis en désordre. Léganez se retire à la faveur de la nuit & d'une hauteur. Houdancourt se va poster dans le champ de bataille comme victorieux. Cependant le Général Espagnol écrit à la Cour que l'ennemi est battu. On le croit; du moins, on en fait semblant. Les Cardinaux Spinola & Trivulce arrivé depuis peu de Milan à la Cour, tous les Grands excités par le Comte Duc, vont féliciter Philippe. Bientôt désabusé, non seulement par la retraite de Léganez, qui n'osant assiéger Lérida se contente d'emporter quelque Place peu considérable, mais encore par la dissipation de sa belle armée, réduite à une si grande disette de vivres, que pendant trois jours on n'y mangea que de la chair d'âne & de fort méchant biscuit, Philippe disgracie son malhabile Général, le fait enfermer à Consuegra, lui donne enfin, à la sollicitation de la Marquise son épouse, leur maison de Madrid pour prison. Je trouve dans le Mercure Italien, qu'une raillerie du Maréchal de la Motte, rapportée au Roi d'Espagne, acheva de le déterminer à punir Léganez. *Si Sa Majesté Catholique*, dit le Général François, *a récompensé le Marquis de Torrecuse, pour avoir manqué, par la jalousie des Officiers Espagnols, d'emporter Lérida; il est juste que le Roi mon Maître récompense le Marquis de Léganez, dont la lenteur a sauvé la même Place.* Le Maréchal de Brezé ne jouït pas longtemps de la Viceroyauté de Catalogne. Soit que les habitans du pays ne fussent pas contens de lui; soit qu'on ne le crût pas assez habile pour défendre la Province contre les Espagnols, il fut rappellé en France vers le mois d'Août. Dom Joseph Margarit, Catalan, ennemi juré des Castillans, eut la commission de faire les fonctions de Viceroi, jusques à ce que le Roi en nommât un. On crut que le Maréchal de la Motte rempliroit fort bien la place vacante. Il va donc en prendre possession à Barcelone le 4. Décembre.

Prise de Tortone & de quelques autres Places en Italie.

Richelieu, arrivé de Fontainebleau à Paris avec le Roi, formoit de nouveaux plans de guerre & de conquêtes, sur les bonnes nouvelles qu'il recevoit de Catalogne, d'Italie, & d'Allemagne. Enflé de tant d'heureux succès, il ne pensoit à rien moins qu'à la ruïne entiere de la Maison d'Autriche & à rendre Louis, disons mieux, à se rendre lui-

1641. *Histoire du Maréchal du Plessis. Historie di Gualdo Priorato. Part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2.*

même, maître de toute l'Europe. Cet homme mourant se flatoit-il donc de vivre assez long-temps pour voir l'éxécution de ses chimériques projets? Non content de s'en repaître dans son cabinet, ou dans son lit, il les déclare tout publiquement. Le 15. Novembre il fait représenter une impertinente comédie, que tous les gens de bon sens auroient sifflée, s'ils l'eussent osé. En voici le sujet & les principaux personnages. *Europe*, Princesse belle & d'un rare merite, avoit plusieurs amans. Les plus considérables & les plus empressés étoient *Ibère* & *Francion*. Après plusieurs intrigues, la bravoure & les excellentes qualités de celui-ci le font préférer à son plus redoutable rival. Les campagnes, les victoires, les prises de villes, tous les événemens depuis la rupture entre les deux Couronnes, jusques à la conspiration de Cinq-Mars, trouverent leur place dans la comédie. Le plan étoit apparemment de la façon de Richelieu, qui se piquoit de bon gout pour les pieces de théatre. Il est assez intelligible de lui-même; un commentaire seroit superflu. Sous le regne du Fils de celui dont j'acheve l'Histoire, *Francion* s'est flaté d'être bientôt l'amant heureux *d'Europe*. Mais par malheur, à mesure que Louis XIV. est avancé en âge, il a senti que la fortune, semblable aux Courtisanes, abandonne les vieillards, & s'attache aux jeunes gens. C'est ce que Charles-Quint disoit dans son chagrin, des avantages qu'Henri II. Roi de France, plus jeune que lui, remportoit sur un Empereur chéri de la fortune dans la fleur de son âge, & méprisé d'elle à mesure que les forces de son corps & de son esprit diminuerent.

Les progrès du Prince Thomas de Savoye & du Duc de Longueville, dans le Piémont & dans le Milanez, augmenterent extrêmement les espérances de Richelieu. *Le traité de Thomas avec la France étant conclu*, dit le Maréchal du Plessis dans ses Mémoires, *le Prince entre dans le service du Roi, sans attendre qu'il ait reçu la commission de commander l'armée; & pour l'engager davantage à se déclarer, le Comte du Plessis & les autres Maréchaux de Camp le reconnoissent. On lui donne un corps de troupes; & à la faveur de l'armée qui le couvre, il fait le siege de Crescentino*, ville du Marquisat d'Ivrée sur le Pô. Assez vigoureusement défendue par les Espagnols, elle se rendit dans le mois d'Août, un peu avant la célébration du mariage de Maurice Prince, autrefois Cardinal de Savoye, avec la Princesse Louise sa niece. Vérue, ville située vis-à-vis de Crescentino, fut emportée par le Marquis de Pianezze Général des troupes de Charles Emanuel Duc de Savoye, vers la fin d'Octobre, pendant que les Espagnols étoient occupés à défendre le Duché de Milan, attaqué par le Prince Thomas & par le Duc de Longueville, envoyé de France au mois d'Août en Italie, pour y remplir la place du Duc de Bouillon prisonnier. Après l'arrivée de Longueville, on délibéra sur ce qui se feroit dans la suite de la campagne. Le siége de Nice-de-la-Paille ville du Montferrat fut resolu. *Le Comte du Plessis*, dit-il encore lui-même, *commença d'y faire les fonctions de la charge de Lieutenant Général, dont le Duc de Longueville lui avoit apporté la commission. Comme il avoit grande connoissance*

des sieges, il contribua fort à faire avancer celui-ci, dont la fin fut suivie d'une entreprise sur Novare, dans le Duché de Milan. Le 3. Septembre le Baron de Batteville rendit Nice-de-la-Paille. Quelques années auparavant, S. Pol Officier François, assiegé dans la même Place par le Marquis de Léganez, l'avoit rendue, à condition que la garnison auroit la liberté de se retirer à Cazal. S. Pol entendoit la capitale du Montferat, & le Général Espagnol le comprenoit fort bien. Mais par une équivoque indigne d'une personne de son rang, il dit, après que S. Pol fut sorti de la Place, que le Commandant & sa garnison pouvoient aller à *Cazal-Maggiore* dans le Crémonois, & qu'il n'avoit jamais promis de les faire conduire à Cazal dans le Montferrat. Pour venger S. Pol, le Prince Thomas commanda que la garnison Espagnole fût menée par le Dauphiné dans la Franche-Comté, dont Batteville étoit originaire. 1642.

Toute l'armée, poursuit du Plessis, *se porta au siege de Novare, sans autre fruit que celui d'être éloignée de Tortone, qu'on résolut en même-temps de prendre. On crut que la grande distance d'une Place à l'autre donneroit lieu d'investir facilement celle-ci, avant qu'elle pût être munie des choses nécessaires à sa défense. Le Comte du Plessis eut assez de part à cette résolution, comme à tout le reste du siege. On sçait quelles furent les difficultés pour y donner une heureuse fin, & les fatigues extraordinaires que le Comte du Plessis endura pendant le cours de cette rude entreprise. Il prenoit soin de toutes les attaques, & n'épargnoit ni sa peine, ni sa vie, afin que la mauvaise saison n'empêchât point la réduction de cette importante Place, que l'armée ennemie voulut secourir à force ouverte. Une hauteur qui ne se put enfermer dans la circonvallation auroit été de grande utilité aux Espagnols, s'ils s'en fussent saisis. Le Comte du Plessis conseilla de l'occuper. L'armée y fut mise en bataille si avantageusement, que les ennemis n'oserent nous attaquer. S'étant retirés durant la nuit, ils prirent un autre poste, pour tenter une autre fois le secours de la Place. Mais à leur vûe, & par la vigilance du Comte du Plessis, à qui les Généraux laissoient le principal soin de cette affaire, le Gouverneur capitula. On peut dire qu'avant que d'entrer en possession de Tortone, nous nous vîmes plus d'une fois en état de ne rien espérer. La Place étoit si avancée dans le pays ennemi, que les convois ne passoient qu'avec une extrême peine au camp des assiegeans. Sans les bleds qui se trouverent dans la ville, il eût été impossible de faire subsister l'armée. Aussi le Comte du Plessis n'avoit-il fondé son avis que sur ce qu'il étoit assuré de prendre la ville en deux jours, & d'y trouver une grande abondance de vivres. Mais comme les armées éloignées du Roi n'ont pas ordinairement des équipages d'artillerie fort considérables, & qu'il n'y en a jamais qui le soient assez pour conduire dès la premiere voiture toutes les choses nécessaires à un siege, le défaut de munitions de guerre, d'outils, & de canons, fut si grand en celui-ci, que si nous eussions voulu avoir devant nous tout ce qui manquoit, on n'eût jamais formé ce dessein, ni beaucoup d'autres. Mais le Comte du Plessis & les braves gens qui composoient l'armée, accoutumés à entreprendre sans avoir tous leurs besoins, ne s'étonnerent point de ces difficultés. C'est-pourquoi le Prince Thomas, & le*

1641. *Duc de Longueville assez porté de lui-même aux résolutions vigoureuses, ne furent point rebutés. De maniere qu'après plusieurs convois amenés des frontieres du Montferrat, où il falloit aller prendre ce qui nous étoit nécessaire, on vint à bout de l'entreprise.*

Puisque ce Seigneur a plûtôt écrit pour informer la postérité de ses belles actions & de son habileté, que pour nous apprendre les circonstances des évenemens dont il parle, cherchons-les ailleurs que dans ses Mémoires. Il en omet ici une, qui rend son récit obscur & embarrassé. On est surpris d'abord qu'un Officier qui se vante d'une si *grande connoissance des sieges* ait assuré de prendre *en deux jours* une Place qui se défendit près de deux mois. Le Comte du Plessis auroit éclairci cela en nous marquant que la tranchée ayant été ouverte devant Tortone le 4. Octobre, les Espagnols abandonnerent la ville où il y avoit du bled, six ou sept jours après, & que s'étant retirés dans le château, ils s'y défendirent jusques au 25. Novembre. Le Comte de Sirvela Gouverneur de Milan, effrayé de la perte d'une Place qui donne entrée aux François dans le cœur du Duché, dépêche des couriers à Venise, à Florence, à Naples, crie *au secours*; mande à Valence les Résidens de la République, du Grand-Duc, de quelques autres Princes, & leur remontre que si le Roi de France envahit une fois le Milanez, c'en est fait de toute l'Italie; que la neutralité n'est plus de saison, & que chaque Souverain doit penser à sa propre conservation.

Quelle allarme ne prit-on pas, ajoûta-t-il, *lorsqu'on s'imagina que le Roi mon maître prétendoit s'emparer de la Valteline & du Montferrat? Les progrès de la France doivent-ils causer moins de jalousie? Depuis que les Rois d'Espagne possedent par droit de succession, ou d'investiture, des Souverainetés en Italie, ils se sont contentés de ce qui leur appartenoit légitimement; ils ont permis que chaque Prince joüît librement de son bien. Doit-on attendre la même modération de l'inquiétude & de l'ambition Françoise?* Lieu commun, dont les deux Couronnes se servent également l'une contre l'autre, selon que la situation de leurs affaires le demande. Les Ministres de la Maison d'Autriche déclament maintenant & avec grande raison contre les vastes desseins de la France. Ceux de cette Couronne s'efforcent de leur côté d'effrayer encore les gens de l'ambition démesurée de Charles-Quint, de Philippe son fils, de Ferdinand II. & de leurs descendans.

Le Gouverneur de Milan assembloit alors une armée de sept mille hommes de pied & de trois mille chevaux, sans les milices du pays, presque égale à celle des François qui n'avoient pas plus de douze mille hommes, & se préparoit à marcher au secours de la citadelle de Tortone. Afin de couper les convois aux assiégeans, Sirvela fit presser instamment les Génois de se déclarer en faveur de l'Espagne, & d'empêcher que les convois destinés à la subsistance de l'armée Françoise ne passassent par leurs Etats. Trop prudens pour irriter une Couronne supérieure, le Doge & le Sénat répondent, qu'ils demeureront dans les termes de la neutralité promise. Sirvela s'avance vers la fin d'Octobre à la tête de son armée, &

s'approche des François qui l'attendent en bonne contenance. Après quelques escarmouches, où les Espagnols ont du désavantage, le Gouverneur craint de hazarder une bataille dont la perte seroit suivie de celle du Milanez, se retire, & ne pense plus qu'à intercepter les convois qui viendront aux assiégeans, & à jetter quelque secours dans la citadelle. Quatre cent hommes y entrerent heureusement le 15. Novembre. Mais les François étoient déja si avancés, & la brêche faite au corps de la Place étoit si grande, que Dom Emmanuel Sanchez de Guevara Gouverneur fut obligé de capituler le 15. Novembre avec le Duc de Longueville. Par le traité de Louis & du Prince Thomas, les conquêtes qui se feroient dans le Duché de Milan devoient appartenir à celui-ci. Le Roi cede d'autant plus volontiers Tortone à Thomas, que Sa Majesté veut témoigner aux Princes d'Italie, qu'elle ne pense point à s'aggrandir au-delà des Alpes, mais à y faire tout au plus un Souverain feudataire de sa Couronne. Le Prince ne devoit posséder Tortone & les autres Places conquises dans le Milanez, que comme un fief relevant de la Couronne de France. Vérue fut remise en même temps au jeune Charles Emmanuel Duc de Savoye.

» Le Comte du Plessis, *dit enfin ce Seigneur toujours occupé à faire son panégyrique*, ayant conduit le siege de Tortonne, & acquis la gloire de soumettre à l'obéïssance du Roi une Place que le nombre des assiégés, leur valeur, les fortifications, les nécessités extrêmes de toutes sortes de munitions de guerre dans notre camp, & sur-tout la rigueur de la saison ordinaire à la fin du mois de Novembre, sembloient mettre dans une entiere sûreté, le Roi lui en sçut bon gré. A l'issuë de ce siege, les glorieuses peines du Comte auroient été récompensées du bâton de Maréchal de France, si le Cardinal de Richelieu eut été informé de cette conquête avant sa mort. L'armée se retira dans le Piémont, & du Plessis en France. Le Roi, qui l'honoroit de sa bienveillance, l'y fit venir, afin de rendre compte des affaires d'Italie à Sa Majesté ». Je ne sçai pourquoi le Comte, qui servoit sous le Prince Thomas & le Duc de Longueville, Généraux habiles & expérimentés, s'attribue si hautement *la gloire* de la prise de Tortone. N'eût-il point parlé plus éxactement, s'il eût dit que ses *glorieuses* peines durant le siege, jointes au grand mérite d'avoir arrêté le Duc de Bouillon, auroient pû servir de prétexte à Richelieu d'élever une de ses créatures à la dignité de Maréchal de France?

Le Cardinal ne fut guerres moins content du progrès des armes de Suede en Allemagne, que des conquêtes de son Maître en Italie. Torstenson, Général de cette Couronne, remporta cette année deux grandes victoires, en Silésie, & en Saxe près de Leipsick, endroit plus d'une fois fatal à la Maison d'Autriche. Digne successeur de Bannier, il résolut au commencement du Printemps d'aller en Silésie, d'où les Suédois avoient été chassés. Son armée en bon état se trouvoit forte de dix-huit, ou vingt mille hommes. Il emporte avec assez de rapidité Glosgaw, ou Glosgolaw ville considérable, & plusieurs autres Places. Lorsqu'il étoit occupé au siege de

Progrès de Torstenson Général de Suede en Allemagne. Le Maréchal de Guébriant

1642. s'approche de lui. Schweidnitz, François Albert Duc de Laxe-Lavembourg s'avança au secours des assiégés. L'Empereur Ferdinand III. avoit donné le commandement de son armée en cette Province à un Prince Protestant; soit que la Cour de Vienne crût que ceux de la même Religion qui avoient pris parti dans les troupes Impériales lui obéïroient plus volontiers; soit qu'elle se flatât que François Albert, qui servit autrefois sous le Roi Gustave Adolphe, pourroit attirer à lui les Allemands enrollés au service de la Couronne de Suede. Torstenson, averti de la marche du Général de l'Empereur, s'avance au-devant de lui, l'attaque, & le défait vers le commencement de Juin. Trois mille Impériaux demeurerent prisonniers, ou sur la place. Le Duc blessé fut du nombre des prisonniers, & mourut ensuite de ses blessures. Le Suedois poursuit l'ennemi qui se retire dans la Moravie, y entre, prend Olmutz, & envoye des partis jusques à six milles de Vienne. Picolomini, Général de l'Empereur, ramasse promptement une assez bonne armée, repousse le Suédois affoibli par plusieurs sieges & par les garnisons laissées dans les Places conquises, reprend Olmutz, va chercher Torstenson dans la Silésie, & renforcé des troupes que l'Archiduc Léopold Guillaume, frere de l'Empereur, lui amene à propos, oblige le Suedois à lever le siege mis devant Brieg.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. 8. Chap. 8. 9. 10. 11. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Lib. XIV. Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642. Historie di Gualdo Priorato. part. 3. Lib. 3. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Lib. 2. 3.

Leopold & Picolomini ne furent pas long-temps supérieurs. Torstenson rétablit ses troupes diminuées, tâche inutilement d'attirer l'ennemi au combat, marche vers la Misnie, & assiege Leipsick. L'Archiduc & Picolomini courent proptement au secours, & s'avancent en ordre de bataille près du camp des assiégeans. Torstenson ne la refuse pas, & les défait le 23. Octobre. Ils perdirent cinq mille hommes tués, ou prisonniers. Le Suédois retourne au siege de Leipsick commencé; & la Place se rend à composition le 25. Novembre: conquête qui lui ouvroit l'entrée de la Bohéme & de l'Autriche, si son armée affoiblie une seconde fois se fût trouvée en état d'y pénétrer. Ferdinand effrayé envoie demander du secours au Pape, & au Sénat de Venise, pour défendre Vienne, disoit-il & pour empêcher que les Protestans portent leurs armes victorieuses en Italie. Urbain plus attentif à l'avancement de ses neveux, qu'à la sûreté de la Communion dont il se dit le Chef, s'excuse sur l'embarras que lui cause Farnese Duc de Parme; & les Vénitiens répondent que l'ambition des Barberins donne tant de jalousie aux Puissances liguées pour la défense d'un Prince qu'ils veulent opprimer, que la République ne se trouve pas en état de secourir la Maison d'Autriche. Si cette circonstance est véritable, Ferdinand n'eut-il point d'abord une peur panique? Outre que la saison étoit trop avancée, la Reine de Suede & son Général pressoient le Maréchal de Guébriant d'aller incessamment joindre l'armée Suédoise, qui sans le secours de la France n'étoit pas en état de profiter de sa victoire. Louis & son Ministre étoient bienaises, à la vérité, de réduire la Maison d'Autriche à la nécessité de faire une paix telle qu'ils la souhaitoient, peut-être de la voir entierement abaissée. Bien loin de vouloir aider la Couronne de Suede à conquérir l'Italie, son aggrandissement en Allemagne leur don-

na

na souvent de l'inquiétude & de la jalousie. Mais tel étoit le style ordinaire de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Ils n'avoient point d'autres ennemis que les hérétiques, ou les fauteurs de l'hérésie. La France parle aujourd'hui le même langage. Ceux qui s'opposent aux vastes projets de Louis XIV. ont juré la ruine de la Religion Romaine, ou du moins, séduits par les insinuations artificieuses des Protestans, ils travaillent, sans y penser, à les mettre en état d'opprimer les prétendus Catholiques. Ces exclamations peuvent bien tromper les sots de France, comme elles en imposoient autrefois aux idiots d'Espagne & d'Italie; mais les gens d'esprit en rient, comme on en rioit dans le siecle précédent. 1642.

Si nous en croyons l'Historien de Guébriant, la victoire de Torstenson fut sanglante, & non pas si complette que celle de son Héros à Kempen sur les Impériaux & les Bavarois au commencement de cette année, dans le cours de laquelle Ferdinand & Philippe eurent des échecs considérables, sur le Rhin, en Silésie, en Saxe, en Catalogne, & en Italie. » La cavalerie Impériale, *dit cet Auteur*, ayant peu combattu, resta presque entiere. Le grand effort tomba sur l'infanterie, qui se défendit fort bien, » & blessa près de quatre mille hommes avant que de plier. Il y eut un » grand nombre de prisonniers. La ville de Leipsick, qui devoit être le » fruit de la victoire, avoit assez de forces pour soûtenir le siege. L'Empereur & le Duc de Saxe assembloient une nouvelle armée. On la destinoit à joindre la cavalerie retirée sur les frontieres de la Boheme, & à » tenter la fortune d'une seconde bataille, dont le succès ne pouvoit vraisemblablement être avantageux à Torstenson, incapable désormais d'entrer dans une troisiéme action. La ville de Leipsick se défendoit courageusement, dans l'espérance d'être bientôt secourue, & les Impériaux » s'imaginant qu'elle tiendroit assez long-temps, pour leur donner le loisir » de venir réparer leur honneur, se renforçoient de tous côtés. La France » seule se trouvoit en état de rompre l'entreprise, & c'étoit au Maréchal de Guébriant de lever cette difficulté, & de mettre Torstenson en » possession de ses avantages. » Si cet Historien est exact, comme il paroîtra dans la suite, celui de Suede a ignoré beaucoup de choses, ou bien il affecte de dissimuler l'obligation que Torstenson eut à Guébriant. Je crois avoir remarqué plus d'une fois, que Puffendorf donne lieu de le soupçonner de quelque chose d'approchant. Il ne rapporte rien de tout ceci, & parle même fort legérement de la marche du Général de France. Peut-être que l'Auteur François éxagere un peu, afin d'éxalter son Heros, & que l'autre craint que la France ne paroisse avoir eu trop de part aux avantages remportés par les Suédois. Quoiqu'il en soit, on voit dans la lettre des Régens du Royaume de Suede, écrite au nom de Christine leur Reine, encore mineure, & dans une autre du Comte d'Avaux Plenipotentiaire de Louis à Hambourg, que Guébriant fut vivement sollicité d'aller joindre Torstenson. Les Régens avouent que la victoire coûte beaucoup à leur Couronne. Beauregard, Ministre de France auprès d'Amélie Elizabeth Landgrave de Hesse donne, dans une lettre au Général François, de

1642. grands avantages au Suédois. *Il est certain*, dit-il, *que Torstenson a battu les ennemis, qui ont perdu toute leur infanterie, cinquante pieces de canon, leur bagage, & beaucoup de cavalerie.* Cela est assez conforme à ce qui se lit dans la lettre de Christine, ou de ses Tuteurs, à S. Romain Agent de France à Hambourg. Ils supposent que l'infanterie Impériale est ou dissipée, ou prisonniere, ou tuée; que les Suédois ont pris tout le bagage des ennemis, & que les victorieux ont emporté un grand nombre d'étendards.

» Le Maréchal de Guébriant, *poursuit l'Auteur de sa vie*, se disposa fort » volontiers à donner toute l'assistance possible aux Suédois. Il consentit à » s'approcher de Torstenson, à passer ensuite dans la Franconie & dans la » Suabe, a porter la guerre dans le pays du Duc de Baviere, & à tenir en » échec les troupes de ce Prince fort jaloux de ses Etats & de ses intérêts. » Trop foible pour soûtenir une pareille entreprise sans un nouveau secours » de France, le Maréchal dépêche un de ses Officiers à la Cour, *& lui or-* » *donne de demander qu'un petit corps de troupes passe le Rhin & entre dans le* » *Brisgavv.* Guébriant part de Gronaw, *ville de l'Evêché d'Hildesheim où* » *il étoit allé se rafraîchir*, & arrive avec une diligence extrême à Mulhau- » sen dans la Turinge, à douze lieues de Leipsick. De-là il envoye le Gé- » néral Roze avec deux mille chevaux à Torstenson. Les ennemis, informés » de son arrivée, désesperent de l'éxécution de leur dessein. N'osant rien » entreprendre contre deux si grands Capitaines, ils mettent leurs troupes » en quartiers d'hyver. La ville de Leipsick, qui les voit partir, se rend à » composition. Le Général Suédois écrivit à Guébriant, que cette conquê- » te étoit le fruit de la marche de celui-ci, & qu'il l'en viendroit remer- » cier, dès-qu'il auroit donné ses ordres dans la Place. » En vérité, il est fort surprenant que Puffendrof ait ignoré ces circonstances, ou qu'il les omette à dessein. Voici une lettre de Louis à son Général en Allemagne, qui sert à justifier la sincérité de l'Historien François. » Mon Cousin, » ayant sçu que vous êtes allé avec mon armée que vous commandez, join- » dre celle de la Couronne de Suéde, commandée par le Général Torsten- » son, devant Leipsick, j'ai été bien aise que vous ayez fait connoître en » cette occasion, combien je desire de contribuer aux avantages de mes al- » liés. Je ne les considere pas moins que les miens propres, & je serai toû- » jours fort aise de le témoigner par effet. Mais comme il est important au » bien commun que les armées agissent, chacune de son côté, il sera fort » à propos aussi que l'affaire de Leipsick étant finie, vous vous sépariez » avec mon armée de celle de Torstenson. Faites toutes les civilités & » toutes les protestations d'amitié que vous jugerez convenables, afin de » ne lui laisser aucun mécontentement. »

Dans une lettre écrite au mois de Décembre à Beauregard Ministre de France à Casel, Guébriant parle ainsi de son entrevue avec le Général Suédois. » Nous nous sommes trouvés à Budstadt, M. le Maréchal » Torstenson, & moi. Nous avons resolus ensemble, d'avancer contre les » ennemis, lui à la gauche, & moi à la droite. Il partira de Leipsick au » commencement de la semaine prochaine. Cependant il donnera ordre à

» sa cavalerie de marcher vers le Voitland. *Dans une autre au même.* On ne
» s'est jamais séparé en meilleure intelligence, que M. Torstenson & moi. 1642.
» On s'est fait réciproquement toutes les protestations d'amitié & d'assistance
» en cas de besoin. Il m'a fort remercié de m'être avancé jusques-ici, pen-
» dant le siege de Leipsick. Nous nous sommes assurés, l'un l'autre, d'ê-
» tre chacun en son particulier, content de son compagnon. » Cette bonne intelligence, cette satisfaction, elles ne dureront pas long-temps. Le récit de l'Historien de Guébriant éclaircit les lettres du Maréchal. » Après la
» prise de Leipsick, *dit-il*, Torstenson envoya demander un rendez-vous
» à Guébriant, & lui fit des excuses sur ce qu'il n'étoit point allé à Mulhau-
» sen, le remercier de sa généreuse assistance. L'entrevue se fit à Rudsstat,
» petite ville à moitié chemin de Mulhausen à Leipsick. Ils s'y trouve-
» rent le 17. Decembre. Les premiers mouvemens furent employés en
» complimens. Après cela, on entre en matiere sur la marche & sur l'éta-
» blissement des quartiers d'hyver pour les deux armées. Torstenson vou-
» loit engager Guébriant vers la Boheme. Son dessein, c'étoit de tirer des
» avantages particuliers pour la Couronne de Suede. Mais le Maréchal fit
» si bien voir que cette résolution étoit contraire au fruit qu'on pouvoit
» recueillir de la victoire & de la conquête des Suédois, pour les affaires
» générales, que son sentiment prévalut. Tout se passa fort civilement de
» part & d'autre. Voici comment la marche fut arrêtée. Les deux armées
» partirent le même jour. La Françoise devoit passer le Mein à Guémind,
» & le Nekre vers Heilbron, afin de s'opposer aux desseins d'Halzfeldt &
» de Whal, *Officiers généraux du Duc de Baviere.* On résolut qu'après la
» prise d'Hof, *ville du Marquisat de Culembach en Franconie*, les Suédois
» iroient dans le haut Palatinat, où étoit Picolomini. Séparés de dix ou
» douze heures de marche, les uns & les autres se pouvoient rejoindre en
» moins de deux jours, & se donner la main, soit aux marches, soit aux
» quartiers arrêtés. C'étoit le plus grand projet, & l'entreprise la plus
» avantageuse de cette guerre. L'Empereur & le Duc de Baviere n'a-
» voient point d'armées assez puissantes, pour faire tête à celles des
» deux Couronnes. Le petit corps que Guébriant proposa de faire en-
» trer par Brisack en Allemagne y auroit fait une diversion fort utile.
» On eût gagné des villes & des postes excellens pour les quartiers
» d'hyver. Le Duc de Baviere se seroit vû ruïné. Tout auroit si bien
» réüssi à la cause commune, que rien n'eût été capable d'en traverser
» la prospérité.

» Torstenson demanda dix ou douze jours de temps pour donner les or-
» dres nécessaires à la conservation de Leipsick. Il y laissa seize cent hom-
» mes. On marcha comme il avoit été projetté, mais durant deux jours
» seulement. Il ne plut pas au Général Suédois de tenir sa parole. Son ar-
» mée rebrousse chemin. Au lieu d'aller prendre Hof, elle assiége Friberg
» sur l'Elbe. Au bout de six semaines, l'ennemi refait en Boheme oblige
» Torstenson à lever le siege, & à se retirer au bas de l'Elbe. On dit que
» son dessein étoit d'engager Guébriant à le suivre, afin d'éviter les périls

1642. »de la marche, & de profiter des conquêtes qui se feroient en commun» »peut-être du débris de notre armée, qui faute de paye, de renfort, & de »communication avec la France, auroit été dissipée. Quoi qu'il en soit, »ce manvais tour jette dans une grande perpléxité le Maréchal, qui a déja »passé le Mein. Il ne perd point courage. Cependant une juste crainte de» voit succéder à tant de hautes espérances manquées. La mauvaise nouvelle »fut suivie de celle que le Duc de Lorraine avoit joint l'armée Bavaroise. L'Historien de Suede prétend que Torstenson ne se soucioit pas autrement d'avoir avec lui les troupes du feu Duc Bernard de Saxe Weymar, que Guébriant commandoit. Les Allemands de l'armée Suédoise, jaloux de la grosse solde que Louis donnoit à ceux de leur nation qui servoient dans la sienne, se dégoûtoient du service de la Couronne de Suede, & pensoient à prendre un meilleur parti.

Rocqueservieres, Officier de Guébriant, fait un récit succinct des principaux évenemens des expéditions du Maréchal en Allemagne dont l'Historien cite quelques endroits que j'ai rapportés après lui. En voici un qui touche la fin de cette campagne. » Au lieu de prendre sa marche vers »Hof, comme il avoit été résolu, Torstenson marcha droit à Friberg sur «l'Elbe, & l'assiégea. Le Maréchal de Guébriant suit sa route, passe le »Mein à Guémund, prend des quartiers sur le Tauber, s'y rafraîchit, & »marche ensuite vers le Nekre. Cependant l'armée de Baviere se for» tifie, & le Duc de Lorraine la joint. Ils entrent en action contre le » Maréchal, & l'obligent à camper six semaines sur la neige. Faute de » fourrage & de vivres, il fut contraint à se retirer, & à prendre des » quartiers d'hyver dans le Brisgaw & dans le Comté de Rotelin.« L'Auteur de sa vie raconte, que les ennemis faisant mine de le vouloir combattre, il marcha droit à eux, & leur présenta la bataille. On la refusa, de peur d'exposer les affaires du Duc de Baviere & de l'Empereur même au succès incertain d'un combat. Guébriant le souhaitoit parce que la victoire auroit mis ses troupes en de bons quartiers, qu'il ne pouvoit occuper avec le peu de forces qu'il avoit. La guerre se fait de la sorte en Allemagne, l'hyver aussi bien que l'été. Durant la belle saison, les Généraux pensent aux conquêtes & aux progrès dans le Pays ennemi. Après cela, on se bat pour prendre de bons quartiers, ou pour s'y maintenir.

Le Cardinal de Richelieu cherche à se faire de nouvelles créatures. *Mémoires de Pontis.*

Richelieu ne se repaissoit point tant de l'élévation chimérique de la France, sur la ruine entiere de la Maison d'Autriche, qu'il ne s'occupât encore plus de la conservation de sa fortune & de sa vie. Il avoit couru trop grand risque de perdre l'une & l'autre durant la faveur de Cinq-Mars. Dès que le Cardinal est de retour à Paris, il pense à faire de nouvelles créatures, à gagner de braves Officiers de guerre, & à éloigner de la Maison du Roi tous les gens suspects à Son Eminence, parce qu'ils n'ont pas voulu se dévouer servilement à elle. L'Auteur des Mémoires de Pontis raconte un entretien secret de ce Gentilhomme avec Louis. Je le rapporterai d'autant plus volontiers, qu'on y voit la triste ser-

vitude de ce Prince sous son Ministre impérieux. *Etant un jour chez le Roi,* écrit-on assez naïvement sous le nom de Pontis, *il me fit signe de le suivre dans sa garderobe. Je n'osai d'abord y entrer. Mais il avertit l'Huissier de m'appeller. Extraordinairement pensif, il s'assied sur un coffre.* D'où vient, *me demande-t-il pour lors avec beaucoup de confidence*, que les Capitaines que j'ai faits me quittent tous ? A peine en reste-t-il un auprès de moi. Sire, *lui répondis-je pour les excuser*, quelques-uns sont de vieux Officiers usés par les fatigues de la guerre, & incapables désormais de remplir les devoirs de leurs charges. D'autres ont été estropiés au service de Votre Majesté. Il est encore assez vraisemblable, que certains se sont ennuyés des grands travaux de l'armée. Mais pourquoi, *reprit le Roi en m'en nommant un*, celui-ci m'a-t-il quitté, pour se donner à M. le Cardinal ? Il n'a pas gagné au change, *repartis-je.* C'est quitter le Maître pour le valet. *Ces paroles ne déplurent pas sans doute à Sa Majesté. Le pauvre Prince se met encore à compter sur ses doigts tous ceux qui l'ont quitté, & déplore en quelque sorte son malheur. Quoique je fisse de mon mieux pour disculper les uns & les autres, j'étois sensiblement touché de voir un Roi ainsi abandonné de la plûpart de ses serviteurs. L'aimant au dernier point, j'avois peine à m'imaginer, comment on pouvoit être assez lâche, pour préférer le service d'un sujet, quelque puissant qu'il pût être, à celui d'un si bon Prince. Durant cet entretien, le Roi me parut fort inquiet. Il passoit continuellement d'un discours à l'autre. Tantôt il demeuroit interdit : tantôt il me faisoit quelque nouvelle question.* 1642.

Comme il n'avoit pas coutume de me parler avec tant de circonlocutions & de figures, je crus qu'indubitablement il avoit quelque chose dans l'esprit ; qu'il n'osoit me le déclarer, & qu'il cherchoit à m'y faire tomber insensiblement. Sa Majesté formoit alors des desseins contre le Cardinal. J'avois donc grand sujet de penser, qu'elle me vouloit confier quelque secret sur cela. Mais il arriva tout d'un coup que le Comte de Nogent rompit notre entretien. Il regardoit à travers la porte, par une fente, ou par le trou de la serrure. Le Roi s'en étant apperçu, haussa la voix, & demanda s'il y avoit là quelqu'un. Le Comte gratte incontinent, & le Roi surpris se leve avec précipitation, & témoigne assez par son extérieur, qu'il est fâché qu'on me trouve avec lui. Cette conversation à dû se faire dans le temps que Cinq-Mars pressoit Louis de se défaire de Richelieu. Quel pouvoit être le dessein du Roi ? Que vouloit-il confier à Pontis ? Quoi qu'il en soit, *Nogent salue le Roi & lui dit :* Sire, je viens de la part de M. le Cardinal, demander à Votre Majesté si elle ne sortira point. Il souhaiteroit de la venir voir. M. le Cardinal sera le très bien venu, *répondit le Roi. Nogent me demande ensuite ce que Sa Majesté me disoit.* Elle vous parloit avec beaucoup d'action, *ajoûta-t-il, en m'insinuant qu'il soupçonnoit quelque chose de cet entretien. Je fus bien tenté de mortifier sa curiosité, & de lui faire comprendre qu'il se mêloit de ce qui ne le regardoit pas. Mais craignant un homme si dévoué au Cardinal*, le Roi, *lui repartis-je*, me parloit, selon sa coûtume, de l'armée, des soldats, des Officiers. Il y avoit quelqu'autre

1642. chose sur le tapis, *repliqua le Comte, qui se doutoit bien que c'étoit une défaite. Il retourne au Cardinal, & lui inspire de mauvais soupçons contre moi, en lui rapportant qu'il m'a trouvé seul avec le Roi dans sa garderobe, & que Sa Majesté me parloit en confidence de quelqu'affaire secrete.* Il y a quelque chose de particulier & de curieux dans cette conversation. En voici de plus divertissantes.

Je me trouvai comme les autres au passage du Cardinal, lorsque porté dans son lit magnifique il entra dans Paris, dit encore Pontis. *N'étant point si malade qu'il ne jettât les yeux de côté & d'autre sur ceux qui le regardoient, il m'apperçut dans la foule.* Avertissez M. de Pontis, *dit-il au Lieutenant de ses Gardes, qui étoit près de son lit*, qu'il se trouve au Palais Cardinal dans le temps que j'y descendrai. *Au même instant cet Officier crie, & demande si je suis-là. Je me montre, & le Lieutenant me rapporte ce que son Maître lui a ordonné de me dire.* Pontis étoit alors en disgrace, & Richelieu lui avoit fait défendre de suivre le Roi à Perpignan. Ses amis, présens avec lui au spectacle, le blâmerent de s'être fait voir, & lui remontrerent qu'il devoit craindre; que le Cardinal avoit apparemment quelque mauvais dessein contre lui; que le Gentilhomme étoit trop fier, & qu'il avoit tort de s'exposer témérairement & sans nécessité. *Pour moi, qui avoit toute l'assurance d'un homme qui ne se sent coupable de rien*, poursuit Pontis dans son récit, *je répondis que j'étois résolu d'aller voir ce que Son Eminence souhaitoit de moi. Je pars sur l'heure, & me rends au Palais Cardinal, lorsqu'elle y arrive. Je me présente avec tous les autres. Mais comme il y avoit un fort grand monde; elle ne me vit pas; ou, si elle me vit, on ne voulut pas me parler en si bonne compagnie.* Ah! Dieu soit loué, *dit le Cardinal en arrivant.* C'est une grande douceur, que d'être chez soi. *Comme tous ceux devant lesquels il passoit se baissoient avec un profond respect, il leur disoit seulement*, le serviteur très-humble; *mais d'un ton bien différend de celui dont il me le dit, lorsque par cette seule parole il me fit enfuir de son jardin de Ruel.*

Voyant qu'il ne m'avoit point parlé, je priai le Lieutenant de ses Gardes de lui témoigner que je n'avois pas manqué d'obéïr à l'ordre que Son Eminence m'avoit donné. Il me le promit, & me pria de revenir le lendemain, pour sçavoir la répense du Cardinal. J'y allai plusieurs fois sans le pouvoir saluer. Il étoit occupé à recevoir les complimens des personnes de qualité, qui venoient en foule lui faire la cour après un si long voyage. Lorsque je m'entretenois un jour dans son antichambre avec M. le Premier Président de Molé, on me vint dire que M. le Cardinal me demandoit. J'eus ainsi audience, & M. le Premier Président fut laissé derriere. Dès que j'entre, ceux qui étoient auprès du lit se retirent, excepté deux Pages qui demeuroient toujours au pied. Je m'approche, je salue le Cardinal, je baise son drap. Cérémonie assez particuliere. Je ne crois pas qu'elle se pratique maintenant. Quoi qu'il en soit, *le Cardinal*, continue Pontis, *me demande d'abord pourquoi je n'ai pas suivi le Roi à Perpignan.* Monseigneur, j'avois reçu un ordre exprès de ne sortir point de Paris, *lui répondis-je.* Depuis ce temps-là, je

n'en ai reçu aucun autre, ni de la part du Roi, ni de celle de Votre Eminence. C'est cela, *reprit-il*, qui vous a véritablement arrêté. Oui, Monseigneur, *dis-je*. La seule crainte de désobéir au Roi & à Votre Eminence. Mais encore, *ajoûta le Cardinal*, n'y a-t-il point quelque autre raison particuliere, qui vous ait porté à demeurer? Car enfin, s'il n'eût tenu qu'à demander la permission du Roi, je sçai qu'il est si bon, qu'il ne vous l'auroit jamais refusée. Il y a quelque chose de caché, que vous ne voulez pas nous dire. Votre Eminence sçait assez, *repliquai-je*, qu'un particulier ne doit pas prendre la hardiesse de demander au Roi, qu'il l'appelle auprès de sa personne, lorsque Sa Majesté l'en éloigne pour des raisons qu'il ne nous est pas permis de pénétrer. Je suis assuré, *me dit-il*, que le Roi ne l'auroit pas trouvé mauvais de votre part. En tout cas, vous pouviez facilement employer des amis, qui se seroient volontiers chargés de parler en votre faveur, sans que vous vous adressassiez immédiatement au Roi. Cela est vrai, Monseigneur, *repartis-je*; mais Votre Eminence me permettra de lui dire, que toute ma vie j'ai tâché de n'être point à charge à mes amis, & de ne les importuner jamais sur ce qui me regarde en particulier. Sa Majesté a beaucoup de bonté pour moi. C'est à cause de cela même que j'ai crû être obligé de recevoir les châtimens & les faveurs du Roi avec une égale reconnoissance; & persuadé que je suis, que plus il a de bonté pour moi, plus je suis coupable, lorsque je l'ai offensé en quelque chose. Je suis bien-aise de vous voir dans ces sentimens, *reprit le Cardinal*. On ne sçauroit trop reconnoître les faveurs du Roi. Mais une personne estime-t-elle assez le bonheur qu'il y a d'être auprès du Prince, ne se rend-elle pas même coupable de quelque mépris, lorsqu'elle se tient aussi contente d'être éloignée, que de demeurer auprès de lui? Est-ce importuner ses amis, que de les prier d'intercéder pour nous en certaines rencontres? Il faut qu'il y ait quelqu'autre raison que vous dissimuliez; car enfin, le Prince le plus irrité se peut appaiser. 1642.

Nous parlions ainsi familierement: Le Cardinal m'attaquoit, & je me tenois sur la défensive. Voyant qu'il n'avançoit rien par ses interrogations réïtérées, & que je demeurois ferme sur le même point, sans m'en vouloir écarter: puisque vous ne voulez pas répondre sur ce que je vous demande, *me dit-il*, je ne veux pas vous dire le sujet pourquoi je vous ai fait venir. Voyez M. Des-Noyers: il vous l'apprendra. *Le Cardinal commande à un des pages de sa chambre de me conduire chez le Secrétaire d'Etat.* Pontis ne comprenoit rien à l'empressement que Son Eminence témoignoit de sçavoir ce qui l'avoit arrêté à Paris. Il s'imaginoit qu'elle vouloit tirer de lui ce qui s'étoit dit dans l'entretien particulier qu'il avoit avec le Roi, lorsque Nogent les surprit dans la garderobe. Rien moins que cela. On cherchoit à gagner un brave & fidele Officier. Pour en venir là, on prétendoit lui faire valoir, comme une faveur insigne, l'oubli de ce qu'il avoit écrit d'une maniere fort méprisante contre le Cardinal, dans une lettre dont j'ai parlé à propos de la prise de Colioure.

1642. Pontis y appelloit plus d'une fois Richelieu, *bonnet*, ou *tocque rouge*. Suivons le récit du Gentilhomme. *Lorsque je fus arrivé au logis de M. Des-Noyers avec le Page du Cardinal*, continue-t-il, *les livrées de Son Eminence me firent ouvrir le passage au travers de tout le monde, qui attendoit pour avoir audience. Le Secrétaire d'Etat, voyant que je venois de la part du Cardinal, me conduisit dans son cabinet. Là me faisant les mêmes questions, il me demande & redemande pourquoi je n'ai pas suivi le Roi à Perpignan. Je compris alors que c'étoit une affaire concertée entre Richelieu & son confident, qu'il y avoit là du mystere. Je trouvois d'ailleurs qu'il étoit du dernier ridicule de me demander tant de fois la raison de mon séjour à Paris. Ne la sçavoit-il pas mieux que moi ? J'étois d'humeur à me mettre tout de bon en colere, si j'en eusse eu la liberté. Je me retins de peur d'irriter le Cardinal, & demeurai ferme à la réponse que j'avois faite à Son Eminence.* Monsieur, *dis-je au Secrétaire d'Etat*, ayant reçu un ordre exprès & signé de votre main, par lequel Sa Majesté m'enjoignoit de ne sortir point de Paris, ne seriez-vous pas le premier à me blâmer, si j'avois désobéi ? *On me tourne & retourne en toutes manieres, dans l'espérance de découvrir quelque chose.*

Me voyant à l'épreuve de toutes ses questions, M. Des-Noyers prend une liasse de papiers, & en tire la lettre fatale que j'avois écrite, sur ce qu'on me défendoit d'aller au voyage du Roi, & contre la personne du Cardinal. Reconnoissez-vous votre écriture & votre seing ? *me dit-il en me la donnant à lire. Quel fut mon étonnement, bon Dieu! quand je vis cette lettre! Je m'imaginois qu'elle ne pouvoit être tombée entre leurs mains, que par une une espece de magie. Car enfin, je me croyois assuré de la personne à qui je l'avois confiée, & encore plus de celui à qui elle fut écrite.* J'avoue, Monsieur, que la lettre est de moi, *répondis-je.* Quoi, *reprit le Secrétaire d'Etat*, vous avez eu la hardiesse de traiter ainsi M. le Cardinal, le plus grand génie & le premier homme du monde ? Lui qui fait du bien à toute la France, qui tire les gens de la poussiere pour les élever aux premieres charges, quand il les en juge dignes ; lui qui travaille uniquement à contenter tous les sujets du Roi ; qui fait du bien à ses ennemis mêmes. Dans le temps même que vous le déchiriez de la sorte, il demandoit pour vous au Roi le gouvernement de Colioure. Est-il possible que de petites gens attaquent si injurieusement les premieres Puissances, & qu'on outrage ceux à qui le Roi confie le soin & la conduite de l'Etat ? Il est vrai, Monsieur, *repartis-je*, que j'ai eu tort de parler ainsi d'une personne à qui je dois toute sorte de respect. J'étois dans Paris comme un pauvre prisonnier. Il n'est pas étrange que je me sois échappé à me plaindre, & à crier un peu plus haut que je ne devois. Décharger son cœur, & déplorer sa disgrace, c'est toute la liberté qui reste à un malheureux. Les prisonniers n'ont pas d'autres moyens de se soulager. Ils disent tout ce qui leur vient à la bouche ; & cela ne rend pas leur cause plus mauvaise. Il est naturel de crier quand on sent du mal. Souffrir sans dire mot, c'est une espece de stupidité. Je n'ai pas

pas eu assez de patience, je le confesse. Mais enfin, j'espere que M. le Cardinal aura la bonté d'excuser un homme à qui sa conscience ne reproche rien, & qui tout d'un coup se voit accablé d'une disgrace qu'il n'a pas méritée. Je veux bien vous servir auprès de son Eminence, *dit alors M. Des-Noyers, qui sans doute avoit un bon ordre de me ménager en cette occasion.* Je me charge volontiers de faire votre paix. Vous verrez dans la suite que je ne suis pas moins votre ami que je l'ai toujours été. *Je pris congé de lui, fort étonné des artifices & des souplesses d'un Ministre, qui me haïssant à cause de mon attachement à la personne du Roi, & cherchant depuis long-temps un prétexte de me perdre, en avoit trouvé un assez plausible, & qui cependant aimoit mieux s'en servir pour m'attirer à son service, que pour me ruïner entierement.* 1642.

Quelques jours après je rencontrai les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraie. Nous ne sçavons, *me dirent-ils*, ce que vous avez fait à M. le Cardinal. Il est tout changé à votre égard; il parle souvent de vous en bonne part. Je veux vous mener chez lui, *ajoûta M. de Brezé.* Non ce sera moi, *reprit M. de la Meilleraie. Après quelque contestation, ils convinrent de m'y mener tous deux. Nous allons ensemble au Palais Cardinal.* Monseigneur, *dirent les deux Maréchaux en me présentant*, voici M. de Pontis que nous amenons à Votre Eminence, bien repentant, & bien résolu à la servir. Nous vous répondons de sa fidélité. *Je ne disois mot, & n'avouois ce que ces Messieurs avançoient pour moi que par un profond & respectueux silence.* Eh bien, M. de Pontis, *me dit alors le Cardinal*, il n'a tenu qu'à vous jusques ici de faire votre fortune. Vous avez cru gagner davantage ailleurs, & avancer mieux vos affaires. Vous n'y auriez pas perdu, en approchant de nous. *Ce compliment me causa un dépit mortel. Je ne pouvois souffrir qu'on me raillât de la fidélité inviolable que j'avois vouée au Roi. Je me retins cependant.* Monseigneur, je suis confus de l'honneur que Votre Eminence me fait de penser à moi, *lui répondis-je.* Quoique je m'en reconnoisse fort indigne, ma conscience ne me reproche point d'avoir manqué à éxécuter les ordres que j'ai reçus de la part de Votre Eminence, ni à lui rendre tous les services dont j'étois capable. Il est vrai que j'ai cru ne pouvoir quitter le service du Roi. Vous auriez blâmé mon ingratitude. Votre Eminence sçait que je suis redevable de ma fortune & de ma vie à la libéralité de Sa Majesté. *Le Cardinal fit semblant de ne comprendre pas ma réponse.* Ce qui s'est passé, *reprit-il*, ne servira qu'à nous rendre désormais meilleurs amis. Revenez me voir.

Nullement accoutumé à sa Cour & à ses manieres, je résolus de ne changer pas les miennes, & jugeai qu'il étoit à propos d'informer le Roi de tout ceci. Sa Majesté m'auroit sçû mauvais gré de lui avoir caché des particularités qui la regardoient de si près. Dès que je lui en eus touché quelque chose, elle me fit entrer dans son cabinet. Je lui contai éxactement tout ce qui s'étoit passé entre M. le Cardinal, M. Des-Noyers & moi. Le Roi en rit beaucoup en son particulier. Lorsque je lui rapportai entr'autres choses ce que le Secrétaire d'Etat m'avoit dit du gouvernement de Colioure demandé pour

1642. *moi*; Ah, le fourbe! *s'écria le Roi avec quelque indignation de cette souplesse, & d'un artifice si grossier. Je lui demandai ensuite, s'il trouveroit bon que j'allasse voir le Cardinal, comme il m'y avoit fort exhorté.* Si c'est le bon plaisir de Votre Majesté, je ne verrai jamais cette Eminence qu'en tableau, *ajoûtai-je.* Il vaut mieux y aller comme les autres, *me répondit le Roi.* Otez-lui tout sujet d'ombrage, & conservez du moins cette bonne volonté qu'il vous témoigne. *Depuis ce temps-là, je fus fort bien à la Cour. Sa Majesté me mena diverses fois chez le Cardinal, lorsqu'elle alla le visiter dans les derniers jours de la vie du Ministre mourant; mais ce fut sans me faire entrer dans sa chambre.* Il y a bien de l'apparence que Richelieu fit de semblables tentatives auprès de ceux qu'il croyoit lui pouvoir être utiles. Tous furent-ils aussi généreux, aussi désintéressés que celui-ci?

Richelieu oblige le Roi à chasser de sa maison certains Officiers suspects au Cardinal.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 92. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. T. II. Récit de ce qui se passa un peu avant la mort du Cardinal, dans les Mémoires de Montrésor. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. I. chap. 3.

Les soupçons & la défiance recommençoient, ou plutôt, n'avoient point cessé entre Louis & Richelieu. Les lettres obligeantes qu'ils s'écrivirent réciproquement, après la disgrace de Cinq-Mars, étoient pleines d'artifice ou de dissimulation. Cela paroît assez dans les entretiens du Roi avec Pontis. En voici une autre preuve. Le Cardinal, inquiet du réfroidissement continuel du Roi à son égard, recourt à son artifice usé. Il fait encore semblant de vouloir se retirer des affaires, & d'être dans la résolution de ne penser plus qu'à prendre du repos & à rétablir sa santé. Mais dans le même temps, il engage sous main Frédéric-Henri Prince d'Orange à faire expressément recommander à l'Ambassadeur des Etats-Généraux des Provinces-Unies en France, d'insinuer à Sa Majesté, que ces Messieurs effrayés de ce qu'elle sembloit, il y a quelques mois, disposée à éloigner Richelieu, & à confier l'administration de ses affaires à un jeune Favori sans expérience, les Etats-Généraux écouterent volontiers les propositions que la Cour de Madrid leur faisoit d'une paix particuliere, ou d'une treve avec le Roi d'Espagne. Cela réüssit bien. Louis intimidé résolut de conserver son Ministre à quelque prix que ce fût, & de lui accorder les demandes extravagantes qu'il faisoit pour lors à Sa Majesté. Nous les rapporterons incontinent. Sensible aux bons offices que Frédéric-Henri lui rendit en cette rencontre, Richelieu écrit, six semaines avant sa mort une lettre au Prince. Estrade, que nous avons vû depuis Maréchal de France, en fut le porteur. Il alloit de la part de Louis négocier à la Haïe certaines choses qui regardoient, ou la continuation de la guerre, ou le traité de la paix générale, pour lequel on se devoit assembler à Osnabruck & à Munster. » M. d'Estrade, *écrivit* » *le Cardinal à Frédéric-Henri*, vous dira ce qui s'est passé ici dans l'af» faire de M. de Bouillon. L'intervention de votre Altesse m'a beau» coup facilité les moyens de l'assister. Le même Gentilhomme vous assu» rera pareillement de la reconnoissance que j'ai de vos bons sentimens » sur le sujet de ma maladie, & des traverses que quelques mauvais » esprits ont voulu causer aux affaires du Roi. Je n'ai point de paroles » pour vous remercier de la grace que vous m'avez faite en ces occa» sions. Je vous supplie de croire, que je n'en perdrai aucune de vous

» témoigner par bons effets, que je suis véritablement votre très-hum- 1642.
» ble serviteur.

Richelieu demeura ferme dans une résolution que j'ai déja marquée. Il la prit, dès qu'il sçut le consentement du Roi à la proposition que Cinq-Mars lui fit plus d'une fois, de permettre qu'on se défît d'un Ministre insupportable. *Vous aurez beaucoup de peine à rapprivoiser l'esprit de M. le Cardinal*, dit-il lui-même, dans un Mémoire envoyé de Tarascon à Chavigni & à Des-Noyers. *Bien informé du consentement que le Roi a donné, il aura toujours peur aux endroits où ce qu'on a voulu faire pourroit être fait, tandis que ceux qui étoient destinés à l'exécution seront auprès du Roi.* La Cour se rendit de Fontainebleau à S. Germain en Laïe. Sous prétexte des conseils fréquens que Sa Majesté devoit tenir dans la situation présente des affaires de l'Europe, Richelieu la presse de venir demeurer au Louvre, ou au Château de Madrid dans le Bois de Boulogne, ou à S. Maur des fossés, un peu au-delà de Vincennes. Le Cardinal s'imaginoit que S. Germain étoit un lieu trop ouvert & trop exposé, où certains Officiers de la maison du Roi, complices, disoit-il, des mauvais desseins de Cinq-Mars, pouvoient facilement venger la mort de leur ami, par un attentat à la personne de celui qu'ils en croyoient l'auteur pour plusieurs raisons. J'en ai omis une ou deux, que je rapporterai ici. Pourquoi Richelieu porta-t-il Louis à s'en retourner promptement à Paris, dès que le Grand-Ecuyer fut arrêté? N'étoit-ce pas afin de l'éloigner du voisinage de la ville où le jeune Favori devoit être éxécuté, & d'empêcher que Cinq-Mars n'obtînt facilement sa grace? Pourquoi le Cardinal alla-t-il lui-même à Lyon, après s'être fait donner un plein pouvoir d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos dans les Provinces méridionales de France? N'est-il pas visible que Richelieu vouloit hâter & la condamnation, & la mort de son ennemi, avant que Louis en fût informé? Le Cardinal nomma quatre Officiers de la maison du Roi, dont il demandoit l'éloignement; Trois-villes Lieutenant des Mousquetaires, Tilladet, de la Sale & Des-Essards, Capitaines aux Gardes. Soupçonnoit-ils ces Gentilshommes d'avoir offert leurs services au Grand-Ecuyer, pour le défaire de son ennemi; ou du moins de les lui avoir promis quand il leur en fit la proposition? L'arrogance fut encore poussée plus loin. Le Cardinal prétendit d'entrer au Louvre accompagné de ses propres gardes, qui demeureroient mêlés avec ceux du Roi. Pouvoit-il témoigner plus hautement sa peur d'être assassiné dans le Louvre, comme le Maréchal d'Ancre son ancien patron? Louis avoit consenti qu'on le défît d'un Ministre de sa mere; Richelieu craignoit qu'il ne se trouvât un nouveau Luines, qui dissipât encore les scrupules du Roi sur l'article de l'assassinat.

Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 3.

Louis faisant difficulté d'accorder des demandes extravagantes, & injurieuses à sa personne, le Cardinal persuadé que les insinuations des Etats-Généraux des Provinces-Unies ont tellement intimidé le Roi, qu'il n'osera plus rien refuser, fait encore semblant de vouloir abandonner le timon

Nnnn 2

1642. des affaires, & laisser à Louis le soin de se démêler le mieux qu'il pourra des embarras d'une longue guerre, que l'ambition de son Ministre a suscitée. Lorsqu'incertain du parti qu'il doit prendre, le Roi craint d'un côté de mécontenter ses alliés, & pense de l'autre à punir l'insolence d'un Prêtre qui veut lui donner la loi, Chavigni arrive à S. Germain, & présente à Sa Majesté un Mémoire, où l'artificieux & dissimulé Cardinal demande la permission de quitter l'administration des affaires, puisqu'il ne plaît pas à Louis d'éloigner de lui les Officiers suspects à un Ministre, dont ils ont juré la perte, parce qu'il sert trop utilement son Prince. » Sortez d'ici, *dit le Roi justement indigné*, & rapportez à celui qui vous » envoie, qu'il a continuellement auprès de lui certaines gens, dont je » me défie plus justement qu'il ne se défie du Lieutenant de mes Mous- » quetaires, & des trois Capitaines qu'il me nomme. Je parle de vous, » Chavigni, & de votre bon ami Des-Noyers. S'il faut que Trois-Villes » & les autres soient éloignés, je vous chasserai tous deux de la Cour » au même instant. « Mazarin paroît ensuite avec sa souplesse Italienne, & ménage avec tant de dextérité l'esprit de Louis extraordinairement aigri, que la crainte de donner aux Etats-Généraux le moindre prétexte de conclure leur accommodement particulier avec l'Espagne, le détermine enfin à contenter un Ministre dont il redoute lui-même l'esprit altier & vindicatif.

» Le Congé des Sieurs de Tilladet, de la Sale & des Essards, Ca- » pitaines aux Gardes, fut donné le 26. Novembre, *dit l'Auteur d'une » Relation imprimée dans les Mémoires de Montrésor*. Le Roi ayant souffert » que le Cardinal lui fit cette violence, eut néanmoins assez de coura- » ge, de vouloir que pendant leur éloignement leurs charges fussent éxer- » cées par leurs Lieutenans, & que leurs pensions leurs fussent payées » dans le lieu de leur retraite. Parce que des Essards étoit beau-frere de » Trois-Villes, il fallut que Sa Majesté l'envoyât servir en Italie, pour » contenter le Cardinal. Mais la peur de Richelieu ne s'arrêta pas-là. » Trois-Villes, qui en étoit le principal objet, devoit être éloigné de la » Cour afin de mettre l'esprit de Son Eminence en repos. Après une forte » résistance, le Roi fut enfin contraint d'obéir. « Expressions particulieres & plaisantes, cependant éxactes & justes. *Le premier Décembre, le Roi envoie un des parens de Trois-Villes, lui donner son congé, & peu après le fait visiter par un des Gentilshommes ordinaires de Sa Majesté.* Je suis expressément chargé, *dit celui-ci au Lieutenant des Mousquetaires*, de vous assurer de la continuation de la bonne volonté du Roi. S'il accorde votre éloignement aux importunités du Cardinal, Sa Majesté vous conserve toute sa bienveillance. Elle vous laisse partir, mais ce ne sera que pour peu de temps. Le Roi veut que vous vous retiriez à Monstier-en-Der. Vos pensions vous y seront payées avec une augmentation de la moitié. *Trois-Villes partit le jour même, & ne voulut point voir le Cardinal*, attaqué déja de la maladie qui le mit au tombeau. Les Médecins avoient-ils assuré Louis que son Ministre n'en releveroit pas, & que le Cardinal

mourroit dans peu de jours? Ce récit le donne à penser. *Monstier-en-Der* est une riche Abbaye en Champagne: Sa Majesté l'avoit donnée au fils aîné de Trois-Villes. 1642.

» Richelieu, *poursuit-on dans la Relation*, se flatoit de disposer à sa » fantaisie de la charge de cet Officier, & de celles des trois autres. » Mais le Roi s'opiniâtra toujours à ne le pas souffrir, & à faire en- » rager le Cardinal. De maniere que l'éxil de ces Gentilshommes, si re- » doutables à une ame timide, n'ayant pas eu le succès qu'elle espéroit, » & toute sa violence n'ayant servi qu'à rendre le Roi plus infléxible & » plus roide, ce pauvre homme se vit bien loin de la fin qu'il s'étoit pro- » posée. Il en fut convaincu, quand il apprit avec quelle hauteur le Roi » avoit répondu à Chavigni, qui le pressoit d'agréer ceux que le Car- » dinal vouloit mettre dans les places vacantes, & avec quelle colere » Sa Majesté commanda ensuite au Secrétaire d'Etat de sortir de S. Ger- » main. Elle acheva de décharger sa bile contre lui, en voyant Des- » Noyers. Le Roi lui dit mille choses aigres, & lui ordonna de les rap- » porter toutes à Richelieu. Peu de temps après, le Cardinal Mazarin » étant venu pour adoucir les choses, & pour tenter l'accommodement » de Chavigni qui l'accompagnoit, Sa Majesté les reçut tous deux fort » froidement, & témoigna tant de mépris au dernier, qu'elle ne le vou- » lut pas regarder. La défiance que le Maître & le valet eurent l'un de » l'autre, depuis la mort de Cinq-Mars, altéra tellement leur santé, qu'ils » en perdirent la vie. « On trouve une circonstance de cette affaire dans l'Histoire du Maréchal de Gassion. Rapportons-la sur la bonne foi de l'Auteur. » Le Cardinal, *dit-il*, n'ayant pû gagner les quatre Officiers, » résolut de les perdre. Peu de jours avant sa mort ils furent éxilés de » la Cour. Trois-Villes étoit plus odieux, parce que le Roi l'aimoit » davantage, & qu'il s'opposa hautement à la hardiesse de Richelieu, » qui se fit conduire par ses gardes jusques au cabinet de Sa Majesté, » au travers des gardes du Roi, qui se mirent en haïe des deux côtés. » La chose étoit extraordinaire & insolente. Trois-Villes, zélé pour son » Maître, y trouva le Roi si intéressé, qu'il pria Sa Majesté de lui per- » mettre de charger le Cardinal. La seule défense expresse du Roi le re- » tint. Comme il avoit le plus éclaté, il fut le plus puni. Outre son » éxil, sa compagnie fut cassée. Et comme si le Roi eût dû avoir sa » part du châtiment de son Officier, il fut privé pour ainsi dire, de ses » gardes, & du divertissement que ses Mousquetaires lui donnoient. « Cette derniere circonstance est-elle bien certaine? Je ne le voudrois pas assurer.

Mort du Cardinal de Richelieu.

Le même Historien rapporte que Gassion, arrivé à Paris huit ou neuf jours avant la derniere maladie de Richelieu, observa que le Cardinal avoit *la voix assez dégagée. Mais c'étoit plutôt un effet de son courage, que de sa vigueur naturelle. Il affectoit d'en témoigner, & se déguisoit à lui-même & aux autres les approches de la mort.* Durant plusieurs années il fut fort tourmenté des hémorrhoïdes. Un Médecin les arrêta mal-à-propos. *Gué-*

1642. *rissez-moi promptement*, disoit le Marquis de Louvois au sien. *Je n'ai pas le temps d'être malade.* Richelieu n'avoit-il point la même impatience? Quoi qu'il en soit on a cru que le sang trop acide du Cardinal se dégorgea depuis sur les parties supérieures du corps. Voici donc une grande fluxion sur le bras droit. Il s'y forme un ulcére. On le ferme en y appliquant des caustiques. L'humeur qui sortoit par-là se répandit apparemment dans la poitrine, & causa deux abscès au-dessus du poumon, qui se découvrirent à l'ouverture de son corps. De-là cette douleur de côté, cette difficulté de respirer qu'il sentit dans les derniers jours de sa vie. De toutes les relations que nous avons de la mort de cet homme véritablement extraordinaire, celle qui se trouve dans les Mémoires de Montrésor me paroît la meilleure. Je m'y arrêterai principalement. Il fut saisi de la fiévre & d'une grande douleur de côté le 28. Novembre. L'une & l'autre redoublerent tellement le dernier jour du même mois, qu'il fallut recourir aux remedes. On le seigne deux fois durant la nuit, & autant la suivante. Le mal augmente au lieu de diminuer. Un crachement de sang & une grande difficulté de respirer surviennent. On fait par ordre du Roi des prieres publiques dans toutes les Eglises de Paris, pour la guérison d'un Ministre dont son Maître fut bien-aise d'être délivré.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. 6. Cap. 93. Relation dans les Mémoires de Montrésor. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 2. Liv. 3.

Après de *pressantes sollicitations*, Louis le va voir le 2. Décembre, entre dans la chambre accompagné du Marquis de Villequier Capitaine de ses Gardes, & s'approche du lit. *Sire*, lui dit Richelieu, *voici le dernier adieu. Et prenant congé de Votre Majesté, j'ai la consolation de laisser son Royaume plus puissant qu'il n'a jamais été, & vos ennemis abattus. La seule récompense de mes peines & de mes services, que j'ose demander à Votre Majesté, c'est la continuation de sa bienveillance & de sa protection à mes neveux & à mes parens. Je ne leur donnerai ma bénédiction, qu'à condition qu'ils vous serviront toujours avec une fidélité inviolable. Votre Majesté a dans son Conseil plusieurs personnes capables de la servir utilement. Je lui conseille de les retenir auprès d'elle.* On dit que le Ministre mourant recommanda Mazarin, comme le sujet le plus propre à remplir sa place. Des-Noyers fut nommé particulierement. Louis promit d'avoir égard aux recommandations & aux bons avis de Richelieu. *Pour lui témoigner plus de tendresse qu'il n'en avoit, Sa Majesté lui fait prendre lui-même deux jaunes d'œuf.* Le Roi passe de la chambre dans la galerie, s'y proméne, considere les tableaux dont elle est remplie, *& ne peut s'empêcher de rire.* Quelques-uns le remarquerent. Résolu à voir de près le cours de la maladie, il va coucher au Louvre, & y demeure jusques à la mort de son Ministre.

Cependant Richelieu demande à ses Médecins, *avec beaucoup de fermeté*, combien ils croyent que sa vie peut encore durer, les prie de lui parler sincerement, & proteste qu'il est bien préparé à la mort. *Monseigneur*, lui répondirent ces flateurs, *il n'y a rien encore à désespérer. La vie de Votre Eminence est si nécessaire à l'Etat, que Dieu fera un coup de sa main pour la lui conserver. Il faut attendre jusques au septiéme. Avant*

cela, nous ne pouvons porter aucun jugement, selon les régles de notre art. 1642.
Puis appellant un des Médecins du Roi, *Monsieur Chicot*, lui dit le Cardinal, *je vous conjure non comme Médecin, mais comme mon ami, à me parler à cœur ouvert. Monseigneur*, répondit Chicot après s'être défendu quelque temps, *je crois que dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri. C'est parler comme il faut*, répondit Richelieu. *Je vous entends.* Il fait appeller Lescot son Confesseur, nommé à l'Evêché de Chartres, & joue à son ordinaire la derniere scene de la comédie. L'eau benite, les reliques, les cierges bénits, les images, le crucifix, rien ne manquoit à la décoration. Le Curé de S. Eustache sa Paroisse apporte le Viatique à une heure après minuit. Le Cardinal le reçoit avec tout l'extérieur possible de dévotion. *Voilà mon Juge*, dit-il, *lorsqu'on eut posé le* ciboire sur la table. *Je le prie de me condamner, si j'ai eu d'autre intention que de bien servir la Religion & l'Etat.* Exécrable hypocrisie! Croyoit-il avoir *bien servi la Religion* en mettant toute l'Europe en feu pour soutenir sa fortune chancelante? Croyoit-il avoir *bien servi l'Etat*, en l'accablant d'impôts, en l'épuisant d'hommes & d'argent? Il demanda ensuite l'Extrême-Onction. Le même Prêtre la lui administra deux heures après. Quand on voulut commencer la cérémonie, *mon Pasteur*, dit le dévot malade à son Curé, *parlez-moi, je vous prie, comme à un grand pécheur; traitez-moi comme le plus chetif de la Paroisse.* Après qu'il a récité, selon la coûtume, l'Oraison Dominicale, & le Symbole, en baisant un crucifix qu'il tient à la main, le Curé lui demande s'il croit tous les articles de foi. *Ouï, sans aucune restriction*, répond-il. *Si j'avois mille vies, je les donnerois toutes pour la foi & pour l'Eglise.* Que dit-on à Rome de cette protestation? Le Pape & les Cardinaux la reçurent-ils comme sincere? *Monseigneur*, reprit le Curé, *pardonnez-vous à vos ennemis & à ceux qui vous ont offensé?* La question étoit délicate & embarrassante. *De tout mon cœur*, répond Richelieu sans hésiter, *& comme je prie Dieu de me pardonner.* Prophane Comédien! Prétendoit-il en imposer à Dieu & aux hommes?

Sans parler de ce qu'il avoit fait depuis peu de jours contre Trois-Villes & les autres Officiers éxilés de la Cour, dans la derniere visite que le Roi lui rendit, ne conseilla-t-il pas à Sa Majesté de faire enregistrer au Parlement la Déclaration dressée à la sollicitation de ce bon Chrétien, pour exclure le Duc d'Orléans de ses prétentions légitimes à la Régence du Royaume après la mort de Louis? Acte où la réputation de Gaston est flétrie de la plus étrange maniere. C'est ainsi que le Cardinal pardonnoit à ce Prince, en lui faisant tout le mal possible. Demandoit-il à Dieu de lui *pardonner* de la sorte? Il plaisoit à Richelieu de supposer qu'il n'avoit point d'autres ennemis que ceux de son Maître, & qu'il pensoit uniquement au bien de l'Etat. Il auroit parlé plus éxactement, s'il eût dit, *à l'avantage particulier de ma maison.* Le pénétrant & malin Politique craignoit que si Gaston jouïssoit un jour de l'autorité que sa naissance lui donnoit dans une minorité, Son Altesse Roya-

1642. le ne se vengeât sur les neveux de son implacable ennemi de tout le mal que leur oncle lui avoit fait. Voyons le reste d'une scéne aussi ridicule qu'impie. Le Curé ayant demandé à Richelieu, si en cas que Dieu lui rendît la santé il le serviroit avec plus de fidélité que jamais : *qu'il m'envoye plutôt mille morts*, répondit le Cardinal, *s'il prévoit que je doive jamais consentir à un seul péché mortel.* Qui ne croiroit après cela, que ce Prélat ambitieux, vindicatif, sanguinaire, en un mot, coupable des crimes les plus atroces, a mené la vie du monde la plus Chrétienne? Certains bigots dirent sérieusement au Roi que son Ministre étoit mort *comme un Saint.* Soit que Sa Majesté le voulût bien croire ; soit qu'elle eût envie de rire, elle en fit le conte à Trois-Villes rappellé incontinent après la mort de Richelieu. *Si l'ame du Cardinal est au Ciel*, repartit cavalierement le Gentilhomme en son patois Gascon que Louis entendoit fort bien ; *par ma foi, Sire, le Diable s'est laissé dévaliser en chemin.*

Richelieu parla souvent à la Duchesse d'Eguillon sa bonne niece. Quand on en vint aux derniers adieux, *il lui défendit expressément, mais en des termes pleins d'amour & de tendresse*, d'accomplir le vœu qu'elle avoit fait depuis plusieurs années, de se retirer dans un couvent : *si vous voulez me déplaire après ma mort*, ajoûta-t-il, *vous n'avez qu'à y penser. Vous êtes plus nécessaire dans le monde. Je vous prie d'avoir soin de l'éducation des jeunes Pontcourlai, vos neveux & les miens. Vous êtes la personne que j'ai le plus aimée*, reprit-il après lui avoir baisé la main. *Je suis bien mal. Retirez-vous, ma niece, je vous en prie. Votre tendresse m'attendrit trop. Epargnez-vous la douleur de me voir mourir.* La Duchesse fondant en larmes obéït, & sort comme hors d'elle-même. Il la fallut saigner au pied, dès qu'elle fut arrivée à la maison. Le Chirurgien, eut dit-on, beaucoup de peine à lui tirer du sang. Les Médecins ayant abandonné le malade, on le mit entre les mains d'un Empirique, dont les remedes parurent le soulager un peu. Des-Noyers court en porter la nouvelle au Louvre, entre dans la chambre du Roi, & crie d'un air gai, *Sire, M. le Cardinal est ressuscité.* Louis, à qui son premier Médecin avoit dit que la chose étoit impossible, ne croit pas autrement le Secrétaire d'Etat, & ne témoigne ni joie, ni tristesse. Peu de temps après, deux personnes vinrent consécutivement donner avis au Roi que son Ministre étoit expiré. *Voilà un grand Politique mort*, dit froidement Sa Majesté à quelques-uns de ses Courtisans.

Armand-Jean du Plessis Cardinal, Duc de Richelieu, Pair, Grand-Maître & Intendant de la Navigation & Commerce de France, Commandeur des Ordres du Roi, Chef du Conseil & principal Ministre d'Etat de Sa Majesté, finit ainsi sa vie le 4. Décembre dans la cinquante-huitiéme année de son âge, » presqu'à la vûe de son Prince, qui ne fut » jamais si content d'aucune chose arrivée sous son régne, *dit l'Auteur » de la Relation que j'ai principalement suivie.* Le Cardinal, *ajoûte-t-il*, » eut beaucoup de bonnes & de mauvaises qualités. Il avoit de l'esprit, » mais du commun. Il aimoit les belles choses, sans les bien connoître,

» &

1642.

» & n'eut jamais le goût fin & délicat pour les productions d'esprit. Sa » jalousie contre ceux qu'il voyoit en réputation fut extrême. Les grands » hommes de quelque profession qu'ils fussent, ont été ses ennemis. Ceux » qui eurent le malheur ou la hardiesse de le choquer, sentirent la ma- » lignité de son humeur vindicative. Les gens qu'il n'a pû faire mourir » passerent du moins une partie de leur vie dans l'éxil, ou languirent » dans les prisons. Il y eut plusieurs conspirations tramées contre lui. » Son Maître y entra lui-même. Par un excès de bonne fortune, il a » triomphé de la vie de ses ennemis, & a laissé le Roi mourant. Enfin, on » l'a vû dans un lit de parade, pleuré de peu de gens, méprisé de plu- » sieurs, & regardé de tous les badauts de Paris, qui accouroient en si » grande foule, que durant un jour entier à peine put-on aborder aux » environs du Palais Cardinal.

Déclaration du Roi contre le Duc d'Orléans

Mémoires de Montrésor. Vie du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 4. Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 3.

Dès le matin du jour précédent, Louis averti par son premier Medecin, qui avoit passé la nuit auprès de Richelieu, que le malade est à l'extrémité, & qu'il mourra dans fort peu de temps, mande le Parlement de Paris. Molé Premier Président & quelques autres Magistrats s'étant rendus au Louvre, » Messieurs, *leur dit le Roi*, je veux que la » Déclaration contre mon Frere, que j'ai mise entre les mains de mon » Procureur Général, soit vérifiée. Il est tant de fois retombé dans la » même faute, que je lui ai toujours pardonnée, que je ne le puis plus » souffrir. J'ai grand sujet de craindre que de si fréquentes rechutes ne » soient une preuve qu'il conserve encore quelque mauvais dessein con- » tre mon Etat. C'est pourquoi j'ai résolu de lui ôter les moyens de » l'éxécuter. Et afin qu'il n'en puisse user mal avec la Reine, & avec » mes enfans après ma mort, je veux lui ôter toute espérance d'avoir » jamais part au gouvernement de mon Royaume. M. le Chancelier vous » dira le reste de mes intentions. « Quelques-uns rapportent que Molé fit des remontrances en faveur du Duc d'Orléans, & qu'il pria Sa Majesté de surseoir une affaire de cette importance. D'autres assurent que le Premier Président garda le silence. Quoi qu'il en soit, la Princesse fille aînée de Gaston, avertie de ce que le Roi son oncle vouloit faire, mit tout en œuvre pour détourner le coup. Ses prieres & les intercessions des personnes qu'elle employa furent inutiles. Richelieu meurt le lendemain. Louis mande encore Molé, & fait semblant d'être affligé d'avoir perdu son Ministre. Puis, comme se souvenant de ce qu'il avoit dit le jour précédent au Magistrat, » Monsieur le Premier Président, » *ajoûta-t-il*, la mort de M. le Cardinal ne doit nullement empêcher, » ni retarder la vérification dont je vous parlai hier. Il y faut procéder » avec d'autant plus de diligence, que dans cette conjoncture, je dois » maintenir toutes choses sur le même pied, & prévenir tous les soup- » çons du moindre changement dans l'administration de mes affaires.

La Déclaration, dit quelqu'un, fut antidatée de deux jours. On ne la dressa qu'après l'arrivée du Roi de S. Germain à Paris, pour rendre visite au Cardinal, c'est-à-dire, après le premier Décembre, jour de la

1642. date. Richelieu la remit entre les mains de Louis, dans une seconde ou troisiéme visite, le 3. du même mois, un peu devant que le bon Chrétien protestât qu'il pardonnoit à ceux qui l'avoient offensé, comme il prioit Dieu de lui pardonner ses péchés. Quel est le mystere de cette antidate! De faire accroire au monde que la Déclaration fut résolue & dressée à S. Germain, avant que le Roi eût parlé à son Ministre, & que le Cardinal ne l'avoit nullement suggérée. Le 9. Décembre, les Gens du Roi présentent la Déclaration aux trois Chambres du Parlement assemblées, sans aucune requisition, & sans dire autre chose, sinon *qu'ils sont porteurs de lettres dont la lecture seule fera connoître l'importance*. Après un récit succinct de ce que Sa Majesté lui a dit, *la Compagnie*, ajoûte le Premier Président, *si clairement informée des ordres du Roi, ne se peut dispenser de s'y soumettre*. On opine du bonnet, & ces paroles sont insérées dans l'Arrêt d'enrégistrement, que les lettres de Sa Majesté ont été *lûes, publiées & régistrées par l'exprès commandement dudit Seigneur Roi, oui & requerant son Procureur Général, pour être éxécutées selon leur forme & teneur*.

L'acte est singulier & curieux. Le voici tout entier dans le style de la » Chancellerie. » Louis par la grace de Dieu Roi de France & de Na» varre, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. Lorsque nous » pensons quelle a été la conduite de notre très-cher & très-aimé Frere » unique, le Duc d'Orléans, envers nous, nous ne sçaurions qu'avec » étonnement nous représenter toutes les entreprises qu'il a faites contre » notre service. Nous pouvons dire avec vérité qu'il n'y a jamais eu Fils » de France qui ait reçu de si grands bienfaits du Roi son frere, & qui » les ait moins reconnus. Notre amour a toujours été si grand pour lui, » que sa méconnoissance ne nous a jamais fait perdre la volonté de lui » bien faire, qui a été telle, que lors même qu'il s'est porté contre notre » service, nous l'avons toujours sollicité de se remettre en son devoir, » & n'avons oublié aucuns moyens pour l'y obliger. Mais tous ces bons » traitemens, qui devoient être autant de liens pour le tenir étroitement » attaché à nous, n'ont pas eu assez de force pour l'empêcher de pren» dre, en divers temps, parti avec nos plus grands ennemis, & de for» tifier leurs mauvais desseins. « Si ce que Louis suppose est véritable, Gaston est certainement le plus ingrat & le plus coupable de tous les hommes. Que le lecteur ait, s'il lui plaît, la bonté de rappeller dans sa mémoire ce qu'il a pû remarquer dans les livres précédens, par rapport aux reproches que le Roi va faire au Duc d'Orléans. Il sera facile pour lors de juger, s'ils sont bien fondés, ou non. Car enfin, il ne seroit pas raisonnable de condamner un Prince sur une piéce dressée avec autant d'artifice que de malignité, par la direction & sous les yeux de son ennemi déclaré. Gaston ne haïssoit point son Frere; mais il ne pouvoit souffrir la domination de Richelieu, qui porta son ambition jusques à le vouloir contraindre à épouser sa niéce, *la personne que le Cardinal avoit le plus aimée*. Ces insignes bienfaits, c'étoient certaines choses accor-

dées par le Ministre, pour amuser l'Héritier présomptif de la Couronne, 1642.
soulevé contre lui. Cette ingratitude, ces fréquentes rechutes, tout cela n'est autre chose que l'aversion insurmontable que le Duc d'Orléans conçut, non par humeur, ni sans raison, contre un des plus grands scélérats qui fut jamais. Continuons.

» La Conspiration de Chalais, faite sous le nom & du consentement » de notre Frere, nous donna l'an 1626. la premiere preuve de sa mau» vaise volonté. Il sollicita notre Cousin le Duc d'Epernon de s'assurer » contre notre service de la Ville & Citadelle de Metz, en quoi nous » usâmes de tant de bonté, que nous voulûmes oublier sa faute, & nous » nous contentâmes de faire punir le crime de Chalais. « Que de venin ! que de malice ! On veut insinuer ici que Gaston a projetté de faire assassiner le Roi son frere, & d'épouser ensuite Anne d'Autriche sa belle-sœur : calomnie diabolique, dont Louis, prévenu par les artifices de son Ministre, conserva le souvenir jusques au dernier soupir de sa vie; il ne voulut jamais s'en désabuser. J'en ai fait voir la fausseté. Il est vrai que le Duc d'Orléans mécontent de ce que le Maréchal d'Ornano son confident, le Duc de Vendôme & le Grand-Prieur de France avoient été mis en prison à l'instigation du Cardinal, & craignant pour lui-même, forma le dessein de se retirer à Metz, & pria le Duc d'Epernon de l'y recevoir. Qu'y a-t-il de si criminel ? S'il y a de la *mauvaise volonté*, c'est contre le Ministre & non contre le Roi.

» Depuis étant obligés de passer par le Piémont, pour secourir nos » Alliés, où la seule vûe de nos armes assura leur repos, *ajoûte-t-on au » nom de Sa Majesté*, nous ne fûmes pas plutôt de retour, que notre » Frere se retira de nous, l'an 1629. sans aucun sujet, auprès du Duc » Charles de Lorraine. Quoique cette action si extraordinaire, en un » temps où toute la France & nos Alliés faisoient connoître leur ressen» timent de l'heureux succès de notre voyage, nous donnât un grand » sujet d'aigreur, nous ne laissâmes pas, dissimulant sa faute, de lui » donner lieu de revenir auprès de nous, en changeant les peines qu'il » méritoit en des graces que nous lui fîmes, en lui augmentant ses apa» nages, & lui donnant le Gouvernement d'Orléans & d'Amboise. Bien » qu'un traitement si favorable l'obligeât à s'unir inséparablement à nos » intérêts, il sortit néanmoins quelques temps après de Paris, se retira » à Orléans, & ensuite en Lorraine l'an 1631. où blessant les loix fon» damentales de notre Etat, il se maria contre notre volonté à la sœur » du Duc Charles. « Comment Gaston alla en Lorraine de concert avec la Reine Marie de Médicis sa mere, aussi mécontente que lui de la domination violente de Richelieu, je l'ai rapporté ci-dessus. On y pourra voir que s'il y eut de l'imprudence & de la legéreté dans la conduite du Duc d'Orléans, il ne formoit aucun *mauvais dessein* contre l'Etat, & qu'il pensoit uniquement à éloigner de la Cour un Ministre arrogant & vindicatif, qui ne méditoit rien moins, que de faire déclarer l'Héritier présomptif de la Couronne incapable d'y succéder, en cas que le

Ci-dessus L. XXVII. XXX. XXXI.

1642. Roi mourût sans enfans. Et quel étoit le but de toutes les intrigues & de tous les artifices du Cardinal ? De réduire enfin Gaston intimidé à prendre le parti d'épouser la Combalet. Justement irrité du mauvais traitement fait à la Reine sa mere, le Duc d'Orléans se retire dans son apanage, va une seconde fois en Lorraine, y épouse la Princesse Marguerite sœur du Duc Charles : cela est vrai. Que par cette alliance il blessa les *loix fondamentales* du Royaume, Richelieu & tous ses habiles Docteurs ne l'ont jamais pû prouver. Suivons la Déclaration.

» Ce mariage étant fait, notre Frere se retira à Bruxelles l'an 1632. » & se mit en la puissance de nos ennemis, qui le porterent à entrer » en armes dans notre Royaume, pour se joindre dans le Languedoc » à la faction qu'il avoit formée avec le Duc de Montmorenci. Cette fac- » tion n'ayant pas été plutôt formée, que dissipée par nos armes, nous » le reçûmes pour une troisiéme fois en notre grace. Nous croyions que » notre Frere, comblé de tant de témoignages de notre bonne volonté, » prendroit enfin la résolution de demeurer dans son devoir. Mais nous » n'eûmes pas plutôt quitté le Languedoc pour venir à Paris, qu'il sor- » tit pour la troisiéme fois de notre Etat, & s'allia de nouveau avec le » Roi d'Espagne, & prit son parti contre nous. En quoi sa mauvaise vo- » lonté parut d'autant plus grande, qu'il n'avoit reçu & recherché notre » grace à Beziers, que pour en abuser plus aisément, en se délivrant des » obstacles, qui sans cela lui eussent été inévitables, au passage qu'il avoit » résolu de faire en Flandres. Cette mauvaise conduite n'empêcha pas, » qu'étant lassé du mauvais traitement qu'il recevoit des Espagnols, il » ne prît la résolution de se mettre en liberté, & que revenant près » de nous avec intention de reconnoître sa faute, nous ne la lui par- » donnassions volontiers pour une quatriéme fois. « La guerre n'étoit pas déclarée entre les deux Couronnes, lorsque le Duc d'Orléans alla dans les Pays-Bas Espagnols auprès de la Reine sa mere. Il ne se mit donc point entre les mains des ennemis de la France ; il se réfugia dans les Etats d'un Roi son beau-frere. Quelle autre retraite pouvoit-il choisir ? Louis contraignit à force ouverte le Duc Charles à faire sortir Gaston de chez lui. Pour ce qui est de la liaison avec le Duc de Montmorenci, & du voyage en Languedoc, si la chose n'est pas tout-à-fait excusable, elle n'est point si criminelle. A quelle extrémité la violente persécution du Cardinal ne réduisoit-elle point l'Héritier présomptif de la Couronne ? Louis veut-il prendre sur lui-même tout ce que son Ministre a fait, souvent à son insçû ! Bien loin de se plaindre si amérement du Duc d'Orléans, il doit se reprocher que jamais Roi de France n'a tant tourmenté un Frere unique. Sa Majesté ne devoit pas se récrier si fort contre la seconde retraite de Gaston à Bruxelles. Il y alla honteux & chagrin de ce que Bullion l'avoit trompé par de fausses espérances, & par des paroles générales & ambiguës en faveur du Duc de Montmorenci, dont Son Altesse Royale demandoit la grace dans sa négociation avec le Roi. Il est vrai qu'elle signa un traité avec le Roi d'Espagne. Mais Louis &

Ci-dessus L. XXXI. XXXII. XXXV.

son Ministre sçavoient fort bien qu'il y eut plus de dissimulation que de réalité dans cette démarche. Sollicité par les émissaires de Richelieu, Gaston négocioit en même temps sa réconciliation avec le Roi. 1642.

» Peu après, notre Frere étant en France, *dit encore Sa Majesté*, la » connoissance que nous eûmes que ses actions n'étoient pas telles que » nous pouvions desirer, & qu'il suivoit les mauvais conseils du Duc de » Puylaurens, nous fûmes contraints, pour prévenir un plus grand mal, » de faire arrêter ledit Duc; & pour obliger davantage notre Frere à » s'unir étroitement avec nous, & à nous rendre l'honneur & le service » qu'il nous doit, nous lui fîmes ensuite tous les bons traitemens qu'il » pouvoit espérer de notre affection, jusques à l'honorer du comman- » dement de la plus florissante & plus nombreuse armée qui se soit vûe » de long-temps en ce Royaume. Au lieu de porter nos forces aussi puis- » samment qu'il le pouvoit contre les armes de nos ennemis, qui avoient » surpris quelques Places sur notre frontiere de Picardie, les persuasions » du Comte de Soissons & du Duc de la Valette eurent tant de pouvoir » sur lui, qu'ils projetterent ensemble de s'en servir contre nous-même. » Mais ayant été détourné de ce pernicieux dessein par la connois- » sance qu'ils eurent qu'ils n'y pouvoient jamais disposer les gens de » guerre, le Comte de Soissons se retira à Sedan, & notre Frere à Blois » l'an 1636. en intention de passer en Guienne. Nous le suivîmes jus- » ques à Orléans, où nous ayant fait entendre le déplaisir qu'il avoit » d'avoir consenti à de si mauvais desseins, il obtint de nous un cin- » quiéme pardon pour cette faute, avec la même facilité qu'il l'avoit » eu pour toutes les autres. « Le Duc d'Orléans sortit de la Cour chagrin de l'emprisonnement de son favori que Richelieu avoit honteusement trompé en lui donnant une de ses proches parentes en mariage, & mécontent de ce que le Cardinal prétendoit obliger Son Altesse Royale de demander elle-même la dissolution de son mariage avec la Princesse Marguerite. On ne trouve rien qui donne à penser que Gaston & le Comte de Soissons ayent tenté de se servir de l'armée contre le Roi même. Ils projetterent seulement de se défaire de Richelieu. Voilà le grand & unique crime des deux Princes, à qui le Cardinal eut l'audace de vouloir marier la Combalet. Il est vrai qu'ils se retirerent, l'un à Blois, & l'autre à Sedan. Mais Richelieu n'employa-t-il point ses artifices ordinaires, pour les effrayer, & pour les porter à prendre une résolution qui acheveroit de les perdre dans l'esprit du Roi? Gaston, je l'avoue, sollicita le Duc d'Epernon de le recevoir dans la Guienne. Il falloit bien que ce Prince, obsédé & menacé de tous côtés, cherchât un azyle contr'un ennemi qui l'environnoit d'espions malins, & qui le tenoit comme prisonnier dans son propre Palais.

Ci-dessus Livres XXXVII. XL. XLI.

» Ensuite de cette derniere grace, *continue-t-on*, comme les actions de » notre Frere pendant quelques années nous donnerent sujet de croire, » qu'il étoit bien éloigné de prêter encore l'oreille à des conseils sembla- » bles à ceux qu'il avoit écoutés par le passé, nous fûmes bien-aises de

1642. » lui donner, comme nous fîmes en plusieurs occasions, tous les effets qu'il » pouvoit attendre de notre bonté. La croyance que nous avions de la » bonne disposition de son esprit nous avoit fait desirer qu'il fît avec » nous, dans cette derniere campagne, le voyage de Roussillon. Mais, « quelque parole qu'il nous eût donnée, il différa de l'éxécuter, en pro» posant des excuses qui nous faisoient bien juger qu'il avoit quelque » mauvais dessein. Lorsque nous étions en peine de le découvrir, Dieu » nous fit la grace de nous donner connoissance de cette détestable con» juration, qui avoit formé un parti dans notre Etat, & fait faire un » traité avec l'Espagne. Il est vrai que nous fûmes grandement surpris, » de voir que notredit Frere le Duc d'Orléans, de qui nous devions » espérer toute sorte d'assistance pour soutenir la prospérité de nos ar» mes, eût entrepris de fortifier nos ennemis, & de se mettre à la tête » de leurs forces, pendant que nous étions occupés à un grand siege. » Nous fûmes fort sensiblement touchés de voir que ni nos bienfaits sans » nombre, ni les graces que nous lui avions diverses fois accordées avec » tant de bonté, ni l'amour de sa Patrie, ni la gloire d'une Couronne » à laquelle il a tant de part par sa naissance, ne l'avoient pû retenir en » son devoir, & qu'il aimoit mieux, en violant tous ces saints respects, » suivre une injuste passion de relever la grandeur de nos ennemis sur » la ruïne de la nôtre. Néanmoins le ressentiment que nous devions » avoir de tant d'offenses, ne nous a pas empêché, aussitôt que notredit » Frere nous eut reconnu & confessé sa faute, & promis d'éloigner à l'ave» nir toute sorte de mauvais esprits d'auprès de lui, & nommément tous » ceux que nous desirerons, de faire tout ce qui nous a été possible » pour le retirer du danger auquel il s'étoit précipité. Nous nous sommes » contentés de faire punir deux des principaux auteurs du crime, & avons » consenti encore d'oublier sa mauvaise conduite.

Imputer à de Thou d'avoir été un *des principaux auteurs* de la conspiration, c'est une noire calomnie. Il n'eut aucune part au traité avec l'Espagne. On lui en cacha & le projet & la conclusion. Il le désapprouva, quand on lui découvrit le secret. Il s'efforça d'en détourner l'éxécution. Ses Juges le condamnerent seulement, parce qu'il ne l'avoit pas révélé. Est-ce ainsi que Richelieu, si dévot à l'Extrême-Onction, pardonnoit à un ennemi qui ne lui pouvoit plus nuire? Non content de l'avoir fait mourir par la main du bourreau, il flétrit encore plus sa mémoire dans une Déclaration du Roi qu'il a dictée, que des Magistrats intéressés, ou trop sévéres, ne l'ont flétrie dans un Arrêt qui condamne à la mort un Gentilhomme aussi sincérement religieux sur l'échaffaut, que le Cardinal fut hypocrite & impie en recevant ses derniers Sacremens. Ce que j'ai raconté dans les deux livres précédens doit être si présent à l'esprit de ceux qui acheveront de lire cet ouvrage, qu'il seroit inutile de les en faire souvenir. Je me contente de remarquer, que le *dessein* de la liaison de Gaston avec le Duc de Bouillon & Cinq-Mars ne fut ni si *mauvais*, ni si *détestable*. Son Altesse Royale préten-

doit uniquement d'empêcher que Richelieu maître des forces de terre & de mer, des ports, des meilleures Places, des arsenaux de France, étroitement lié avec les trois seuls Princes du Sang qui s'étoient dévoués à lui, & prêt à s'assurer des Enfans de Louis, de la Reine son épouse, & de son Frere unique, dès que le Roi languissant depuis long-temps auroit les yeux fermés, ne se fît Régent du Royaume durant la minorité prochaine, & qu'il ne régnât plus tyranniquement que jamais, sous le nom d'un Roi âgé de quatre ans. Ne falloit-il pas chercher un azyle à la famille Royale, en cas que le Cardinal entreprît d'éxécuter son dessein criminel, médité depuis long-temps? Sedan parut plus propre & plus commode qu'aucun autre endroit. S'y pouvoit-on défendre contre Richelieu & les gens de son parti, sans le secours du Roi d'Espagne, frere de la Reine, oncle & beau-frere des trois plus proches héritiers de la Couronne? A quelle autre Puissance pouvoit-on naturellement recourir, dans une pareille extrémité? Quant aux conditions stipulées de la part de Philippe dans le traité, on sçait que ces choses ne s'éxécutent point à la lettre. Chacun cherche son avantage. Mais on revient à composition après l'éxécution du projet. Il étoit question de se précautionner contre les entreprises du Cardinal. Si elles eussent été déconcertées par le secours du Roi d'Espagne, on auroit trouvé moyen de s'accommoder avec lui, sans causer un trop grand préjudice à la France. Tout ce que Philippe auroit pû obtenir, c'étoit la fin d'une guerre également ruineuse aux deux Couronnes, & la restitution de quelques Places. N'étoit-il pas plus avantageux de les rendre, que de laisser le Royau-à la discrétion d'un Régent ambitieux, sanguinaire, & odieux à tous les gens de bien? Il est si vrai que Gaston, le Duc de Bouillon, & le Grand-Ecuyer redressé par les bons avis de son ami de Thou, n'avoient pas d'autre vûe, qu'ils ne pensent plus au traité conclu par Fontrailles, dès qu'ils ont sujet d'espérer que le Roi survivra au Cardinal, ou que celui-ci sera du moins éloigné des affaires: sécurité qui les perdit. Je reviens à la suite de la Déclaration. 1642.

» Mais comme la nature nous a donné ces bons mouvemens, *conclut* » *Louis*, & que nous les avons pris pour faire sentir à notre Frere un si » avantageux traitement; aussi nous avons estimé que cette grace si fa- » vorable devoit être réglée par la considération du bien de notre Cou- » ronne, & par l'intérêt de nos Enfans. Ces motifs nous ont fait juger, » qu'il étoit à propos de retrancher à notredit Frere les moyens qui le » pourroient porter à l'avenir à troubler le repos de notre Etat, sup- » primant ses compagnies de gens-d'armes & de chevaux-légers, & le » privant présentement du gouvernement d'Auvergne dont nous l'avions » gratifié, & pour l'avenir de toute sorte d'administration en cet Etat, » & nommément de la Régence, pendant la minorité de nos Enfans, » en cas que Dieu nous appelle à lui, avant qu'ils soient en âge de » majorité. Ce que nous avons d'autant plus de raison de faire, qu'il » est comme impossible de ne craindre pas une continuation de mauvai-

1642. » ses intentions en une personne qui au milieu de nos prospérités, & au » fort de notre puissance, dans un temps où tous nos sujets conspirent » avec un même esprit à seconder nos justes desseins, a sollicité le Roi » d'Espagne de lui fournir des forces & de l'argent, pour nous faire la » guerre, avec cette condition que l'on n'entendroit point à un traité » de paix, qu'en remettant entre les mains de nos ennemis toutes les » Places que nous avons conquises sur eux, ou achetées des Princes » nos alliés. Et en effet, si le dangereux état auquel une grande maladie » nous avoit réduit cette campagne ne l'a point touché, & qu'au con» traire nous ayions eu connoissance par la déposition des complices » de sa conspiration, qu'il s'assuroit du côté de l'Espagne, avec ce des» sein que s'il venoit faute de nous, il se trouvât, outre le parti qu'il » pouvoit avoir dans notre Etat, appuyé d'un traité qu'il avoit fait avec » les étrangers; il faudroit que nous fussions insensibles au bien de notre » Royaume, qui nous est plus cher que notre propre vie, pour n'ap» préhender & ne prévoir pas, que si notredit Frere avoit un jour la » puissance de la Régence dans la foiblesse & le bas âge d'un Roi, il » pourroit se porter à exciter des troubles & des divisions, qui cau» seroient plus de ruïne à notre Etat, que nous ne lui avons acquis de » grandeur par nos travaux.

» A ces causes, sçavoir faisons que de notre propre mouvement, gra» ce spéciale, pleine puissance & autorité Royale, nous avons oublié, » remis & pardonné à notredit Frere le Duc d'Orléans, la faute par lui » commise, d'avoir formé un parti dans notre Etat, & fait un traité » avec le Roi d'Espagne; & lui permettons de joüir de ses pensions & » de son apanage, auquel il pourra demeurer librement; mais sans pou» voir venir à notre Cour, si premierement il n'en a obtenu de nous » la permission en bonne & dûe forme. Et néanmoins nous avons dé» claré & déclarons de notre même autorité Royale, que nous avons sup» primé & supprimons ses compagnies de gens-d'armes & de chevaux» légers, & l'avons privé & le privons de son gouvernement d'Auver» gne, & ordonné & ordonnons, qu'il ne pourra jamais à l'avenir avoir » aucune administration en ce Royaume, ni être Régent pendant la mi» norité de nos Enfans, & l'en avons dès-à-présent déclaré & déclarons » incapable pour les considérations & raisons ci-dessus. Si donnons en » mandement à nos amés & féaux les Gens tenans notre Cour de Par» lement à Paris, & autres Cours de Parlement, que ces présentes let» tres de Déclaration ils ayent à faire lire, publier & régistrer, sur la » présentation qui en sera faite par notre Procureur Général seulement, » nonobstant toutes les Lettres, Edits, Ordonnances, Réglemens, Arrêts, » & autres choses à ce contraires, Car tel est notre plaisir. En témoigna» ge de quoi nous avons fait mettre le scel à cesdites présentes. Donné » à S, Germain le premier jour de Décembre l'an de grace 1642. Louis.« Il y a ici une formalité extraordinaire : on ne nous dit pas pourquoi. Les patentes n'ont point la date du jour, mais seulement celle du mois,

parce

parce qu'un seul jour, dit-on, *est trop peu pour délibérer*. Quel dut être le juste dépit de Gaston, quand il se vit flétri de la sorte, & dépouillé des droits légitimes que sa naissance lui donnoit! Son Altesse Royale ne s'en dut prendre qu'à elle-même. En ne sortant pas du Royaume au plutôt, Gaston causa la mort à ses amis, ou les obligea de racheter leur vie par la cession de leur bien, & se mit dans la nécessité de subir la loi que Richelieu lui imposa. Le Cardinal mourut bientôt après, & la santé du Roi étoit désespérée. On eût incessamment sollicité le Duc d'Orléans de revenir en France. Car enfin, il importoit trop à la tranquillité publique de ne le laisser pas entre les mains des étrangers ou des ennemis, qui lui auroient fourni de quoi faire valoir ses justes prétentions. Toute la ressource du pauvre Prince, c'étoit l'espérance que Louis révoqueroit la Déclaration, afin de ne laisser à son Frere aucun prétexte de brouiller durant une minorité, ou du moins qu'elle seroit cassée après la mort du Roi.

Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat.

Vie du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 4.

Mémoires de Montrésor & de la Rochefoucaut.

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. 8. Chap. 14.

Nani Historia Veneta. Lib. 12. 1642.

Mercurio di Vittorio Siri. T. 2. Lib. 3.

L'Historien de la République de Venise avance, je ne sçai pas sur quel fondement, que Mazarin, voyant Richelieu menacé d'une disgrace prochaine en Languedoc, projetta de se retirer en Italie, & qu'il demanda d'y être envoyé pour négocier l'accommodement du Duc de Parme avec le Pape. Mais un ancien domestique du Cardinal Antoine Barberin fut suspect à Farnese. Mazarin demeura donc en France; & Richelieu, devenu autant & plus puissant que jamais, & l'avance & le recommande en mourant au Roi. Qu'incertain de la résolution que Louis prendroit après la mort de son Ministre, Mazarin ait eu la pensée d'aller à Rome, je n'en disconviens pas. Il le dit lui-même dans une lettre à Frédéric-Henri Prince d'Orange. Mais je ne trouve point ailleurs, qu'il l'ait eue dès qu'il vit la fortune de Richelieu assez ébranlée Quoi qu'il en soit, ce que le Procurateur Nani ajoûte est absolument faux; qu'à la sollicitation de la Reine son épouse, Louis pensa quelque temps à n'employer aucune des créatures de Richelieu, contre la mémoire duquel & la ville & la Cour se déchaînoient presqu'également. Que le Roi paroissoit bienaise d'être délivré d'un Ministre importun, & de gouverner désormais par lui-même. Que le monde s'apperçevant que Sa Majesté ne demeureroit pas long-temps dans cette disposition, & qu'elle ne se pouvoit passer d'un premier Ministre, il y eut de grandes intrigues à la Cour. Que les uns tâchoient d'obtenir par eux-mêmes la place vacante, & les autres d'y porter quelqu'un de leurs parens, ou de leurs amis. Souvent les Auteurs supposent les choses comme ils s'imaginent qu'elles ont dû arriver. Il n'y eut rien de tout cela. Voici un Mémoire que Des-Noyers envoya le 8. Décembre au Maréchal de Guébriant. *Son Eminence mourut le Jeudi 4. du mois, à midi. Incontinent après Mrs. de Chavigni & Des-Noyers allerent porter au Roi cette triste nouvelle. Il la reçut en bon maître. Sa Majesté mande ensuite M. le Cardinal Mazarin, M. le Chancelier & M. le Surintendant. Le Roi leur déclara qu'il avoit reconnu tant de passion pour son service en la personne de M. le Cardinal Mazarin, qu'il*

1642. *l'appelloit dans son Conseil. Qu'il vouloit que Mrs. de Chavigni & Des-Noyers fussent toujours auprès de Sa Majesté, & la suivissent par-tout. Qu'il auroit en eux la même confiance que Son Eminence, & les obligea en termes très-honorables à lui continuer leurs services, comme il fit envers M. le Chancelier & M. le Surintendant. Et parce que les affaires de Sa Majesté les obligent à être ordinairement dans Paris, lorsqu'il surviendra quelque chose d'extraordinaire, ils se rendront à S. Germain, où Sa Majesté continue sa demeure, pour y recevoir les commandemens du Roi. Qu'au reste, il n'y aura aucun changement dans la conduite de ses affaires. Qu'il fera voir, par la protection de ceux qui ont appartenu à Son Eminence, combien il l'a toujours estimée & aimée.* Louis s'imaginoit que la bonne & fine politique demandoit qu'il en usât ainsi d'abord.

Dès le lendemain de la mort de son Ministre, le Roi écrivit aux Parlemens, aux Gouverneurs des Provinces, & à ses Ambassadeurs dans les Pays étrangers, pour leur déclarer le choix qu'il avoit fait de Mazarin, & son intention de maintenir tout ce que Richelieu avoit établi. Telle fut la lettre au Parlement de Paris. »Nos amés & féaux, Dieu ayant » voulu retirer à lui notre très-cher & très-aimé Cousin le Cardinal Duc » de Richelieu, lorsqu'après une longue maladie nous avions plutôt lieu » d'espérer sa guérison, cette lettre est pour vous en donner avis, avec » un très-sensible regret d'une perte si considérable, & pour vous dire » qu'ayant depuis tant d'années reçu des effets si avantageux des con- » seils & services de notredit Cousin, nous sommes résolus de conser- » ver & entretenir tous les établissemens que nous avons ordonnés du- » rant son ministére, & de suivre tous les projets que nous avons arrê- » tés avec lui, pour les affaires du dehors & du dedans de notre Royau- » me; ensorte qu'il n'y aura aucun changement, & que continuant dans » nos Conseils les mêmes personnes qui nous y servent si dignement, » nous avons voulu y appeller notre très-cher Cousin le Cardinal Ma- » zarin, de qui nous avons éprouvé la capacité & l'affection à notre ser- » vice dans les divers emplois que nous lui avons donnés, & qui nous » a rendu des services si fideles & si considérables, que nous n'en sommes » pas moins assurés que s'il étoit né notre sujet. A ces causes nous vous » mandons & ordonnons, que dans le rencontre des affaires qui pourront » s'offrir vous ayiez à vous conformer entierement à ce qui est en cela de » nos intentions, & empêcher que sur cet accident il n'arrive aucune alté- » ration aux choses qui regarderont notre service & la tranquillité pu- » blique; mais qu'elles soient toutes maintenues au bon état qu'elles se » trouvent, selon que nous l'attendons de votre fidélité & affection. Si » n'y faites faute. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 5. Décem- » bre l'an 1742. Louis.

Le jour suivant, le Roi écrivit la même chose à ses Ambassadeurs dans les Pays étrangers. Nous le voyons par les dates des lettres envoyées au Marquis de Fontenai-Mareuil Ambassadeur de France à Rome, & à Des-Hameaux qui avoit le même caractere à Venise. Il est surprenant

que l'Historien de la République n'en ait pas eu connoissance. La date lui auroit appris que Louis n'hésita pas long-temps sur le choix d'un Ministre, & qu'il n'y eut point tant de brigues à la Cour de France, quand il fut question de donner un successeur à Richelieu. » Monsieur » le Marquis de Fontenai, *dit le Roi à cet Ambassadeur*, chacun sça- » chant les grands & signalés services que mon Cousin le Cardinal de » Richelieu m'a rendus, & de combien d'avantageux succès il a plu à » Dieu de bénir les conseils qu'il m'a donnés, personne ne peut douter » que je ne ressente apparemment autant que je dois la perte d'un si bon » & si fidele Ministre. Aussi veux-je que tout le monde connoisse quel » est mon déplaisir, & combien sa mémoire m'est chere, par les témoi- » gnages que j'en veux rendre en toutes les occasions. Mais la connois- » sance que j'ai que les sentimens que je dois avoir pour le gouverne- » ment de mon Etat, & le bien de mes affaires, doivent marcher devant » les autres, m'oblige à en prendre plus de soin que jamais, & à m'y » appliquer de telle sorte, que je puisse maintenir les grands avantages » que j'ai à présent, jusques à ce qu'il ait plu à Dieu me donner la paix, » qui a toujours été le seul & unique but de toutes mes entreprises, & » pour l'accomplissement de laquelle je n'épargnerai pas même ma pro- » pre vie. Pour cet effet, j'ai pris la résolution de continuer les mêmes » personnes dans mes Conseils, qui m'y ont servi dans l'administration » de mondit Cousin le Cardinal de Richelieu, & d'y appeller mon Cou- » sin le Cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affec- » tion, de sa fidélité, & de sa capacité dans les diverses occasions où » je l'ai employé, & dans lesquelles il m'a rendu des services très-con- » sidérables, que je n'en suis pas moins assuré que s'il étoit né mon su- » jet. Ma principale pensée sera toujours de maintenir la bonne corres- » pondance qui a été jusques ici entre moi & mes alliés, & d'user de » la même vigueur & fermeté dans mes affaires que j'ai gardées, au- » tant que la justice & la raison me le pourront permettre, & de con- » tinuer la guerre avec la même application & les mêmes efforts que » j'ai faits depuis que mes ennemis m'ont contraint de m'y porter, jus- » ques à ce que Dieu leur ayant touché le cœur, je puisse contribuer avec » tous mes alliés à l'établissement du repos général de la Chrétienté, » mais ensorte qu'il soit fait si solidement, que rien ne le puisse troubler » à l'avenir. Vous donnerez part de tout ce que dessus à notre Très- » Saint Pere le Pape, & à tous ceux que vous estimerez à propos par » delà, afin que l'on puisse juger que les affaires de ce Royaume suivront » le même train qu'elles ont pris il y a long-temps, & qu'il ne man- » quera rien à la conduite que l'on continuera d'y tenir, pour donner » lieu d'espérer quelles succéderont toujours heureusement. 1642.

Pourquoi Louis s'expliquoit de la sorte, il n'est pas difficile de le juger. Le Pape se vouloit faire médiateur de la paix entre la Maison d'Autriche & la Couronne de France; mais de telle maniere que celle-ci consentît à un traité particulier, où la Suede & les Provinces-Unies ne fus-

1642. ſent pas compriſes. Richelieu en rejetta toujours la propoſition avec une extrême hauteur. On ſe pouvoit flater à Rome, que Louis en danger de laiſſer un Fils mineur ſe relâcheroit après la mort du Cardinal. C'eſt afin de prévenir de nouvelles inſtances de la part d'Urbain, & de peur de donner la moindre défiance à ſes alliés, que Sa Majeſté ordonne de déclarer poſitivement ſes intentions au Pape & à ſes neveux. Des-Hameaux eut ordre de témoigner la même choſe au Sénat de Veniſe, & à tous les Miniſtres des Princes d'Italie, alors fort intrigués à cauſe de la guerre allumée entre les Barberins & le Duc de Parme. Louis étoit bien-aiſe d'aſſurer la République & les Souverains ligués avec elle pour la conſervation du repos de leur Pays, qu'il perſiſtoit dans la réſolution d'y contribuer, & de vivre en bonne intelligence avec ſes alliés d'Italie. Le nouveau Miniſtre travailloit de ſon côté à diſſiper les ombrages que la mort de Richelieu pouvoit donner aux Etats-Généraux des Provinces-Unies & aux Régens du Royaume de Suede. Voici une lettre de Mazarin à Frédéric-Henri Prince d'Orange. » Si j'ai différé juſques ici à ren» dre graces à Votre Alteſſe du ſouvenir qu'il lui a plu avoir de moi, » & des aſſurances que M. d'Eſtrade m'a données de votre affection en » mon endroit, l'affliction extrême que j'ai eue, & que j'ai encore, de » l'accident qui eſt arrivé en la perſonne de M. le Cardinal Duc, en eſt » la ſeule cauſe. Comme elle m'étoit infiniment chere pour toutes ſortes » de raiſons, ſa perte m'a été ſi ſenſible, que je n'ai pas été capable d'au» cune conſolation, ni même de penſer à autre choſe qu'au ſujet de ma » douleur. Je faiſois état après un tel malheur, de me retirer à Rome, » pour eſſayer de ſervir le Roi, ainſi qu'il m'y a obligé. Mais Sa Ma» jeſté ne l'ayant pas deſiré, & m'ayant fait l'honneur de me comman» der de demeurer auprès d'elle, pour l'aſſiſter dans ſes Conſeils, & pren» dre la conduite de ſes affaires les plus importantes, j'ai cru que je ne » pouvois moins faire, après toutes les graces que j'ai reçues de ſa bonté, » que de me ſoumettre à ſes volontés, & de tâcher, par toutes ſortes » de devoirs & de ſervices, de correſpondre à la bonne opinion qu'elle » a conçue de mon affection & de ma fidélité, & à me rendre digne de » ſon choix. Je ſupplie Votre Alteſſe de croire, qu'un de mes principaux » ſoins dans ce glorieux emploi ſera de rechercher les moyens de main» tenir une bonne union & correſpondance entre Sa Majeſté & Votre Al» teſſe, & de vous faire connoître par effet, que de tous ceux qui ho» norent votre perſonne & votre mérite, il n'y en a point qui ſoit plus » ſincerement que moi votre très-humble ſerviteur.

La douleur que Louis & ſon nouveau Miniſtre témoignent de la mort de Richelieu eſt à peu près de la même ſincérité des deux côtés. Mazarin y gagnoit trop, pour n'être pas bientôt conſolé de la perte qu'il fait ſemblant de déplorer. Tout le monde crut que ſon Maître en étoit réellement bien-aiſe. *J'arrivai à la Cour*, dit le Duc de la Rochefoucaut en commençant ſes Mémoires, *que je trouvai auſſi ſoumiſe aux volontés du Cardinal de Richelieu après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa*

vie. Ses parens & ses créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurés ; & par un effet de sa bonne fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi, qui le haïssoit & qui souhaitoit sa perte, fut contraint non seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autoriser la disposition que le Cardinal de Richelieu faisoit par son testament des principales charges & des plus importantes Places de son Royaume. Il choisit encore le Cardinal Mazarin, pour lui succéder au gouvernement des affaires ; & Richelieu fut ainsi assuré de régner bien plus absolument après sa mort, que le Roi son maître n'avoit pû faire depuis trente-trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. 1642.

Prétendre connoître & expliquer mieux la situation de la Cour de France au commencement de l'an 1643. que deux Seigneurs témoins oculaires de ce qui s'y passoit, & fort intrigués pour leur propre fortune, ou pour l'avancement de leurs amis, ce seroit une vanité ridicule & insupportable. Je parle du Duc de la Rochefoucaut & du Marquis de la Chastre, dont nous avons les Mémoires. Je me contenterai d'en transcrire quelques endroits importans. Celui-ci prend les choses d'un peu plus haut, & entre dans un plus grand détail. Voici son récit. Après la mort du Cardinal de Richelieu, toute la France s'attendoit à voir un changement entier dans les affaires. Comme ce Ministre ne subsistoit que par la terreur, on crut que cette raison étant finie avec lui, la haine de Sa Majesté éclateroit contre tout ce qui restoit de la famille & de la cabale du Cardinal. Mais ces espérances, dont plusieurs personnes se flatoient, ne durerent pas long-temps. On vit avec étonnement sa maison maintenue dans ses dignités, & ses dernieres volontés entierement suivies, hormis en un seul point : c'étoit l'échange des charges de Surintendant de la Navigation, & de Général des galeres. La premiere fut donnée au Duc de Brezé, & l'autre au petit de Pontcourlai Duc de Richelieu ; quoique le Cardinal mourant eût demandé le contraire, & destiné la charge de l'un à l'autre. Cette affaire causa de grandes querelles entre la Duchesse d'Eguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contr'elle tout ce que la rage lui suggéra. L'ancienne familiarité de celui-ci avec le Roi lui apporta cet avantage sans le secours de personne. Quoique cette disposition des plus belles charges & des plus beaux gouvernemens semblât bizarre, & que celui de Bretagne donné au Maréchal de la Meilleraïe parût une chose fort extraordinaire, on fut beaucoup plus surpris de voir le Cardinal Mazarin, Chavigni & Des-Noyers, seuls dans le Conseil étroit du Roi. Je dis *seuls :* car enfin, quoiqu'en apparence Séguier Chancelier, Bouthillier Surintendant des Finances, & les deux autres Secrétaires d'Etat, Brienne & la Vrilliere, fussent présens à toutes les délibérations, il est certain que le secret étoit pour les trois premiers. Outre le grand Conseil, où ils se trouvoient tous six, une ou deux fois la semaine, Mazarin, Chavigni & Des-Noyers, qui demeuroient assidument à S. Germain, en tenoient tous les jours un pour le moins avec le Roi. Là se déterminoient les plus grandes affaires.

1643. Conduite des nouveaux Ministres de Louis XIII. *Mémoires de la Chastre. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 3. Lib. 1.*

Se voyant appellés au Ministére dès que leur Protecteur fut mort, ils

1643. jugerent que le seul moyen d'y subsister, c'étoit d'être unis ensemble & & de travailler de concert en tout ce qui se présenteroit. Mais quelque résolution qu'ils en eussent prise, leurs premieres actions & la différence de leur conduite firent connoître aussi-tôt leur division secrete. Mazarin & Chavigni, liés de tout temps l'un avec l'autre, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Celui-ci, convaincu de l'aversion du Roi pour sa personne, crut que pour se maintenir il devoit attacher inséparablement ses intérêts à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les affaires auroit besoin de lui, pour en être instruit. Telle fut leur méthode pour s'insinuer dans l'esprit du Roi. Ils témoignoient un désintéressement général au regard de toutes choses, & affectoient même de dire, l'un que sa plus grande passion c'étoit de se retirer en Italie; & l'autre, qu'il ne pensoit qu'à se délivrer de l'embarras de la Cour, & à vivre avec plus de repos & moins de traverses. Après ce premier fondement, ils songent à s'acquerir des gens qui prônent leurs actions auprès du Roi, & qui essayent de lui persuader que la dépense extraordinaire que fait Mazarin est un effet de son humeur; que le Cardinal ne se soucie pas d'amasser de l'argent; que remplissant la place de premier Ministre, il croit ne pouvoir se dispenser de vivre avec plus de splendeur & de magnificence. Pour cet effet, on fait revenir le Commandeur de Souvré à la Cour. Elevé auprès de Louis, dont son pere fut Gouverneur, il connoissoit parfaitement l'humeur du Roi. Quoique Richelieu craignant l'esprit du Commandeur l'eût éloigné de la Cour depuis le siege de la Rochelle, il leur parut fort capable de les servir utilement. Souvré, qui n'a pas oublié le biais de s'insinuer dans l'esprit de Louis, rentre en peu de jours dans une assez grande familiarité avec le Roi, pour se rendre nécessaire à ceux qui l'employent. Outre ce premier émissaire, leur maniere de vivre libre & magnifique, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes distinguées par leur naissance ou par leur rang, & de penser à la délivrance des prisonniers, & au rappel des exilés, leur acquirent pour amis, ou du moins pour complaisans & pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour, entr'autres le Maréchal de Schomberg, les Ducs de Lesdiguieres & de la Rochefoucaut & le Marquis de Mortemar. Pour ce qui est du Marquis de Liancour, sa liaison avec Mazarin & Chavigni parut moins étrange. Il avoit été de tout temps ami intime de celui-ci, & fort dépendant du feu Cardinal.

Le petit M. Des-Noyers avoit le même but que les deux autres, de se rendre agréable à son maître. Mais sa méthode étoit toute contraire. Au lieu que Mazarin & Chavigni affectoient la splendeur & l'éclat, il continuoit dans une vie basse & obscure. Tandis que ses collegues, ou plutôt ses rivaux, recevoient les compagnies, & passoient une partie du jour & les soirées entieres à jouer & à se divertir, Des-Noyers s'enfonçoit plus que jamais dans le travail. Hors les heures qu'il employoit à prier Dieu, & à demeurer auprès du Roi, il écrivoit continuellement dans

son cabinet. La charge de Secrétaire d'Etat pour la guerre lui donnoit, plus qu'aux autres, des sujets d'entretien capables de plaire au Prince. Les grandes négociations fatiguoient Louis. Le tracas & la discussion des troupes sembloient être ses seules affaires; tant il prenoit plaisir à retrancher quelque chose aux Officiers, & à parler du détail de tous les emplois militaires, dans la distribution desquels il lui sembloit que paroissoit principalement son pouvoir. La dévotion dont Des-Noyers faisoit profession lui donnoit encore une familiarité avec le Roi, que les autres n'avoient pas. Il étoit de toutes les prieres de Louis, & se trouvoit fort souvent dans l'oratoire de Sa Majesté. Après l'avoir aidée à dire son office, il avoit de longues conférences avec elle. Il n'accepta le don que le Roi lui voulut faire de cent ou deux cent mille écus, qu'à condition de l'employer aux bâtimens du Louvre : preuve de désintéressement qui fit un grand effet sur l'esprit de Louis. Les prisonniers & les éxilés ne trouvoient point de protection chez lui. Pour ne se charger pas de la haine publique, il promettoit seulement de ne s'opposer point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit deux raisons d'en user ainsi; l'une de complaire à son Maître, dont il sçavoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien; & l'autre de témoigner du respect pour la mémoire du Cardinal, en ne contribuant pas sitôt au changement de ce que Richelieu avoit fait, & en évitant de paroître rejetter sur lui toutes les violences passées. 1643.

Mazarin fut en danger de se brouiller sur le cérémoniel avec les Princes du sang. Ils avoient cédé avec une répugnance dissimulée à son prédécesseur. Mais Condé, Enguien & Conti, n'étoient pas d'humeur d'avoir pour le nouveau Cardinal Ministre autant de complaisance que pour celui qui les faisoit trembler, & dont ils rechercherent l'alliance avec des bassesses indignes de leur rang. Le Pere & les deux Fils prétendent le pas sur les Cardinaux, & déclarent hautement qu'ils le prendront par-tout. Ils avoient raison sans doute. Car enfin, quelle est la bizarre & chimérique dignité d'un Evêque suffragant du Pape, d'un Prêtre & d'un Diacre du Clergé de Rome ? Mazarin soûtint de son côté, que revêtu du même caractére que Richelieu, on ne peut lui refuser les mêmes honneurs, la même distinction. Telle fut la décision de Louis sur une contestation, je dirois formée très-mal à propos, si les Princes du sang, trop rampans & trop intéressés, n'y avoient donné occasion. Plus le courageux & fier Comte de Soissons s'efforçoit de soutenir les droits de sa naissance, plus l'avare & timide Condé les abandonnoit, pour obtenir la faveur & l'appui de Richelieu. Sa Majesté régla donc que dans les Eglises, & dans les cérémonies religieuses, les Cardinaux précéderoient les Princes du Sang; que par-tout ailleurs, ceux-ci auroient le pas sur les autres; que dans leurs visites réciproques, le Prince du Sang rendroit chez lui les mêmes civilités au Cardinal que l'Eminence rendoit à l'Altesse qui l'alloit voir: c'est-à-dire, que Mazarin & les autres Cardinaux donneroient le pas chez eux à Condé & à ses enfans, qu'ils les

1643. conduiroient jusques à leur carrosse, & que les Princes du Sang en useroient de même avec les Eminences. Condé & ses Fils n'allerent voir Mazarin qu'après ce réglement du cérémoniel. Richelieu ne leur donnoit point le pas chez lui. Le nouveau Ministre vouloit demeurer sur le même pied, & paroissoit d'autant mieux fondé, que le cérémoniel introduit durant le Ministére de son Prédécesseur étoit pour Son Eminence. Les Princes du Sang cédoient sans façon aux Cardinaux avant la mort de Richelieu. D'où vient donc que Condé & ses fils s'avisent aujourd'hui de former une nouvelle contestation? Le voici. Honteux de leur basse complaisance pour un Ministre arrogant, ils céderent le pas à tous les Cardinaux, & crurent sauver leur honneur, en disant que c'étoit une déférence qu'ils rendoient à une dignité Ecclésiastique de leur communion, & non à la qualité de premier Ministre d'Etat. Après la mort de Richelieu on ne voulut plus être si religieux. Le monde se moqua & des uns & des autres. On vit bien que tout dépend de la faveur du Roi. Les Cardinaux s'élévent, & les Princes du Sang s'abaissent, à mesure que le crédit & l'autorité des premiers prévalent à la Cour.

Un autre différend sur le cérémoniel chagrina Mazarin. Louis avoit ordonné un service solemnel dans l'Eglise Cathédrale de Paris à son Ministre mort. Le Clergé, les Cours Souveraines, tout y fut invité. Mazarin, que la bienséance obligeoit d'y assister, fait préparer pour lui un *pris-Dieu* couvert d'un grand tapis de velours, au-dessus des Evêques, & hors du rang où leurs sieges étoient placés. Etampes Archevêque de Reims, Duc & premier Pair de France, & Potier Evêque de Beauvais, l'un des trois Comtes & Pairs Ecclésiastiques, se récrierent contre la prétention de Mazarin, & dirent hautement que des Cardinaux plus distingués que lui par leur naissance, par leurs dignités & par leur mérite, s'étoient contentés d'avoir la premiere place sur la même ligne que les Evêques. Les deux Prélats auroient pû dire avec autant & plus de raison, qu'il étoit ridicule qu'un homme qui n'eut jamais de ce qu'on nomme les *Ordres Sacrés* dans la Communion de Rome entreprît de précéder des Evêques. Mais quoi! ces Messieurs se sont depuis long-temps rendus inférieurs à tous ceux qu'il plaît au Pape d'honorer d'un *chapeau rouge*, quand il n'auroit que ce qui s'appelle la *tonsure Cléricale*. Il n'est plus temps de réclamer. Je ne sçai pas si Mazarin fut obligé de se désister de sa prétention. Un Historien dit qu'il se vengea dans la suite de l'affront que l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Beauvais lui firent, ou du moins lui voulurent faire.

Disgrace du Comte Duc d'Olivarez.

La disgrace du Comte Duc d'Olivarez causa un plus grand changement à la Cour d'Espagne, que la mort du Cardinal de Richelieu à celle de France. La Reine Elizabeth, lasse du rigoureux esclavage qu'Olivarez & la Comtesse son épouse lui font souffrir depuis plus de vingt ans, indignée de la perte du Portugal, de la Catalogne & du Roussillon, inquiéte de la mauvaise éducation du Prince Balthazar son fils, qui à l'âge de quatorze ans demeure sous la conduite des femmes, jusques à ce que

Comte Duc trouve l'occasion favorable de lui donner pour Gouverneur Enriquez, cet indigne bâtard, qu'il avoit légitimé & marié à la fille du Connétable de Castille, chagrine enfin de la décadence entiere d'une grande Monarchie dont son Fils est l'héritier; Elizabeth, dis-je, cherchoit depuis long-temps les moyens d'ôter à Olivarez l'administration des affaires. On croit que ce fut de concert avec elle que l'Empereur écrivit à Philippe une lettre pressante pour lui remontrer le déplorable état de la Monarchie d'Espagne, & que le Marquis de Grana, Ambassadeur de Ferdinand à Madrid, combattit dans le Conseil de Sa Majesté Catholique avec tant de liberté les sentimens du Comte Duc. Les mauvais succès de la campagne derniere, & les conquêtes de Louis au-delà des Pirénées avoient tellement chagriné Philippe contre son Ministre, que toute la Cour s'appercevoit de la diminution du crédit & de la faveur d'Olivarez. Elizabeth résolut alors de tout faire pour achever de le ruïner, dès que le Roi seroit de retour de son voyage d'Arragon. La Reine pensa que l'Infante Marguerite de Savoye, Duchesse Douairiere de Mantoue, ci-devant Vicereine de Portugal, pourroit l'aider à désiller les yeux de Philippe, & à lui faire sentir que la mauvaise conduite du Comte Duc avoit été la cause principale du soulévement des Portugais.

1643. *Disgratia del Conte d'Olivarez nell' opere di Ferrante Palavicino.* *Nani Historia Veneta. Lib.* 12. 1643. *Historie di Gualdo Priorato. part.* 3. *Lib.* 4. *Mercurio di Vittorio Siri. Tom.* 3. *Lib.* 1.

Outre que la maison de Savoye haïssoit mortellement Olivarez, qui la traversa à la Cour de Madrid, Marguerite avoit en son particulier de grands sujets de se plaindre de la maniere dont le Comte-Duc en avoit usé avec elle, pendant qu'elle gouvernoit le Portugal, & depuis son retour en Espagne. Reléguée à l'Aranjuez, où à Ocagna ville voisine de cette maison Royale, l'Infante y manquoit des choses nécessaires à la vie, par la négligence, ou par la mauvaise volonté d'Olivarez. La voilà donc à Madrid le 4. Janvier de cette année. Elizabeth l'avoit pressée de s'y rendre. Le Comte Duc surpris, la loge fort mal dans je ne sçai quel appartement incommode du Palais. Il se doutoit bien que Marguerite ne venoit pas sans dessein, & qu'Elizabeth prétendoit la faire parler au Roi, & appuyer par son moyen ce que les Grands d'Espagne, presque tous également déclarés contre le Ministre, disoient à son désavantage. Il mit tout en œuvre afin d'empêcher que l'Infante n'eût des entretiens particuliers avec Philippe. Mais comment pouvoit-on lui interdire l'appartement de la Reine, où elle auroit toute la facilité possible de parler au Roi? La Comtesse d'Olivarez affecta de se trouver dans la chambre d'Elizabeth, lorsque Marguerite y devoit être avec Leurs Majestés. Mais toutes les précautions de la Comtesse, premiere Dame de la Reine, furent inutiles. L'Infante eut des audiences secretes. Elle raconta naïvement au Roi tout ce qui s'étoit passé avant le soulévement du Portugal, lui montra les lettres du Comte Duc, les copies des siennes où elle donnoit avis de tout à Philippe, & découvrit tant de choses, que le Roi dût être convaincu qu'il avoit perdu le Portugal, aussi bien que la Catalogne, par la faute de son Ministre.

Cependant Olivarez subsistoit, Philippe l'écoutoit encore, nonobstant

1643. les remontrances des Grands, de la Duchesse de Mantoue & de la Reine; soit qu'il craignît que tout ce manége ne fût une intrigue de Cour; soit qu'accoûtumé au Ministre qui le servoit depuis vingt-deux ans, & qui ne manquoit ni d'esprit, ni de dextérité, le Roi eût une peine extrême à se défaire de lui, & qu'il s'imaginât que dans les disgraces des années précédentes il y avoit eu plus de malheur que de mauvaise conduite de la part du Comte Duc. Elizabeth usa pour lors d'un artifice à peu près semblable à celui de Joab, * quand il voulut persuader à David de rappeller son fils Absalom chassé de la Cour. Anne de Guevara, nourrice de Philippe, ne fut pas moins adroite que la femme de Tecue. Introduite par la Reine, le 4. Janvier, elle attend Philippe près de l'appartement d'Elizabeth, & se jettant à ses genoux : *Ce n'est pas, Sire*, lui dit-elle, *pour demander aucune grace à Votre Majesté, mais pour lui rendre le service le plus important dont je suis capable. Si vous voulez bien me permettre de parler librement, je vous découvrirai beaucoup de choses, que des gens retenus par la crainte, ou par l'intérêt, n'osent dire à Votre Majesté.* Après avoir représenté vivement au Roi l'état pitoyable de ses sujets, la misere générale de l'Espagne, le désordre de la monnoye, la perte des meilleures Places frontieres, d'une belle Province, d'un Royaume entier, & les disgraces continuelles de la Maison d'Autriche dans les Pays-Bas, en Italie, & en deça des Pirénées : *Pardonnez, Sire*, ajoûta la nourrice, *pardonnez à une femme à qui il est permis d'avoir pour vous la tendresse d'une mere. Dieu vous punit de ce que vous laissez entre les mains d'un autre la conduite d'une grande Monarchie que vous devez gouverner par vous-même. N'est-il pas temps que vous sortiez de tutele? N'irritez pas davantage la vengeance divine, en abandonnant vos sujets à la discrétion d'un Ministre qui les ruine. Ayez pitié du Prince votre fils. Si vous n'y donnez ordre, il est en danger de se voir réduit à la condition d'un simple Gentilhomme. La hardiesse que je prends de parler de la sorte déplaira peut-être à Votre Majesté. Si c'est un crime, je suis prête à souffrir la punition que vous ordonnerez. Heureuse si après vous avoir nourri de mon sang, je puis répandre ce qui en reste dans mes veines pour la conservation de votre personne & de vos Etats.* Philippe écoute avec beaucoup de patience & d'attention une femme non moins insinuante que la Técuite. Sans lui demander si *la main* d'un nouveau Joab n'est point dans cette affaire : *Vous avez dit la vérité*, répond-il gravement, & entre fort rêveur dans la chambre de la Reine.

Les Grands, avertis que la nourrice a si bien rompu la glace, appuyent fortement ce qu'Elizabeth & Marguerite ont remontré au Roi. Ils haïssoient généralement Olivarez. Le Comte de Monterey & le Marquis de Léganez étoient presque ses seuls amis. Le Marquis del Capio son beau-frere, & Dom Louis de Haro fils de celui-ci, indignés de l'élévation du bâtard Enriquez, détestoient le Ministre autant que les autres.

* II. Samuel Chap. XIV.

Le 17. Janvier, Philippe écrit un billet à son Favori, lui déclare sa résolution de gouverner par lui-même, le remercie de ses services passés, & lui ordonne de se retirer dans sa maison de Locheches, à trois ou quatre lieuës de Madrid. Le billet, dit-on, fut un coup de foudre dont Olivarez demeura long-temps étourdi. Cependant il y devoit être préparé. Dans les derniers jours de l'année précédente, Philippe, occupé à faire la maison du Prince Balthazar son fils, délibéra sur les Officiers & sur l'appartement qu'on lui donneroit au Palais. Le Comte Duc rejetta un grand nombre de ceux que le Roi avoit fait mettre sur la liste, & n'en approuva que fort peu. *Le Prince*, dit alors Sa Majesté choquée de la hauteur d'Olivarez, *où le logerons-nous? Je crois, Sire*, répondit le Comte Duc, *qu'il sera fort bien dans l'appartement de M. le Cardinal Infant. Mais, Comte*, reprit Philippe, *ne seroit-il point mieux dans le vôtre? Il a toujours été destiné au fils aîné du Roi. Je l'occupois avant la mort du Roi mon Pere: c'étoit aussi le sien au temps du Roi mon Grand-pere.* Si nous en croyons l'Auteur d'une Relation de la disgrace d'Olivarez, il comprit fort bien que le Roi pensoit à le déloger. L'insolence d'un homme qui prétendoit garder pour lui le second ou troisiéme appartement du Palais Royal, & en donner un moindre au Fils unique de son Maître, déplut tellement au Roi, qu'il écouta plus volontiers tout ce qu'on lui remontra depuis contre le Comte Duc. 1643.

A la persuasion de son Favori flateur, Philippe avoit pris fort mal à propos le fastueux surnom de *Grand*. Dès que la nouvelle de la disgrace d'Olivarez fut répandue à Madrid, quelqu'un afficha secretement à la porte du Palais Royal un papier avec ces mots: *C'est maintenant que tu es Philippe le Grand: le Comte Duc te rendoit petit.* Louis XIV. neveu & gendre de Philippe, s'est avisé de prendre le même surnom, & avec plus de raison: Car enfin, il faut avouer de bonne foi que certaines circonstances de sa vie ont quelque chose d'éblouïssant. A la fin son ambition démesurée l'a rendu *petit*. Redeviendra-t-il *grand?* Ouï dans le Ciel, par sa patience exemplaire dans les adversités, & par son humble résignation à la volonté de Dieu. On ne pensoit pas d'abord à la grandeur de l'autre vie. Il y a fallu recourir. Les discours consolans du Cardinal de Noailles, & de quelques Prédicateurs embarrassés à trouver d'autres éloges, la promettent sûrement aux vertus Chrétiennes de leur *Grand Monarque*. Il est dévot, humble, patient, soumis aux ordres de la Providence divine. Cependant, il aime mieux continuer de mettre l'Europe en feu, & achever de ruïner ses sujets, que de rendre ce qu'il a injustement usurpé. Philippe sortant de son Palais entendit les acclamations du peuple content, qui crioit: *vive le Roi pour ce qu'il a fait: vive le Roi, & meure le mauvais gouvernement.* Surpris de voir les Grands d'Espagne, qui vinrent quelques jours après en grand nombre au devant de lui à une lieuë de Madrid, il demanda s'il y avoit quelque chose d'extraordinaire, *Sire, le temps est venu*, répondit Dom Melchior de Borgia, *que Votre Majesté connoîtra l'affection sincere & l'attachement in-*

1643. *violable des Grands d'Espagne à sa personne. Si votre Cour a été moins nombreuse les années précédentes, Votre Majesté en sçait la raison.*

Philippe en usa fort humainement au regard de son Favori disgracié. A la priere de Dom Louis de Haro, Sa Majesté permit au Comte Duc de demeurer encore trois jours à Madrid, de visiter ses papiers, & de brûler ceux qu'il voudroit. La patience échappa seulement au Roi, quand il vit qu'Olivarez ne se pressoit pas autrement d'aller à Locheches. *Cet homme*, dit Philippe d'un air courroucé à Dom Louis de Haro, *attend-il qu'on le chasse par les épaules?* Désespérant alors de fléchir son Maître, le Comte Duc ordonne le 23. Janvier, que trois carrosses & ses mulets l'attendent à la porte du Palais. Cependant il sort par un endroit dérobé, & monte dans un méchant carrosse tiré par quatre mules. Bien lui en prit de tromper le peuple par cette précaution. Dès que les carrosses où il devoit être selon toutes les apparences commencerent de marcher, la canaille attroupée se met à jetter des pierres, & ne cesse de les poursuivre, qu'après des protestations réitérées qu'Olivarez a pris une autre route. Le lendemain, Philippe assemble son Conseil d'Etat & y parle de la sorte. *J'ai voulu vous faire sçavoir, que j'ai éloigné le Comte Duc de l'administration de mes affaires & de la Cour, non que je le croye coupable d'aucune chose; mais j'ai cru devoir me contenter moi-même, en accordant à mes sujets une chose qu'ils souhaitent. Je veux que tout le monde chérisse la mémoire d'un Ministre qui m'a bien servi durant plusieurs années. Je n'en prendrai point d'autre. Je me trouverai régulierement au Conseil, & toutes les depêches passeront par mes mains. J'espere que vous m'aiderez de vos bons avis pour remédier aux choses dont mes sujets se plaignent. Vous pouvez me les donner sans aucun scrupule, & avec une entiere liberté. Je proteste devant Dieu, que je n'aime rien tant que la vérité. J'aurai toute la considération possible pour ceux qui sincerement zélés pour le bien public, me la découvriront sans aucun respect humain, & punirai séverement ceux qui voudront me surprendre, & me représenter les choses autrement qu'elles sont.*

Le discours de Sa Majesté fut applaudi. Le Cardinal de Borgia répondit au nom des Conseillers d'Etat, qu'ils la serviroient tous avec une inviolable fidélité. Le jour suivant, elle fait appeller tous les Gentilshommes de sa chambre; leur commande d'être éxacts & ponctuels dans les fonctions de leur emploi; de n'abuser point du libre accès qu'ils ont auprès du Prince, pour demander des choses injustes & contraires au service de Dieu; de ne fatiguer point les Conseillers d'Etat par des sollicitations inutiles; de s'adresser au Roi même pour les graces qu'ils voudront obtenir, & de ne s'employer point en faveur des personnes indignes de remplir les places importantes de l'Eglise, ou de l'Etat. La révolution fut entiére à la Cour de Madrid. Ceux que la faveur du Comte Duc avoit élevés furent abattus. Le Roi rappella les exilés, & rendit la liberté aux Grands emprisonnés à l'instigation d'Olivarez. Les malcontens revinrent d'eux-mêmes. Sa Majesté rendit les premiers charges de

l'Etat, ou de la Cour, aux Seigneurs que le Comte Duc en avoit dépouillés, & gratifia ceux qu'on avoit noircis & rendus suspects. Quoique Philippe affectât de dire qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même, Dom Louis de Haroe, fils du Marquis del Carpio qui avoit épousé une sœur d'Olivarez, trouva moyen de s'insinuer doucement dans l'esprit du Roi. Feignant de n'être que le simple éxécuteur des ordres de Sa Majesté, il sçut enfin parvenir à la place que son Oncle avoit remplie. 1643.

L'Historien de la République de Venise dit que Philippe, accablé du poids des affaires, fut sur le point de rappeller le Comte Duc. La Cour s'y opposa généralement, & Olivarez acheva de se perdre en publiant à contretemps certaines apologies de sa conduite. Les personnes distinguées qu'il offensoit en firent de grandes plaintes au Roi. Afin de les apaiser, Sa Majesté crut le devoir reléguer encore plus loin de Madrid. On l'envoye donc à Toro dans le Royaume de Leon. Il y mourut de chagrin peu de temps après. Si cela est, n'y eût-il point plus d'affectation que de réalité dans sa dévote tranquillité à Locheches? Si nous en croyons un autre Italien, le Comte Duc se levoit de grand matin, passoit trois heures en prieres à l'Eglise, prenoit quelque éxercice. L'après-dinée, il jouoit un peu de temps avec ses domestiques, faisoit une heure *d'oraison mentale*, se promenoit, ou se divertissoit avec des chiens & des singes. Il ne recevoit ni lettres, ni visites. La Comtesse son épouse, qui avec la permission du Roi demeura plus long-temps à la Cour, étoit la seule personne qui lui écrivît. J'ai rapporté quelque part des éloges que l'ingénieux Voiture lui donne. Tout le monde convient qu'il eut de grangrandes qualités; l'esprit vif & capable d'application, & le cœur noble & grand. Les étrangers le tenterent souvent; mais incorruptible en tout ce qui regardoit le service de son Maître, il rejetta constamment les offres avantageuses qu'on lui fit. Cela ne me surprend pas. Qui pouvoit donner plus à Olivarez & à Richelieu, qu'ils ne recevoient de Philippe & de Louis? Emporté par la colere, & par d'autres passions violentes, le Comte Duc commit des fautes énormes. Il poussa la patience des Catalans & des Portugais à bout. Il nuisit beaucoup aux affaires de son Prince en le flatant trop, & en lui dissimulant presque toujours la vérité. Jaloux de faire tout lui seul, il ruïna l'autorité des Conseils établis pour maintenir le bon ordre dans l'administration des affaires de la Monarchie d'Espagne. Ses seules créatures furent avancées; mais son choix fut presque toûjours si mauvais, qu'elles remplirent fort mal les emplois qu'il leur procura. De-là vient qu'on lui imputoit ordinairement les fautes que d'autres avoient commises.

Si le Comte Duc fut jaloux de l'autorité de son Maître, ou plûtôt de la sienne propre, il ne s'en servit pas pour amasser de grandes richesses. Il ne pensa nullement à se soûtenir par des Places fortes à sa devotion, dit le Procurateur Nani, par le commandement des armées, par les grands gouvernemens, par les charges considérables. Quelle merveille! Si le Comte Duc se fût vû premier Ministre du Roi de France, il au-

1643. roit apparemment pris d'autres mesures. Les Etats du Roi Catholique sont si séparés les uns des autres, si éloignés du lieu de sa résidence, que les Vicerois & les Gouverneurs sont obligés d'y aller. Un Favori ne peut donc accepter ces emplois éclatans sans abandonner le Prince, & par conséquent sans renoncer à tout ce qui rend grand & puissant. Il n'en étoit pas de même en France. Un Ministre, un Favori revêtu d'un grand gouvernement avoit des Places fortes, des troupes, des arsenaux à sa disposition. Il jouïssoit de tout cela sans être obligé de s'éloigner trop de la Cour. Qu'auroit fait Olivarez dans les Pays-Bas, à Naples, dans le Duché de Milan? Usurpé un Royaume, une Souveraineté? Le pouvoit-il sans le secours des étrangers? N'auroit-il pas été chassé, ou fait prisonnier, avant que d'être assisté par la France, ou par quelque autre Puissance jalouse de la grandeur de la Maison d'Autriche? Le Duc d'Ossone forma un semblable projet à Naples: quel en fut le succès? Les charges considérables à la Cour d'Espagne, à quoi se réduisent-elles? *Connétable*, *Amirante;* ce sont des noms & des titres héréditaires sans autorité. Il n'en étoit pas de même en France, un Connétable, un Amiral, se pouvoit faire un nombre infini de créatures. L'un avoit à sa disposition toutes les forces de terre, & l'autre celles de mer. La prétendue modération d'Olivarez se termine donc à ne s'être pas mis en peine d'obtenir des emplois, qui l'auroient abaissé, au lieu de l'agrandir. *Il fut*, diton enfin, *un habile Ministre, mais malheureux.* Pauvre éloge! *Imprudent & malheureux, c'est la même chose*, disoit le Cardinal de Richelieu. *Pour bien réüssir, il ne faut pas prendre des mesures trop justes. On doit toujours penser à faire plus qu'on ne projette. Si vous n'avez pas une vûe trop longue en apparence, elle se trouvera trop courte en effet.* Le Marquis de la Chastre commence ses Mémoires par une maxime qui pourroit servir à la justification du Comte Duc, si celle du Cardinal, plus solide dans le fonds, n'en faisoit voir la fausseté, du moins en plusieurs rencontres. *Il est bien difficile d'être prudent, quand on est malheureux*, dit la Chastre. *Comme la plûpart des gens ne s'attachent qu'à l'apparence des choses, l'événement seul regle leurs jugemens. Jamais un dessein ne leur paroît bien formé, ni bien suivi, lorsque l'issue n'en est pas favorable.* Olivarez rejettoit toutes ses disgraces sur son malheur, & sur la bonne fortune de Richelieu son rival. Le Comte Duc ne devoit-il pas voir que ses projets auroient mieux réüssi, s'il les eût concertés avec plus de prévoyance; s'il en eût confié l'éxécution à des gens mieux choisis & plus habiles?

Retour du Duc d'Orléans à la Cour. Elargissement de quelques Seigneurs prisonniers.

Si la révolution ne fut pas si grande à la Cour de France après la mort du Cardinal de Richelieu, qu'à celle d'Espagne après la disgrace du Comte Duc d'Olivarez, on vit du moins quelque chose d'approchant à S. Germain en Laïe, dans les premiers mois de cette année. Suivons les Mémoires du Marquis de la Chastre. Mazarin, Chavigni & Des-Noyers, nouveau triumvirat, voyant que la santé du Roi qui s'affoiblissoit de jour en jour, raconte-t-il, donnoit peu d'espérance d'une longue vie, penserent chacun à chercher un appui. Comme ils n'étoient pas convenus en

toutes les autres choses, ils ne s'accorderent pas non plus en celle-ci. Chavigni croyant que sa charge de Chancelier du Duc d'Orléans, & les derniers services qu'il prétendoit avoir rendus à Son Altesse Royale après le traité d'Espagne, & en quelques autres occasions, lui tenoient lieu d'un grand mérite auprès d'elle, & que la Reine au contraire le devoit toujours haïr, comme le principal confident de Richelieu, qui l'avoit cruellement persécutée; Chavigni, dis-je, fit pencher Mazarin du côté de Gaston. Ils se mettent donc l'un & l'autre à travailler de concert pour le faire revenir à la Cour. L'Abbé de la Riviere arrive de Blois à S. Germain de la part du Duc d'Orléans, & avec l'aide des deux Ministres ménage si heureusement les intérêts de son Maître, que peu de jours ensuite on revoit Gaston auprès de Louis son frere en fort bonne intelligence, du moins au-dehors. Son Altesse Royale se rendit à S. Germain le 12. Janvier. Entrant dans le cabinet du Roi, elle se jette à ses genoux, lui demande humblement pardon des fautes passées, le prie de les oublier, & fait de grandes protestations d'une constante fidélité. *Il est temps que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louis en embrassant le Duc. *Si vous persistez dans cette résolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance que vous pouvez attendre d'un bon frere. La suite vous fera connoître, que votre plus grand avantage, c'est de vous rendre digne de mon amitié.*

1643. Rappel des exilés. *Mémoires de la Chastre, de Montrésor & de Beauvau. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 3. Liv. 1.*

Deux ou trois mois après, Louis envoya au Parlement de Paris une déclaration, par laquelle il révoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orléans incapable d'avoir aucune part à la Régence du Royaume, en cas que le Roi mourût avant que ses enfans eussent atteint l'âge de majorité. La nouvelle déclaration fut publiée trois semaines, ou environ, avant la mort de Louis. *La satisfaction que nous avons de notre très-cher & très-amé Frere le Duc d'Orléans*, y dit Sa Majesté, *nous donne sujet d'espérer qu'à l'avenir ses actions seront telles, que nous, & après notre décès, notre très-chére & très-aimée Epouse & compagne la Reine Mere de nos Enfans, en aurons toute sorte de contentement .... A ces causes de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons par ces présentes signées de nôtre main révoqué & révoquons la déclaration du 1. Décembre passé, vérifiée en notre Cour de Parlement de Paris; voulons & nous plaît qu'elle demeure nulle & supprimée, & qu'elle soit tirée des regîtres de notredite Cour de Parlement de Paris, & remise entre les mains de notre très-cher & féal le Sieur Séguier Chancelier de France, pour être cancellée.* * Le Roi consentit encore que Marguerite de Lorraine épouse de Gaston vînt en France. *Mais la Duchesse d'Orléans*, dit Beauvau dans ses Mémoires, *appréhendant toujours quelque fourberie ne se put résoudre à entrer dans le Royaume, avant que d'être assurée de la mort du Roi, quoiqu'il eût un extrême desir de voir sa belle-sœur.*

La réconciliation de Louis avec son frere fut suivie du retour des Sei-

* C'est-à-dire, ou rayée, ou déchirée.

1643. gneurs éxilés, ou fugitifs, & de l'élargissement des Maréchaux de Bassompierre & de Vitri, & du Comte de Carmin, ou Cramail, que Richelieu avoit fait enfermer dans la Bastille. Le moyen, dont le Cardinal Mazarin & Chavigni se servirent pour obtenir la délivrance de ces Seigneurs *est assez plaisant*, dit le Marquis de la Chastre, *& mérite d'être écrit. Ne voyant pas que le Roi y eût beaucoup d'inclination, ils le prirent par son foible, & lui représenterent que les trois prisonniers lui faisoient une extrême dépense à la Bastille, & que n'étant pas en état de cabaler dans le Royaume, ils seroient aussi-bien dans leurs maisons, où ils ne coûteroient rien à Sa Majesté. Ce biais leur réüssit. Louis étoit si extraordinairement avare, que tous ceux qui lui pouvoient demander de l'argent lui pesoient sur les épaules, jusques-là qu'après le retour de Trois-Villes & des autres Officiers que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner, il chercha occasion de faire une rebuffade à chacun d'eux, pour leur ôter toute espérance d'être récompensés de ce qu'ils avoient souffert pour lui.* Les éxilés furent rappellés ensuite. Le Maréchal d'Etrées obtint la permission de revenir d'Italie. Baradas & le Duc de S. Simon, autrefois Favoris du Roi, que Richelieu avoit éloignés, eurent la liberté de retourner à la Cour, & firent la révérence à Sa Majesté. On accorda la même grace à la Duchesse Douairiere de Guise retirée à Florence. Triste spectacle dans les lieux de son passage! On la vit traînant après elle les cercueils du Duc son époux & de ses deux fils aînés morts en éxil. Le troisiéme devenu Duc de Guise par leur mort, & le Duc de la Valette d'Epernon depuis un an, condamnés par contumace à perdre la tête, ne revinrent pas sitôt; soit que le Roi fût trop prévenu contr'eux; soit qu'il fallût plus de temps pour casser les procédures faites au Conseil du Roi &au Parlement de Paris.

Louis informé par Richelieu que de Thou & quelques autres avoient sollicité le Duc de Beaufort, second fils de César Duc de Vendôme, de se lier avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon & avec Cinq-Mars, écrivit plusieurs lettres à Beaufort, pour lui reprocher de n'avoir pas révélé un secret de cette importance à Sa Majesté, & pour lui ordonner de se rendre incessamment à la Cour, afin de découvrir tout ce qu'il sçavoit de la conspiration. Incapable de trahir ses amis, & encore plus de se rendre témoin contr'eux; bassesse que Louis n'auroit pas manqué d'éxiger de lui, Beaufort se défendit d'éxécuter les ordres de Sa Majesté, sous prétexte d'une maladie feinte, ou véritable. Ses amis lui ayant remontré que son refus opiniâtre, quoiqu'honnête & généreux, choqueroit tellement Richelieu, que le Cardinal s'en vengeroit par quelque mauvais traitement, Beaufort sortit du Royaume, & se retira en Angleterre auprès du Duc de Vendôme son pere. Si nous en croyons le Marquis de la Chastre, ce voyage ne fut pas inutile à Beaufort. *Il m'entretint de ses intérêts à cœur ouvert*, dit le Marquis à propos du Duc nouvellement revenu en France. *Il me parla encore de l'état présent de la Cour, non en termes extrêmement polis, n'étant pas naturellement fort éloquent; mais au moins avec des sentimens si beaux & si nobles, que je pus remarquer aisément qu'il avoit*

beaucoup

beaucoup profité en Angleterre, dans la conversation de quelques Seigneurs qu'il y avoit fréquentés. Beaufort tenoit de la Duchesse sa mere ce défaut de politesse, fort choquant dans une personne du premier rang. C'étoit bien la Dame la plus grossiere qu'on eût jamais vûe. Elle ne parloit pas mieux qu'une femme des hales. Le Duc en est raillé dans une piece * attribuée à S. Evremont. *M. de Beaufort*, y dit-on, *fait gloire d'ignorer des termes trop délicats, & capables d'amollir les courages, comme d'affoiblir les esprits. Il ne sçait ce que c'est que justesse & discernement.* Voici le portrait que le Marquis de la Chastre fait de celui à qui S. Evremont veut donner un fort grand ridicule. *Pour le cœur & la fidélité*, écrit-il dans ses Mémoires, *peu de personnes se peuvent comparer au Duc de Beaufort. Je ne dirai pas qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter, & je suis contraint d'avouer, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse lui fit commettre à son retour d'Angleterre des fautes considérables. Je lui remontrai un jour que dans la situation où il se trouvoit*, durant la minorité de Louis XIV. *il ne devoit pas s'amuser aux bagatelles des femmes, & que la partie des Héros devoit être sa principale. S'il en eût usé de la sorte, il ne se fût pas fait des ennemis puissans, qui ont enfin beaucoup contribué à sa perte. Mais c'est un défaut ordinaire aux personnes de son âge, de se laisser trop emporter au dépit & à l'amour.* L'avis étoit bon. La Chastre y pouvoit ajoûter, que le Duc se trouveroit fort mal de se jouer aux Duchésses de Longueville & de Monbazon, qui avoient trop d'esprit pour lui. Le Marquis proposoit encore à Beaufort des modeles trop élevés. Comment s'y seroit-il pris pour devenir un Héros? Il avoit de la bravoure & de l'honneur : quelles étoient ses autres qualités?

1643.

La Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc se dévoua particulierement, le regarda quelque temps *comme le plus honnête homme de France.* Immédiatement après la mort du Cardinal de Richelieu, elle lui fit écrire par Cospean Evêque de Lisieux, de revenir en France. Comme il en étoit sorti de lui-même, il partit d'Angleterre sans prendre d'autres précautions. N'osant se montrer à la Cour sans la permission du Roi, qu'il avoit irrité contre lui, en refusant de découvrir ce qu'il sçavoit de la conspiration du Duc d'Orléans & de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet maison de César son pere. Les Ducs de Retz, de Sulli, la Chastre, Fiesque, & Chabot, allerent d'abord l'y voir. La Reine avoit tant de considération & d'estime pour lui, que tous les Seigneurs qui s'attachoient à elle crurent lui faire leur cour, en prévenant Beaufort. Le Duc de Mercœur, son frere aîné, eut avant lui la permission de venir à la Cour. Le Cardinal Mazarin le conduisit au Roi. Dans son premier entretien avec Sa Majesté, il parla en faveur de Beaufort, & lui obtint la liberté de paroître pareillement à la Cour. Il arriva peu de jours après *avec éclat & avec une estime fort grande*, dit la Chastre. *Avant que de voir les Ministres, il alla droit chez le Roi, qui le reçut avec des marques*

* Apologie de M. le Duc de Beaufort contre la Cour, la Noblesse & le Peuple.

1643. *d'une extrême amitié, & l'entretint des affaires d'Angleterre, comme s'il y eût été envoyé par ordre exprès de Sa Majesté.* Le retour du Duc de Vendôme fut accordé le même jour au Duc de Mercœur. Le Roi vit la Duchesse épouse de César, qu'il avoit renvoyée assez rudement, sans vouloir lui parler, lorsqu'elle se présenta incontinent après la mort du Cardinal de Richelieu. La Reine témoigna *beaucoup de bonne volonté* au Duc de Beaufort. Elle parut s'intéresser aux caresses que Louis lui avoit faites, l'entretint fort familierement; & par l'estime qu'elle marqua hautement, *confirma*, poursuit la Chastre, *ce qu'elle nous avoit dit à notre retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France.*

Beaufort étoit ami particulier des Comtes de Béthune & de Montrésor, à qui l'Abbé de la Riviere avoit rendu de fort mauvais offices. Après l'emprisonnement de Cinq-Mars, il courut un bruit que le traité d'Espagne avoit été révélé par Béthune. Le Duc d'Orléans, à l'instigation de la Riviere, sembla confirmer cette fausseté & l'avouer tacitement. L'Abbé croyoit ne se pouvoir mieux venger de Montrésor durant son absence, ni lui fermer plus sûrement le chemin de rentrer jamais auprès de Gaston, qu'en faisant Montrésor auteur, ou du moins approbateur d'une si noire calomnie contre son meilleur ami. Beaufort convaincu de la probité de Béthune, & uni plus particulierement avec Montrésor durant leur séjour en Angleterre, conçut tant d'indignation contre la Riviere, qu'étant revenu à la Cour, il ne voulut pas même saluer l'Abbé. Tel fut le fondement du bruit répandu contre Béthune. Peu de temps après l'emprisonnement du Grand-Ecuyer, Louis fit une gratification assez considérable au Comte. On raisonna sur la récompense donnée à un Seigneur lié avec les ennemis de Richelieu, & intime ami des gens qui sçavoient le secret de la conspiration. Des soupçons encore plus mal fondés passent pour légitimes dans l'esprit des Courtisans. *Le Cardinal*, dit-on, *quoique peu ami de Béthune, désabusa ceux qui lui rapporterent cette médisance.* Foible preuve! Le témoignage de Montrésor, qui disculpe lui-même Béthune sur cet article, m'en paroît une plus solide. Quoi qu'il en soit de cette affaire qui fit grand bruit, & donna tant d'appréhension à la Riviere qu'il ne voulut point aller à la Cour négocier le retour du Duc d'Orléans, à moins qu'on ne l'assurât contre le juste ressentiment de Béthune; la froideur de Beaufort au regard de l'Abbé *sépara infiniment le Duc de l'intérêt & du commerce de Gaston*, poursuit la Chastre. *Son Altesse Royale avoit déja quelque chose sur le cœur contre Beaufort, parceque lui ayant parlé du traité d'Espagne, il s'excusa d'y entrer, & dit qu'il ne le pouvoit sans le consentement du Duc de Vendôme son pere, qui étoit en Angleterre, & auquel on auroit difficilement confié un tel secret. Beaucoup de gens trouverent étrange que le Duc de Beaufort eût refusé de se mettre dans un parti fait contre l'ennemi capital de sa maison. J'aurois moi-même peine à comprendre sa retenue sur ce sujet, si je ne sçavois que quelque temps après, il en fit parler à la Reine par une personne, à qui elle ne voulut point s'ouvrir, ni même presque prêter l'oreille; ne la jugeant pas, à mon avis, assez*

prudente pour une intrigue de cette importance; & si je ne conjecturois de là, qu'avant que de se jetter dans cet embarras, il fut bienaise de sçavoir le sentiment de la Reine, à qui il s'étoit dès-lors absolument dévoué. Le Duc de Beaufort joua un si grand rolle durant les derniers jours de la vie de Louis XIII. & sous la minorité de son Fils, que je ne pouvois gueres me dispenser de le faire connoître. 1643.

Anne d'Autriche tâche d'obtenir la régence du Royaume après la mort Louis XIII. & se fait des amis & des créatures.

Dans le mois de Mars, on eut quelques espérances du rétablissement de la santé de Louis: du moins ses Ministres firent courir le bruit qu'elle étoit beaucoup meilleure. *Le Roi se porte de mieux en mieux*, dit Des-Noyers dans une lettre du 20. Mars au Maréchal de Guébriant. *Nous ne doutons plus que bientôt il n'ajoûte au soin qu'il prend de ses affaires, ses exercices & ses divertissemens ordinaires.* Et Chavigni dans une du 11. Avril. *Le Roi se porte beaucoup mieux qu'il n'a encore fait. Sa santé revient à vûe d'œil; & ses forces commencent de se rétablir tellement, que j'espere qu'il pourra dans quelques jours aller à Chantilli, & de-là vers la frontiere, si le bien de ses affaires le demande.* Les paroles suivantes ne donnent-elles point à penser que les Ministres écrivoient de fausses nouvelles, afin de prévenir le mauvais effet que le bruit *de la santé du Roi déplorée*, comme dit le Duc de la Rochefoucaut, pouvoit causer dans les pays étrangers, en relevant le courage des Impériaux & des Espagnols, & en diminuant celui des Officiers & des soldats François? *Vous ne serez pas fâché*, ajoûte Chavigni dans la même lettre à Guébriant, *d'avoir de quoi combattre les mauvais bruits qui courent sans doute sur ce sujet dans le lieu où vous êtes.* Quoi qu'il en soit de la sincérité des deux Secrétaires d'Etat, ils s'intriguoient l'un & l'autre pour avoir un appui après la mort de Louis. Le Cardinal Mazarin & Chavigni s'accommoderent d'abord avec le Duc d'Orléans, comme je l'ai raconté. *Des-Noyers prenoit d'autres brisées*, dit la Chastre. Par l'entremise du Marquis de Chandenier son intime ami, il assuroit la Reine d'un attachement inséparable à ses intérêts. Après cette premiere déclaration, il eut sur le même sujet quelques conférences avec Potier Evêque de Beauvais, confident d'Anne d'Autriche, dans lesquelles il s'ouvrit assez clairement sur les desseins de Mazarin & de Chavigni, qui lui donnerent belle matiere d'entretien. Voyant que la maladie du Roi augmentoit, & que Sa Majesté leur parloit quelquesfois de régler le gouvernement du Royaume après sa mort, le Cardinal & Chavigni engagerent le P. Sirmond Jésuite, son Confesseur, à lui proposer la *corrégence* pour la Reine & le Duc d'Orléans. Ils allerent l'un & l'autre à Paris solliciter plusieurs Magistrats du Parlement d'entrer dans leurs vuës, & se servirent pour cet effet de Longueil de Maisons Président au mortier. La proposition déplut si fort à Louis, qu'après l'avoir aigrement rejettée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler de son Confesseur. L'ayant fait renvoyer sous un autre prétexte, il prit en sa place le P. Dinet de la même Société. Le sçavant Sirmond, plus propre à déchiffrer les anciens manuscrits & à éclaircir avec autant d'élégance que de solidité l'Histoire & la Disci-

Mémoires de la Chastre & de la Rochefoucaut. Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. IX. chap. 1.

1643. pline Ecclésiastique, se soutint à la Cour sous le Ministere de Richelieu, parce qu'il ne se mêloit point des affaires d'Etat. Dès qu'il voulut sortir de sa sphere, & entrer dans les intrigues de Cour, il se perdit. Dinet son confrere ne remplira pas long-temps une place, qui depuis le souple & insinuant Coton fut & sera toujours l'objet de la dévote & fine ambition des Jésuites qui se distinguent dans leur Compagnie.

L'Evêque de Beauvais fera tant parler de lui, qu'il est à propos de dire quelque chose d'un homme qui se vit premier Ministre d'Etat, & ne sçut se soutenir qu'environ quinze jours dans un si grand emploi. Voici le portrait que la Chastre & la Rochefoucaut nous en font. *La Reine*, dit le premier, *ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni gueres plus mal pour la capacité. Le bon Prélat n'avoit pas la cervelle assez forte pour une telle place. C'est un homme de grande probité, & désintéressé pour le bien, mais fort ambitieux, comme sont la plûpart des dévots. Se voyant désigné pour être premier Ministre, tout le monde lui faisoit ombrage. C'étoit*, dit l'autre, *le seul des serviteurs de la Reine que le Cardinal de Richelieu avoit trop méprisé, pour l'ôter d'auprès d'elle. Par son assiduité, il trouva occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle considéroit.* Mazarin & Chavigni voyant que leurs brigues en faveur de Gaston ne produisoient point d'autre fruit, que de faire éclater l'inclination que la France presque toute entiere avoit de servir Anne d'Autriche, & que le Duc d'Orléans, perdant toute espérance d'être *corrégent*, témoignoit une grande disposition à se contenter de quelque part au gouvernement sous la Reine; le Cardinal & le Secrétaire d'Etat, dis-je, tenterent de se mettre bien auprès d'elle, & de ménager même l'Evêque de Beauvais. Leurs efforts furent d'abord assez inutiles, & leurs complimens peu persuasifs. Outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Gaston, Des-Noyers, qui témoigna dès le commencement son dessein de servir Anne d'Autriche, avoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait jusques alors, & les deux autres au contraire en portoient toute l'iniquité. De plus, leur changement étoit plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme un effet de leur bonne volonté. Ils auroient sans doute fait peu de progrès, *si le petit bon homme M. Des-Noyers eût eu plus de patience, ou plus de souplesse auprès du Roi*, dit le Marquis de la Chastre. S'étant retiré de la Cour peu de jours après, comme je le raconterai, la Reine fut obligée d'accepter les offres de service que Mazarin & Chavigni lui firent, ou du moins de dissimuler avec eux.

Le Duc de la Rochefoucaut raconte les choses un peu autrement que la Chastre. On ne sera pas fâché de voir son récit. *Des-Noyers*, dit-il, *fut le premier qui donna des espérances à la Reine, de pouvoir porter le Roi par son Confesseur, à l'établir Régente, croyant faire par-là une liaison étroite avec elle, à l'exclusion de Chavigni, qu'elle avoit considéré davantage durant la vie du Cardinal de Richelieu. Mais Des-Noyers se trouva peu de temps après bien éloigné de son projet. Le Confesseur eut ordre de se retirer, & Des-Noyers fut chassé lui-même.* La Chastre prétend que Sirmond ne fut pas

employé par Des-Noyers, pour persuader à Louis de déclarer Anne d'Autriche Régente, mais pour établir le Duc d'Orléans corrégent avec elle. Des-Noyers ne fut point chassé. Ayant demandé trop brusquement la permission de se retirer des affaires, Louis la lui donna volontiers, poussé apparemment par Mazarin & Chavigni, bienaises de se défaire d'un concurrent qui les traversoit sous main. Qui en croirons-nous du Duc, ou du Marquis? Il parut, continue la Rochefoucaut, que ce changement n'avoit rien diminué de l'espérance de la Reine, & qu'elle attendoit de Mazarin & de Chavigni le même service que Des-Noyers avoit eu dessein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre toutes les assurances qu'elle pouvoit espérer de leur fidélité. Elle en attendoit des preuves, lorsque la maladie du Roi augmentée à un point, qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de régler toutes choses, pendant que sa santé lui pouvoit permettre de choisir lui-même une forme de gouvernement qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Cette proposition, quoiqu'elle fût apparemment contre les intérêts de la Reine, sembla néanmoins trop favorable pour elle. Louis ne pouvoit consentir à la faire Régente: il ne pouvoit aussi se résoudre à partager la Régence entr'elle & Gaston. Les intelligences dont il avoit soupçonné son épouse, & le pardon accordé depuis peu à son Frere pour le traité d'Espagne, le tenoient dans une irrésolution qu'il n'auroit peut-être pas surmontée, si Mazarin & Chavigni ne lui en eussent fourni le moyen par une ouverture dont je parlerai.

1643.

Cependant Anne d'Autriche & Gaston, qui ont eu trop de marques de l'aversion de Louis, & qui le soupçonnent presque également de vouloir les exclure de l'administration des affaires, cherchent toutes sortes de voyes pour y parvenir. La Reine tâche de dissiper les préjugés de son époux contr'elle, par le moyen de Chavigni. *J'ai sçû de celui-ci même*, dit la Rochefoucaut, *qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de ce qu'elle avoit jamais fait, & même de ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le suppliant particulierement de ne croire point qu'elle eût aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi, il répondit là-dessus à Chavigni, sans s'émouvoir :* En l'état où je suis, je lui dois pardonner; mais je ne la dois pas croire. *La Reine & le Duc d'Orléans prétendoient d'abord chacun à la Régence.* Si Gaston ne demeura pas long-temps dans cette pensée, il se flata du moins d'être déclaré Régent avec Anne d'Autriche. Les espérances de la Cour & de tout le Royaume étoient trop différentes, & tout l'Etat, qui avoit presque également souffert sous le Ministere de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, *pour ne recevoir pas avec joye une nouveauté dont chaque particulier espéroit de profiter.* C'est la pensée du Duc de la Rochefoucaut. Les intérêts différens des principaux Seigneurs du Royaume, & des plus considérables Magistrats du Parlement, les obli-

1643. gerent bientôt à prendre parti entre la Reine & le Duc d'Orléans. Si les brigues qui se faisoient en faveur de l'un & de l'autre n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembla se retablir un peu avant sa mort, leur faisoit craindre qu'il ne fût averti de leurs intrigues, & qu'il ne fit passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient afin d'établir leur autorité.

Dans cette conjoncture, le Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucaut, dont je transcris les Mémoires, crut qu'il importoit à la Reine, pour laquelle il se déclaroit, d'être assurée du Duc d'Enguien. Elle approuva la proposition que Marsillac lui fit, de s'acquérir le fils aîné du premier Prince du Sang. Lié d'une amitié particuliere avec Coligni intime confident du Duc d'Enguien, Marsillac leur représenta les avantages qu'Anne d'Autriche & Enguien trouveroient dans leur union, & qu'outre l'intérêt particulier qu'ils avoient l'un & l'autre de s'opposer à l'autorité du Duc d'Orléans, celui de l'Etat les y obligeoit encore: proposition si avantageuse à Enguien, qu'il ne manqua pas de la recevoir agréablement. Il ordonne donc à Marsillac de contribuer à la faire réussir. Et comme un trop grand commerce entre lui & Enguien auroit pû être suspect à Louis, ou à Gaston, sur-tout lors qu'Enguien avoit nouvellement reçû le commandement de l'armée de Flandre, & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir secret; Enguien desira que Marsillac rendît à Coligni seul les réponses de la Reine, & qu'ils fussent les seuls témoins de l'intelligence liée entre Anne d'Autriche & le Duc. Il n'y eut aucune condition mise par écrit. Marsillac & Coligni furent les dépositaires de la parole que la Reine donnoit à Enguien, de le préférer au Duc d'Orléans, non seulement par des marques de son estime & de sa confiance, mais encore dans tous les emplois dont elle pourroit exclure Gaston, *par des biais* dont ils conviendroient ensemble, & qui ne pourroient point porter le Duc d'Orléans à une rupture ouverte avec Anne d'Autriche. Enguien promettoit de son côté d'être inséparablement attaché aux intérêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle à toutes les graces qu'il desireroit de la Cour. Il partit peu de temps après pour aller commander l'armée de Flandre.

La Chastre qui, de concert avec Anne d'Autriche, avoit acheté depuis peu la belle charge de Colonel Général des Suisses, fut un de ceux en qui elle eut une confiance particuliere, durant ses brigues pour obtenir la Régence. Voyons le portrait que le Marquis nous fait de lui-même, & sur quoi les espérances d'une grande fortune sous l'administration de la Reine étoient fondées. *Ce seroit une présomption trop grande à moi*, dit-il à la tête de ses Mémoires écrits après sa disgrace, *de croire que je n'ai point commis de fautes, dans le temps que j'ai demeuré à la Cour, puisque les plus rafinés Courtisans se trouvent quelquefois embarrassés en des rencontres, où quelque adroits & quelque souples qu'ils soient, il leur arrive des accidens dont ils ne se peuvent bien retirer. J'avoue que j'ai pû manquer, soit faute d'expérience, soit en ne contraignant pas assez mon naturel, ennemi de toutes*

sortes de finesses. Lorsque je suis venu auprès du Roi Louis XIII. j'y ai apporté un esprit mal propre aux fourbes & aux bassesses, & qui a toujours fait profession d'une franchise trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie assez honnête, pour le continuer depuis; & quoique j'aye apparemment reconnu que ce n'étoit pas le chemin de faire fortune, j'ai préféré la satisfaction de ma conscience, une réputation sincere, & l'acquisition de quelques amis, gens d'honneur, aux dignités & aux avantages que j'aurois pû espérer en faisant l'espion, ou en jouant le double, & promettant en même temps aux deux partis. Dans cette maniere d'agir que j'ai observée, je me suis peut-être découvert trop librement, & d'ailleurs je me suis attaché trop fermement à mes amis, quand ils ont été en mauvaise posture. C'est en ces deux points que je puis avoir principalement manqué. Mais je crois que de telles fautes paroîtront excusables aux personnes de probité, & que le fondement en est trop bon, pour avoir des suites condamnables. Cela est certain. Si le Marquis s'est peint lui-même d'après nature, il ne mérite que de l'estime & des louanges. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si le portrait est ressemblant. Cela regarde l'Histoire de la Régence d'Anne d'Autriche. Suivons son récit, & voyons comment il sçut s'avancer à la Cour, & s'insinuer dans l'esprit de cette Princesse. 1643.

Quelque temps après la naissance de notre Roi Louis XIV. poursuit-il, *voyant qu'il n'y avoit rien à espérer pour moi, tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant, parceque je ne pouvois m'assujettir servilement à lui, & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'alliances & de liaisons d'amitié qui lui pouvoient être suspectes, je crus que je devois songer à prendre quelque autre parti, qui pût un jour relever ma fortune. Dans cette pensée, je n'en trouvai point de plus raisonnable ni de plus grande espérance, que celui de la Reine. La santé du Roi étant fort mauvaise, & n'y ayant aucune apparence qu'il pût vivre jusques à ce que son fils eût atteint l'âge de majorité, la Régence devoit infailliblement tomber en peu d'années entre les mains d'une Princesse dont les adversités presque continuelles, & souffertes avec grande patience, avoient élevé l'estime à un si haut point, qu'on la croyoit la meilleure, la plus douce personne du monde, & la moins capable d'oublier ceux qui s'étoient attachés à elle dans sa disgrace. Ces belles qualités me charmerent. Je jugeai de plus qu'il y avoit de l'honneur à se jetter de son côté, dans un temps où le pouvoir absolu de son persécuteur faisoit éviter son abord à toutes les personnes foibles & intéressées. Par un excès de tyrannie, il ne laissoit presque dans la maison de la Reine que des traîtres, ou des gens que leur stupidité rendoient exempts de soupçon, & incapables de la servir en quoi que ce fût. Je lui vouai pour lors mes services, & je l'en fis assurer par une Dame & par M. de Brienne. Les réponses obligeantes que je reçus par leur canal, m'engagerent encore plus. De maniere que je résolus de ne penser jamais à aucun avantage, que quand elle seroit en état de me le procurer, ou lorsque je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge que celle de Maître de la Garderobe du Roi que j'avois. Je demeurai dans ce sentiment jusques à la mort du Cardinal. Ceux qui s'étoient le plus éloignés*

1643. *de la Reine se pressant alors de lui faire leur cour, il n'est pas étrange que m'étant déja dévoué entierement à elle, je cherchasse avec soin les occasions de lui témoigner mon zele.*

Il s'en présenta une incontinent, que j'embrassai avec joye. Je la fis proposer à la Reine par M. de Brienne, & lui en parlai moi-même ensuite. Elle la crut avantageuse à son service, & m'en remercia en des termes qui redoublerent mon attachement à ses intérêts, & accrurent mes espérances. C'étoit l'achat de la charge de Colonel Général des Suisses. Je ne m'arrêtai ni à la grande somme d'argent que j'y employois, ni à d'autres considérations que me pouvoient faire naître la vue d'une femme & de trois enfans, dont la ruïne étoit inévitable, si venant à mourir ma charge se perdoit sans récompense. Je sacrifiai donc sans regret toute ma famille à la Reine. Soit que mon procédé plein de franchise lui plût; soit qu'elle jugeât que je la pouvois utilement servir, elle me fit encore meilleur visage, & redoubla ses civilités à mon égard. Elle parloit de moi comme d'un Officier qui lui étoit absolument dévoué, & sur la fidelité duquel elle se reposoit; ordonnant particulierement à l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors son secret, de me communiquer librement les choses qui regarderoient son service. Le nouveau Colonel des Suisses s'unit ensuite fort étroitement avec le Duc de Beaufort, qui à son retour d'Angleterre lui fit paroître une passion extraordinaire pour les intérêts d'Anne d'Autriche. Comme c'étoit un parti que la Chastre n'embrassoit pas avec moins d'ardeur, *cette considération*, dit-il, *emporta la balance*, & l'attacha plus que toute autre chose au Duc, que la Reine sembloit préférer à tous ceux qui se dévouoient à elle.

Des-Noyers, l'un des trois nouveaux Ministres d'Etat, se retire de la Cour.

Mémoires de la Rochefoucaut & de la Chastre. Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. 9. chap. 1. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 4.

J'ai remarqué ci-dessus que la Rochefoucaut n'a pû dire éxactement que Des-Noyers *fut chassé* de la Cour. En voici la preuve dans une lettre de Mazarin au Maréchal de Guébriant datée du 11. Avril. *M. Des-Noyers ayant fait instance en diverses rencontres, depuis la mort de M. le Cardinal, de se retirer, & en ayant de nouveau pressé hier Sa Majesté, elle lui a enfin permis d'aller chez lui. Pour témoigner la satisfaction que le Roi a de ses services, Sa Majesté lui conserve la charge d'Intendant de ses bâtimens & de Concierge de Fontainebleau.* Il paroît par-là que Des-Noyers ne fut, à proprement parler, ni chassé, ni disgracié; mais que depuis la mort de Richelieu, trouvant certains désagrémens à la Cour, il *pressa* Louis plus d'une fois de lui accorder la permission de se retirer. On le voit encore dans une lettre de Chavigni à Guébriant de même date. *Après diverses instances que M. Des-Noyers a faites à Sa Majesté de lui permettre de se retirer en sa maison, elle a été obligée de la lui accorder. Quoiqu'il soit éloigné des affaires, il ne laisse pas pourtant de demeurer dans les bonnes graces du Roi.* Anne d'Autriche fut fâchée de l'éloignement d'un Ministre qui s'efforçoit de la servir utilement. *M. Des-Noyers*, dit-elle un jour à la Chastre, *s'est trop pressé. Il a voulu se perdre à plaisir.* Si on en croit ce Seigneur, la retraite du nouveau Ministre d'Etat fut généralement attribuée au déplaisir qu'il eut de ne pouvoir gagner auprès de Louis le crédit que ce bigot ambitieux desiroit, & de voir que celui

de

de Mazarin prévaloit. C'est ce qui le portoit à mettre au Roi si souvent *le marché à la main*, comme Sa Majesté s'en plaignit elle-même. *Cet homme*, dit un jour Louis irrité contre lui, *veut faire le petit Cardinal. S'imagine-t'il être si nécessaire, qu'on ne se puisse passer de lui? J'en trouverai cent plus habiles, plus capables de remplir son emploi.* Il étoit haï des gens de guerre. Tous se plaignoient presque également de lui. Accoûtumé aux airs impérieux que Richelieu lui avoit laissé prendre, il maltraitoit les Officiers qu'il n'aimoit pas, & n'avançoit que ses amis & ses parens. Par sa ridicule bigoterie, il nuisit souvent aux affaires de son Maître, pour ne donner pas trop d'avantage aux Princes Protestans d'Allemagne alliés de la France. *Quand je signe quelque chose en faveur des Huguenots*, dit-il au Maréchal de Châtillon en je ne sçai quelle rencontre, *il me semble que la main me seche.* Cependant sa grande & presqu'unique religion, c'étoit de plaire au premier Ministre. *Si M. le Cardinal se faisoit Turc*, disoit Louis, *Des-Noyers prendroit bientôt le turban.*

1643. *Mercurio di Vittorio Siri. T. 3. Lib. 2.*

Dans une contestation avec le Roi pour les intérêts du Maréchal de la Motte-Houdancourt son intime ami, & sur les dépenses de l'armée d'Italie, Des-Noyers demanda brusquement la permission de se retirer. Cet artifice avoit si souvent & si bien réüssi à Richelieu, que le nouveau Ministre d'Etat s'imagina peut-être que Louis ne craindroit pas moins de le perdre. Mais la différence étoit trop grande entre le Cardinal & Des-Noyers. Le Roy n'ayant pas voulu lui répondre avec la même promptitude, qu'il pouvoit s'en aller quand il lui plairoit, Des-Noyers va follement prier Mazarin de l'aider à obtenir du Roi la permission de se retirer. Le Cardinal parla *si efficacement* en sa faveur, que *dès le soir même* il lui apporte l'agrément de Louis. L'un des *triumvirs* sort ainsi de la Cour, & s'en va dans sa maison de Dangu en Normandie. *Pour moi*, dit la Chastre, *je crois avec des personnes assez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un esprit fort prompt fut un trait de Courtisan prévoyant & rafiné.* Voici le fondement de cette conjecture. Des-Noyers avoit jusques alors détourné Louis de faire la Déclaration que Mazarin & Chavigni lui proposerent, pour régler le gouvernement du Royaume après sa mort. Voyant qu'elle éclateroit dans peu de jours, soit par l'opiniâtreté du Roi, soit par les suggestions des deux autres Ministres, & que Sa Majesté l'y mettoit au nombre de ceux qui devoient composer le Conseil de la Régence, il voulut s'en ôter absolument, *persuadé qu'il étoit*, dit la Chastre, *que se retirant chez lui, dans un temps où le Roi ne pouvoit gueres durer, la Reine ne perdroit point le souvenir de ses services, & que justement aigrie* contre Mazarin & Chavigni, à cause d'une Déclaration qui la rendoit dépendante du Conseil que Louis lui nommoit, *elle les éloigneroit dès qu'elle en auroit le pouvoir, pour se servir de lui, comme du plus instruit dans les affaires.*

Les plus déliés Courtisans sont quelques fois attrapés comme les autres. Quand Des-Noyers fut hors de la Cour, on ne pensa plus à le rappeller. Mazarin & Chavigni s'accommodent avec Anne d'Autriche. Le

1643. Cardinal prend le dessus, & maintient dans la charge de Secrétaire d'Etat le Tellier Intendant de l'armée de Piémont, à qui elle ne fut donnée d'abord que *par commission*. Plus souple & plus habile que son prédécesseur, le Tellier est mort Chancelier de France, après avoir mis à sa place Louvois son fils aîné, fait l'autre Archevêque de Reims, & vû jusques à la fin d'une longue vie sa personne & sa famille comblées tous les ans de nouvelles prospérités. Un Historien étranger raconte plusieurs circonstances des deux contestations que Des-Noyers eut avec son Maître. Si nous l'en voulons croire, le Ministre d'Etat perdit le respect au Roi, & prit plaisir à l'irriter. Cela n'est gueres vraisemblable. Je crois bien que Mazarin & Chavigni profiterent de l'occasion, & qu'ils porterent Louis à se défaire d'un homme qu'ils voyoient avec chagrin fort bien auprès d'Anne d'Autriche. La joie que sa retraite leur put donner fut mêlée de quelque amertume. Dès le lendemain de son départ, le Roi ne voulut point parler d'affaires à Mazarin, tant que Chavigni demeureroit dans la chambre ; & le Cardinal ayant fait ensuite je ne sçai quelle proposition qui déplut à Louis : *Cela est Italien en diable*, repartit aigrement Sa Majesté. Il ne faut pas trop refléchir sur les chagrins passagers d'un malade. Ces deux circonstances donnent cependant à penser, que le Cardinal & l'autre Ministre d'Etat *n'étoient pas trop assurés de l'esprit du Maître*, selon la remarque du Marquis de la Chastre.

Déclaration de Louis XIII. pour le gouvernement du Royaume durant la minorité de son Fils.

Mémoires de la Rochefoucaut, de la Chastre & de Pontis.

Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 4.

Mercurio di Vitterio Siri. Tom. 3. Lib. 1.

Le triste état de Louis dans les derniers mois de sa vie est assez bien décrit dans les Mémoires publiés sous le nom de Pontis. *Depuis la mort du Cardinal*, y dit-on, *le Roi n'eut presque aucune santé. Il tomba dans une espece de langueur, qui le réduisit enfin à un état digne de compassion. S'étant mis un jour au soleil qui entroit par une fenêtre de sa chambre, afin de s'échauffer, j'allai sans y prendre garde me placer justement devant la fenêtre.* Eh, Pontis, *me dit-il assez agréablement*, ne m'ôte pas ce que tu ne sçaurois me donner. *Ne comprenant point ce que Sa Majesté me vouloit dire, & paroissant en peine de le sçavoir, je demeurois toujours dans la même place. Le Comte de Tresmes m'avertit alors que c'étoit le soleil que j'ôtois au Roi. Je me retirai incontinent. Le pauvre Prince devint si maigre & si défait, que ayant pitié de lui-même, il découvroit quelquefois ses bras tout décharnés, & les montroit aux Courtisans qui le venoient voir. Lorsqu'il étoit au lit de la mort, Souvré, premier Gentilhomme de la chambre, ayant dit un jour, selon la coutume, que tout le monde sortît afin que le Roi pût reposer, & tiré le rideau du lit du côté où j'étois, pour m'obliger de sortir comme les autres, le Roi le retira tout d'un coup, & m'ordonna de demeurer. Il pensoit moins à reposer, qu'à se délivrer de l'importunité des Courtisans. Appercevant le clocher de S. Denys par la fenêtre de sa chambre*, dans le Château neuf de S. Germain, où il se fit transporter quelque temps avant sa mort, *il me demanda ce que c'étoit. Quand je lui eus répondu que c'étoit S. Denys :* Voilà où nous reposerons, *reprit-il. Puis tirant son bras hors du lit*, Tiens, Pontis, *ajoûta-t-il en le montrant*, vois cette main, regarde ce bras. Tels sont les bras du Roi de France. *Je vis en effet, mais avec une angoisse*

mortelle, que ce n'étoit qu'un ſquelette avec la peau ſur les os, couverte de grandes taches. Il me fit voir enſuite ſa poitrine, ſi décharnée qu'on en comptoit facilement tous les os. Ne pouvant retenir mes ſoupirs, ni mes larmes, je me retirai. On le ſervoit fort mal durant ſa maladie. A peine prenoit-il jamais un bouillon qui fût chaud. J'avois une peine extrême de voir un Roi, au milieu d'un ſi grand nombre d'Officiers, beaucoup plus mal ſervi que le moindre Bourgeois de Paris. 1643.

Louis ſentant que ſa fin approche ne fait plus myſtere de la Déclaration que Mazarin & Chavigni lui ont propoſée pour le gouvernement du Royaume durant la minorité de ſon Fils. On en parle tout haut. *Si ces deux Meſſieurs* en furent *les inventeurs*, dit le Marquis de la Chaſtre, *ils devinerent* fort bien les ſentimens du Roi, qui jugeoit Anne d'Autriche *incapable de toutes affaires*, & trop *paſſionnée* pour ſa maiſon. L'autorité de Charles de l'Aubeſpine, autrefois Garde des Sceaux, & l'un des principaux confidens de la Reine, paroiſſoit à Louis devoir être pernicieuſe à l'Etat. Il croyoit ce Magiſtrat inſéparable de la Ducheſſe de Chevreuſe, contre laquelle il étoit tellement prévenu, qu'il eût voulu trouver un moyen de la bannir pour jamais de France. Le Roi n'avoit gueres plus d'inclination pour le Duc d'Orléans ſon frere. *Je ſçai*, ajoûte la Chaſtre, *que durant ſa maladie, il a dit quelquefois à la Reine, que ce Prince étoit celui dont leurs Enfans avoient principalement à craindre.* De maniere que ce qui regardoit Gaſton dans la Déclaration venoit du propre mouvement de Louis. Mais, ſoit qu'il ait voulu de lui-même lier les mains à ſon épouſe, ſoit que Mazarin & Chavigni l'y euſſent porté, Anne d'Autriche en fut *ſi horriblement ulcérée*, qu'elle ſe déchaînoit contr'eux en préſence des gens qui avoient quelque accès auprès d'elle. *De pareils tours ne ſe pardonnent point*, diſoit-elle. *Si le Cardinal de Richelieu mon ennemi déclaré vivoit encore, me pourroit-il faire pis?* La Reine avoit-elle ſi grand ſujet de ſe plaindre de Louis, & de ceux qui lui avoient conſeillé la Déclaration? Il ſemble au contraire que cet acte fut fort bien conçu. Un Roi mourant pouvoit-il faire plus ſagement que de nommer des Miniſtres habiles & expérimentés, ſans le conſeil deſquels ſa Veuve peu éclairée, & ſuſpecte avec quelque fondement, ne pourroit rien déterminer d'important? Après la mort de Guſtave-Adolphe Roi de Suede, la Reine ſon Epouſe fut exclue du gouvernement; le Chancelier Oxenſtiern & quelques autres Miniſtres, eurent l'adminiſtration des affaires. Jamais la Suede fut-elle mieux gouvernée que durant la minorité de la Reine Chriſtine fille de Guſtave?

Je n'ai point l'original de cette fameuſe Déclaration. Voici l'extrait que j'en trouve. On y a omis quelque choſe: je le ſuppléerai ſur une traduction Italienne. Louis y ordonne donc, qu'en cas que Dieu l'appelle à lui, la Reine ſon épouſe ſera Régente du Royaume. Qu'elle aura le ſoin de l'éducation de leurs enfans, & l'adminiſtration des affaires. Que le Duc d'Orléans ſera Lieutenant Général du Roi mineur dans toutes les Provinces de France, ſous l'autorité d'Anne d'Autriche. Qu'elle

1643. & Gaston ne pourront rien faire que de l'avis du Conseil Souverain de la Régence. Que le Prince de Condé, le Cardinal Mazarin, Séguier Chancelier de France, Bouthillier Surintendant des finances, & Chavigni, tous Ministres d'Etat, composeront le Conseil de la Régence. Qu'en l'absence de Gaston, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin en seront les Chefs, dans l'ordre qu'ils sont nommés. Que toutes les affaires seront déterminées dans le Conseil à la pluralité des voix. Qu'on y pourvoira de même tant aux emplois importans & aux charges de la Couronne, qu'à celles de Surintendant des finances, de premier Président, & de Procureur Général au Parlement de Paris, & de Secrétaire d'Etat. Que la Régente pouvoit régler les affaires & disposer des dignités Ecclésiastiques de l'avis du Cardinal Mazarin seul. Que Châteauneuf, autrefois Garde des Sceaux, enfermé depuis long-temps dans le Château d'Angoulême y demeurera prisonnier jusques à la conclusion de la paix générale. Qu'après cela, de l'avis du Conseil, Anne d'Autriche lui pourra permettre de se retirer en quelque endroit, dans ou dehors le Royaume, selon qu'il sera jugé plus à propos. Que la Duchesse de Chevreuse ne sera point rappellée en France, qu'après la conclusion de la paix générale. Qu'elle n'y sera reçue qu'avec la permission de la Régente & du Conseil, qui marqueront un endroit éloigné de la Cour & de la personne d'Anne d'Autriche, où la Duchesse pourra demeurer. Qu'en présence du Roi, des Princes du Sang, des Ducs, Pairs, Maréchaux de France, & des autres Officiers de la Couronne, la Reine & le Duc d'Orléans feront serment d'observer éxactement la Déclaration, & de n'y contrevenir en aucune maniere.

Le 19. Avril, la Reine, le Dauphin, les Ducs d'Anjou & d'Orléans, les Princes de Condé & de Conti, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne qui se trouverent à S. Germain, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Surintendant des finances, les trois Secrétaires d'Etat Chavigni, la Vrilliere & Brienne; car enfin Des-Noyers ne l'étoit plus, & le Tellier son successeur n'étoit pas encore arrivé de Piémont; toutes ces personnes, dis-je, s'étoient rendues à deux heures après midi dans la chambre du Roi, la Déclaration fut lûe tout haut. Louis la signa, & écrivit au bas, de sa propre main, les paroles suivantes: *Ce que dessus est ma très-expresse & derniere volonté, que je veux être éxécutée.* Ignoroit-il que les Rois les plus absolus n'ont pas le pouvoir de se faire obéïr après leur mort? Anne d'Autriche & Gaston signerent ensuite la Déclaration, & *se jurerent l'un à l'autre*, de n'y point contrevenir: serment qui fut violé presque dès le jour même; du moins la résolution en étoit déja prise: on cherchoit les moyens de l'éxécuter au plutôt. *Cela ne se passa point de la part de la Reine*, dit un Auteur, *sans verser bien des larmes, témoins de son affliction & de sa douleur:* Ouï, de ce qu'en lui donnant le nom spécieux de Régente du Royaume, son époux mourant la mettoit en tutele. Louis avoit mandé le Parlement de Paris. Les Députés de cette Compagnie furent introduits après les cérémonies

que j'ai rapportées. Le Roi leur déclara lui-même qu'il avoit fait dresser des Lettres pour régler le gouvernement du Royaume après sa mort. 1643.
Que pour cet effet, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Chancelier, iroient de sa part le lendemain à la Grand'Chambre.

Ils s'y rendent le matin, & la Déclaration est lûe & publiée à l'audience. Les Ducs d'Usez, de Ventadour, de Sulli, de Lesdiguieres, de S. Simon, de Retz & de la Force s'y trouverent. On ne nomme aucun Pair Ecclésiastique. Cela me surprend. Il y en avoit certainement quelques-uns à Paris. Potier, Evêque & Comte de Beauvais, évita-t-il de se trouver à une action trop contraire aux intérêts de la Reine sa maîtresse? Quoi qu'il en soit, le Parlement ordonna conformément aux conclusions des Gens du Roi, que la Déclaration seroit envoyée aux autres Parlemens de France, pour y être pareillement publiée & enregistrée; *n'y ayant*, dit un Historien croyable en cette matiere, *que le Parlement de Paris qui ait droit de délibérer sur les affaires de cette conséquence.* Preuve évidente, que cette Cour est l'ancien & primitif Conseil des Rois de France, & qu'elle représente même les Etats-Généraux du Royaume: Autorité dont la tyrannie du Cardinal de Richelieu l'avoit entierement dépouillée. Le Parlement s'efforça de la reprendre durant la minorité de Louis XIV. Mais ce fut presqu'inutilement. Mazarin le ménagea plus que son Prédécesseur. Sous le régne présent, plus long & plus dur que celui dont j'écris l'histoire, les droits les plus sacrés du Parlement ont été anéantis. Le Duc de Longueville, nommé Plénipotentiaire au traité prochain de la paix générale, se plaignit apparemment de n'avoir pas été mis dans le Conseil de la Régence. Quinze jours après, Louis fait expédier des lettres patentes en faveur du Duc, qui lui assurent à son retour, & après la conclusion de la paix, la qualité de Ministre d'Etat, & une place dans le Conseil de la Régence, immédiatement au-dessous de Mazarin. Fut-ce une adresse du Cardinal pour gagner un des plus puissans Seigneurs du Royaume, & pour appuyer davantage une Déclaration qui lui étoit si avantageuse? Le Prince de Condé ne chercha-t-il pas aussi à procurer cette distinction, & à donner plus d'autorité à celui qui avoit épousé sa fille?

Anne d'Autriche étoit si ouvertement irritée contre Mazarin & Chavigni, que tous ceux qui s'attachoient à elle s'éloignerent absolument d'eux. Les Ducs de Mercœur, de Beaufort, de Verneuil & de Retz, Marsillac, la Chastre, Fiesque, Bethune, & plusieurs autres, ne visitoient plus les deux Ministres. Le jour même de la Déclaration, les Médecins jugeant que Louis n'avoit plus que deux ou trois jours à vivre, tous les Seigneurs du parti de la Reine résolurent de *pousser* tout-à-fait le Cardinal & le Secrétaire d'Etat, qu'ils voyoient *sur leur penchant*, & de porter Anne d'Autriche à se choisir d'autres Ministres. On lui proposoit sur-tout, de rappeller Châteauneuf, & de lui rendre les Sceaux qu'on ôteroit à Séguier. C'est ainsi que les confidens de la Reine pensoient à la rendre religieuse observatrice du serment qu'elle venoit de

1643. faire. On prétendoit lever ses scrupules & sauver sa réputation, en gagnant les Magistrats du Parlement de Paris, dont les principaux embrasseroient volontiers une occasion de faire valoir leur autorité, & de se mettre bien auprès de la Régente, afin de casser la Déclaration, dès que le Roi auroit les yeux fermés. Le pouvoient-ils sans le consentement d'Anne d'Autriche, & de Gaston? Quel tour auroit-on donné à cette affaire, sans les rendre coupables l'un & l'autre d'un énorme parjure? *Des gens de robe zélés pour la Reine*, ou plutôt empressés à s'avancer auprès d'elle, vinrent demander à l'Evêque de Beauvais, qu'on regardoit déja comme premier Ministre, quel service ils pourroient rendre à Anne d'Autriche dans le Parlement. C'étoit s'offrir ouvertement à elle pour casser la Déclaration. Mais le Prélat, ou mal-habile, ou scrupuleux, gâtoit tout, au rapport de la Chastre. *Il fit mal-à-propos semblant d'ignorer les intentions de sa Maîtresse*, dit le Marquis, *& voulut différer, au lieu que le Roi tirant à sa fin, tous les moments devoient être précieux.*

Le Prélat, qui a jusques alors vécu en parfaite intelligence avec le Duc de Beaufort, se refroidit, & persuade même à la Reine d'être plus réservée avec le Duc. Jaloux de la Faïette Evêque de Limoges, Potier imaginoit que Beaufort le vouloit avancer auprès d'Anne d'Autriche. *Il se reconnut, & changea d'humeur sur ce sujet*, ajoûte la Chastre. *Mais il ne fit pas de même au regard de M. de Châteauneuf. Craignant l'ancienne inclination de la Reine* pour le Magistrat prisonnier, *& la diminution de son propre crédit auprès d'elle, il ruina M. de Châteauneuf autant qu'il lui fut possible. Je croirois même que ce fut par son conseil que la Reine promit, quelque temps auparavant, de donner les Sceaux au Président le Bailleul. Je sçai du moins qu'avant la mort du Roi elle changea une fois d'avis, & qu'elle résolut de rendre justice à M. de Châteauneuf. Mais j'ai peine à me persuader que l'Evêque de Beauvais y ait contribué. Le bon homme, qui ne se connoissoit pas, se vouloit charger seul du poids des affaires. La Reine l'en jugea incapable dès le premier jour. Il donna ainsi lieu à ses ennemis de s'insinuer, & de le détruire. Au lieu qu'en rappellant M. de Chateauneuf, s'il n'eût pas conservé la premiere place, il en auroit eu du moins une fort honorable. Mais il ne sentoit pas sa foiblesse. Parmi ses défauts, il est louable d'en avoir usé de bonne foi avec ses amis. Quoique le Cardinal Mazarin & M. de Chavigni lui fissent, ou lui envoyassent faire chaque jour beaucoup de propositions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait fait part aux gens qui s'étoient liés avec lui.*

Le Roi ordonne qu'on fasse les cérémonies omises au baptême du Dauphin, & se prépa-

Louis, content d'avoir réglé l'administration du Royaume durant la minorité de son Fils sembla ne vouloir penser désormais qu'à sa conscience & à la mort. Le jour même de la Déclaration, il écouta volontiers ceux qui le presserent de pardonner entierement aux personnes, dont il se croyoit offensé, & d'accorder aux prisonniers élargis déja par son ordre, & aux éxilés qu'il avoit rappellés, la liberté de revenir à la Cour. *Le Duc de Beaufort*, dit la Chastre, *fut le premier qui parla pour le Duc de Vendôme son pere.* Il étoit revenu d'Angleterre à sa maison d'A-

net; mais il n'avoit pas, non plus que les autres Seigneurs élargis, ou rappellés, la liberté de paroître à S. Germain. *Si vous ne proposez sur l'heure au Roi de rappeller M. mon pere auprès de lui*, dit Beaufort à Mazarin & à Chavigni, *j'irai de ce pas lui en parler moi-même.* De peur qu'Anne d'Autriche ne les prive de leur emploi, à la sollicitation d'un homme impérieux & fier de sa faveur auprès d'elle, les deux Ministres pressent Louis à l'instant d'accorder ce que Beaufort demande. Ils obtinrent la même grace pour le Duc de Bellegarde, pour les Maréchaux de Bassompierre, d'Etrées & de Vitri, pour le Comte de Cramail, pour Manicamp, & pour Beringhen premier Valet de chambre de la Reine, homme souple & adroit, qui fit ensuite une fortune extraordinaire, & devint premier Ecuyer du Fils de Louis XIII. *Le Duc de Vendôme arriva le même jour d'Anet*, ajoûte la Chastre. *Les autres plus éloignés vinrent à la file durant le reste de la semaine.* Le soir du 2. Avril, le Roi se sentit un peu mieux; mais non pas assez bien pour faire espérer qu'il pût vivre plus de deux ou trois jours.

1643. re à la mort.

Mémoires de la Chastre.

Bernard Histoire de Louis XIII L. XX.

Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. 1. chap. 4.

Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 3. Lib. 2.

Le lendemain, Louis fut presque au même état. Il voulut que le Cardinal Mazarin fût le parrain, & la Princesse de Condé la marraine de son Fils aîné. Immédiatement après sa naissance, le Dauphin avoit été *ondoyé*, comme on dit dans l'Eglise de Rome. Mais les autres cérémonies du baptême ayant été omises, Louis ordonna qu'elles se fissent le 21. Avril, par Séguier Evêque de Meaux, son premier Aumônier, dans la Chapelle du vieux Château de S. Germain. La Princesse de Condé donna le nom de *Louis* au Dauphin. Il est assez surprenant qu'en cette occasion éclatante le Roi ait préféré un étranger d'une naissance médiocre, au Duc d'Orléans son Frere unique, & au premier Prince de son sang. Toutes les réfléxions qui se feront là-dessus ne peuvent être que fort avantageuses à Mazarin. Il est vraisemblable que Louis, qui se défioit étrangement de Gaston, peut-être autant de Condé, voulut par cet honneur extraordinaire engager le Cardinal, dont il estimoit l'habileté à servir fidelement son filleul, & à s'opposer aux mauvais desseins que l'oncle du jeune Roi & le premier Prince du Sang pourroient former contre lui, durant sa minorité.

Le jour suivant, la maladie du Roi augmente. Mazarin & le Jésuite Dinet lui font alors quelque ouverture de penser à la mort. Dès qu'on lui en dit le premier mot, *le pauvre Prince s'y résolvant avec beaucoup de constance & de piété, se confesse & demande le viatique.* Ce sont les paroles du Marquis de la Chastre. Quand le Roi de France communie, les deux personnes les plus considérables, entre ceux qui se trouvent auprès de Sa Majesté, tiennent les deux bouts de la nappe de la communion devant elle. Louis craignant qu'il n'y eût quelque contestation sur le rang, entre les Seigneurs qui seroient dans la chambre, défendit d'étendre une nappe sur son lit, & demanda une serviette, ou un mouchoir, qu'il tiendroit lui-même sur ses mains. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé entrant alors dans la chambre du Roi, l'Evêque de Meaux lui

1642. représenta qu'il ne pouvoit plus y avoir de contestation. La nappe fut donc apportée. Gaston & Condé la tiennent chacun de leur côté, pendant que Louis reçoit le viatique. Tous les assistans, dit un Historien, fondoient en larmes. Ferme & intrépide à l'appareil de la mort prochaine, le Roi s'occupoit des sentimens que sa dévotion lui inspiroit. Les Maréchaux de la Force & de Châtillon, à qui leur Religion ne permettoit pas d'être présens à la cérémonie, vinrent saluer Louis après qu'elle fut faite. *Monsieur le Maréchal*, dit-il en s'adressant à la Force, *je vous ai toujours regardé comme un des plus excellens Officiers de mon Royaume. Puisque je suis sur le point d'aller rendre compte de mes actions à Dieu, je crois vous devoir exhorter à une conversion sincere. Dieu ne vous conserve si long-temps la vie, que pour vous donner le loisir de reconnoître que la Religion Catholique est la seule véritable ; & qu'il n'y a point de salut à espérer hors l'Eglise Apostolique & Romaine.* Le Roi répéta les mêmes choses à Châtillon, qui s'approcha ensuite du lit de Sa Majesté. Les deux Maréchaux l'écouterent avec respect. Mieux instruits que Louis des vérités de l'Evangile, ils ne crurent pas que l'exhortation d'un Roi superstitieux & peu éclairé fût un motif assez pressant pour les porter à quitter leur Religion, & à embrasser celle de Louis. Ils étoient trop convaincus de la solidité de la Réformation, & des erreurs de la Communion de Rome.

Mouvemens & intrigues à la Cour de France dans les derniers jours de la vie de Louis XIII.

Mémoires de la Chastre & de la Rochefoucaut.

Le reste de ce jour, dit le Marquis de la Chastre, *les Medecins trouverent que le Roi baissoit de plus en plus ; & le lendemain, ils le jugérent assez mal pour lui faire donner l'Extrême-Onction. Ce jour, qu'on nomma depuis* le grand Jeudi, *fut remarquable pour beaucoup de choses qui se passerent à la Cour.* En voici l'origine. Le Duc de Vendôme, dépouillé de son gouvernement de Bretagne par le Cardinal de Richelieu, qui le prit sans façon pour lui-même, prétendoit y rentrer après la mort de son persécuteur. Le Duc de Beaufort, tout-puissant auprès d'Anne d'Autriche, appuyoit les sollicitations de son pere contre le Maréchal de la Meilleraïe, à qui Louis l'avoit donné. Cela causa une grande mésintelligence entre celui-ci & la Maison de Vendôme. Toute la Cour prit parti dans cette querelle. Les Ducs d'Enguien, de Longueville, de Lesdiguieres, de la Rochefoucaut, le Maréchal de Schomberg, & plusieurs autres Seigneurs, se déclarent pour la Meilleraïe, & presque tous les autres en faveur de ses adversaires. Marsillac fils du Duc de la Rochefoucaut, & confident du Duc d'Enguien, se rangeoit du côté de son pere & du Prince son ami. Mais ne voulant rien faire sans le consentement d'Anne d'Autriche, à laquelle il se devouoit, elle lui ordonne de s'offrir à Beaufort, & lui parle du Duc *comme de la personne du monde pour qui elle avoit le plus d'estime & d'affection*, dit la Chastre. Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucaut, confirme la même chose dans ses Mémoires. *La Reine voulut que je fusse ami du Duc de Beaufort dans un différend qu'il eut avec le Maréchal de la Meilleraïe. Elle m'ordonna encore de voir le Cardinal Mazarin, afin d'éviter un sujet de plainte de la part*

du

du Roi, prévenu qu'elle empêchoit ses serviteurs de voir ceux en qui il avoit confiance. 1643.

Le jour du *grand Jeudi*, la Meilleraïe croyant que Louis, qui avoit reçu l'Extrême-Onction, alloit mourir, & craignant que le Duc de Vendôme & ses deux fils, appuyés presque de toute la Cour, ne lui fissent un affront, s'avisa d'avoir l'escorte la plus nombreuse qu'il pourroit. Il envoya donc chercher à Paris tous les Officiers dépendans de sa charge de Grand-Maître de l'artillerie, qui amenent chacun leurs amis. Tout ce ramas, dit la Chastre dont je transcris les Mémoires, fit environ trois ou quatre cent chevaux, qui venant de Paris en assez grosses troupes, donnerent l'allarme à S. Germain. Sur ce bruit, le Duc d'Orléans demande au Prince de Condé, s'il fait venir ses gens. Celui-ci s'imaginant, à ce qu'il protesta depuis, qu'on lui parle des Officiers de sa maison, repond qu'il va les mander. Gaston, qui entend la chose autrement, envoye querir sur l'heure la plûpart de sa suite. Anne d'Autriche, avertie de ces mouvemens, ne doute point qu'il n'y ait quelque entreprise projettée. Elle sort du vieux château de S. Germain, où elle logeoit, va joindre Louis qui attend la mort dans le neuf, laisse les Ducs de Mercœur & de Beaufort auprès du Duc d'Anjou, & recommande particulierement ses deux Fils à Beaufort, en des termes *qui marquoient la plus haute estime & la plus grande confiance qu'on puisse jamais avoir*. Dès-que la Reine entre dans le château neuf, elle mande la Chastre Colonel des Suisses, & lui parle de la sorte tout haut: *Envoyez ordonner au régiment des gardes Suisses, de se tenir prêt à marcher; mandez les Officiers qui sont à Paris, & assurez vous de vos amis.* Louis & elle commandent au Marquis de Charrost Capitaine des gardes, de mettre une garde extraordinaire dans le vieux château, pour la sûreté du Dauphin & du Duc d'Anjou. Le jour précédent, on leur en avoit donné une aussi nombreuse que celle du Roi. La défiance de Louis & d'Anne d'Autriche au regard de Gaston parut extrême. Ils n'en auroient pas moins eu du Prince de Condé, s'il ne fût venu promptement conter à Leurs Majestés ce qui étoit arrivé. Le Duc d'Orléans se raccommode le jour même avec la Reine, se plaint de la défiance qu'elle témoigne, & rejette tout le vacarme fait contre lui sur l'imprudence, ou la malignité du Prince de Condé.

Ce récit n'insinue-t'il point que Louis & son Epouse craignirent que Gaston n'eût formé le projet de se saisir de leurs Enfans, de se faire seul Régent du Royaume après la mort du Roi, & peut-être de s'assurer la couronne par la mort des deux plus proches héritiers, qui seroient entre ses mains? Je sçai bien qu'on ne sçauroit prendre trop de précautions en de pareilles rencontres. L'espérance d'une couronne peut porter aux plus grands crimes. Cependant, c'étoit connoître fort mal le Duc d'Orléans, que de le croire capable d'un attentât si noir. Avoit-il même assez de pouvoir, d'amis, de force d'esprit pour l'exécution d'une telle entreprise? *Quand le Duc de Beaufort*, dit la Chastre, *n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute sa vie, je le tiendrois assez glorieux, d'avoir été choisi gardien du plus*

1643. *grand trésor qui fût en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empressé. Mais il se trouvera peu de personnes capables de se modérer dans une situation si avantageuse.* Qui ne se seroit pas laissé transporter à la joye, en voyant cinq cent Gentilhommes parmi lesquels il y en avoit plusieurs d'une naissance distinguée, qui n'attendoient que ses ordres, & le premier Prince du sang obligé de lui venir faire compliment? Si Louis fût mort ce jour-là, Mazarin & Chavigni *étoient perdus sans ressource. La Reine, animée par tant de raisons contr'eux, ne leur eût point pardonné.* Mais voici une autre scéne.

Quoique le Roi ne reçût point de soulagement durant toute la journée, & que sur le soir voulant éloigner de son esprit toutes les pensées du gouvernement de l'Etat, il ordonnât à Anne d'Autriche, d'aller tenir le Conseil, *ce qu'elle ne fit qu'après s'en être défendue avec beaucoup de larmes*, feintes, ou sinceres, Dieu le sçait, la nuit apporta de l'amendement. Louis, qui se trouve mieux, se fait razer le lendemain, passe l'après-dînée à voir *enfiler des morilles & des champignons*, & à faire chanter Nielle dans la ruelle de son lit, auquel *il répondit par fois.* Voulant tenir Conseil sur le soir, il le dit à la Reine, & la prie de se retirer. Compliment qu'elle prit *pour un nouvel outrage* que Mazarin & Chavigni lui faisoient. Un petit moment de meilleure santé leur avoit tellement rehaussé le cœur, que leurs amis & leurs créatures disoient hautement, que si le Roi en réchappoit, la ruine *des Importans* étoit infaillible. C'est le nom qu'on donnoit à tous ceux qui se déclaroient ouvertement pour Anne d'Autriche, & contre les deux Ministres. Mais le jour suivant, Louis étant retombé dans sa premiere langueur, le Cardinal & le Secrétaire d'Etat perdirent toute espérance de sa guérison, & redoublerent leurs intrigues auprès de la Reine.

La Princesse de Condé, picquée de ce que le Duc de Beaufort avoit témoigné trop *de dépit & d'aigreur* contre la Duchesse de Longueville sa fille, fut une des premieres qui parla pour eux. Le Marquis & la Marquise de Liancour, sœur du Maréchal de Schomberg les servirent avec ardeur. L'Epouse de Chavigni, habile & intriguante, ne s'oublia pas en cette occasion. Mais *les plus fortes machines* que les deux Ministres *employerent*, dit la Chastre, furent le P. Vincent, Béringhen, & Montaigu Gentilhomme Anglois, Abbé de S. Martin de Pontoise, pour qui Anne d'Autriche eut tant d'affection qu'il se flata depuis avec quelque fondement d'être un jour Cardinal & Ministre d'Etat. J'ai déja parlé de lui dans les livres précédens. Vincent Instituteur & premier Supérieur Général de la Congrégation appellée *des Prêtres de la Mission*, dont la principale maison est S. Lazare dans un des fauxbourgs de Paris, homme qui sous un extérieur simple & humble cachoit un esprit insinuant & adroit, *attaque* la Reine *par la conscience, & lui prêche incessamment le pardon des ennemis.* Béringhen son *premier Valet de chambre*, assidu aux heures où personne ne la voit, lui remontre que Mazarin & Chavigni lui sont utiles, & qu'ayant le secret de toutes les affaires importantes, il lui sera presque impossible de s'en passer dans les premiers commencemens. Montaigu *dévot de profes-*

ſion, mêlant Dieu & le monde enſemble, & joignant aux raiſons de dévotion la néceſſité d'avoir un Miniſtre inſtruit des affaires de l'Etat, y ajoûte, ſelon la conjecture du Marquis de la Chaſtre, *une conſidération qui gagne abſolument la Reine.* Il lui repréſente que le Cardinal a en main plus que perſonne *les moyens de faire la paix.* Qu'étant originairement ſujet du Roi d'Eſpagne ſon frere, il aura ſoin de la faire *avantageuſe* à la Maiſon d'Autriche. Enfin, qu'elle doit eſſayer de le maintenir, afin d'avoir un appui contre les factions qui ſe pourront former dans le Royaume durant ſa Régence. Louis n'avoit donc pas ſi grand tort de ſoupçonner ſon Epouſe, d'être trop *paſſionnée pour ſa Patrie.* La Princeſſe de Guimené de la Maiſon de Rohan, & Brienne Secrétaire d'Etat, furent encore deux des *principaux reſſorts* que Mazarin & Chavigni *firent jouer.* La Princeſſe, l'une des premieres à qui Anne d'Autriche s'ouvrit, la *confirma* dans la penſée de garder le Cardinal. La Chaſtre ne parle pas ſi poſitivement de Brienne. *Il eſt certain*, dit-il, *que devant, ou après la mort du Roi, il fut un des premiers qui changea de parti, après nous avoir promis amitié.* 1643.

On s'étonnera peut-être, ajoûte-t-il, *que toutes ces choſes ſe ſoient paſſées ſans que notre cabale*, ennemie de Mazarin & de Chavigni *ſe remuât davantage.* Telles ſont les raiſons que le Marquis en apporte. L'Evêque de Beauvais, qui ſembloit avoir le principal ſecret de la Reine, fut le premier trompé. Peu contente des réponſes du Prélat ſur les affaires qu'elle lui propoſe d'abord, elle ſe dégoûte de lui, & ne lui découvre plus le fonds de ſon ame. Incertaine & irréſolue d'ailleurs, tantôt elle veut garder le Cardinal pour un temps, & puis elle ſemble acquieſcer aux raiſons qu'on lui allegue pour la diſſuader, & n'en parle pas davantage. Dans le temps même qu'elle incline pour Mazarin, elle donne au Duc de Beaufort des eſpérances que le Marquis de la Vieuville ſera remis dans la charge de Surintendant des finances. Un jour elle promet les Sceaux pour Châteauneuf, & le lendemain au Préſident le Bailleul. Elle aſſure même au Duc de Vendôme que Des-Noyers ſera rappellé deux heures après la mort du Roi. Enfin elle envoye querir le Préſident de Barillon, nouvellement revenu de ſon exil d'Amboiſe, & Gondi Prêtre de l'Oratoire, autrefois Comte de Joigni & Général des galeres, pere du fameux Cardinal de Retz, pour ſçavoir leurs ſentimens. *Je crois*, dit la Chaſtre, *qu'il peut y avoir eu de la diſſimulation dans tout ce procédé. Mais il y eut auſſi ſans doute de l'incertitude & de l'irréſolution.* Mazarin ſçut la fixer en ſa faveur.

Le délié Cardinal tentoit en même-temps, de ſe maintenir auprès du Duc d'Orléans, & de s'aſſurer du Prince de Condé. Quoique celui-ci aime mieux que les affaires demeurent entre les mains des deux Miniſtres, que de les voir tomber dans celles de Châteauneuf, il ne veut rien promettre à Mazarin & à Chavigni. *Je ferai ce que Monſieur fera*, répondit-il en termes généraux à leurs propoſitions. L'Abbé de la Riviere, qui gouvernoit abſolument Gaſton, tint le Cardinal *en balance* juſques à la fin. *Si ſes intérêts particuliers ne l'euſſent empêché de s'accommoder avec nous, je crois qu'il n'auroit jamais favoriſé l'autre parti.* Quels étoient-ils *ces intérêts par-*

1643. *ticuliers* de l'Abbé? La crainte du ressentiment de Montrésor & de Béthune amis du Duc de Beaufort. Par l'entremise du Maréchal d'Etrées, la Riviere s'étoit accommodé avec le Duc de Vendôme. Ce n'étoit pas encore assez. Il falloit gagner Beaufort. La veille de la mort du Roi, Etrées le va trouver, & lui dit, *Monsieur, si vous voulez accorder votre amitié à la Riviere, & le garantir du ressentiment de Mrs. de Montrésor & de Béthune ses ennemis, il vous promettra de faire agir Monsieur comme vous voudrez.* Beaufort conte la proposition à la Chastre, & lui demande ce qu'il en pense. Celui-ci répond sagement que les intérêts généraux du Parti doivent l'emporter sur les querelles particulieres. Baufort prie la Chastre d'en parler à Béthune, qui s'explique d'une maniere si froide & si peu positive, que le Duc rompt le traité entamé avec la Riviere, & n'en veut plus entendre parler, de peur de chagriner Montrésor & Béthune ses amis. *On le doit louer,* poursuit la Chastre, *de ce qu'en cette occasion, & en toutes les autres, il a toujours préféré l'honnête à l'utile. Il n'a jamais pensé à ses avantages particuliers.* Cela parut évidemment dans la distribution que Louis fit des charges vacantes. Lorsque le Prince de Condé eut celle de Grand-Maître de la maison du Roi, le Duc de Beaufort pouvoit obtenir celle de Grand-Ecuyer, s'il eût voulu s'aider. La Reine le pressoit de la prendre; mais il s'en défendit en lui disant; *Madame, je ne veux recevoir aucune gratification que des mains de Votre Majesté.* Le Cardinal eût donné toutes choses pour avoir son amitié, & même celle de tous ceux de la cabale. *Je le sçai par moi-même,* dit enfin la Chastre; *le Commandeur de Souvré m'étant venu sonder de la part de Mazarin, & me dire qu'encore qu'on me nommât parmi ceux qui lui vouloient le plus de mal, notre amitié de Rome l'empêchoit de le croire. A quoi je répondis que Son Eminence m'obligeoit beaucoup d'avoir cette pensée, & que je me mêlois seulement de faire ma charge & de servir la Reine.*

Le Duc de la Rochefoucaut parle plus succinctement des intrigues racontées par le Marquis de la Chastre, & des raisons de l'irrésolution d'Anne d'Autriche dans les derniers jours de la vie de Louis. Voici ce qu'il en dit. « Le Roi dont la maladie augmentoit, voulant donner quel» ques marques de clémence, soit par dévotion, soit pour témoigner que » le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui aux violences » exercées depuis la disgrace de la Reine sa mere, consentit à rappeller à » la Cour les plus considérables de ceux qui avoient été persécutés. Il s'y » disposa d'autant plus volontiers, que les Ministres, prévoyant beaucoup » de désordres, essayoient de l'assurer contre tout ce qui pouvoit arriver » dans la révolution dont ils étoient menacés. Les exilés revinrent presque » tous. Comme il y en avoit beaucoup d'attachés à la Reine par les ser» vices qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait » d'ordinaire entre les personnes persécutées, il y en eut peu qui n'eussent » pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'attendre pas une ré» compense proportionnée à leur ambition. Plusieurs crurent que la Reine » leur ayant promis toutes choses conserveroit dans la souveraine autorité

» les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrace. Le Duc de Beau- 1643.
» fort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes espérances. Il étoit de-
» puis long-tems attaché fort particulierement à la Reine. La preuve de sa
» confiance qu'elle lui donna, en le choisissant pour garder le Dauphin &
» le Duc d'Anjou, lorsqu'on croyoit le Roi sur le point d'expirer, est si
» publique & si grande, que ce ne fut pas sans fondement qu'on commen-
» ça de considérer son crédit, & de trouver beaucoup d'apparence à l'o-
» pinion qu'il essayoit d'en donner.

» L'Evêque de Beauvais crut ne se devoir point opposer à la faveur du
» Duc de Beaufort. Il souhaita même de se lier avec lui, pour ruiner de
» concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils espérent
» d'en venir facilement à bout, non seulement par l'opinion qu'ils avoient
» de leur crédit, & par l'expérience que l'Evêque de Beauvais avoit faite de
» sa facilité à ruïner des personnes qui devoient être plus considérables à la
» Reine par leurs services que le Cardinal Mazarin; mais encore, parceque
» celui-ci étant créature du Cardinal de Richelieu, ils croyoient que cette
» liaison-là seule lui devoit donner l'exclusion, & que la Reine avoit con-
» damné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour
» conservet dans les affaires une personne qu'il y avoit mise de sa main, &
» que la Reine regardoit comme auteur de la Déclaration du Roi dont elle
» étoit aigrie au dernier point: Confiance qui fit négliger au Duc de Beau-
» fort, & à l'Evêque de Beauvais, beaucoup de précautions, durant les
» derniers jours de la vie du Roi, qui leur auroient été bien nécessaires
» après sa mort. La Reine étoit encore assez irrésolue en ce temps-là, pour
» recevoir les impressions qu'on auroit voulu lui donner. Elle me cachoit
» moins qu'aux autres la situation de son esprit, parce que n'ayant jamais
» eu d'autres intérêts que les siens, elle ne me soupçonnoit pas de vouloir
» embrasser un autre parti que celui qu'elle choisiroit. Elle commençoit de
» craindre l'humeur impérieuse & altiere du Duc de Beaufort, qui non con-
» tent de soûtenir les prétentions du Duc de Vendôme son pere au gouver-
» nement de Bretagne, appuyoit encore celles de tous ceux qui avoient souf-
» fert sous l'autorité du Cardinal de Richelieu, non seulement pour attirer
» presque toutes les personnes de condition par leurs intérêts particuliers,
» dans une cause qui leur paroissoit juste; mais encore pour avoir un pré-
» texte de choquer le Cardinal Mazarin, & en remplissant les principales
» charges de l'Etat, faire des créatures, & donner des marques si éclatan-
» tes de sa faveur, qu'on en pût attribuer la cause à tout ce qui étoit le
» plus capable de satisfaire son ambition, & même sa vanité. La Reine con-
» sidéroit d'un autre côté, qu'après avoir confié ses Enfans au Duc de Beau-
» fort, ce seroit une legéreté que tout le monde condamneroit, si on la
» voyoit passer en si peu de temps d'une extrémité à l'autre, sans aucun su-
» jet apparent. La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de M. de Chavi-
» gni ne lui étoient pas assez connues, pour être assurée qu'ils n'eussent
» point de part à la Déclaration. De maniere que trouvant des doutes de
» tous côtés, il lui étoit mal-aisé de prendre une résolution sans s'en repen-

1643. »tir. La mort du Roi l'y obligea néanmoins : » évenement qui sera la conclusion de cette Histoire.

Mort de Louis XIII.

Bernard Histoire de Louis XIII Liv. XX. Histoire du Cardinal Mazarin. Liv. 2. chap. 1. Mercurio di Vittorio Siri. Tom. 3. Lib. 1.

Louis avoit, comme je l'ai dit, reçu l'Extrême-Onction le Jeudi 23. Avril avec de grands sentimens de dévotion. Il répondoit aux litanies & aux prieres qui se récitent, selon l'usage de la Communion de Rome, dans une cérémonie qu'elle regarde comme un véritable Sacrement, à cause de l'onction qui se fait sur le malade. C'est une institution assez nouvelle, & dont il est difficile de trouver des traces dans les premiers siecles de l'Eglise. L'onction pratiquée par les Apôtres n'y a pas de rapport. A proprement parler, cette observance est un reste de la pénitence publique, à laquelle un mourant, touché du repentir des péchés de sa vie passée, se soumettoit, en se faisant revêtir d'un sac, & mettre sur la cendre ; chose qui est en usage dans certains Ordres Monastiques. On eut quelqu'espérance dans les derniers jours du mois d'Avril. Mais au commencement de Mai les symptômes de la maladie furent si mauvais, que les Medecins, désespérant de la guérison du Roi, ne lui donnerent plus de remedes. Le 12. du mois, il communia une seconde fois, fit approcher de lui la Reine & le Duc d'Orléans, prit leurs mains, & les mettant l'une dans l'autre, éxigea qu'ils se promissent réciproquement de vivre en bonne intelligence après sa mort, & d'avoir soin de ses deux fils.

Peu attentif à la défaillance de ses forces, il s'entretenoit de choses pieuses & édifiantes avec Cospean Evêque de Lisieux & quelques autres Prélats présens. *Je me soumets de tout mon cœur à la volonté de Dieu*, disoit-il. *La vie & la mort me sont indifférentes. Je souhaiterois plus celle-ci que l'autre. Mon ame s'ennuie de vivre* ajoûta-t'il en citant les paroles du saint homme Job selon la Version Vulgate. *S'il plaît à Dieu de me laisser encore dans le monde, j'employerai, moyennant sa grace, le temps qu'il voudra bien m'accorder, à implorer sa misericorde pour moi & pour mes sujets, à leur rendre justice & à leur procurer une bonne paix.* Montrant sa poitrine & ses bras décharnés au Duc d'Angoulême & au Marquis de Liancourt ; *Les Rois*, dit-il au premier, *ne sont pas plus exempts que les autres des miseres de la vie.* Puis se tournant vers le second, il récita ces paroles, que l'Eglise de Rome employe en donnant des cendres le premier jour du Carême : *Souviens-toi, homme, que tu es poudre, & que tu retourneras en poudre.* Le jeudi 14. Mai, jour de la fête de l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel & de la mort violente du Roi Henri IV. Louis sentant que son heure étoit venue demanda qu'on fît les prieres des *agonizans*, y répondit fort dévotement, écouta attentivement les exhortations de l'Evêque de Lisieux, l'embrassa en l'appellant son pere, perdit peu de temps après la parole, & expira sur les deux heures après midi, la 43. année de son âge, & la 33. de son Regne.

Le corps fut ouvert en présence du Duc de Nemours, du Maréchal de Vitri, & du Marquis de Souvré premier Gentilhomme de la chambre. On trouva les intestins presque tout ulcérés, les poumons adhérans

aux côtes, un petit abscès dans le mésentere, & une espece de boule dans l'estomac pleine de vers, parmi lesquels il y en avoit un fort gros. 1643.
Quoiqu'il n'y eût aucune apparence d'une mort avancée par le poison, le peuple de Paris, excité apparemment par les ennemis de la mémoire de Richelieu, se mit à crier que le Cardinal avoit empoisonné son Maître dans l'espérance de se faire Régent du Royaume. L'émotion fut si grande contre ses parens, que durant quelques jours, ils n'oserent paroître ni à la Cour, ni dans la ville. Louis avoit ordonné que ses funérailles fussent simples & peu magnifiques. On eût bien voulu suivre ses intentions. Mais cela n'étoit gueres possible, à cause des formalités qu'il falloit observer. Le Corps fut porté le 19. du mois, de S. Germain à l'Abbaye de S. Denys, accompagné des troupes & des Officiers de la maison du Roi. La cérémonie de l'enterrement se fit quelques jours après. Le Cardinal de Lyon frere de Richelieu, Grand Aumônier de France, officia. Quatre Présidens au mortier porterent les coins du poisle. Les Officiers de la Couronne & de la maison du Roi, ou les gens nommés pour remplir leurs places, ayant porté ou les marques de leur dignité, ou les ornemens Royaux, jusques au caveau, où le corps fut mis premierement; le Duc de la Tremouille, qui faisoit l'office de Grand Maître de la maison du Roi, dit à haute voix, *le Roi est mort.* Un Héraut d'armes répéta la même chose par trois fois, & ajoûta ces paroles, *prions tous pour le repos de son ame.* Après quelques momens de prieres secretes, ou de silence, le Duc de la Tremouille cria selon la coûtume, *vive le Roi.* Un Héraut d'armes ploclama pour lors, *Louis XIVe. du nom Roi Très-Chrétien de France & de Navarre*, & finit en exhortant les assistans à faire les mêmes acclamations.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

AL

AL

AL

AL

AM

A N

lui

AN

AQ. AR

AR

AV

AV

AY

AY

AZ

BA

BA

BE

BI

BL

BR

BR

BR

BU

CA

CA

CA

CH

CH

CI

CL

Clement

CL

CL

CO

CU

DE

DH. DI

DI

DO

DR

EA. EC

EE. EF. EG

EK. EL

ES

ET

l'occasion

EU. EX. EY

F A

F A

FA

FE

FE FE

FI

FO

GA

GA

GA

GA

GR

GU

GU

GY

HA

HA

Hautefontaine

HA

HE

HE

HY

IB. ID. IG. IL. IM. IN

JA

JA

JE

JE

JE

JO

JO

K E. K H. K I. K N. K O. K R

K U

L A

LA

LA

Vvvvv ij

MA

MA

ME

MI

MO

NA

NE

NE

PA PA

PE PE

PO

PR

RO

RO

RU

SA

SA

SA

ST

SU

TA

TA. TE

VA

VE

VI

FAUTES A CORRIGER
AU TOME VI.

PAge 11, ligne 5, gens guerre, lisez gens de guerre.
13, lig. 14, *lui*, lis. *loi*.
37, lig. 13, encourre, lis. encourt.
48, lig. 18, 19, fait aussi belle, lis. fait une aussi belle.
50, lig. 13, pour-tout, lis. partout.
51, lig. 14, *Camtilmo*, lis. *Cantelmo*.
56, lig. 29, Piennet, lis. Piennes.
58, lig. 26. contesté, lis. confessé.
84, lig. 41, du Turin, lis. de Turin.
Les chiffres de la feuille O doivent être 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 112 au lieu de 205, 206, &c.
135, lig. 25, Henderson, lis. Hunderson.
149, lig. 42, *posive*, lis. *positive*.
162, lig. 15, *Salsagna*, lis. *Saldagna*.
170, lig. 17, Cantannede, lis. Cantagnede.
ibid. lig. 20, Albare, lis. Alvare.
171, à la note, Grau, lis. Grace.
177, lig. 44, Sebastian, lis. Sebastien.
186, lig. 25, Mai, lis. Mars.
193, lig. 32, conclu, lis. conçu.
197, lig. 39, 40, *derneire*, lis. *derniere*.
201, lig. 31, de parvenir, lis. de chercher les moyens de parvenir.
203, lig. 22, *tout le Cercle*, lis. *tous les Cercles*.
ibid. lig. 39, Rengestauff, l. Regenstauff.
ibid. lig. 16, *de côté*, lis. *de ce côté*.
206, lig. 18, 19, de Woilland, lis. du Woitland.
209, lig. 28, 29, constance, lis. constante.
214, lig. 22, *qu'il a pris*, lis. *qu'il prit*.
224, lig. 16, Héronie, lis. Héroïne.
238, lig. 40, cantonnées, lis. se trouvoient cantonnées.
242, lig. 13, 14, tous honneurs, lis. tous les honneurs.
ibid. lig. 23, Lisbone, lis. Lislebonne.
243, lig. 34, renfoncer, lis. renforcer.
248, lig. 2, révole, lis. révolte.
249, lig. 15, Brederole, lis. Brederode.
250, lig. 37, le Cogneux, lis. le Coigneux.
ibid. lig. derniere, soutenus, l. soutenue.
253, lig. 26, Linsey, lis. Lindsey.

Page 257, lig. 33, *remplissoient*, l. *remplissent*.
260, ligne 25, Clortworthy, lisez Clotworthy.
265, lig. 31, employée ; pour, lis. employées pour.
266, lig. 3, de ce Windebank, lis. de ce que Windebank.
273, lig. 15, intimidés, lis. intimidé.
ibid. lig. 35, de faire, lis. à faire.
280, lig. 1, *forcés*, lis. *forcées*.
281, *à la marge en haut, mettez*-nes changent de procédure contre le Comte de Strafford.
Tryal of the Earl of Strafford.
Rushworth Historical Collections IV. Vol.
Clarendon's History. I. vol. 3 Book.
Burnet's History of the Réformation of England. I. Vol. 2 & 3. Book.
291, lig. 29, les Parlemens, lis. dans les Parlemens.
292, lig. 12, 16, Malborough, lis. Marlborough.
294, lig. 12, entiere, lis. entier.
302, lig. 18, elles se trouvent, lis. elle se trouve.
305, lig. 22, *est en*, lis. *en est*.
309, lig. 34, travailloit-il, lis. travailloient-ils.
312, lig. 2, il croyoit, lis. il le croyoit
328, lig. 10, *M. Comte*, lis. *M. le Comte*.
333, lig. 28, naturel, lis. mutuel.
334, lig. 24, Comte, lis. Comté.
343, lig. 20, 21, condération, lis. confidération.
ibid. lig. 26, augmenta, lis. augmentât.
344, lig. 22, cet, lis. c'est.
352, lig 44, *plusibéraux*, lis. *plus libéraux*.
363, lig. 33, seroit, lis. se fairoit.
377, lig. 17, 18, Mandrid, lis. Madrid.
ibid. lig. 25, les ombrages de Brezé, lis. les ombrages & les soupçons qu'il y avoit causés. Le Marquis de Brezé.
ibid. lig. 35. Media, lis. Medina.
378, au Sommaire, Bragance, lis. Brague.
378, lig. 19. le Duc de Sidonia, lis. le Duc de Medina-Sidonia.

Page 378, lig. 39, de Villaréal, lis. Marquis de Villaréal.
386, lig. 16, Vimoise, lis. Vimiose.
393, lig. 12, Vicenne, lis. Vicenze.
395, lig. 10, garde, lis. garnison.
396, lig. 27, Egilses, lis. Eglises.
400, lig. 14, trahaissoit, lis. trahissoit.
402, lig. 1, de ne négocier, lis. négocier.
406, lig. 1, menerent, lis. menent.
420, lig. 18, Romé, lis. Rome.
425, lig. 5, paarcequ'on, lis. parcequ'on.
433, lig. 24, la santé, lis. la foiblesse de la santé.
438, lig. 7, & de Cinq-Mars, lis. & Cinq-Mars.
439, lig. 1, Briane, lis. Briare.
476, lig. 11, eussent, lis. n'eussent.
480, lig. 17, prémodité, lis. prémédité.
484, lig. 21, Conférés, lis. Confédérés.
485, lig. 17, Alcamira, lis. Altamira.
490, lig. 32, *j'euse*, lis. *j'eusse*.
507, lig. 36, Pontifie, lis. Pontife.
512, lig. 27, l'investure, lis. l'investiture.
522, lig. 7, civile, lis. incivile.
534, lig. 42, ils étoient, lis. il étoit.
537, lig. 19, *usurpateurs*, lis. *usurpations*.
542, lig. 24, 25, *ne verrons-pas*, lis. *ne verrons-nous-pas*.
546, lig. 38, Denzill, Hollis, lis. Denzill Hollis.
547, lig. 22, qu'elles prennent, lis. disent qu'elles prennent.
550, lig. 22, se donnoient, lis. se donnoit.
571, lig. 42, 43, si le Roi, ... imposer. Les factieux, lis. que si le Roi .... imposer, les factieux.
575, lig. 27, 28, volontiers au tout, lis. volontiers tout.
581, lig. 39, 40, *maître, au rapport de quels-uns*, lis. *maître. Au rapport de quelques-uns*.
Page 596, lig. 19 20, ses deux autres créatures, lis. ses deux créatures.
601, lig. 43, *par lesquelles*, lis. *dans lesquelles*.
602, lig. 4, avec le Duc d'Orléans; lis. avec l'Envoyé du Duc d'Orléans.
603, lig. 4, *Gaulas*, lis. *Goulas*.
607, lig. 22, mais le Grand Ecuyer ne lui déclara, lis. mais que jamais le Grand Ecuyer ne le lui déclara.
ibid. lig. 25, ma conduite est, lis. ma conduite passée en est.
608, lig. 10. Mrs. Bouillon, lis. Mrs de Bouillon.
619, lig. 11, une, lis. un.
623, lig. 35, *bons*, lis. *bonds*.
633, lig. 2, quatres, lis. quatre.
ibid. lig. 22, éprend, lis. reprend.
634, lig. 21, *demeurerai*, lis. *demeurai*.
637, lig. 1, conitrubua, lis. contribua.
642, lig. 26, Puffendrof, lis. Puffendorf.
ibld. lig. 41, Casel, lis. Cassel.
643, lig. 13, mouvemens, lis. momens.
ibid. lig. 22, Guemind, lis. Guemund.
674, lig. 41, Capio, lis. Carpio.
677, lig. 4, Haroœ, lis. Haro.
692, lig. 11, pouvoit, lis. pourra.
697, lig. 18, 19, du Duc d'Anjou, lis. du Dauphin & du Duc d'Anjou.
701, lig. 11, espérent, lis. espérerent.

A la Table des Matieres.

Page 836, *colonne* 2, à la fin de l'article *Gourney*, ajoutez, 573.
837, *col.* 1, à l'article *Grammont* (Le Maréchal de) après exploits, ajoutez, 344.

F I N.

